

Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAITI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

171^e Année - Spécial N° 12

PORT-AU-PRINCE

Lundi 3 Octobre 2016

NUMÉRO SPÉCIAL

**ARRÊTÉ PORTANT
ADOPTION DU BUDGET GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
POUR L'EXERCICE FISCAL 2016 - 2017**

* * *

**BUDGET GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
POUR L'EXERCICE FISCAL 2016 - 2017**



Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAITI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

171^e Année - Spécial N° 12

PORT-AU-PRINCE

Lundi 3 Octobre 2016

NUMÉRO SPÉCIAL

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

- *Arrêté portant adoption du Budget général de la République d'Haïti pour l'Exercice Fiscal 2016 - 2017.*
- *Budget général de la République d'Haïti pour l'Exercice Fiscal 2016 - 2017.*

LIBERTÉ

ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

JOCELERME PRIVERT
PRÉSIDENT PROVISOIRE

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 222 ;

Vu le décret du 9 octobre 2015 fixant les règles fondamentales relatives à la nature, au contenu, à la procédure d'élaboration, de présentation et d'adoption des lois de finances ;

Considérant que le dépôt du projet de loi de finances 2016-2017 a été effectué par le gouvernement dans le délai prévu à cet effet et qu'aux termes des dispositions du sixième alinéa de l'article 51 du décret du 9 octobre 2015 susvisé, dans l'hypothèse où le projet de loi de finances n'aurait pas été voté en totalité et dans les mêmes termes par les deux Chambres à l'issue d'un délai de soixante (60) jours, chaque Chambre nomme au scrutin de liste et en nombre égal d'élus de chaque Chambre une Commission parlementaire qui résout en dernier ressort le désaccord dans un délai de dix (10) jours ;

Considérant qu'aux termes des dispositions du dernier alinéa de l'article 51 du décret du 9 octobre 2015 susvisé, au cas où la Commission ne s'est pas prononcée dans les délais impartis, le projet de loi initialement proposé par le gouvernement, éventuellement modifié par les amendements adoptés par les deux Chambres, jugés cohérents avec le programme économique et social du gouvernement et acceptés par lui, sera adopté par décret ;

Considérant que le projet de loi de finances n'a pas été voté en totalité par le Parlement à l'issue du délai prévu à cet effet, et qu'aucun amendement jugé cohérent avec le programme économique et social du gouvernement n'a été adopté par les deux Chambres ;

Considérant qu'il y a lieu, à cet effet, de procéder à la publication du Budget général de la République d'Haïti conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 51 du décret du 9 octobre 2015 susvisé ;

Sur le rapport des ministres de l'Économie et des Finances, de la Planification et de la Coopération Externe ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

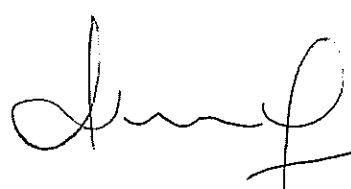
ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le Budget général de la République d'Haïti pour l'exercice 2016-2017 déposé au Parlement le jeudi 30 juin 2016 est adopté conformément aux dispositions de l'article 51 du décret du 9 octobre 2015 fixant les règles fondamentales relatives à la nature, au contenu, à la procédure d'élaboration, de présentation et d'adoption des lois de finances, et sera publié au Journal officiel « Le Moniteur », en annexe au présent: arrêté.

Article 2.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence des ministres de l'Économie et des Finances, de la Planification et de la Coopération externe, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 12 septembre 2016, An 213^e de l'Indépendance.

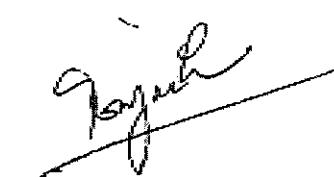
Par :



Le Président

Jocelerme PRIVERT

Le Premier ministre



Enex J. JEAN-CHARLES

Le Ministre de l'Intérieur
et des Collectivités Territoriales

pr

François Anick JOSEPH



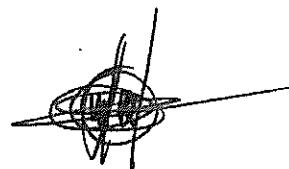
Pierrot DELIENNE

Le Ministre des Affaires étrangères
et des Cultes



Yves Romain BASTIEN

Le Ministre de l'Économie
et des Finances



Aviol FLEURANT

Le Ministre de la Planification
et de la Coopération externe



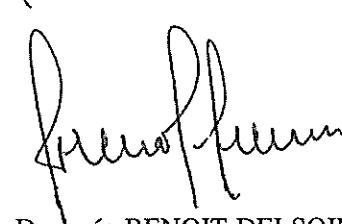
Camille Junior EDOUARD

Le Ministre de la Justice
et de la Sécurité publique



Pierre Guito LAURORE

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources naturelles
et du Développement rural



Daphnée BENOIT DELSOIN

La Ministre de la Santé publique
et de la Population

pr

Le Ministre des Travaux publics,
Transports et Communications



Jacques Evelt EVEILLARD

Le Ministre des Affaires sociales
et du Travail

pr Jean René Antoine NICOLAS



Le Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Jean Beauvois DORSONNE



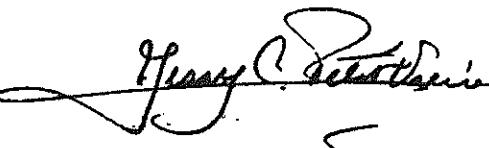
La Ministre du Commerce
et de l'Industrie

Jessy C. PETIT-FRERE



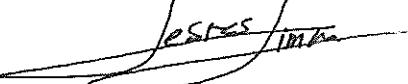
Le Ministre du Tourisme

pr Guy Didier HYPPOLITE



Le Ministre de l'Environnement

Simon Dieuseul DESRAS



Le Ministre de la Jeunesse, des Sports
et de l'Action civique

Abel NAZaire



La Ministre à la Condition féminine
et aux Droits des femmes



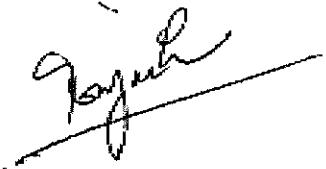
Marie Denise CLAUDE

Le Ministre de la Culture
et de la Communication

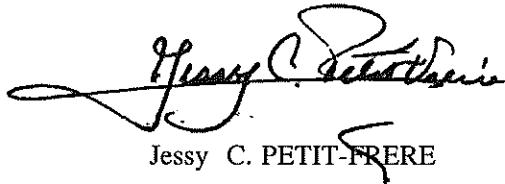
pr


Marc Aurèle GARCIA

Le Ministre de la Défense


Enex J. JEAN-CHARLES

La Ministre a.i. des Haïtiens vivant à l'étranger


Jessy C. PETIT-FRERE

**BUDGET GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
EXERCICE 2016 - 2017**

Vu les articles 27-1, 88, 89, 94, 105, 111, 111-1, 111-2, 111-3, 120, 121, 125, 125-1, 126, 128, 136, 144, 159, 161, 163, 200, 200-4, 222, 227-2, 227-4, 228-1, 231, 231-1, 233 et 235 de la Constitution du 29 mars 1987;

Vu les articles 217, 218, 220, 223, 227, 227-3, 228, 234-1 de la Loi Constitutionnelle du 9 mai 2011 portant amendement de la Constitution du 29 mars 1987;

Vu la loi du 19 août 1963 relative à la dette interne et externe de l'État ;

Vu la loi du 3 septembre 1971 concernant les droits d'accises sur les cigarettes et les boissons alcoolisées, modifiée par les décrets du 6 mars 1985, du 31 août 1988 et du 28 septembre 1990;

Vu la loi du 17 août 1979 remplaçant la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) par deux (2) Institutions autonomes : La Banque de la République d'Haïti (BRH) et la Banque Nationale de Crédit (BNC) ;

Vu la loi du 22 août 1983 sur le recouvrement des créances de l'État ;

Vu la loi du 15 février 1995 portant modification du tarif douanier;

Vu la loi du 10 juin 1996 relative à la taxe pour l'obtention du droit de passeport;

Vu la loi du 10 juin 1996 relative à la Patente;

Vu la loi du 18 décembre 2002 relative au Fonds d'Entretien Routier (FER) ;

Vu la loi du 27 novembre 2008 portant sur les gages sans dépossession;

Vu la loi du 9 octobre 2009 portant modification de certains taux et positions tarifaires;

Vu la loi du 12 juin 2009 fixant les règles générales de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics;

Vu la loi du 17 juillet 2012 portant sur les banques et autres institutions financières;

Vu les articles 11 à 15 de la loi du 7 mai 2014 portant prévention et répression de la corruption, amendant les articles 137, 138, 139, 140 et 144 du code pénal;

Vu le décret du 22 septembre 1964 relatif au Fermage et au Loyer des Biens du domaine privé de l'État;

Vu le décret du 13 septembre 1962 créant l'Administration Générale des Douanes ;

Vu le décret du 28 septembre 1977 portant sur la conservation foncière et l'enregistrement;

Vu le décret du 5 mars 1987 relatif au Code Douanier ;

Vu le décret du 5 mars 1987 réorganisant l'Office du Budget ;

Vu le décret du 13 mars 1987 réorganisant le Ministère de l'Économie et des Finances ;

Vu le décret du 28 septembre 1987 modifiant les structures de la Direction Générale des Impôts ;

Vu le décret du 5 avril 1979 modifié par celui du 23 décembre 1981 sur la Contribution Foncière des Propriétés Bâties;

Vu le décret du 14 octobre 1988 relatif à la taxe sur la masse salariale ;

Vu le décret du 10 mars 1989 définissant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe;

Vu le décret du 2 juillet 1997 ratifiant la convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique;

Vu le décret du 1er juin 2005 modifiant celui du 4 avril 1979 relatif au permis de conduire;

Vu le décret du 29 septembre 2005 relatif à l'Impôt sur le Revenu;

Vu le décret du 29 septembre 2005 modifiant celui du 28 septembre 1987 relatif à la Carte d'Identité Fiscale;

Vu le décret du 23 novembre 2005 établissant l'Organisation et le Fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif désigné sous le sigle CSCCA;

Vu le décret du 23 novembre 2005 relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires;

Vu le décret du 9 octobre 2015 fixant les règles fondamentales relatives à la nature, au contenu, à la procédure d'élaboration, de présentation et d'adoption des lois de finances;

Vu le décret du 9 octobre 2015 modifiant celui du 18 février, révisant celui du 6 octobre 2004 sur la Pension Civile de Retraite, améliorant les conditions de vie des Agents de l'Administration Publique;

Vu le décret du 6 janvier 2016 portant amendement du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'État;

Vu le décret du 6 janvier 2016 établissant les procédures et les modalités nécessaires pour la formulation et la gestion du Programme d'Investissements Publics (PIP);

Vu l'arrêté du 16 février 2005 portant règlement général de la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 25 mai 2012 révisant les seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la CNMP;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2016 fixant les modalités d'inscription d'un projet dans le programme d'investissement Public;

Considérant qu'il est impératif pour l'État d'arrêter des mesures conformes aux programmes économique et financier établis ;

Considérant qu'il convient, à travers le Budget Général, d'établir les voies et moyens et de fixer les crédits devant assurer le fonctionnement des services publics, le service de la Dette Publique, les dépenses de capital, les réparations pour dommage, les prêts et avances et les interventions de l'État sur les plans économique, social et culturel pour la période allant du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017;

Sur le rapport des Ministres de l'Economie et des Finances et de la planification et de la Coopération Externe et après délibération en Conseil des Ministres;

Le Budget Général suivant a été adopté :

CHAPITRE I

Dispositions relatives aux Ressources

Article 1 Toutes les ressources de l'État sont de droit des ressources budgétaires même dans le cas où elles n'auraient pas été prévues dans le Budget Général. *Ces ressources doivent être établies par des lois, conventions, décisions de justice ou toutes autres prescriptions validées par les autorités compétentes. Sauf dérogation légale, elles sont versées au compte «Trésor Public».*

Elles comprennent aussi les recettes provenant des dividendes et autres versées par les entreprises publiques.

Article 2 Les institutions de l'Administration d'État, fournissant des services rémunérés, doivent faire approuver leurs barèmes et tarifs par les autorités de tutelle.

Article 3 Les impôts, droits et taxes à percevoir au 30 septembre 2016, au profit de l'État et des Collectivités Territoriales, sont prorogés pour l'exercice fiscal 2016-2017 et leurs produits seront recouvrés d'après les Lois, Décrets-lois et Décrets régissant la matière.

Article 4 L'article 1er de la loi du 10 juin 1996 relative à la taxe pour l'obtention du droit de passeport est ainsi modifié :

Le passeport simple se présente sous la forme d'un livret. Il est validé pour une durée de cinq (5) ans. Le droit de passeport perçu par la Direction Générale des Impôts est de Deux Mille (2,000.00) gourdes, toutes taxes comprises.

Article 5 Le paragraphe b de l'article 13 du Décret du 23 novembre 2005 traitant de la déduction de la TCA avancée se lit désormais comme suit :

b) Les commerçants, lors de l'importation ou de l'acquisition des biens revendus en l'état, c'est-à-dire la proportion de la taxe payée sur les bordereaux de douane et/ou factures d'achat pour les unités et quantités de produits effectivement vendues.

Article 6 Le premier paragraphe de l'article 19 du Décret du 23 novembre 2005 relatif à la Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TCA) se lit désormais comme suit :

Tout assujetti à la TCA, exerçant une activité économique a pour obligation de déposer, à l'office des impôts le plus proche de son domicile fiscal, une déclaration mensuelle entre le 1er et le 15 de chaque mois pour le mois précédent.

Cette déclaration, dûment signée, sera produite sur un imprimé fourni sans frais par la DGI.

Article 7 Il est institué un droit spécial de deux pour cent (2%) en majoration du montant des impôts et taxes perçus par bordereau de douane, excepté les bordereaux concernant les importations de produits pétroliers, de produits alimentaires, de produits pharmaceutiques, de colis postaux, des intrants agricoles et de papiers. 50% du montant perçu servira à alimenter un fonds destiné à la restructuration et à la modernisation des services douaniers haïtiens.

Article 8 L'article 2 de la loi du 10 juin 1996 instituant des frais de vérification sur les importations se lit désormais comme suit :

l'Administration Générale des Douanes est autorisée à percevoir des frais de vérification de 6% à calculer sur la valeur en douane des importations. 1% des 6% du montant perçu servira à alimenter un fonds destiné à la restructuration et à la modernisation des services douaniers haïtiens.

Article 9 Le premier paragraphe de l'article 34 du Décret du 23 novembre 2005 relatif à la Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TCA) se lit désormais comme suit :

Il est établi un régime simplifié de TCA pour les redevables ayant un chiffre d'affaires inférieur à Deux Millions Cinq Cent Mille (2, 500,000.00) gourdes et se trouvant dans l'une des catégories suivantes :

- a) Façonniers
- b) Commerçants (Petits détaillants)
- c) Prestataires de service.

Article 10 L'article 36 du Décret établissant le Budget Général de la République pour l'exercice 2015-2016 est ainsi modifié : Il est institué des redevances dénommées « Redevances informatiques douanières ». Ces redevances sont ainsi fixées:

- Pour le Traitement Automatisé des déclarations :

Les importateurs payeront 1.0 % du montant du bordereau sans être inférieur à 1 000 gourdes et/ou 1 000 gourdes pour les importations en franchise des droits et taxes. Ces montants seront perçus sur le bulletin de liquidation de toute importation, à l'exception des produits pétroliers.

- Pour le Traitement des manifestes et des titres de transport :

Les transporteurs payeront 250 gourdes par Titre de Transport avant l'enregistrement du manifeste ou 250 gourdes par Titre de Transport dégroupé avant la validation du manifeste de dégroupage. Ces montants seront reçus par l'Officier-receveur et déposés à la BRH sur formule 49 au titre de recettes diverses.

- Accès au Réseau de l'AGD, renouvelable annuellement :

Opérateurs	Compte Principal	Compte Additionnel
Transporteurs :	25,000.00 HTG	20,000.00 HTG
Déclarants :	25,000.00 HTG	20,000.00 HTG
Dégroupeurs :	25,000.00 HTG	20,000.00 HTG
Gérants MEAD :	25,000.00 HTG	20,000.00 HTG
NVOCC :	25,000.00 HTG	20,000.00 HTG

Article 11 Il est institué un permis d'exploitation des carrières de sable de cinquante mille gourdes (50 000 gourdes) par année. Une eco-redevance de 150 gourdes sera prélevée par chargement sur les camions poids-lourds de 8 tonnes et plus et de 100 gourdes sur ceux de moins de 8 tonnes s'adonnant aux activités d'exploitation des carrières de sable. Les camions transportant des bancs d'empoints paieront une redevance de quinze gourdes (15 gourdes) par mètre cube.

Un permis d'exploitation pour une durée de 5 ans est délivré à raison de 75 000,00 par année et un permis provisoire pour 6 mois pour les bancs d'empoints ou autres pour 50 000,00 gourdes. Pour exploitation de carrières types carbonate de calcium : 10% sur prix de vente sur marché national et 12.5% du prix FOB sur vente effectuée sur le marché international. Pour toute autorisation d'expédition d'échantillons 3 000,00 seront payées par autorisation.

Hydrocarbures : Pour le permis de perception 1 200,00 gourdes/km²/an seront versées et 3 000,00 gourdes /km²/an pour le permis de recherche. La collecte de ces redevances se fera par le Bureau des Mines et de l'Energie pour être versée au Trésor Public.

Article 12 Selon la nomenclature des ressources, les voies et moyens sont ainsi regroupés:

Art. 1.-Recettes Fiscales

Art. 2.-Recettes non Fiscales

Art. 3.-Recettes en Capital

Art. 5.-Dons

Art. 6.-Remboursements de prêts et avances et ventes de participation ou restitution de capital

Art. 8.-Emprunts

Art. 9.-Recettes perçues pour le compte de tiers

Article 13 Tout agent public qui aura :

- empêché ou perturbé le déroulement de la procédure d'établissement et de perception des droits, des impôts et des taxes ;
- détruit, détourné , soustrait ou contrefait des justifications de recettes ; encourra des sanctions disciplinaires, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront être engagées contre lui, ni de la réparation personnelle et pécuniaire du dommage subi par l'État .

Article 14 Les impôts, droits et taxes ainsi que les autres ressources domestiques à percevoir en vertu du Budget de l'exercice fiscal 2016-2017 sont estimés à soixante seize milliards six cent quarante sept millions sept cent quarante sept mille quatre cent quarante huit et 00/100 de gourdes (**GDES 76 647 747 448,00**), répartis dans les tableaux présentés à l'article 32 de la présente loi.

Article 15 Les dons en appui budgétaire et en aide projets sont estimés à trente milliards six cent trente six millions six cent soixante quatorze mille cent soixante dix-sept et 00/100 de gourdes (**GDES 30 636 674 177,00**), répartis dans les tableaux présentés à l'article 31 de la présente loi.

Article 16 Les produits du financement interne et externe sont estimés à cinq milliards sept cent quatre vingt quatorze millions sept cent quarante huit mille quatre cent cinquante sept et 00/100 de gourdes (**GDES 5 794 748 457,00**), répartis dans les tableaux présentés à l'article 31 de la présente loi.

CHAPITRE II

Dispositions relatives aux charges

- Article 17** Les crédits budgétaires de l'exercice 2016-2017 pour les dépenses de fonctionnement, incluant les dépenses courantes des institutions de l'Administration d'Etat, les dépenses d'immobilisation et l'amortissement de la dette publique, sont fixés à soixante douze milliards sept cent soixante millions et 00/100 de gourdes (**GDES 72 760 000 000,00**) distribués selon les tableaux présentés à l'article 32 de la présente loi.
- Article 18** Les crédits budgétaires de l'exercice 2016-2017 pour les dépenses de programmes et projets sont fixés à quarante neuf milliards cent quatre vingt cinq millions et 00/100 de gourdes (**GDES 49 185 000 000,00**) répartis selon les tableaux présentés à l'article 32 de la présente loi.
- Article 19** Les crédits budgétaires sont votés par entité administrative et par titre de dépenses. Ils sont affectés à un service ou à un ensemble de services. Ils peuvent être évaluatifs ou limitatifs.
- Article 20** Sont considérés comme crédits évaluatifs au sens du présent décret, les crédits destinés au service de la dette publique, à la couverture de frais de justice, aux réparations civiles, expropriations, dégrèvements, restitutions et à la mise en jeu des garanties accordées par l'Etat, ainsi que les dépenses financées à partir des dons.
- Article 21** Tous les autres crédits sont limitatifs. Les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires. Les crédits limitatifs ne peuvent être augmentés que par une loi de finances rectificative. Cependant, des crédits supplémentaires aux crédits limitatifs peuvent être ouverts par arrêté pris en Conseil des Ministres et publié au journal officiel de la République. Le Gouvernement motive sa décision par la nécessité de répondre à l'une ou l'autre des situations suivantes :
- les catastrophes naturelles ou des cas de calamités publiques ;
- les urgences quand il y a nécessité impérieuse d'intérêt national.
- Article 22** Les crédits supplémentaires décidés par le Pouvoir Exécutif ne sauraient en aucune façon affecter l'équilibre budgétaire et leur montant ne peut dépasser 10% du total des ressources domestiques.
- Article 22-1** Un projet de loi portant ratification de ces crédits est, dans les trente (30) jours qui suivent leur ouverture, déposé au Parlement qui doit en toute urgence se prononcer sur la question. La non ratification par le Parlement d'un crédit supplémentaire ouvert par décision du Gouvernement élimine immédiatement ce crédit, sans rétroagir.
- Article 23** Les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés que pour l'objet pour lequel ils ont été prévus, sauf disposition (s) contraire (s).
- Article 24** L'entité administrative correspond aux organes des trois Pouvoirs et à ceux des Institutions Indépendantes conformément aux articles 3 et 14 du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale d'Etat. On distingue comme entité administrative de premier rang : la Présidence, la Primature, les Ministères, le Sénat de la République, la Chambre des Députés, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, le Conseil Electoral, l'Office de la Protection du Citoyen, l'Université d'Etat d'Haïti et l'Académie du Créole Haïtien.
- Article 25** Est désignée entité administrative de second rang, le premier niveau de subdivision administrative de l'entité administrative de premier rang. Elle correspond aux structures administratives placées

sous le contrôle hiérarchique de la plus haute autorité de l'entité administrative de premier rang correspondante.

- Article 26** Les crédits de l'entité administrative de premier rang comprennent ceux des Services Territorialement Déconcentrés conformément aux prescrits de l'article 85 du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale d'État.
- Article 27** Les titulaires des entités administratives de premier rang sont ordonnateurs principaux. Ils détiennent l'entièvre responsabilité quant à la gestion des ressources affectées à leur entité administrative, y compris la gestion assurée par les ordonnateurs qui bénéficient de leur délégation. Ils sont co-responsables de la gestion assurée par les ordonnateurs secondaires placés sous leur responsabilité hiérarchique.
- Article 28** Les crédits budgétaires de chaque entité administrative sont regroupés sous les titres ci-dessous mentionnés.

<i>Titres de Dépenses</i>	<i>Articles de Dépenses</i>
Titre I. Dépenses de personnel	Article 1. Dépenses de personnel
Titre II. Dépenses de biens et Services	Article 2. Dépenses de services et charges diverses Article 3. Achats de biens de consommation et petit matériel
Titre III. Dépenses d'immobilisations	Article 4. Immobilisations corporelles Article 5. Immobilisations incorporelles
Titre IV. Dépenses de transferts	Article 7. Subventions, quote-parts, contributions,allocations,indemnisations
Titre V. Service de la Dette Publique	Article 8. Amortissement de la dette publique Paragraphe 26 de l'Article 2: Charges Financières
Titre VI. Autres dépenses publiques	Article 9. Autres dépenses publiques
Titre VII. Dépenses d'opérations financières	Article 6. Prêts, avances, prises de participation et placements

- Article 29** Les crédits du **titre VI : Autres dépenses publiques** peuvent être redistribués, au besoin, entre ceux des **titres II et III**, toutefois les mouvements de crédits des **titres II et III** vers le **titre VI** ne sont pas autorisés.

CHAPITRE III

Dispositions relatives à l'équilibre économique et financier

- Article 30** Les conditions d'équilibre du Budget de l'exercice fiscal 2016-2017 sont assurées par les recettes fiscales et non fiscales, les dons, les emprunts et les dispositions relatives au financement des charges publiques.
- Article 31** Les opérations du Budget de l'exercice fiscal débutant le 1er octobre 2016 pour s'achever le 30 septembre 2017 sont ainsi réparties :

BUDGET GENERAL 2016-2017
Tableau des opérations financières de l'Etat
(En Gourdes)

OPERATIONS	BUDGET	BUDGET	VARIATION	
	2015-2016	2016-2017	absolue	relative
ENVELOPPE GLOBALE	122,679,830,802	121,945,000,000	(734,830,802)	-1%
A- Recettes totales (A1+A2+A3)	77,206,500,001	76,647,747,448	(558,752,553)	-1%
A1. Impôt direct	18,417,883,216	20,269,350,719	1,851,467,503	10%
A2. Impôt indirect	48,053,373,131	53,805,158,024	5,751,784,893	12%
A2.1. sur production locale	9,057,545,475	10,838,706,089	1,781,160,614	20%
A2.2. sur le commerce extérieur (y/c autres droits et taxes perçus à l'entrée)	28,144,312,209	30,990,719,488	2,846,407,279	10%
A2.3. sur produits pétroliers	10,851,515,447	11,975,732,448	1,124,217,001	10%
A3. Autres recettes domestiques	10,735,243,654	2,573,238,705	(8,162,004,949)	-76%
				0%
B- Dépenses totales (B1+D2)	116,031,198,456	113,079,170,082	(2,952,028,374)	-3%
B1. Dépenses courantes (B1.1.+B1.2.)	58,333,748,918	62,852,170,131	4,518,421,213	8%
B1.1. Fonctionnement de l'Administration	56,040,027,722	60,126,151,077	4,086,123,355	7%
Salaires et traitements	32,571,985,531	34,516,958,711	1,944,973,180	6%
Biens et services (y/c autres dépenses publiques)	16,624,010,247	17,770,216,657	1,146,206,410	7%
Transferts et subventions	6,844,031,944	7,838,975,709	994,943,765	14.5%
B1.2. Intérêts	2,293,721,196	2,726,019,054	432,297,858	19%
Dette interne	1,396,111,454	1,360,113,800	(35,997,654)	-3%
Dette externe	897,609,742	1,365,905,255	468,295,513	52%
C-Solde primaire courant (hors intérêts s/dette) (A-B1.1)	21,166,472,279	16,521,596,372	(4,644,875,907)	-22%
D- Solde Budgétaire de base (A-B1 ou C-B1.2.)	18,872,751,083	13,795,577,317	(5,077,173,766)	-27%
D1. Dépenses en capital (D1.1+D1.2+D1.3)	57,697,449,538	50,226,999,951	(7,470,449,587)	-12.9%
D1.1 Immobilisations	853,618,737	1,041,999,951	188,381,214	22%
D1.2 Investissements publics (financement interne)	28,564,807,977	16,447,226,610	(12,117,581,367)	-42%
Trésor Public	15,686,500,000	10,049,478,261	(5,637,021,739)	-36%
Annulation dette FMI	3,269,935,560	3,535,303,982	265,368,422	8%
Autres Financements	9,608,372,417	2,862,444,367	(6,745,928,050)	-70%
D1.3 Investissements publics (financement externe)	28,279,022,824	32,737,773,389	4,458,750,565	16%
Sur Dons	21,630,956,438	27,779,174,177	6,148,217,739	28%
Sur Emprunt	6,648,066,386	4,958,599,212	(1,689,467,174)	-25%
y/c PETROCARIBE	6,648,066,386	4,958,599,212	(1,689,467,174)	-25%
E-Solde global (hors dons) (A-B)	(38,824,698,455)	(36,431,422,634)	2,393,275,821	-6%
F-Dons (F1+F2)	25,946,956,438	30,636,674,177	4,689,717,739	18%
F1. Appui budgétaire global	4,316,000,000	2,857,500,000	(1,458,500,000)	-34%
F2. Aide projets	21,630,956,438	27,779,174,177	6,148,217,739	28%
				0%
G-Solde global incluant dons (E+F)	(12,877,742,017)	(5,794,748,457)	7,082,993,560	-55%
H- Financement (H1+H2)	12,877,742,017	5,794,748,457	(7,082,993,560)	-55%
H1. Financement externe net	3,305,892,527	(88,763,580)	(3,394,656,107)	-103%
H1.1. Tirages sur emprunt	6,648,066,386	4,958,599,212	(1,689,467,174)	-25%
H1.2. Amortissement de la dette externe	(3,342,173,859)	(5,047,362,792)	(1,705,188,933)	51%
H2. Financement interne net	9,571,849,490	5,883,512,037	(3,688,337,453)	-39%
H2.1. Bons du Trésor	-	3,304,230,813	3,304,230,813	
H2.2. Autres financements internes des projets	12,878,307,977	6,397,748,349	(6,480,559,628)	-50%
H2.3. Amortissement Interne	(3,306,458,487)	(3,818,467,125)	(512,008,638)	15%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017**Tableau d'équilibre du Budget de l'exercice 2016-2017**

VOIES ET MOYENS	121,945,000,000	DEPENSES TOTALES	121,945,000,000
Ressources Domestiques	76,647,747,448	Dépenses courantes	62,852,170,131
Recettes Internes	59,506,805,541	Salaires et traitements	34,516,958,711
Recettes douanières	16,657,941,908	Biens et services (y/c autres dépenses publiques)	17,770,216,657
Autres ressources domestiques	483,000,000	Transferts et subventions	7,838,975,709
		Intérêts	2,726,019,054
Solde Budgétaire de base			13,795,577,317
Dons	30,636,674,177	Dépenses de Capital	59,092,829,868
Appui budgétaire global	2,857,500,000	Immobilisations	1,041,999,951
Aide projets	27,779,174,177	Programmes et Projets	49,185,000,000
		Trésor Public	10,049,478,261
Financement	14,660,578,374	Annulation dette FMI	3,535,303,982
Tirages sur emprunt	4,958,599,212	Autres Financements	2,862,444,367
Bons du Trésor	3,304,230,813	Dons et emprunts	32,737,773,389
Autres financements internes des projets	6,397,748,349	Amortissement de la Dette	8,865,829,917

Détails des Opérations

Article 32 Les crédits du budget de l'exercice fiscal 2016-2017 sont répartis par entité administrative et par titre de dépenses tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 16-17	Pond.	Crédits d'investissement 16-17	Pond.	Total des crédits 16-17	Pond.
	TOTAL	72,760,000,000	100.0%	49,185,000,000	100.0%	121,945,000,000	100.0%
1	POUVOIR EXECUTIF	66,259,783,991	91.1%	47,433,704,114	96.4%	113,693,488,105	93.2%
11	SECTEUR ECONOMIQUE	9,130,380,698	12.5%	34,045,795,994	69.2%	43,176,176,692	35.4%
1111	MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	1,022,542,529	1.4%	5,451,046,967	11.1%	6,473,589,496	5.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	441,615,015	0.6%	-	0.0%	441,615,015	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	191,514,666	0.3%	983,797,333	2.0%	1,175,311,999	1.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	18,813,548	0.0%	4,047,249,634	8.2%	4,066,063,182	3.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	189,099,300	0.3%	-	0.0%	189,099,300	0.2%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	181,500,000	0.2%	420,000,000	0.9%	601,500,000	0.5%
1112	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	4,864,294,003	6.7%	3,467,447,452	7.0%	8,331,741,456	6.8%
TITRE I	Dépenses de Personnel	2,691,066,737	3.7%	-	0.0%	2,691,066,737	2.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,365,540,332	1.9%	320,876,533	0.7%	1,686,416,866	1.4%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	183,968,133	0.3%	2,015,233,919	4.1%	2,199,202,052	1.8%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	5,919,346	0.0%	1,121,337,000	2.3%	1,127,256,346	0.9%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	617,799,455	0.8%	10,000,000	0.0%	627,799,455	0.5%
1113	MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	1,126,885,281	1.5%	5,874,027,278	11.9%	7,000,912,560	5.7%
TITRE I	Dépenses de Personnel	835,064,195	1.1%	-	0.0%	835,064,195	0.7%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	167,316,959	0.2%	863,651,006	1.8%	1,030,967,965	0.8%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	49,387,229	0.1%	3,775,320,035	7.7%	3,824,707,265	3.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	8,306,618	0.0%	1,235,056,237	2.5%	1,243,362,855	1.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	66,810,281	0.1%	-	0.0%	66,810,281	0.1%
1114	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,043,073,673	1.4%	17,246,210,296	35.1%	18,289,283,969	15.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	756,817,464	1.0%	-	0.0%	756,817,464	0.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	269,992,458	0.4%	26,500,000	0.1%	296,492,458	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	10,315,205	0.0%	17,080,694,811	34.7%	17,091,010,016	14.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	700,476	0.0%	139,015,485	0.3%	139,715,961	0.1%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	5,248,070	0.0%	-	0.0%	5,248,070	0.0%
1115	MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	518,225,880	0.7%	1,181,064,000	2.4%	1,699,289,880	1.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	369,397,976	0.5%	-	0.0%	369,397,976	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	131,866,350	0.2%	39,000,000	0.1%	170,866,350	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	7,640,456	0.0%	428,269,000	0.9%	435,909,456	0.4%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	1,500,000	0.0%	708,795,000	1.4%	710,295,000	0.6%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	7,821,098	0.0%	5,000,000	0.0%	12,821,098	0.0%
1116	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	375,047,511	0.5%	233,500,000	0.5%	608,547,511	0.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	264,722,496	0.4%	-	0.0%	264,722,496	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	67,634,603	0.1%	113,500,000	0.2%	181,134,603	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	13,049,855	0.0%	75,000,000	0.2%	88,049,855	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	7,959,574	0.0%	-	0.0%	7,959,574	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	21,680,983	0.0%	45,000,000	0.1%	66,680,983	0.1%
1117	MINISTÈRE DU TOURISME	180,311,821	0.2%	592,500,000	1.2%	772,811,821	0.6%
TITRE I	Dépenses de Personnel	120,186,893	0.2%	-	0.0%	120,186,893	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	41,500,000	0.1%	159,500,000	0.3%	201,000,000	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	5,624,927	0.0%	433,000,000	0.9%	438,624,927	0.4%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	13,000,000	0.0%	-	0.0%	13,000,000	0.0%
12	SECTEUR POLITIQUE	18,404,183,934	25.3%	651,400,000	1.3%	19,055,583,934	15.6%
1211	MINISTERE DE LA JUSTICE	10,473,535,222	14.4%	215,000,000	0.4%	10,688,535,222	8.8%
TITRE I	Dépenses de Personnel	8,142,301,894	11.2%	-	0.0%	8,142,301,894	6.7%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,836,657,257	2.5%	30,000,000	0.1%	1,866,657,257	1.5%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	92,663,430	0.1%	185,000,000	0.4%	277,663,430	0.2%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	40,296,463	0.1%	-	0.0%	40,296,463	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	361,616,178	0.5%	-	0.0%	361,616,178	0.3%
1212	MINISTERE DES HAÏTIENS VIVANT A L'ETRANGER	100,000,000	0.1%	-	0.0%	100,000,000	0.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	68,179,827	0.1%	-	0.0%	68,179,827	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	27,883,199	0.0%	-	0.0%	27,883,199	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	140,000	0.0%	-	0.0%	140,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	3,796,974	0.0%	-	0.0%	3,796,974	0.0%
1213	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	2,900,000,000	4.0%	-	0.0%	2,900,000,000	2.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	327,972,402	0.5%	-	0.0%	327,972,402	0.3%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 16-17	Pond.	Crédits d'Investissement 16-17	Pond.	Total des crédits 16-17	Pond.
	TOTAL	72,760,000,000	100.0%	49,185,000,000	100.0%	121,945,000,000	100.0%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	76,739,571	0.1%	-	0.0%	76,739,571	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	26,093,869	0.0%	-	0.0%	26,093,869	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	2,469,194,158	3.4%	-	0.0%	2,469,194,158	2.0%
1214	LA PRESIDENCE	1,204,571,170	1.7%	-	0.0%	1,204,571,170	1.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	529,969,470	0.7%	-	0.0%	529,969,470	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	304,970,596	0.4%	-	0.0%	304,970,596	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	55,854,661	0.1%	-	0.0%	55,854,661	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	4,160,054	0.0%	-	0.0%	4,160,054	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	309,616,389	0.4%	-	0.0%	309,616,389	0.3%
1215	LA PRIMATURE	1,718,688,094	2.4%	106,000,000	0.2%	1,824,688,094	1.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	692,619,181	1.0%	-	0.0%	692,619,181	0.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	424,364,317	0.6%	97,000,000	0.2%	521,364,317	0.4%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	56,200,306	0.1%	-	0.0%	56,200,306	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	90,648,373	0.1%	-	0.0%	90,648,373	0.1%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	454,855,917	0.6%	9,000,000	0.0%	463,855,917	0.4%
1216	MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	1,576,830,803	2.2%	326,400,000	0.7%	1,903,230,803	1.6%
TITRE I	Dépenses de Personnel	752,887,640	1.0%	-	0.0%	752,887,640	0.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	490,872,936	0.7%	118,400,000	0.2%	609,272,936	0.5%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	81,364,930	0.1%	199,000,000	0.4%	280,364,930	0.2%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	8,500,000	0.0%	-	0.0%	8,500,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	243,205,298	0.3%	9,000,000	0.0%	252,205,298	0.2%
1217	MINISTERE DE LA DEFENSE	430,558,643	0.6%	4,000,000	0.0%	434,558,643	0.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	175,126,556	0.2%	-	0.0%	175,126,556	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	47,278,719	0.1%	-	0.0%	47,278,719	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	20,679,984	0.0%	4,000,000	0.0%	24,679,984	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	49,999,896	0.1%	-	0.0%	49,999,896	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	137,473,488	0.2%	-	0.0%	137,473,488	0.1%
13	SECTEUR SOCIAL	16,379,229,436	22.5%	12,623,008,119	25.7%	29,002,237,555	23.8%
1311	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORM. PROFESS.	10,786,399,667	14.8%	10,430,097,462	21.2%	21,216,497,129	17.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	8,313,492,364	11.4%	-	0.0%	8,313,492,364	6.8%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,468,960,041	2.0%	7,781,593,462	15.8%	9,250,553,503	7.6%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	54,925,984	0.1%	55,000,000	0.1%	109,925,984	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	435,533,834	0.6%	186,400,000	0.4%	621,933,834	0.5%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	513,487,444	0.7%	2,407,104,000	4.9%	2,920,591,444	2.4%
1312	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	962,343,527	1.3%	539,407,694	1.1%	1,501,751,221	1.2%
TITRE I	Dépenses de Personnel	739,400,881	1.0%	-	0.0%	739,400,881	0.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	123,723,865	0.2%	-	0.0%	123,723,865	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	24,772,848	0.0%	193,920,000	0.4%	218,692,848	0.2%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	1,000,000	0.0%	345,487,694	0.7%	346,487,694	0.3%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	73,445,933	0.1%	-	0.0%	73,445,933	0.1%
1313	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	3,923,625,987	5.4%	1,589,502,963	3.2%	5,513,128,950	4.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	3,427,264,596	4.7%	-	0.0%	3,427,264,596	2.8%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	315,877,035	0.4%	124,749,313	0.3%	440,626,348	0.4%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	67,718,429	0.1%	1,464,753,650	3.0%	1,532,472,079	1.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	6,045,295	0.0%	-	0.0%	6,045,295	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	106,720,633	0.1%	-	0.0%	106,720,633	0.1%
1314	MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	143,000,000	0.2%	20,000,000	0.0%	163,000,000	0.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	107,454,387	0.1%	-	0.0%	107,454,387	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	18,916,986	0.0%	5,000,000	0.0%	23,916,986	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	1,990,253	0.0%	10,000,000	0.0%	11,990,253	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	14,638,375	0.0%	5,000,000	0.0%	19,638,375	0.0%
1315	MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE	563,860,255	0.8%	44,000,000	0.1%	607,860,255	0.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	322,609,767	0.4%	-	0.0%	322,609,767	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	94,070,402	0.1%	10,000,000	0.0%	104,070,402	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	15,713,272	0.0%	10,000,000	0.0%	25,713,272	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	1,500,000	0.0%	-	0.0%	1,500,000	0.0%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 16-17	Pond.	Crédits d'investissement 16-17	Pond.	Total des crédits 16-17	Pond.
	TOTAL	72,760,000,000	100.0%	49,185,000,000	100.0%	121,945,000,000	100.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	129,966,814	0.2%	24,000,000	0.0%	153,966,814	0.1%
14	SECTEUR CULTUREL	1,649,051,408	2.3%	113,500,000	0.2%	1,762,551,408	1.4%
1411	MINISTERE DES CULTES	174,152,190	0.2%	10,000,000	0.0%	184,152,190	0.2%
TITRE I	Dépenses de Personnel	87,418,799	0.1%	-	0.0%	87,418,799	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	13,389,882	0.0%	-	0.0%	13,389,882	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	3,000,000	0.0%	10,000,000	0.0%	13,000,000	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	63,992,786	0.1%	-	0.0%	63,992,786	0.1%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	6,350,723	0.0%	-	0.0%	6,350,723	0.0%
1412	MINISTERE DE LA CULTURE	1,170,557,606	1.6%	86,500,000	0.2%	1,257,057,606	1.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	492,243,956	0.7%	-	0.0%	492,243,956	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	475,077,458	0.7%	28,000,000	0.1%	503,077,458	0.4%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	14,266,572	0.0%	58,500,000	0.1%	72,766,572	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	18,942,809	0.0%	-	0.0%	18,942,809	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	170,026,811	0.2%	-	0.0%	170,026,811	0.1%
1413	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	304,341,612	0.4%	17,000,000	0.0%	321,341,612	0.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	215,155,471	0.3%	-	0.0%	215,155,471	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	79,285,281	0.1%	17,000,000	0.0%	96,285,281	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	5,720,562	0.0%	-	0.0%	5,720,562	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	4,180,299	0.0%	-	0.0%	4,180,299	0.0%
15	AUTRES ADMINISTRATIONS	20,696,938,515	28.4%	-	0.0%	20,696,938,515	17.0%
1511	INTERVENTIONS PUBLIQUES	9,105,089,544	12.5%	-	0.0%	9,105,089,544	7.5%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	10,000,001	0.0%	-	0.0%	10,000,001	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	6,221,919,539	8.6%	-	0.0%	6,221,919,539	5.1%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	2,873,170,004	3.9%	-	0.0%	2,873,170,004	2.4%
1512	DETTE PUBLIQUE	11,591,848,971	15.9%	-	0.0%	11,591,848,971	9.5%
TITRE V	Service de la Dette Publique	11,591,848,971	15.9%	-	0.0%	11,591,848,971	9.5%
2	POUVOIR LEGISLATIF	3,281,686,455	4.5%	630,000,000	1.3%	3,911,686,455	3.2%
22	SECTEUR POLITIQUE	3,281,686,455	4.5%	630,000,000	1.3%	3,911,686,455	3.2%
2211	SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,129,424,683	1.6%	630,000,000	1.3%	1,759,424,683	1.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	678,938,949	0.9%	-	0.0%	678,938,949	0.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	218,365,735	0.3%	-	0.0%	218,365,735	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	55,000,000	0.1%	630,000,000	1.3%	685,000,000	0.6%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	146,120,000	0.2%	-	0.0%	146,120,000	0.1%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	31,000,000	0.0%	-	0.0%	31,000,000	0.0%
2212	CHAMBRE DES DEPUTES	2,152,281,772	3.0%	-	0.0%	2,152,281,772	1.8%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,431,150,269	2.0%	-	0.0%	1,431,150,269	1.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	372,661,006	0.5%	-	0.0%	372,661,006	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	88,180,499	0.1%	-	0.0%	88,180,499	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	85,470,000	0.1%	-	0.0%	85,470,000	0.1%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	174,799,999	0.2%	-	0.0%	174,799,999	0.1%
3	POUVOIR JUDICIAIRE	1,040,742,940	1.4%	15,000,000	0.0%	1,055,742,940	0.9%
32	SECTEUR POLITIQUE	1,040,742,940	1.4%	15,000,000	0.0%	1,055,742,940	0.9%
3211	CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	1,040,742,940	1.4%	15,000,000	0.0%	1,055,742,940	0.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	836,922,286	1.2%	-	0.0%	836,922,286	0.7%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	100,360,769	0.1%	15,000,000	0.0%	115,360,769	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	53,034,744	0.1%	-	0.0%	53,034,744	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	780,190	0.0%	-	0.0%	780,190	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	49,644,951	0.1%	-	0.0%	49,644,951	0.0%
4	ORGANISMES INDEPENDANTS	2,177,786,613	3.0%	1,106,295,886	2.2%	3,284,082,499	2.7%
41	SECTEUR ECONOMIQUE	643,514,632	0.9%	1,090,210,526	2.2%	1,733,725,158	1.4%
4111	COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	643,514,632	0.9%	1,090,210,526	2.2%	1,733,725,158	1.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	426,550,909	0.6%	-	0.0%	426,550,909	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	58,469,563	0.1%	-	0.0%	58,469,563	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	12,205,253	0.0%	1,090,210,526	2.2%	1,102,415,779	0.9%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	581,157	0.0%	-	0.0%	581,157	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	145,707,749	0.2%	-	0.0%	145,707,749	0.1%
42	SECTEUR POLITIQUE	439,240,782	0.6%	-	0.0%	439,240,782	0.4%
4211	CONSEIL ELECTORAL	391,240,782	0.5%	-	0.0%	391,240,782	0.3%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 16-17	Pond.	Crédits d'investissement 16-17	Pond.	Total des crédits 16-17	Pond.
	TOTAL	72,760,000,000	100.0%	49,185,000,000	100.0%	121,945,000,000	100.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	307,128,595	0.4%	-	0.0%	307,128,595	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	28,312,184	0.0%	-	0.0%	28,312,184	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	9,500,002	0.0%	-	0.0%	9,500,002	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	46,300,001	0.1%	-	0.0%	46,300,001	0.0%
4212	OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	48,000,000	0.1%	-	0.0%	48,000,000	0.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	26,949,737	0.0%	-	0.0%	26,949,737	0.0%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	12,875,263	0.0%	-	0.0%	12,875,263	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	4,175,000	0.0%	-	0.0%	4,175,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	4,000,000	0.0%	-	0.0%	4,000,000	0.0%
43	SECTEUR SOCIAL	1,070,000,000	1.5%	16,085,360	0.0%	1,086,085,360	0.9%
4311	UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	1,070,000,000	1.5%	16,085,360	0.0%	1,086,085,360	0.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	921,317,343	1.3%	-	0.0%	921,317,343	0.8%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	148,682,657	0.2%	1,887,600	0.0%	150,570,257	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	0.0%	14,197,760	0.0%	14,197,760	0.0%
44	SECTEUR CULTUREL	25,031,200	0.0%	-	0.0%	25,031,200	0.0%
4411	ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	25,031,200	0.0%	-	0.0%	25,031,200	0.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	15,032,658	0.0%	-	0.0%	15,032,658	0.0%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	9,998,542	0.0%	-	0.0%	9,998,542	0.0%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017

DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection Investissement 15-16	Projection Investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,836,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,679,830,801	121,945,000,000	(734,830,802)
1 POUVOIR EXECUTIF	59,663,514,813	66,259,763,991	6,596,269,377		56,202,330,801	47,433,704,114	(8,768,626,687)	115,865,845,415	113,693,468,105	(2,172,357,310)
11 SECTEUR ECONOMIQUE	8,485,736,881	9,130,380,698	644,643,817		38,873,560,348	34,045,795,994	(4,827,764,353)	47,359,297,229	43,176,176,692	(4,183,120,537)
1111 MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	969,912,527	1,022,542,529	52,630,001		6,286,050,501	5,451,046,967	(835,003,534)	7,255,963,028	6,473,589,496	(782,373,532)
1111-1 SERVICES INTERNES	969,912,527	1,022,542,529	52,630,001		6,286,050,501	5,451,046,967	(835,003,534)	7,255,963,028	6,473,589,496	(782,373,532)
1111-1-1 BUREAU DU MINISTRE	96,599,300	93,589,269	(3,010,030)					96,599,300	93,589,269	(3,010,030)
TITRE I Dépenses de Personnel	33,000,000	37,889,969	4,889,969		-	-	-	33,000,000	37,889,969	4,889,969
TITRE II Dépenses de Biens et Services	15,000,000	17,500,000	2,500,000		-	-	-	15,000,000	17,500,000	2,500,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	2,500,000	2,500,000	0		-	-	-	2,500,000	2,500,000	0
TITRE IV Dépenses de Transferts	1,099,300	1,099,300	(0)		-	-	-	1,099,300	1,099,300	(0)
TITRE VI Autres dépenses publiques	45,000,000	34,600,000	(10,400,000)		-	-	-	45,000,000	34,600,000	(10,400,000)
1111-1-2 DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	741,663,548	781,523,579	39,860,031		6,222,742,372	5,359,946,967	(862,795,404)	6,964,405,919	6,141,470,546	(822,935,373)
TITRE I Dépenses de Personnel	302,000,000	309,210,031	7,210,031		-	-	-	302,000,000	309,210,031	7,210,031
TITRE II Dépenses de Biens et Services	122,000,000	122,000,000	0		1,410,153,805	902,697,333	(507,456,472)	1,532,153,805	1,024,697,333	(507,456,472)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	13,663,548	16,313,548	2,650,000		4,482,588,567	4,037,249,634	(445,338,933)	4,496,252,115	4,053,563,182	(442,688,933)
TITRE IV Dépenses de Transferts	188,000,000	188,000,000	0		-	-	-	188,000,000	188,000,000	0
TITRE VI Autres dépenses publiques	116,000,000	146,000,000	30,000,000		330,000,000	420,000,000	90,000,000	446,000,000	566,000,000	120,000,000
1111-1-3 CENTRE DE TECHNI. DE PLANIF. ET D'ECONOMIE APPLIQUEE (CTPEA)	60,544,463	67,094,463	6,550,000		3,608,130	10,000,000	6,391,871	64,152,593	77,094,463	12,941,870
TITRE I Dépenses de Personnel	33,254,461	40,065,573	6,811,112		-	-	-	33,254,461	40,065,573	6,811,112
TITRE II Dépenses de Biens et Services	27,290,002	27,028,890	(261,112)		-	-	-	27,290,002	27,028,890	(261,112)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-		3,608,130	10,000,000	6,391,871	3,608,130	10,000,000	6,391,871
1111-1-4 CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES (CNC)	20,350,506	22,080,506	1,730,001		5,000,000	5,000,000		25,350,506	27,080,506	1,730,001
TITRE I Dépenses de Personnel	16,384,730	17,194,730	830,000		-	-	-	16,384,730	17,194,730	830,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	3,985,776	3,985,776	0		5,000,000	5,000,000	-	8,885,776	8,985,776	0
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	900,000	900,000		-	-	-	-	900,000	900,000
1111-1-5 CENTRE NTL DE L'INFORM. GEO SPAT.	50,754,711	56,254,711	7,500,000		54,700,000	76,100,000	21,400,000	105,454,711	134,354,711	28,900,000
TITRE I Dépenses de Personnel	20,754,711	37,254,711	16,500,000		-	-	-	20,754,711	37,254,711	16,500,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	30,000,000	21,000,000	(9,000,000)		54,700,000	76,100,000	21,400,000	84,700,000	97,100,000	12,400,000
1112 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	4,455,219,069	4,864,294,003	409,074,934		3,968,795,880	3,467,447,452	(501,349,427)	8,424,015,949	8,331,741,456	(92,274,493)
11121 SERVICES INTERNES	1,090,995,978	1,204,406,978	113,500,000		2,980,273,627	3,058,879,150	78,605,522	4,071,180,606	4,263,286,128	192,105,522
11121-1 BUREAU DU MINISTRE	55,697,669	55,697,669			-	-	-	55,697,669	55,697,669	
TITRE I Dépenses de Personnel	28,942,575	26,942,575	-		-	-	-	28,942,575	26,942,575	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	12,999,861	12,999,861	-		-	-	-	12,999,861	12,999,861	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	13,755,232	13,755,232	-		-	-	-	13,755,232	13,755,232	-
11121-2 DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	823,427,492	883,427,492	60,000,000		2,973,273,627	3,051,379,150	78,105,522	3,796,701,119	3,934,806,642	138,105,522
TITRE I Dépenses de Personnel	394,307,981	394,307,981	-		-	-	-	394,307,981	394,307,981	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	88,428,845	88,428,845	-		147,694,667	153,173,200	5,478,533	236,123,512	241,602,045	5,478,533
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	17,102,667	17,102,667	-		2,825,560,188	1,766,868,950	(1,058,691,239)	2,842,662,855	1,783,971,616	(1,058,691,239)
TITRE IV Dépenses de Transferts	538,000	538,000	-		18,772	1,121,337,000	1,121,318,228	556,772	1,121,375,000	1,121,318,228
TITRE VI Autres dépenses publiques	323,050,000	383,050,000	60,000,000		-	10,000,000	10,000,000	323,050,000	393,050,000	70,000,000
11121-3 FAES	12,086,849	50,086,849	38,000,000		-	-	-	12,086,849	50,086,849	38,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	-	30,000,000	30,000,000		-	-	-	-	30,000,000	30,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	12,086,849	20,086,849	8,000,000		-	-	-	12,086,849	20,086,849	8,000,000
11121-4 UNITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	141,198,893	148,198,893	7,000,000		-	-	-	141,198,893	148,198,893	7,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	98,839,225	98,839,225	-		-	-	-	98,839,225	98,839,225	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	42,359,668	49,359,668	7,000,000		-	-	-	42,359,668	49,359,668	7,000,000
11121-5 ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION FINANCIERE	58,398,875	66,898,875	8,500,000		7,000,000	7,500,000	500,000	65,398,875	74,398,875	9,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	32,516,012	32,516,012	-		-	-	-	32,516,012	32,516,012	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	25,882,862	25,882,862	-		7,000,000	7,500,000	500,000	32,882,862	33,382,862	500,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	8,500,000	8,500,000		-	-	-	-	8,500,000	8,500,000

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection Investissement 15-16	Projection Investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,836,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,679,830,801	121,945,000,000	(734,830,802)
1112-1-17- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX FINANCES		97,200	97,200	-	-	-	-	97,200	97,200	-
TITRE I Dépenses de Personnel		97,200	97,200	-	-	-	-	97,200	97,200	-
11122 SERVICES EXTERNES	3,364,312,091	3,659,387,925	295,574,934		988,523,252	408,568,303	(579,954,950)	4,352,835,343	4,068,455,328	(284,380,016)
1112-2-13- INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	93,204,993	102,204,993	9,000,000		441,666,667	131,870,000	(309,798,667)	534,871,666	234,074,999	(300,796,667)
TITRE I Dépenses de Personnel	80,094,850	86,650,000	6,555,150		-	-	-	80,094,850	86,650,000	6,555,150
TITRE II Dépenses de Biens et Services	12,410,149	7,823,500	(4,586,649)		441,666,667	131,870,000	(309,798,667)	454,076,816	139,693,500	(314,383,316)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	500,000	6,225,000	5,725,000		-	-	-	500,000	6,225,000	5,725,000
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	1,310,000	1,310,000		-	-	-	-	1,310,000	1,310,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	200,000	196,499	(3,501)		-	-	-	200,000	196,499	(3,501)
1112-2-14- DIRECTION GENERALE DU BUDGET	160,604,743	175,179,682	14,574,938		35,000,000	15,000,000	(20,000,000)	195,604,743	190,179,682	(5,425,062)
TITRE I Dépenses de Personnel	99,228,485	103,228,485	4,000,000		-	-	-	99,228,485	103,228,485	4,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	32,213,564	36,213,564	4,000,000		20,000,000	15,000,000	(5,000,000)	52,213,564	51,213,564	(1,000,000)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	5,037,660	5,037,660	-		15,000,000	-	(15,000,000)	20,037,660	5,037,660	(15,000,000)
TITRE IV Dépenses de Transferts	660,000	660,000	-		-	-	-	660,000	660,000	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	23,465,034	30,039,972	6,574,938		-	-	-	23,465,034	30,039,972	6,574,938
1112-2-15- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	1,179,399,073	1,339,399,073	160,000,000		100,000,000	65,976,078	(34,021,922)	1,279,999,073	1,405,977,151	125,978,078
TITRE I Dépenses de Personnel	903,010,972	913,010,972	10,000,000		-	-	-	903,010,972	913,010,972	10,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	249,168,888	359,168,888	110,000,000		40,000,000	13,333,333	(26,666,667)	289,168,888	372,502,221	83,333,333
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	12,419,213	24,419,213	12,000,000		60,000,000	52,644,744	(7,355,256)	72,419,213	77,063,957	4,644,744
TITRE IV Dépenses de Transferts	400,000	400,000	-		-	-	-	400,000	400,000	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	15,000,000	43,000,000	28,000,000		-	-	-	15,000,000	43,000,000	28,000,000
1112-2-16- ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES	1,850,461,930	1,950,461,930	100,000,000		403,356,586	195,720,225	(207,636,361)	2,253,818,516	2,146,182,155	(107,636,361)
TITRE I Dépenses de Personnel	947,773,353	957,773,353	10,000,000		-	-	-	947,773,353	957,773,353	10,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	689,897,884	739,897,884	50,000,000		-	-	-	689,897,884	739,897,884	50,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	127,123,952	127,123,952	-		403,356,586	195,720,225	(207,636,361)	530,480,537	322,844,177	(207,636,361)
TITRE IV Dépenses de Transferts	3,011,346	3,011,346	-		-	-	-	3,011,346	3,011,346	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	82,655,395	122,655,395	40,000,000		-	-	-	82,655,395	122,655,395	40,000,000
1112-2-25- INSPECTION GENERALE DES FINANCES	80,041,346	92,041,342	11,999,996		8,500,000	-	(8,500,000)	88,541,346	92,041,342	3,499,996
TITRE I Dépenses de Personnel	42,700,933	45,700,933	3,000,000		-	-	-	42,700,933	45,700,933	3,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	23,678,414	25,678,410	1,999,996		8,500,000	-	(8,500,000)	32,178,414	25,678,410	(6,500,004)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	1,059,642	4,059,642	3,000,000		-	-	-	1,059,642	4,059,642	3,000,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	12,602,356	16,602,356	4,000,000		-	-	-	12,602,356	16,602,356	4,000,000
1113 MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	1,065,882,070	1,126,885,281	61,003,211		10,829,285,861	5,874,027,278	(4,955,258,582)	11,895,167,931	7,000,912,560	(4,894,255,371)
11131 SERVICES INTERNES	1,065,882,070	1,126,885,281	61,003,211		10,829,285,861	5,874,027,278	(4,955,258,582)	11,895,167,931	7,000,912,560	(4,894,255,371)
1113-1-11- BUREAU DU MINISTRE	69,589,799	99,678,753	30,088,954		-	-	-	69,589,799	99,678,753	30,088,954
TITRE I Dépenses de Personnel	39,626,165	53,269,120	13,643,955		-	-	-	39,626,165	53,269,120	13,643,955
TITRE II Dépenses de Biens et Services	2,986,832	2,881,831	(105,001)		-	-	-	2,986,832	2,881,831	(105,001)
TITRE VI Autres dépenses publiques	19,011,008	35,561,008	16,550,000		-	-	-	19,011,008	35,561,008	16,550,000
1113-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	798,600,062	821,514,320	22,914,257		10,829,285,861	5,874,027,278	(4,955,258,582)	11,627,885,923	6,695,541,598	(4,932,344,325)
TITRE I Dépenses de Personnel	599,341,853	615,898,608	16,556,755		-	-	-	599,341,853	615,898,608	16,556,755
TITRE II Dépenses de Biens et Services	124,596,380	126,239,385	1,643,004		1,734,613,058	863,651,006	(870,962,052)	1,869,209,438	989,890,391	(869,319,048)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	46,727,054	46,727,054	-		7,775,328,347	3,775,320,035	(4,000,008,312)	7,822,055,401	3,822,047,089	(4,000,008,312)
TITRE IV Dépenses de Transferts	5,000,000	3,000,000	(2,000,000)		1,319,344,456	1,235,056,237	(84,288,219)	1,324,344,456	1,238,056,237	(86,288,219)
TITRE VI Autres dépenses publiques	22,934,775	29,649,273	6,714,498		-	-	-	22,934,775	29,649,273	6,714,498
1113-1-13- ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE	103,471,835	105,071,835	1,600,000		-	-	-	103,471,835	105,071,835	1,600,000
TITRE I Dépenses de Personnel	94,623,243	94,623,243	-		-	-	-	94,623,243	94,623,243	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	8,848,591	8,848,591	-		-	-	-	8,848,591	8,848,591	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	1,600,000	1,600,000		-	-	-	-	1,600,000	1,600,000
1113-1-14- INSTITUT NATIONAL DE REFORME AGRERAIE	67,523,920	71,523,920	4,000,000		-	-	-	67,523,920	71,523,920	4,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	54,450,445	54,450,445	-		-	-	-	54,450,445	54,450,445	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	13,073,475	17,073,475	4,000,000		-	-	-	13,073,475	17,073,475	4,000,000
1113-1-15- INSTITUT NATIONAL DU CAFE D'HAITI (INCAH)	11,718,595	12,018,595	300,000		-	-	-	11,718,595	12,018,595	300,000
TITRE I Dépenses de Personnel	8,128,880	8,128,880	-		-	-	-	8,128,880	8,128,880	-

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017

DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection Investissement 15-16	Projection Investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,036,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,679,830,801	121,945,000,000	(734,830,802)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	3,589,715	3,889,715	300,000	-	-	-	3,589,715	3,889,715	300,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1113-1-17- ORGANISME DE DEVELOPPEMENT DU NORD (ODN)	TITRE I Dépenses de Personnel	14,977,860	17,077,860	2,100,000	-	-	-	14,977,860	17,077,860	2,100,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	8,693,898	8,693,898	-	-	-	-	8,693,898	8,693,898	-
	1114 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	6,283,962	8,383,962	2,100,000	-	-	-	6,283,962	8,383,962	2,100,000
1114-1 SERVICES INTERNES	TITRE I Dépenses de Personnel	975,105,481	1,043,073,673	67,968,192	15,068,223,597	17,246,210,296	2,177,986,700	16,043,329,078	18,289,283,969	2,245,954,891
1114-1-1 BUREAU DU MINISTRE	TITRE II Dépenses de Biens et Services	58,722,404	58,722,404	-	15,068,223,597	17,246,210,296	2,177,986,700	16,043,329,078	18,289,283,969	2,245,954,891
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	41,257,058	41,257,058	-	-	-	-	41,257,058	41,257,058	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	9,147,431	9,147,431	-	-	-	-	9,147,431	9,147,431	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	7,150,455	7,150,455	-	-	-	-	7,150,455	7,150,455	-
	1114-1-12 DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	700,476	700,476	-	-	-	-	700,476	700,476	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	466,984	466,984	-	-	-	-	466,984	466,984	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	376,892,485	386,892,485	10,000,000	13,948,223,597	16,461,710,296	2,513,486,700	14,486,208,269	17,009,694,969	2,523,486,700
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	153,146,351	153,146,351	-	207,000,000	5,500,000	(201,500,000)	376,892,485	386,892,485	10,000,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	3,164,749	3,164,749	-	13,741,223,597	16,317,194,811	2,575,971,215	13,744,388,346	16,320,359,561	2,575,971,215
	TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	139,015,485	139,015,485	-	139,015,485	139,015,485
1114-1-15 LABOR. NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAV. PUBL.	TITRE I Dépenses de Personnel	4,781,086	4,781,086	-	40,000,000	7,500,000	(32,500,000)	4,781,086	4,781,086	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	23,093,809	23,093,809	-	-	-	-	63,093,809	30,593,809	(32,500,000)
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	19,732,653	19,732,653	-	-	-	-	19,732,653	19,732,653	-
	1114-1-16 OFFICE NATIONAL DU CADASTRE	3,361,157	3,361,157	-	40,000,000	7,500,000	(32,500,000)	3,361,157	3,361,157	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	53,031,809	58,000,000	4,968,191	30,000,000	6,000,000	(24,000,000)	40,000,000	7,500,000	(32,500,000)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	41,882,425	46,850,616	4,968,191	-	-	-	41,882,425	46,850,616	4,968,191
	1114-1-17 SERVICES MARITIME ET DE NAVIGATION	11,149,384	11,149,384	-	30,000,000	6,000,000	(24,000,000)	41,149,384	17,149,384	(24,000,000)
	TITRE I Dépenses de Personnel	35,000,000	35,000,000	-	-	5,000,000	5,000,000	35,000,000	40,000,000	5,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	19,217,410	19,217,410	-	-	-	-	19,217,410	19,217,410	-
	1114-1-18 CONSEIL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS	15,782,590	15,782,590	-	-	5,000,000	5,000,000	15,782,590	20,782,590	5,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	7,740,558	7,740,558	-	-	-	-	7,740,558	7,740,558	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	7,255,598	7,255,598	-	-	-	-	7,255,598	7,255,598	-
	1114-1-19 BUREAU DES MINES ET DE L'ENERGIE	484,960	484,960	-	-	-	-	484,960	484,960	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	50,000,000	53,000,001	3,000,001	35,000,000	10,000,000	(25,000,000)	85,000,000	63,000,001	(21,999,999)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	43,304,432	46,304,433	3,000,001	-	-	-	43,304,432	46,304,433	3,000,001
	1114-1-20 FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	6,695,568	6,695,568	-	35,000,000	10,000,000	(25,000,000)	41,695,568	16,695,568	(25,000,000)
	TITRE I Dépenses de Personnel	4,994,417	4,994,417	-	-	-	-	4,994,417	4,994,417	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	119,730	119,730	-	-	-	-	119,730	119,730	-
	1114-1-21 CENTRE NATIONAL DES EQUIPEMENTS	4,874,687	4,874,687	-	-	-	-	4,874,687	4,874,687	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	145,315,129	195,315,129	50,000,000	950,000,000	700,000,000	(250,000,000)	1,095,315,129	895,315,129	(200,000,000)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	86,464,799	136,464,799	50,000,000	-	-	-	86,464,799	135,464,799	50,000,000
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	58,850,330	58,850,330	-	950,000,000	700,000,000	(250,000,000)	58,850,330	58,850,330	-
	1114-1-22 DIRECTION NATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	-	-	-	65,000,000	56,000,000	(9,000,000)	950,000,000	700,000,000	(250,000,000)
	TITRE I Dépenses de Personnel	59,222,683	59,222,683	-	-	-	-	124,222,683	115,222,683	(9,000,000)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	6,500,000	6,500,000	-	65,000,000	56,000,000	(9,000,000)	6,500,000	6,500,000	-
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	65,000,000	56,000,000	(9,000,000)	65,000,000	56,000,000	(9,000,000)

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection Investissement 15-16	Projection Investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,836,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,679,830,801	121,945,000,000	(734,830,802)
1115 MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	502,345,859	518,225,880	15,880,020	1,821,598,247	1,181,064,000	(640,534,247)	2,323,944,107	1,699,289,880	(624,654,227)	
1115 SERVICES INTERNES	502,345,859	518,225,880	15,880,020	1,821,598,247	1,181,064,000	(640,534,247)	2,323,944,107	1,699,289,880	(624,654,227)	
1115-1-11- BUREAU DU MINISTRE	42,971,096	47,971,097	5,000,001	-	-	-	42,971,096	47,971,097	5,000,001	
TITRE I Dépenses de Personnel	21,350,000	21,350,000	-	-	-	-	21,350,000	21,350,000	-	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	14,000,000	14,000,000	0	-	-	-	14,000,000	14,000,000	0	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	3,800,000	3,800,000	-	-	-	-	3,800,000	3,800,000	-	
TITRE IV Dépenses de Transferts	1,000,000	1,000,000	-	-	-	-	1,000,000	1,000,000	-	
TITRE VI Autres dépenses publiques	2,821,096	7,821,096	5,000,000	-	-	-	2,821,095	7,821,096	5,000,000	
1115-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	223,900,000	225,784,343	1,884,343	1,821,598,247	1,181,064,000	(640,534,247)	2,045,498,248	1,406,848,343	(638,649,904)	
TITRE I Dépenses de Personnel	200,500,001	208,142,667	7,642,666	-	-	-	200,500,001	208,142,667	7,642,666	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	18,000,000	13,301,219	(4,698,780)	27,322,602	39,000,000	11,677,398	45,322,602	52,301,219	6,978,617	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	3,900,000	3,840,456	(59,544)	765,981,463	428,269,000	(337,712,463)	769,881,462	432,109,456	(337,772,006)	
TITRE IV Dépenses de Transferts	500,000	500,000	-	1,012,294,183	708,795,000	(303,499,183)	1,012,794,183	709,295,000	(303,499,183)	
TITRE VI Autres dépenses publiques	1,000,000	2	(999,998)	16,000,000	5,000,000	(11,000,000)	17,000,000	5,000,002	(11,999,998)	
1115-1-13- OFFICE DES POSTES	96,279,392	98,279,392	2,000,000	-	-	-	96,279,392	98,279,392	2,000,000	
TITRE I Dépenses de Personnel	72,884,409	72,884,409	-	-	-	-	72,884,409	72,884,409	-	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	23,394,983	25,394,983	2,000,000	-	-	-	23,394,983	25,394,983	2,000,000	
1115-1-15- DIRECTION GENERALE DES ZONES FRANCHES	33,434,899	36,068,992	2,634,093	-	-	-	33,434,899	36,068,992	2,634,093	
TITRE I Dépenses de Personnel	18,428,925	19,800,151	1,371,225	-	-	-	18,428,925	19,800,151	1,371,225	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	15,005,974	16,268,842	1,262,868	-	-	-	15,005,974	16,268,842	1,262,868	
1115-1-16- CENTRE DE FACILITATION DES INVEST(CFI)	105,760,472	110,122,055	4,361,583	-	-	-	105,760,472	110,122,055	4,361,583	
TITRE I Dépenses de Personnel	44,859,167	47,220,750	2,361,583	-	-	-	44,859,167	47,220,750	2,361,583	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	60,901,305	62,901,305	2,000,000	-	-	-	60,901,305	62,901,305	2,000,000	
1116 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	343,298,352	375,047,511	31,749,159	384,500,000	233,500,000	(151,000,000)	727,798,352	608,547,511	(119,250,841)	
1116 SERVICES INTERNES	343,298,352	375,047,511	31,749,159	384,500,000	233,500,000	(151,000,000)	727,798,352	608,547,511	(119,250,841)	
1116-1-11- BUREAU DU MINISTRE	79,533,980	79,533,980	-	-	-	-	79,533,980	79,533,980	-	
TITRE I Dépenses de Personnel	49,449,032	49,449,032	-	-	-	-	49,449,032	49,449,032	-	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	19,418,365	19,418,365	-	-	-	-	19,418,365	19,418,365	-	
TITRE VI Autres dépenses publiques	10,666,583	10,666,583	-	-	-	-	10,666,583	10,666,583	-	
1116-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	263,764,372	295,513,531	31,749,159	384,500,000	233,500,000	(151,000,000)	648,264,372	529,013,531	(119,250,841)	
TITRE I Dépenses de Personnel	195,273,464	215,273,464	20,000,000	-	-	-	195,273,464	215,273,464	20,000,000	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	45,649,580	48,216,239	2,566,659	142,000,000	113,500,000	(28,500,000)	187,649,580	161,716,239	(25,933,341)	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	10,867,355	13,049,855	2,182,500	242,500,000	75,000,000	(167,500,000)	253,367,355	88,049,855	(165,317,500)	
TITRE IV Dépenses de Transferts	7,959,574	7,959,574	-	-	-	-	7,959,574	7,959,574	-	
TITRE VI Autres dépenses publiques	4,014,400	11,014,400	7,000,000	-	45,000,000	45,000,000	4,014,400	56,014,400	52,000,000	
1117 MINISTERE DU TOURISME	173,973,522	180,311,821	6,338,299	515,105,262	592,500,000	77,394,738	689,978,784	772,811,821	83,733,037	
11171 SERVICES INTERNES	173,973,522	180,311,821	6,338,299	515,105,262	592,500,000	77,394,738	689,978,784	772,811,821	83,733,037	
1117-1-11- BUREAU DU MINISTRE	21,550,207	28,323,937	6,773,731	-	-	-	21,550,207	28,323,937	6,773,731	
TITRE I Dépenses de Personnel	14,079,009	16,699,010	2,620,000	-	-	-	14,079,009	16,699,010	2,620,000	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	6,971,198	9,000,000	2,028,803	-	-	-	6,971,198	9,000,000	2,028,803	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	500,000	1,624,927	1,124,928	-	-	-	500,000	1,624,927	1,124,928	
TITRE VI Autres dépenses publiques	1,000,000	1,000,000	-	-	-	-	1,000,000	1,000,000	-	
1117-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	122,748,272	121,714,840	(1,033,432)	515,105,262	592,500,000	77,394,738	637,853,534	714,214,840	76,361,306	
TITRE I Dépenses de Personnel	84,433,423	86,214,840	1,781,418	-	-	-	84,433,423	86,214,840	1,781,418	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	20,184,849	19,500,000	(684,849)	201,947,367	159,500,000	(42,447,367)	222,132,216	179,000,000	(43,132,216)	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	6,130,000	4,000,000	(2,130,000)	313,157,895	433,000,000	119,842,105	319,287,895	437,000,000	117,712,105	
TITRE VI Autres dépenses publiques	12,000,000	12,000,000	0	-	-	-	12,000,000	12,000,000	0	
1117-1-13- ECOLE HOTELIERE	29,675,043	30,273,043	598,000	-	-	-	29,675,043	30,273,043	598,000	
TITRE I Dépenses de Personnel	16,675,043	17,273,043	598,000	-	-	-	16,675,043	17,273,043	598,000	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	13,000,000	13,000,000	-	-	-	-	13,000,000	13,000,000	-	

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection Investissement 15-16	Projection Investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,836,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,679,830,801	121,945,000,000	(734,830,802)
12 SECTEUR POLITIQUE		17,254,042,442	18,404,183,934	1,150,141,491	2,173,348,416	851,400,000	(1,521,946,418)	19,427,390,860	19,055,583,934	(371,806,926)
1211 MINISTERE DE LA JUSTICE		9,689,360,697	10,473,535,222	784,174,526	1,173,125,000	215,000,000	(958,125,000)	10,862,465,697	10,688,535,222	(173,950,474)
12111 SERVICES INTERNES		1,608,615,939	1,692,790,465	84,174,526	773,000,000	115,000,000	(658,000,000)	2,381,615,939	1,807,790,465	(573,825,474)
12111-1- BUREAU DU MINISTRE		35,685,420	35,685,420	-	-	-	-	35,685,420	35,685,420	-
TITRE I Dépenses de Personnel		24,243,967	24,243,967	-	-	-	-	24,243,967	24,243,967	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services		6,288,168	6,288,168	-	-	-	-	6,288,168	6,288,168	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		2,403,332	2,403,332	-	-	-	-	2,403,332	2,403,332	-
TITRE VI Autres dépenses publiques		2,749,953	2,749,953	-	-	-	-	2,749,953	2,749,953	-
12111-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES		1,294,829,712	1,364,099,367	69,269,655	773,000,000	115,000,000	(658,000,000)	2,067,829,712	1,479,099,367	(588,730,345)
TITRE I Dépenses de Personnel		1,038,747,302	1,036,747,302	(0)	-	-	-	1,036,747,302	1,036,747,302	(0)
TITRE II Dépenses de Biens et Services		155,537,940	173,807,595	18,289,655	-	-	-	155,537,940	173,807,595	18,269,655
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		42,260,100	58,260,100	16,000,000	773,000,000	115,000,000	(658,000,000)	815,260,100	173,260,100	(642,000,000)
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	5,000,000	5,000,000	-	-	-	-	5,000,000	5,000,000
TITRE VI Autres dépenses publiques		60,284,371	90,284,371	30,000,000	-	-	-	60,284,371	90,284,371	30,000,000
12111-1-17- UNITE CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS		52,209,421	54,209,421	2,000,000	-	-	-	52,209,421	54,209,421	2,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel		42,500,008	42,500,008	-	-	-	-	42,500,008	42,500,008	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services		9,709,413	11,709,413	2,000,000	-	-	-	9,709,413	11,709,413	2,000,000
12111-1-18- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA SECURITE PUBLIQUE		53,795,257	53,796,257	-	-	-	-	53,796,257	53,796,257	-
TITRE I Dépenses de Personnel		25,214,402	25,214,402	-	-	-	-	25,214,402	25,214,402	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services		-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques		28,581,855	28,581,855	-	-	-	-	28,581,855	28,581,855	-
12111-1-19- OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION		137,095,129	150,000,000	12,904,871	-	-	-	137,095,129	150,000,000	12,904,871
TITRE I Dépenses de Personnel		110,095,121	110,095,121	-	-	-	-	110,095,121	110,095,121	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services		27,000,008	39,904,879	12,904,871	-	-	-	27,000,008	39,904,879	12,904,871
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	-	-	-	-	-	-	-	-
12111-1-20- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA JUSTICE		-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques		-	-	-	-	-	-	-	-	-
12111-1-21- ECOLE DE LA MAGISTRATURE		35,000,000	35,000,000	-	-	-	-	35,000,000	35,000,000	-
TITRE I Dépenses de Personnel		19,416,103	19,416,103	-	-	-	-	19,416,103	19,416,103	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services		15,583,897	15,583,897	-	-	-	-	15,583,897	15,583,897	-
12112 SERVICES EXTERNES		8,080,744,758	8,780,744,758	700,000,000	400,125,000	100,000,000	(300,125,000)	8,480,869,758	8,880,744,758	399,875,000
12112-1-16- POLICE NATIONALE D'HAITI		8,080,744,758	8,780,744,758	700,000,000	400,125,000	100,000,000	(300,125,000)	8,480,869,758	8,880,744,758	399,875,000
TITRE I Dépenses de Personnel		6,184,084,990	6,884,084,990	700,000,000	-	-	-	6,184,084,990	6,884,084,990	700,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services		1,589,363,305	1,589,363,305	-	82,125,000	30,000,000	(52,125,000)	1,671,488,305	1,619,383,305	(52,125,000)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		31,999,999	31,999,999	-	318,000,000	70,000,000	(248,000,000)	349,999,999	101,999,999	(248,000,000)
TITRE IV Dépenses de Transferts		35,296,463	35,296,463	-	-	-	-	35,296,463	35,296,463	-
TITRE VI Autres dépenses publiques		240,000,000	240,000,000	-	-	-	-	240,000,000	240,000,000	-
1212 MINISTERE DES HAUTIENS VIVANT A L'ETRANGER		89,125,427	100,000,000	10,874,573	-	-	-	89,125,427	100,000,000	10,874,573
12121 SERVICES INTERNES		89,125,427	100,000,000	10,874,573	-	-	-	89,125,427	100,000,000	10,874,573
1212-1-11- BUREAU DU MINISTRE		27,035,874	33,299,736	6,265,862	-	-	-	27,035,874	33,299,736	6,263,862
TITRE I Dépenses de Personnel		12,125,697	14,526,400	2,400,703	-	-	-	12,125,697	14,526,400	2,400,703
TITRE II Dépenses de Biens et Services		3,436,115	14,835,382	11,400,247	-	-	-	3,436,115	14,836,362	11,400,247
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		-	140,000	140,000	-	-	-	-	140,000	140,000
TITRE IV Dépenses de Transferts		140,095	-	(140,095)	-	-	-	140,095	0,00	(140,095)
TITRE VI Autres dépenses publiques		11,333,967	3,796,974	(7,536,993)	-	-	-	11,333,967	3,796,974	(7,536,993)
1212-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES		62,089,553	66,700,264	4,610,711	-	-	-	62,089,553	66,700,264	4,610,711
TITRE I Dépenses de Personnel		33,772,069	53,653,426	19,881,357	-	-	-	33,772,069	53,653,426	19,881,357
TITRE II Dépenses de Biens et Services		15,859,425	13,046,837	(2,812,588)	-	-	-	15,859,425	13,046,837	(2,812,588)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		3,208,051	(0)	(3,208,051)	-	-	-	3,208,051	(0)	(3,208,051)
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques		9,250,007	0	(9,250,007)	-	-	-	9,250,007	0	(9,250,007)
1213 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES		2,774,357,888	2,900,000,000	125,642,112	-	-	-	2,774,357,888	2,900,000,000	125,642,112
12131 SERVICES INTERNES		2,774,357,888	2,900,000,000	125,642,112	-	-	-	2,774,357,888	2,900,000,000	125,642,112

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection Investissement 15-16	Projection Investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,836,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,679,830,801	121,945,000,000	(734,830,802)
1213-1-11- BUREAU DU MINISTRE		86,192,215	100,018,865	13,826,650	-	-	-	86,192,215	100,018,865	13,826,650
TITRE I Dépenses de Personnel		78,545,764	85,852,120	7,306,356	-	-	-	78,545,764	85,852,120	7,306,356
TITRE II Dépenses de Biens et Services		7,646,451	10,400,029	2,753,578	-	-	-	7,646,451	10,400,029	2,753,578
TITRE VI Autres dépenses publiques		-	3,766,716	3,766,716	-	-	-	-	3,766,716	3,766,716
1213-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES		2,688,165,673	2,799,981,135	111,815,462	-	-	-	2,688,165,673	2,799,981,135	111,815,462
TITRE I Dépenses de Personnel		235,356,547	242,120,282	6,763,735	-	-	-	235,356,547	242,120,282	6,763,735
TITRE II Dépenses de Biens et Services		66,339,542	66,339,542	0	-	-	-	66,339,542	66,339,542	0
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		26,093,869	26,093,869	0	-	-	-	26,093,869	26,093,869	0
TITRE VI Autres dépenses publiques		2,360,375,715	2,465,427,442	105,051,727	-	-	-	2,360,375,715	2,465,427,442	105,051,727
1214 LA PRESIDENCE		1,193,674,740	1,204,571,170	10,896,430	-	-	-	1,193,674,740	1,204,571,170	10,896,430
1214-1 SERVICES INTERNES		1,193,674,740	1,204,571,170	10,896,430	-	-	-	1,193,674,740	1,204,571,170	10,896,430
1214-1-11- BUREAU DU PRESIDENT		253,504,339	245,827,686	(7,676,653)	-	-	-	253,504,339	245,827,686	(7,676,653)
TITRE I Dépenses de Personnel		163,074,160	155,397,507	(7,676,653)	-	-	-	163,074,160	155,397,507	(7,676,653)
TITRE III Dépenses d'immobilisations		30,430,179	30,430,179	-	-	-	-	30,430,179	30,430,179	-
TITRE VI Autres dépenses publiques		60,000,000	60,000,000	-	-	-	-	60,000,000	60,000,000	-
1214-1-12- ADMINISTRATION GENERALE DU PALAIS NATIONAL		358,870,702	371,630,999	12,760,297	-	-	-	358,870,702	371,630,999	12,760,297
TITRE I Dépenses de Personnel		95,787,046	108,547,343	12,760,297	-	-	-	95,787,046	108,547,343	12,760,297
TITRE II Dépenses de Biens et Services		182,642,731	209,642,731	27,000,000	-	-	-	182,642,731	209,642,731	27,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations		6,924,482	25,424,482	18,500,000	-	-	-	6,924,482	25,424,482	18,500,000
TITRE IV Dépenses de Transferts		2,000,054	2,000,054	-	-	-	-	2,000,054	2,000,054	-
TITRE VI Autres dépenses publiques		71,516,389	26,016,389	(45,500,000)	-	-	-	71,516,389	26,016,389	(45,500,000)
1214-1-13- SERVICE DE SECURITE DU PALAIS NATIONAL		511,699,699	510,512,485	(1,187,214)	-	-	-	511,699,699	510,512,485	(1,187,214)
TITRE I Dépenses de Personnel		271,108,263	266,024,619	(5,083,644)	-	-	-	271,108,263	266,024,619	(5,083,644)
TITRE II Dépenses de Biens et Services		95,327,865	95,327,865	-	-	-	-	95,327,865	95,327,865	-
TITRE IV Dépenses de Transferts		1,263,570	2,160,000	896,430	-	-	-	1,263,570	2,160,000	896,430
TITRE VI Autres dépenses publiques		144,000,000	147,000,000	3,000,000	-	-	-	144,000,000	147,000,000	3,000,000
1214-1-14- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PRESIDENT		69,600,000	76,600,000	7,000,000	-	-	-	69,600,000	76,600,000	7,000,000
TITRE VI Autres dépenses publiques		69,600,000	76,600,000	7,000,000	-	-	-	69,600,000	76,600,000	7,000,000
1215 BUREAU DU PREMIER MINISTRE		1,648,701,291	1,718,688,094	69,986,803	196,823,418	106,000,000	(90,823,418)	1,845,524,709	1,824,688,094	(20,836,614)
1215-1 SERVICES INTERNES		1,602,472,974	1,652,709,778	60,236,804	196,823,418	106,000,000	(90,823,418)	1,799,296,391	1,768,709,778	(30,586,613)
1215-1-11- BUREAU DU PREMIER MINISTRE		418,376,716	330,628,453	(87,748,264)	-	-	-	418,376,716	330,628,453	(87,748,264)
TITRE I Dépenses de Personnel		272,243,382	273,145,119	901,737	-	-	-	272,243,382	273,145,119	901,737
TITRE II Dépenses de Biens et Services		132,192,085	49,192,085	(83,000,000)	-	-	-	132,192,085	49,192,085	(83,000,000)
TITRE III Dépenses d'immobilisations		13,941,249	8,291,248	(5,650,000)	-	-	-	13,941,249	8,291,248	(5,650,000)
1215-1-12- ADMINISTRATION GENERALE		817,046,311	934,969,575	117,923,264	161,823,418	98,000,000	(63,823,418)	978,869,729	1,032,969,575	54,099,846
TITRE I Dépenses de Personnel		175,565,310	195,838,751	20,273,440	-	-	-	175,565,310	195,838,751	20,273,440
TITRE II Dépenses de Biens et Services		141,977,893	214,977,716	72,999,823	161,823,418	89,000,000	(72,823,418)	303,801,311	303,977,716	176,405
TITRE III Dépenses d'immobilisations		28,259,057	47,909,058	19,650,000	-	-	-	28,259,057	47,909,058	19,650,000
TITRE IV Dépenses de Transferts		73,416,673	73,416,673	-	-	-	-	73,416,673	73,416,673	-
TITRE VI Autres dépenses publiques		397,827,378	402,827,378	5,000,000	-	9,000,000	9,000,000	397,827,378	411,827,378	14,000,000
1215-1-13- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PREMIER MINISTRE		42,028,539	52,028,539	10,000,000	-	-	-	42,028,539	52,028,539	10,000,000
TITRE VI Autres dépenses publiques		42,028,539	52,028,539	10,000,000	-	-	-	42,028,539	52,028,539	10,000,000
1215-1-16- CONSEIL DE MODERNISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES		37,424,734	41,424,733	4,000,000	-	-	-	37,424,734	41,424,733	4,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel		26,562,367	29,562,366	3,000,000	-	-	-	26,562,367	29,562,366	3,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services		10,862,367	11,862,367	1,000,000	-	-	-	10,862,367	11,862,367	1,000,000

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection Investissement 15-16	Projection Investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,836,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,678,830,801	121,945,000,000	(734,830,802)
1215-1-17- COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE	31,541,293	35,551,293	4,010,000	-	-	-	-	31,541,293	35,551,293	4,010,000
TITRE I Dépenses de Personnel	18,762,119	26,500,000	7,737,881	-	-	-	-	18,762,119	26,500,000	7,737,881
TITRE II Dépenses de Biens et Services	12,779,174	9,051,293	(3,727,881)	-	-	-	-	12,779,174	9,051,293	(3,727,881)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1215-1-18- BUREAU DE L'ORDONNATEUR NATIONAL	60,053,972	60,053,972	-	-	-	-	-	60,053,972	60,053,972	-
TITRE I Dépenses de Personnel	43,467,343	43,467,343	-	-	-	-	-	43,467,343	43,467,343	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	16,586,629	16,586,629	-	-	-	-	-	16,586,629	16,586,629	-
1215-1-19- COMMISSION NATIONALE DE PASSATION DE MARCHES	101,948,195	110,000,000	8,051,805	35,000,000	8,000,000	(27,000,000)	-	136,948,195	118,000,000	(18,948,195)
TITRE I Dépenses de Personnel	64,571,280	77,000,000	12,428,720	-	-	-	-	64,571,280	77,000,000	12,428,720
TITRE II Dépenses de Biens et Services	37,376,915	33,000,000	(4,376,915)	35,000,000	8,000,000	(27,000,000)	-	72,376,915	41,000,000	(31,376,915)
1215-1-21- CONSEIL SUPERIEUR DE LA POLICE NATIONALE	52,200,000	52,200,000	-	-	-	-	-	52,200,000	52,200,000	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	52,200,000	52,200,000	-	-	-	-	-	52,200,000	52,200,000	-
1215-1-22- BUREAU DE COORD. ET DE SUIVI DES ACCORDS CARICOM/OMC/ZLEA	24,621,512	28,621,512	4,000,000	-	-	-	-	24,621,512	28,621,512	4,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	17,631,072	18,831,072	1,200,000	-	-	-	-	17,631,072	18,831,072	1,200,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	6,990,440	9,790,440	2,800,000	-	-	-	-	6,990,440	9,790,440	2,800,000
1215-1-23- APPUI A LA FORMATION	17,231,701	17,231,701	-	-	-	-	-	17,231,701	17,231,701	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	17,231,701	17,231,701	-	-	-	-	-	17,231,701	17,231,701	-
12152 SERVICES EXTERNES	46,228,317	55,978,316	9,749,999	-	-	-	-	46,228,317	55,978,316	9,749,999
1215-2-14- CEFOPAFOP	26,162,954	29,912,953	3,749,999	-	-	-	-	26,162,954	29,912,953	3,749,999
TITRE I Dépenses de Personnel	11,056,631	11,806,630	750,000	-	-	-	-	11,056,631	11,806,630	750,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	15,106,324	18,106,323	3,000,000	-	-	-	-	15,106,324	18,106,323	3,000,000
1215-2-20- BUREAU DE GESTION DES MILITAIRES DEMOBILISES	20,065,363	26,065,363	6,000,000	-	-	-	-	20,065,363	26,065,363	6,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	13,932,183	16,467,900	2,535,717	-	-	-	-	13,932,183	16,467,900	2,535,717
TITRE II Dépenses de Biens et Services	6,133,180	9,597,463	3,464,283	-	-	-	-	6,133,180	9,597,463	3,464,283
1216 MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	1,458,467,731	1,576,830,803	118,363,073	783,400,000	326,400,000	(457,000,000)	-	2,241,867,731	1,903,230,803	(338,636,927)
12161 SERVICES INTERNES	1,458,467,731	1,576,830,803	118,363,073	783,400,000	326,400,000	(457,000,000)	-	2,241,867,731	1,903,230,803	(338,636,927)
1216-1-11- BUREAU DU MINISTRE	102,831,821	97,369,775	(5,462,045)	-	-	-	-	102,831,821	97,369,775	(5,462,045)
TITRE I Dépenses de Personnel	57,852,894	49,258,610	(8,594,284)	-	-	-	-	57,852,894	49,258,610	(8,594,284)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	8,429,261	9,529,261	1,100,000	-	-	-	-	8,429,261	9,529,261	1,100,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	7,049,666	20,844,464	13,794,798	-	-	-	-	7,049,666	20,844,464	13,794,798
TITRE IV Dépenses de Transferts	5,000,000	5,000,000	-	-	-	-	-	5,000,000	5,000,000	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	24,500,000	12,737,441	(11,762,559)	-	-	-	-	24,500,000	12,737,441	(11,762,559)
1216-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	955,616,149	1,021,367,195	65,751,045	783,400,000	326,400,000	(457,000,000)	-	1,739,016,149	1,347,767,195	(391,248,955)
TITRE I Dépenses de Personnel	492,394,357	493,183,797	769,441	-	-	-	-	492,394,357	493,183,797	789,441
TITRE II Dépenses de Biens et Services	194,707,074	233,695,074	38,988,000	139,400,000	118,400,000	(21,000,000)	-	334,107,074	352,095,074	17,988,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	23,980,662	60,520,466	36,539,803	638,000,000	199,000,000	(439,000,000)	-	661,980,662	259,520,466	(402,460,197)
TITRE IV Dépenses de Transferts	3,500,000	3,500,000	-	-	-	-	-	3,500,000	3,500,000	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	241,034,057	230,467,857	(10,566,199)	-6,000,000	9,000,000	3,000,000	-	247,034,057	239,467,857	(7,566,199)
1216-1-15- ORGANISME DE SURVEILLANCE MORNE HOPITAL	8,054,833	8,093,833	39,000	-	-	-	-	8,054,833	8,093,833	39,000
TITRE I Dépenses de Personnel	6,868,810	6,907,810	39,000	-	-	-	-	6,868,810	6,907,810	39,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	1,186,023	1,186,023	-	-	-	-	-	1,186,023	1,186,023	-
1216-1-17- SMCRS	391,964,928	450,000,000	58,035,073	-	-	-	-	391,964,928	450,000,000	58,035,073
TITRE I Dépenses de Personnel	182,564,367	203,537,422	20,973,056	-	-	-	-	182,564,367	203,537,422	20,973,056
TITRE II Dépenses de Biens et Services	209,400,561	246,462,578	37,062,017	-	-	-	-	209,400,561	246,462,578	37,062,017

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017

DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection Investissement 15-16	Projection Investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,836,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,679,830,801	121,945,000,000	(734,830,802)
1217 MINISTERE DE LA DEFENSE	400,354,669	430,558,643	30,203,974		20,000,000	4,000,000	(16,000,000)	420,354,669	434,558,643	14,203,974
12171 SERVICES INTERNES	400,354,669	430,558,643	30,203,974		20,000,000	4,000,000	(16,000,000)	420,354,669	434,558,643	14,203,974
12171-1-11- BUREAU DU MINISTRE	137,442,757	166,708,927	29,266,170	-	-	-	-	137,442,757	166,708,927	29,266,170
TITRE I Dépenses de Personnel	59,550,281	77,826,100	18,275,819	-	-	-	-	59,550,281	77,826,100	18,275,819
TITRE II Dépenses de Biens et Services	20,502,128	19,992,579	(509,549)	-	-	-	-	20,502,128	19,992,579	(509,549)
TITRE IV Dépenses de Transferts	49,390,348	49,350,248	(100)	-	-	-	-	49,390,348	49,350,248	(100)
TITRE VI Autres dépenses publiques	8,000,000	19,500,000	11,500,000	-	-	-	-	8,000,000	19,500,000	11,500,000
12171-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	262,911,912	263,849,716	937,804		20,000,000	4,000,000	(16,000,000)	282,911,912	267,849,716	(16,062,196)
TITRE I Dépenses de Personnel	100,538,634	97,300,456	(3,238,178)	-	-	-	-	100,538,634	97,300,456	(3,238,178)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	23,615,134	27,286,140	3,671,006	-	-	-	-	23,615,134	27,286,140	3,671,006
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	20,000,000	20,679,984	679,984	20,000,000	4,000,000	(16,000,000)	40,000,000	24,679,984	(15,320,016)	
TITRE IV Dépenses de Transferts	609,652	609,648	(4)	-	-	-	-	609,652	609,648	(4)
TITRE VI Autres dépenses publiques	118,148,492	117,973,488	(175,004)	-	-	-	-	118,148,492	117,973,488	(175,004)
13 SECTEUR SOCIAL	15,541,359,119	16,379,229,436	837,870,317	14,896,422,036	12,623,008,119	(2,273,413,916)	30,437,781,155	29,002,237,555	(1,435,543,599)	
1311 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORM. PROFESS.	10,492,148,108	10,786,399,667	294,251,559	10,703,083,942	10,430,097,462	(272,986,480)	21,195,232,050	21,216,497,129	21,265,079	
13111 SERVICES INTERNES	10,492,148,108	10,786,399,667	294,251,559	10,703,083,942	10,430,097,462	(272,986,480)	21,195,232,050	21,216,497,129	21,265,079	
13111-1-11- BUREAU DU MINISTRE	290,761,679	290,761,679	-	-	-	-	290,761,679	290,761,679	-	
TITRE I Dépenses de Personnel	145,956,843	145,956,843	-	-	-	-	145,956,843	145,956,843	-	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	14,665,924	14,665,924	-	-	-	-	14,665,924	14,665,924	-	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	691,136	691,136	-	-	-	-	691,136	691,136	-	
TITRE IV Dépenses de Transferts	98,178,832	98,178,832	-	-	-	-	98,178,832	98,178,832	-	
TITRE VI Autres dépenses publiques	31,268,945	31,268,945	-	-	-	-	31,268,945	31,268,945	-	
13111-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	9,821,543,565	10,106,543,565	285,000,000	10,673,083,942	10,430,097,462	(242,986,480)	20,494,627,507	20,536,641,027	42,013,520	
TITRE I Dépenses de Personnel	7,655,596,773	7,875,596,773	220,000,000	-	-	-	7,655,596,773	7,875,596,773	220,000,000	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	1,357,138,442	1,357,138,442	-	10,440,543,742	7,781,593,462	(2,658,950,280)	11,797,682,184	9,138,731,904	(2,658,950,280)	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	54,234,848	54,234,848	-	158,300,000	55,000,000	(103,300,000)	212,534,848	109,234,648	(103,300,000)	
TITRE IV Dépenses de Transferts	337,355,002	337,355,002	-	74,240,200	186,400,000	112,159,800	411,595,202	523,755,002	112,159,800	
TITRE VI Autres dépenses publiques	417,218,500	482,218,500	65,000,000	-	2,407,104,000	2,407,104,000	417,218,500	2,889,322,500	2,472,104,000	
13111-1-15- COMMISSION NLE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO	16,943,179	18,194,738	1,251,559	-	-	-	16,943,179	18,194,738	1,251,559	
TITRE I Dépenses de Personnel	14,870,738	14,870,738	-	-	-	-	14,870,738	14,870,738	-	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	2,072,441	3,324,000	1,251,559	-	-	-	2,072,441	3,324,000	1,251,559	
13111-1-17- INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	312,890,010	315,890,010	3,000,000	30,000,000	-	(30,000,000)	342,890,010	315,890,010	(27,000,000)	
TITRE I Dépenses de Personnel	262,068,010	262,068,010	-	-	-	-	262,068,010	262,068,010	-	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	50,822,000	53,822,000	3,000,000	-	-	-	50,822,000	53,822,000	3,000,000	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	30,000,000	-	(30,000,000)	30,000,000	-	(30,000,000)	
13111-18- OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT	50,009,675	55,009,675	5,000,000	-	-	-	50,009,675	55,009,675	5,000,000	
TITRE I Dépenses de Personnel	15,000,000	15,000,000	-	-	-	-	15,000,000	15,000,000	-	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	35,009,675	40,009,675	5,000,000	-	-	-	35,009,675	40,009,675	5,000,000	
1312 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	918,335,723	962,343,527	44,007,805	858,907,694	539,407,694	(319,500,000)	1,777,243,417	1,501,751,221	(275,492,195)	
13121 SERVICES INTERNES	918,335,723	962,343,527	44,007,805	858,907,694	539,407,694	(319,500,000)	1,777,243,417	1,501,751,221	(275,492,195)	
13121-1-11- BUREAU DU MINISTRE	113,341,024	113,341,024	(0)	-	-	-	113,341,024	113,341,024	(0)	
TITRE I Dépenses de Personnel	102,987,249	100,987,249	(2,000,000)	-	-	-	102,987,249	100,987,249	(2,000,000)	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	6,745,713	7,745,713	1,000,000	-	-	-	6,745,713	7,745,713	1,000,000	
TITRE IV Dépenses de Transferts	1,000,000	1,000,000	-	-	-	-	1,000,000	1,000,000	-	
TITRE VI Autres dépenses publiques	2,608,062	3,608,062	1,000,000	-	-	-	2,608,062	3,608,062	1,000,000	
13121-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	603,166,247	636,658,976	33,492,729	845,907,694	532,407,694	(313,500,000)	1,449,073,941	1,169,066,670	(280,007,271)	
TITRE I Dépenses de Personnel	491,713,483	491,713,482	(0)	-	-	-	491,713,483	491,713,482	(0)	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	78,600,346	69,334,775	(9,265,571)	-	-	-	78,600,346	69,334,775	(9,265,571)	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	14,784,098	24,772,848	9,988,750	220,920,000	186,920,000	(34,000,000)	235,704,098	211,692,848	(24,011,250)	
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	624,987,694	345,487,694	(279,500,000)	624,987,694	345,487,694	(279,500,000)	
TITRE VI Autres dépenses publiques	18,068,321	50,837,871	32,769,550	-	-	-	18,068,321	50,837,871	32,769,550	

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017

DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection Investissement 15-16	Projection Investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,836,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,679,830,801	121,345,000,000	(734,830,802)
1312-1-13- INSTITUT DU BIEN ETRE SOCIAL ET DE RECHERCHES	52,683,561	54,000,000	1,316,439	-	-	-	-	52,683,561	54,000,000	1,316,439
TITRE I Dépenses de Personnel	42,683,561	42,683,561	-	-	-	-	-	42,683,561	42,683,561	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	10,000,000	11,316,439	1,316,439	-	-	-	-	10,000,000	11,316,439	1,316,439
1312-1-14- E.P.P.L.S	50,303,777	53,303,777	3,000,000	-	-	-	-	50,303,777	53,303,777	3,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	39,512,671	40,512,671	1,000,000	-	-	-	-	39,512,671	40,512,671	1,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	10,791,106	12,791,106	2,000,000	-	-	-	-	10,791,106	12,791,106	2,000,000
1312-1-15- OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION	60,801,363	65,000,000	4,198,637	13,000,000	7,000,000	(6,000,000)	73,801,363	72,000,000	(1,801,363)	-
TITRE I Dépenses de Personnel	39,865,368	42,464,168	2,598,800	-	-	-	-	39,865,368	42,464,168	2,598,800
TITRE II Dépenses de Biens et Services	20,935,995	22,535,832	1,599,837	-	-	-	-	20,935,995	22,535,832	1,599,837
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	13,000,000	7,000,000	(6,000,000)	13,000,000	7,000,000	(6,000,000)	-
1312-1-17- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX HANDICAPES	38,039,750	40,039,750	2,000,000	-	-	-	-	38,039,750	40,039,750	2,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	21,039,750	21,039,750	-	-	-	-	-	21,039,750	21,039,750	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	17,000,000	19,000,000	2,000,000	-	-	-	-	17,000,000	19,000,000	2,000,000
1313 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	3,521,822,201	3,923,625,987	401,803,786	3,100,930,400	1,589,502,963	(1,511,427,437)	6,622,752,601	5,513,128,950	(1,109,623,651)	-
13131 SERVICES INTERNES	3,521,822,201	3,923,625,987	401,803,786	3,100,930,400	1,589,502,963	(1,511,427,437)	6,622,752,601	5,513,128,950	(1,109,623,651)	-
1313-1-11- BUREAU DU MINISTRE	66,153,937	67,717,722	1,563,785	-	-	-	-	66,153,937	67,717,722	1,563,785
TITRE I Dépenses de Personnel	61,748,303	61,748,303	0	-	-	-	-	61,748,303	61,748,303	0
TITRE II Dépenses de Biens et Services	1,668,870	3,789,124	2,120,254	-	-	-	-	1,668,870	3,789,124	2,120,254
TITRE IV Dépenses de Transferts	2,736,765	2,180,295	(556,470)	-	-	-	-	2,736,765	2,180,295	(556,470)
1313-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	3,453,508,265	3,853,508,265	400,000,000	3,100,930,400	1,589,502,963	(1,511,427,437)	6,554,438,665	5,443,011,228	(1,111,427,437)	-
TITRE I Dépenses de Personnel	2,925,516,293	3,365,516,293	440,000,000	-	-	-	-	2,925,516,293	3,365,516,293	440,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	269,329,157	312,087,911	42,758,754	905,500,000	124,749,313	(780,750,687)	1,174,829,157	436,837,224	(737,991,933)	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	28,221,682	67,718,429	39,496,747	2,195,430,400	1,464,753,650	(730,676,750)	2,223,652,082	1,532,472,079	(691,180,003)	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	2,448,001	1,465,000	(983,001)	-	-	-	-	2,448,001	1,465,000	(983,001)
TITRE VI Autres dépenses publiques	227,993,133	106,720,633	(121,272,500)	-	-	-	-	227,993,133	106,720,633	(121,272,500)
1313-1-14- SUBVENTION AUX ORGANISMES PRIVES ET PUBLICS	2,159,999	2,400,000	240,001	-	-	-	-	2,159,999	2,400,000	240,001
TITRE IV Dépenses de Transferts	2,159,999	2,400,000	240,001	-	-	-	-	2,159,999	2,400,000	240,001
1314 MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	135,192,832	143,000,000	7,807,168	40,000,000	20,000,000	(20,000,000)	175,192,832	163,000,000	(12,192,832)	-
13141 SERVICES INTERNES	135,192,832	143,000,000	7,807,168	40,000,000	20,000,000	(20,000,000)	175,192,832	163,000,000	(12,192,832)	-
1314-1-11- BUREAU DU MINISTRE	36,206,718	36,206,718	-	-	-	-	-	36,206,718	36,206,718	-
TITRE I Dépenses de Personnel	28,650,208	28,650,208	-	-	-	-	-	28,650,208	28,650,208	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	1,801,132	1,801,132	-	-	-	-	-	1,801,132	1,801,132	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	1,206,121	1,206,121	-	-	-	-	-	1,206,121	1,206,121	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	4,549,257	4,549,257	-	-	-	-	-	4,549,257	4,549,257	-
1314-1-12- DIRECTION GENERALE	98,986,114	106,793,282	7,807,168	40,000,000	20,000,000	(20,000,000)	138,986,114	126,793,282	(12,192,832)	-
TITRE I Dépenses de Personnel	78,804,179	78,804,179	-	-	-	-	-	78,804,179	78,804,179	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	17,115,854	17,115,854	-	15,000,000	5,000,000	(10,000,000)	32,115,854	22,115,854	(10,000,000)	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	784,132	784,132	-	25,000,000	10,000,000	(15,000,000)	25,784,132	10,784,132	(15,000,000)	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	2,281,950	10,089,118	7,807,168	-	5,000,000	5,000,000	-	2,281,950	15,089,118	12,807,168
1315 MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE	473,860,255	563,860,255	90,000,000	193,500,000	44,000,000	(149,500,000)	667,360,255	607,860,255	(59,500,000)	-
13151 SERVICES INTERNES	473,860,255	563,860,255	90,000,000	193,500,000	44,000,000	(149,500,000)	667,360,255	607,860,255	(59,500,000)	-
1315-1-11- BUREAU DU MINISTRE	85,525,292	85,525,292	(0)	-	-	-	-	85,525,292	85,525,292	(0)
TITRE I Dépenses de Personnel	76,609,746	76,609,746	(0)	-	-	-	-	76,609,746	76,609,746	(0)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	7,566,084	7,566,084	(0)	-	-	-	-	7,566,084	7,566,084	(0)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	111,750	111,750	-	-	-	-	-	111,750	111,750	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	500,000	500,000	-	-	-	-	-	500,000	500,000	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	737,712	737,712	-	-	-	-	-	737,712	737,712	-

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection Investissement 15-16	Projection Investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,836,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,679,830,801	121,945,000,000	(734,830,802)
1315-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	388,334,963	478,334,963	90,000,000	193,500,000	44,000,000	(149,500,000)	561,834,963	522,334,963	(59,500,000)	
TITRE I Dépenses de Personnel	246,000,021	246,000,021	0	-	-	-	246,000,021	246,000,021	0	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	86,504,318	86,504,318	0	143,500,000	10,000,000	(133,500,000)	230,004,318	96,504,318	(133,500,000)	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	15,601,522	15,601,522	-	50,000,000	10,000,000	(40,000,000)	65,601,522	25,601,522	(40,000,000)	
TITRE IV Dépenses de Transferts	1,000,000	1,000,000	-	-	-	-	1,000,000	1,000,000	-	
TITRE VI Autres dépenses publiques	39,229,102	129,229,102	90,000,000	-	24,000,000	24,000,000	39,229,102	153,229,102	114,000,000	
14 SECTEUR CULTUREL	1,516,959,717	1,649,051,408	132,091,691	259,000,000	113,500,000	(145,500,000)	1,775,959,717	1,762,551,408	(13,408,309)	
1411 MINISTERE DES CULTES	159,152,190	174,152,190	15,000,000	10,000,000	10,000,000	-	169,152,190	184,152,190	15,000,000	
14111 SERVICES INTERNES	159,152,190	174,152,190	15,000,000	10,000,000	10,000,000	-	169,152,190	184,152,190	15,000,000	
1411-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	159,152,190	174,152,190	15,000,000	10,000,000	10,000,000	-	169,152,190	184,152,190	15,000,000	
TITRE I Dépenses de Personnel	77,418,799	87,418,799	10,000,000	-	-	-	77,418,799	87,418,799	10,000,000	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	13,389,882	13,389,882	-	-	-	-	13,389,882	13,389,882	-	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	3,000,000	3,000,000	0	10,000,000	10,000,000	-	13,000,000	13,000,000	0	
TITRE IV Dépenses de Transferts	63,992,786	63,992,786	-	-	-	-	63,992,786	63,992,786	-	
TITRE VI Autres dépenses publiques	1,350,723	6,350,723	5,000,000	-	-	-	1,350,723	6,350,723	5,000,000	
1412 MINISTERE DE LA CULTURE	1,072,818,515	1,170,557,606	97,739,091	224,000,000	86,500,000	(137,500,000)	1,296,818,515	1,257,057,606	(39,760,909)	
14121 SERVICES INTERNES	1,072,818,515	1,170,557,606	97,739,091	224,000,000	86,500,000	(137,500,000)	1,296,818,515	1,257,057,606	(39,760,909)	
1412-1-11- BUREAU DU MINISTRE	91,228,192	106,359,273	15,131,081	-	-	-	91,228,192	106,359,273	15,131,081	
TITRE I Dépenses de Personnel	43,356,445	52,851,226	9,494,781	-	-	-	43,356,445	52,851,226	9,494,781	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	17,223,665	18,851,176	1,637,512	-	-	-	17,223,665	18,861,176	1,637,512	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	5,057,001	2,402,772	(2,654,228)	-	-	-	5,057,001	2,402,772	(2,654,228)	
TITRE IV Dépenses de Transferts	17,591,081	17,591,081	(0)	-	-	-	17,591,081	17,591,081	(0)	
TITRE VI Autres dépenses publiques	8,000,000	14,653,017	6,653,017	-	-	-	8,000,000	14,653,017	6,653,017	
1412-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	229,737,342	273,520,352	43,783,010	150,000,000	35,500,000	(114,500,000)	379,737,342	309,020,352	(70,716,990)	
TITRE I Dépenses de Personnel	65,131,680	72,378,501	7,246,821	-	-	-	65,131,680	72,378,501	7,246,821	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	28,745,903	32,552,530	3,806,627	25,000,000	18,000,000	(7,000,000)	53,745,903	50,552,530	(3,193,373)	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	9,209,571	11,863,799	2,654,228	125,000,000	17,500,000	(107,500,000)	134,209,571	29,363,799	(104,845,772)	
TITRE IV Dépenses de Transferts	8,626,350	1,351,728	(7,274,622)	-	-	-	8,626,350	1,351,728	(7,274,622)	
TITRE VI Autres dépenses publiques	118,023,838	155,373,794	37,349,956	-	-	-	118,023,838	155,373,794	37,349,956	
1412-1-13- ECOLE NATIONALE DES ARTS	45,254,754	51,564,755	6,310,001	5,000,000	5,000,000	-	50,254,754	56,564,755	6,310,001	
TITRE I Dépenses de Personnel	34,425,067	37,425,068	3,000,002	-	-	-	34,425,067	37,425,068	3,000,002	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	10,829,687	14,139,686	3,310,000	-	-	-	10,829,687	14,139,686	3,310,000	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	5,000,000	5,000,000	-	5,000,000	5,000,000	-	
1412-1-14- INSTITUT DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL	65,076,624	70,076,624	5,000,001	15,000,000	9,000,000	(6,000,000)	80,076,624	79,076,624	(999,999)	
TITRE I Dépenses de Personnel	40,083,741	37,083,744	(2,999,997)	-	-	-	40,083,741	37,083,744	(2,999,997)	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	24,992,882	32,992,880	7,999,998	-	-	-	24,992,882	32,992,880	7,999,998	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	15,000,000	9,000,000	(6,000,000)	15,000,000	9,000,000	(6,000,000)	
1412-1-15- THEATRE NATIONAL	44,184,122	50,184,116	5,999,994	4,000,000	5,000,000	1,000,000	48,184,122	55,184,116	6,999,994	
TITRE I Dépenses de Personnel	34,084,379	40,107,446	6,023,067	-	-	-	34,084,379	40,107,446	6,023,067	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	10,099,743	10,076,670	(23,073)	-	-	-	10,099,743	10,076,670	(23,073)	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	4,000,000	5,000,000	1,000,000	4,000,000	5,000,000	1,000,000	
1412-1-16- MUSEE DU PANTHEON NATIONAL	40,833,956	46,083,956	5,250,000	10,000,000	5,000,000	(5,000,000)	50,833,956	51,083,956	250,000	
TITRE I Dépenses de Personnel	23,078,500	24,328,500	1,250,000	-	-	-	23,078,500	24,328,500	1,250,000	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	17,755,456	21,755,456	4,000,000	-	-	-	17,755,456	21,755,456	4,000,000	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	10,000,000	5,000,000	(5,000,000)	10,000,000	5,000,000	(5,000,000)	
1412-1-17- BUREAU D ETHNOLOGIE	21,647,883	27,647,883	6,000,000	10,000,000	6,000,000	(4,000,000)	31,647,883	33,647,883	2,000,000	
TITRE I Dépenses de Personnel	16,647,883	19,147,883	2,500,000	-	-	-	16,647,883	19,147,883	2,500,000	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	5,000,000	8,500,000	3,500,000	-	-	-	5,000,000	8,500,000	3,500,000	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	10,000,000	6,000,000	(4,000,000)	10,000,000	6,000,000	(4,000,000)	
1412-1-18- BIBLIOTHEQUE NATIONALE	47,574,488	52,574,488	5,000,000	10,000,000	6,000,000	(4,000,000)	57,574,488	58,574,488	1,000,000	
TITRE I Dépenses de Personnel	33,274,271	35,274,271	2,000,000	-	-	-	33,274,271	35,274,271	2,000,000	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	14,300,217	17,300,217	3,000,000	10,000,000	-	(10,000,000)	24,300,217	17,300,217	(7,000,000)	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	6,000,000	6,000,000	-	6,000,000	6,000,000	

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection Investissement 15-16	Projection Investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,836,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,679,830,801	121,945,000,000	(734,830,802)
1412-1-19- ARCHIVES NATIONALES		129,784,641	144,784,641	15,000,000	-	-	-	129,784,641	144,784,641	15,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel		112,551,652	127,551,652	15,000,000	-	-	-	112,551,652	127,551,652	15,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services		17,232,989	17,232,989	-	-	-	-	17,232,989	17,232,989	-
1412-1-23- ACTIVITES CULTURELLES		269,263,000	250,263,000	(19,000,000)	-	-	-	269,263,000	250,263,000	(19,000,000)
TITRE I Dépenses de Biens et Services		269,263,000	250,263,000	(19,000,000)	-	-	-	269,263,000	250,263,000	(19,000,000)
1412-1-24- DIRECTION NATIONALE DU LIVRE		49,198,878	53,463,878	4,265,000	10,000,000	10,000,000	-	59,198,878	63,463,878	4,265,000
TITRE I Dépenses de Personnel		24,747,560	25,012,560	265,000	-	-	-	24,747,560	25,012,560	265,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services		24,451,318	28,451,318	4,000,000	5,000,000	5,000,000	-	29,451,318	33,451,318	4,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		-	-	-	5,000,000	5,000,000	-	-	5,000,000	5,000,000
1412-1-25- BUREAU HAUTIEN DU DROIT D'AUTEUR		39,034,635	44,034,640	5,000,005	10,000,000	5,000,000	(5,000,000)	49,034,635	49,034,640	5
TITRE I Dépenses de Personnel		20,411,100	21,083,105	672,005	-	-	-	20,411,100	21,083,105	672,005
TITRE II Dépenses de Biens et Services		18,623,535	22,951,535	4,328,000	10,000,000	5,000,000	(5,000,000)	28,623,535	27,951,535	(672,000)
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	-	-	-	-	-	-	-	-
1413 MINISTERE DE LA COMMUNICATION		284,989,013	304,341,612	19,352,599	25,000,000	17,000,000	(8,000,000)	309,989,013	321,341,612	11,352,599
14131 SERVICES INTERNES		284,989,013	304,341,612	19,352,599	25,000,000	17,000,000	(8,000,000)	309,989,013	321,341,612	11,352,599
1413-1-11- BUREAU DU MINISTRE		46,861,863	43,802,443	(3,059,421)	-	-	-	46,861,863	43,802,443	(3,059,421)
TITRE I Dépenses de Personnel		15,536,705	12,482,069	(3,054,636)	-	-	-	15,536,705	12,482,069	(3,054,636)
TITRE II Dépenses de Biens et Services		23,391,825	23,440,508	48,683	-	-	-	23,391,825	23,440,508	48,683
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		-	5,720,561	5,720,561	-	-	-	-	5,720,561	5,720,561
TITRE VI Autres dépenses publiques		7,933,333	2,159,304	(5,774,029)	-	-	-	7,933,333	2,159,304	(5,774,029)
1413-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES		57,999,696	61,011,716	3,412,020	25,000,000	17,000,000	(8,000,000)	82,599,696	78,011,716	(4,587,980)
TITRE I Dépenses de Personnel		41,577,150	44,631,786	3,054,636	-	-	-	41,577,150	44,631,786	3,054,636
TITRE II Dépenses de Biens et Services		3,575,226	14,358,935	10,783,709	25,000,000	17,000,000	(8,000,000)	28,575,226	31,358,935	2,783,709
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		7,335,559	0	(7,335,559)	-	-	-	7,335,559	0	(7,335,559)
TITRE VI Autres dépenses publiques		5,111,760	2,020,995	(3,090,765)	-	-	-	5,111,760	2,020,995	(3,090,765)
1413-1-13- TELEVISION NATIONALE D'HAITI		126,828,501	133,828,501	7,000,000	-	-	-	126,828,501	133,828,501	7,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel		106,856,216	106,856,216	-	-	-	-	106,856,216	106,856,216	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services		19,972,285	26,972,285	7,000,000	-	-	-	19,972,285	26,972,285	7,000,000
1413-1-14- RADIO NATIONALE D'HAITI		53,698,953	65,698,953	12,000,000	-	-	-	53,698,953	65,698,953	12,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel		45,482,095	51,185,400	5,703,305	-	-	-	45,482,095	51,185,400	5,703,305
TITRE II Dépenses de Biens et Services		8,216,858	14,513,553	6,296,695	-	-	-	8,216,858	14,513,553	6,296,695
15 AUTRES ADMINISTRATIONS		16,865,416,454	20,696,938,515	3,831,522,062	-	-	-	16,865,416,454	20,696,938,515	3,831,522,062
1511 INTERVENTIONS PUBLIQUES		7,923,052,912	9,105,089,544	1,182,026,632	-	-	-	7,923,052,912	9,105,089,544	1,182,026,632
1511-1-11- SUBVENTION AUX FONDS DE PENSION		623,889,108	1,323,889,109	700,000,001	-	-	-	623,889,108	1,323,889,109	700,000,001
TITRE IV Dépenses de Transferts		623,889,108	1,323,889,109	700,000,001	-	-	-	623,889,108	1,323,889,109	700,000,001
1511-1-13- AUTRES INSTITUTIONS		299,999,999	350,000,000	50,000,001	-	-	-	299,999,999	350,000,000	50,000,001
TITRE IV Dépenses de Transferts		299,999,999	350,000,000	50,000,001	-	-	-	299,999,999	350,000,000	50,000,001
1511-1-14- AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES		6,999,173,805	7,431,200,435	432,026,630	-	-	-	6,999,173,805	7,431,200,435	432,026,630
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		10,000,001	10,000,001	1	-	-	-	10,000,001	10,000,001	1
TITRE IV Dépenses de Transferts		4,248,698,805	4,548,030,430	299,331,625	-	-	-	4,248,698,805	4,548,030,430	299,331,625
TITRE VI Autres dépenses publiques		2,740,475,000	2,873,170,004	132,695,004	-	-	-	2,740,475,000	2,873,170,004	132,695,004
1512 DETTE PUBLIQUE		8,942,353,541	11,591,848,971	2,649,495,430	-	-	-	8,942,353,541	11,591,848,971	2,649,495,430
15121 DETTE INTERNE		4,702,569,940	5,178,580,925	476,010,984	-	-	-	4,702,569,940	5,178,580,925	476,010,984
1512-1-11- INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE		1,100,000,000	1,100,000,000	-	-	-	-	1,100,000,000	1,100,000,000	-
TITRE V Service de la Dette Publique		1,100,000,000	1,100,000,000	-	-	-	-	1,100,000,000	1,100,000,000	-
1512-1-12- AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES		1,972,773,918	2,025,580,925	52,807,006	-	-	-	1,972,773,918	2,025,580,925	52,807,006
TITRE V Service de la Dette Publique		1,972,773,918	2,025,580,925	52,807,006	-	-	-	1,972,773,918	2,025,580,925	52,807,006
1512-1-13- AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES		1,629,756,022	2,053,000,000	423,203,978	-	-	-	1,629,756,022	2,053,000,000	423,203,978
TITRE V Service de la Dette Publique		1,629,756,022	2,053,000,000	423,203,978	-	-	-	1,629,756,022	2,053,000,000	423,203,978
15122 DETTE EXTERNE		4,239,783,601	6,413,268,047	2,173,484,446	-	-	-	4,239,783,601	6,413,268,047	2,173,484,446
1512-2-11- DETTE MULTILATERALE		79,819,554	199,220,615	119,401,061	-	-	-	79,819,554	199,220,615	119,401,061
TITRE V Service de la Dette Publique		79,819,554	199,220,615	119,401,061	-	-	-	79,819,554	199,220,615	119,401,061

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection investissement 15-16	Projection investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,836,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,679,830,801	121,845,000,000	(734,830,802)
1512-2-12- DETTE BILATERALE		4,159,964,047	6,214,047,432	2,054,083,385	-	-	-	4,159,964,047	6,214,047,432	2,054,083,385
TITRE V Service de la Dette Publique		4,159,964,047	6,214,047,432	2,054,083,385	-	-	-	4,159,964,047	6,214,047,432	2,054,083,385
2 POUVOIR LEGISLATIF		3,161,686,457	3,281,686,455	119,999,999	175,000,000	630,000,000	455,000,000	3,336,686,457	3,911,686,455	574,999,999
2211 SENAT DE LA REPUBLIQUE		1,079,424,684	1,129,424,683	49,999,999	175,000,000	630,000,000	455,000,000	1,254,424,684	1,759,424,683	504,999,999
22111 SERVICES INTERNES		1,079,424,684	1,129,424,683	49,999,999	175,000,000	630,000,000	455,000,000	1,254,424,684	1,759,424,683	504,999,999
22111-1-11- ASSEMBLEE DES SENATEURS		1,079,424,684	1,129,424,683	49,999,999	175,000,000	630,000,000	455,000,000	1,254,424,684	1,759,424,683	504,999,999
TITRE I Dépenses de Personnel		613,924,683	678,938,949	65,014,266	-	-	-	613,924,683	678,938,949	65,014,266
TITRE II Dépenses de Biens et Services		234,000,001	218,365,735	(15,634,266)	-	-	-	234,000,001	218,365,735	(15,634,266)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		48,000,000	55,000,000	7,000,000	175,000,000	630,000,000	455,000,000	223,000,000	685,000,000	462,000,000
TITRE IV Dépenses de Transferts		147,500,000	146,120,000	(1,380,000)	-	-	-	147,500,000	146,120,000	(1,380,000)
TITRE VI Autres dépenses publiques		35,000,000	31,000,000	(5,000,000)	-	-	-	36,000,000	31,000,000	(5,000,000)
2212 CHAMBRE DES DEPUTES		2,082,261,773	2,152,261,772	69,999,999	-	-	-	2,082,261,773	2,152,261,772	69,999,999
22121 SERVICES INTERNES		2,082,261,773	2,152,261,772	69,999,999	-	-	-	2,082,261,773	2,152,261,772	69,999,999
2212-1-11- CHAMBRE DES DEPUTES		666,793,925	666,793,925	0	-	-	-	666,793,925	666,793,925	0
TITRE I Dépenses de Personnel		523,966,925	523,966,925	(0)	-	-	-	523,966,925	523,966,925	(0)
TITRE II Dépenses de Biens et Services		142,827,000	142,827,000	0	-	-	-	142,827,000	142,827,000	0
2212-1-12- QUESTURE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES		53,585,320	53,585,321	0	-	-	-	53,585,320	53,585,321	0
TITRE I Dépenses de Personnel		53,585,320	53,585,320	0	-	-	-	53,585,320	53,585,320	0
2212-2-11- SECRETARIAT GENERAL		1,361,882,527	1,431,882,526	69,999,999	-	-	-	1,361,882,527	1,431,882,526	69,999,999
TITRE I Dépenses de Personnel		853,598,023	853,598,023	(0)	-	-	-	853,598,023	853,598,023	(0)
TITRE II Dépenses de Biens et Services		229,834,006	229,834,006	0	-	-	-	229,834,006	229,834,006	0
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		88,180,499	88,180,499	(0)	-	-	-	88,180,499	88,180,499	(0)
TITRE IV Dépenses de Transferts		85,470,000	85,470,000	(0)	-	-	-	85,470,000	85,470,000	(0)
TITRE VI Autres dépenses publiques		104,799,999	174,799,999	70,000,000	-	-	-	104,799,999	174,799,999	70,000,000
3 POUVOIR JUDICIAIRE		944,314,666	1,040,742,940	96,428,075	85,000,000	15,000,000	(70,000,000)	1,029,314,866	1,055,742,940	26,428,075
3211 CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE		944,314,866	1,040,742,940	96,428,075	85,000,000	15,000,000	(70,000,000)	1,029,314,866	1,055,742,940	26,428,075
32111 SERVICES INTERNES		944,314,866	1,040,742,940	96,428,075	85,000,000	15,000,000	(70,000,000)	1,029,314,866	1,055,742,940	26,428,075
3211-1-11- ADMINISTRATION GENERALE		170,039,022	175,039,022	5,000,000	85,000,000	15,000,000	(70,000,000)	255,039,022	190,039,022	(65,000,000)
TITRE I Dépenses de Personnel		134,309,720	127,495,021	(6,814,699)	-	-	-	134,309,720	127,495,021	(6,814,699)
TITRE II Dépenses de Biens et Services		28,313,339	31,700,001	3,386,662	85,000,000	15,000,000	(70,000,000)	113,313,339	46,700,001	(66,613,338)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		71,963	8,000,000	7,928,037	-	-	-	71,963	8,000,000	7,928,037
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	500,000	500,000	-	-	-	-	500,000	500,000
TITRE VI Autres dépenses publiques		7,344,000	7,344,000	-	-	-	-	7,344,000	7,344,000	-
3211-2-12- COUR DE CASSATION		86,634,586	104,387,458	17,752,872	-	-	-	86,634,586	104,387,458	17,752,872
TITRE I Dépenses de Personnel		62,021,737	71,694,609	9,672,872	-	-	-	62,021,737	71,694,609	9,672,872
TITRE II Dépenses de Biens et Services		12,296,964	15,376,964	3,080,000	-	-	-	12,296,964	15,376,964	3,080,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		10,634,743	10,634,743	-	-	-	-	10,634,743	10,634,743	-
TITRE IV Dépenses de Transferts		280,190	280,190	-	-	-	-	280,190	280,190	-
TITRE VI Autres dépenses publiques		1,400,951	6,400,951	5,000,000	-	-	-	1,400,951	6,400,951	5,000,000
3211-2-13- COUR D'APPEL		55,291,086	65,291,086	10,000,001	-	-	-	55,291,086	65,291,086	10,000,001
TITRE I Dépenses de Personnel		51,878,027	51,877,227	(800)	-	-	-	51,878,027	51,877,227	(800)
TITRE II Dépenses de Biens et Services		3,413,058	6,713,859	3,300,801	-	-	-	3,413,058	6,713,859	3,300,801
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		0	6,400,000	6,400,000	-	-	-	0	6,400,000	6,400,000
TITRE VI Autres dépenses publiques		0	300,000	300,000	-	-	-	0	300,000	300,000
3211-2-14- TRIBUNAUX		632,350,173	696,025,375	63,675,202	-	-	-	632,350,173	696,025,375	63,675,202
TITRE I Dépenses de Personnel		548,123,271	585,855,429	37,732,158	-	-	-	548,123,271	585,855,429	37,732,158
TITRE II Dépenses de Biens et Services		46,226,955	46,569,945	342,991	-	-	-	46,226,955	46,569,945	342,991
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		29,756,741	28,000,001	(1,756,740)	-	-	-	29,756,741	28,000,001	(1,756,740)
TITRE VI Autres dépenses publiques		8,243,206	35,600,000	27,356,794	-	-	-	8,243,206	35,600,000	27,356,794

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017
DETAILS DES CREDITS PAR SECTION

CODE	INSTITUTION	Projection fonctionnement 15-16	Projection Fonctionnement 16-17	Variation	Projection Investissement 15-16	Projection Investissement 16-17	Variation	Projection 15-16	Projection 16-17	Variation
	TOTAL	65,936,000,000	72,760,000,000	6,924,000,000	56,843,830,801	49,185,000,000	(7,658,830,801)	122,679,830,801	121,945,000,000	(734,830,802)
4 ORGANISMES INDEPENDANTS	2,066,484,064	2,177,785,613	111,302,549	381,500,000	1,106,295,866	724,795,866	2,447,984,064	3,284,082,499	836,088,435	
4111 COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENIEUX	602,374,332	643,514,632	41,140,300	207,500,000	1,090,210,526	882,710,526	809,874,332	1,733,725,158	923,850,826	
41111 SERVICES INTERNES	602,374,332	643,514,632	41,140,300	207,500,000	1,090,210,526	882,710,526	809,874,332	1,733,725,158	923,850,826	
41111-1 CONSEIL DE LA COUR	602,374,332	643,514,632	41,140,300	207,500,000	1,090,210,526	882,710,526	809,874,332	1,733,725,158	923,850,826	
TITRE I Dépenses de Personnel	405,410,609	426,550,909	21,140,300	-	-	-	405,410,609	426,550,909	21,140,300	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	58,469,563	58,469,563	-	-	-	-	58,469,563	58,469,563	-	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	12,205,253	12,205,253	-	207,500,000	1,090,210,526	882,710,526	219,705,253	1,102,415,779	882,710,526	
TITRE IV Dépenses de Transferts	581,157	581,157	-	-	-	-	581,157	581,157	-	
TITRE VI Autres dépenses publiques	125,707,749	145,707,749	20,000,000	-	-	-	125,707,749	145,707,749	20,000,000	
4211 CONSEIL ELECTORAL	351,240,782	391,240,782	40,000,000	-	-	-	351,240,782	391,240,782	40,000,000	
42111 SERVICES INTERNES	351,240,782	391,240,782	40,000,000	-	-	-	351,240,782	391,240,782	40,000,000	
42111-1 CONSEIL ELECTORAL	351,240,782	391,240,782	40,000,000	-	-	-	351,240,782	391,240,782	40,000,000	
TITRE I Dépenses de Personnel	307,128,595	307,128,595	-	-	-	-	307,128,595	307,128,595	-	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	28,312,184	28,312,184	-	-	-	-	28,312,184	28,312,184	-	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	9,500,002	9,500,002	-	-	-	-	9,500,002	9,500,002	-	
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TITRE VI Autres dépenses publiques	6,300,001	46,300,001	40,000,000	-	-	-	6,300,001	46,300,001	40,000,000	
4212 OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	44,000,000	48,000,000	4,000,000	-	-	-	44,000,000	48,000,000	4,000,000	
42121 SERVICES INTERNES	44,000,000	48,000,000	4,000,000	-	-	-	44,000,000	48,000,000	4,000,000	
4212-1-2 OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	44,000,000	48,000,000	4,000,000	-	-	-	44,000,000	48,000,000	4,000,000	
TITRE I Dépenses de Personnel	26,949,737	26,949,737	-	-	-	-	26,949,737	26,949,737	-	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	12,875,263	12,875,263	-	-	-	-	12,875,263	12,875,263	-	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	4,175,000	4,175,000	-	-	-	-	4,175,000	4,175,000	-	
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	4,000,000	4,000,000	-	-	-	-	4,000,000	4,000,000	
4311 UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	1,046,837,751	1,070,000,000	23,162,249	174,000,000	16,085,360	(157,914,640)	1,220,837,751	1,086,085,360	(134,752,391)	
43111 SERVICES INTERNES	1,046,837,751	1,070,000,000	23,162,249	174,000,000	16,085,360	(157,914,640)	1,220,837,751	1,086,085,360	(134,752,391)	
43111-1 RECTORAT DE L UNIVERSITE D ETAT D HAITI	1,046,837,751	1,070,000,000	23,162,249	174,000,000	16,085,360	(157,914,640)	1,220,837,751	1,086,085,360	(134,752,391)	
TITRE I Dépenses de Personnel	874,106,596	921,317,343	47,210,747	-	-	-	874,106,596	921,317,343	47,210,747	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	172,731,155	148,682,657	(24,048,498)	1,887,600	1,887,600	-	174,518,755	150,570,257	(24,048,498)	
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	172,112,400	14,197,760	(157,914,640)	172,112,400	14,197,760	(157,914,640)	
4411 ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	22,031,200	25,031,200	3,000,000	-	-	-	22,031,200	25,031,200	3,000,000	
44111 SERVICES INTERNES	22,031,200	25,031,200	3,000,000	-	-	-	22,031,200	25,031,200	3,000,000	
44111-1 SECRETAIRAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	22,031,200	25,031,200	3,000,000	-	-	-	22,031,200	25,031,200	3,000,000	
TITRE I Dépenses de Personnel	13,532,658	15,032,658	1,500,000	-	-	-	13,532,658	15,032,658	1,500,000	
TITRE II Dépenses de Biens et Services	8,498,542	9,998,542	1,500,000	-	-	-	8,498,542	9,998,542	1,500,000	

- Article 33** Les crédits prévus pour assurer le service de la Dette Publique, pour l'exercice fiscal 2016-2017, s'élèvent à **onze milliards cinq cent quatre vingt onze millions huit cent quarante huit mille neuf cent soixante onze et 00/100 de gourdes (11 591 848 971,00)**, répartis suivant le tableau ci-dessous :

PREVISIONS DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE			
	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT	TOTAL
TOTAL DETTE PUBLIQUE	2,726,019,054	8,865,829,917	11,591,848,971
1512-1-DETTE INTERNE	1,360,113,800	3,818,467,125	5,178,580,925
1512-1-11-INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	1,100,000,000		1,100,000,000
1512-1-12-AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	207,113,800	1,818,467,125	2,025,580,925
1512-1-13-AUTRES CREANCIERS INTERIEURS	53,000,000	2,000,000,000	2,053,000,000
1512-2-DETTE EXTERNE	1,365,905,255	5,047,362,792	6,413,268,047
1512-2-11-DETTE PUBLIQUE MULTILATERALE	84,668,252	114,552,363	199,220,615
1512-2-12-DETTE PUBLIQUE BILATERALE	1,281,237,003	4,932,810,429	6,214,047,432
1512-2-13-AUTRES DETTES EXTERNES			

CHAPITRE IV

Dispositions relatives au contrôle des transactions budgétaires

- Article 34** Tout chèque émis à l'ordre d'un ministère ou service public bénéficiant d'une allocation budgétaire ne peut être endossé que pour dépôt au compte «Trésor Public» ou, si les raisons sont bien spécifiées et conformes aux lois en vigueur, aux sous comptes courants de fonctionnement ou d'investissement de l'institution bénéficiaire. Le paiement en numéraire d'un tel chèque est formellement interdit.
- Article 35** Les chèques émis par le Trésor Public ont un délai de validité de douze (12) mois à compter de la date d'émission.
Tout chèque non valide peut être réémis par la Direction du Trésor sur requête motivée du bénéficiaire ou de l'institution pour le compte duquel le chèque a été émis.
- Article 36** Les chèques émis par le Trésor Public, à l'exception de ceux des pensionnaires, ne sont pas négociables. Ils ne peuvent être encaissés que par le bénéficiaire. L'agent public ou tout autre bénéficiaire se trouvant en incapacité temporaire peut solliciter de son institution soit un virement sur son compte en banque soit la remise de son chèque à son mandataire.
- Article 37** Les chèques devenus sans objet doivent être retournés sans délai au Ministère de l'Economie et des Finances pour annulation selon la procédure régissant la matière.
- Article 38** Les restitutions au compte «Trésor Public» de sommes payées pour un service non fait ou fourni partiellement, une avance sur dépense réglée par un tiers en cours d'exercice, donnent lieu à un rétablissement de crédit.

- Article 38-1** Le rétablissement de crédit a pour objet de restituer au profit de l'institution les crédits qu'elle a indûment ou provisoirement consommés, à concurrence des remboursements obtenus.
- Article 39** Le rétablissement de crédit est initié par l'ordonnateur sur la base de la preuve du remboursement de la dépense.
- Article 40** Tous les contrats à titre onéreux conclus par l'Etat Haïtien avec des tiers sont libellés et payés en Gourde.
- Article 41** Il est institué, depuis l'exercice fiscal 2015-2016, le COMPTE UNIQUE DU TRESOR (C.U.T), en vertu du principe de l'unité de caisse et de trésorerie, afin de déterminer à tout moment la position consolidée des disponibilités des comptes du Trésor Public domiciliés à la Banque de la République d'Haïti.
- Article 41-1** Le CUT est constitué d'un compte courant central, de comptes secondaires de recettes et de sous comptes courants de dépenses.
- Tous les comptes courants de fonctionnement et d'investissement sont transformés en sous comptes courants de dépenses du compte courant central, soit des sous comptes courants de fonctionnement, soit des sous comptes courants d'investissement.
- Des comptes secondaires sont tenus pour les recettes fiscales, douanières et diverses.
- Les comptes secondaires de recettes sont nivelés quotidiennement de façon automatique au profit du compte courant central du Trésor.
- Les dispositions relatives au nivellement des comptes de dépenses seront prises par le Ministre de l'Economie et des Finances.
- Article 41-2** Les comptes courants secondaires de recettes et les sous comptes courants de dépenses sont placés sous le contrôle des postes comptables.
- Article 41-3** Les recettes générées par les activités d'une institution de l'Administration d'Etat sont déposées dans un compte secondaire de recettes qui sera nivelé. Le sous compte courant de fonctionnement ou d'investissement de l'institution sera alimenté selon le rapport justificatif des dépenses.
- Article 42** Le sous-compte courant de fonctionnement d'une institution de l'Administration d'Etat ne peut être en aucun cas renfloué à partir de crédits d'investissement, de même que le sous-compte courant d'investissement ne peut l'être à partir des crédits de fonctionnement.
- Article 43** Les opérations sur les sous-comptes courants de dépenses des Organismes Publics sont réalisées en conformité aux lois et règlements régissant la matière.
- Article 43-1** Les sous-comptes courants de dépenses ne peuvent être utilisés pour la rémunération de personnel. Les organismes autonomes bénéficiant de ressources provenant du Trésor Public peuvent rémunérer leur personnel à partir des sous comptes de dépenses du compte courant central qu'ils détiennent.
- Article 44** Les engagements pris au-delà des crédits budgétaires fixés par la présente loi, les engagements contraires aux lois et règlements en vigueur n'obligent point l'Etat Haïtien. Toute personne

physique ou morale qui aura contracté de tels engagements sera réputée pécuniairement responsable, sans préjudice des poursuites pénales ou civiles qui pourraient être intentées contre elle. La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) prendra les mesures nécessaires en vue d'appliquer cette disposition.

- Article 45** Aucun engagement ne sera payé par le Trésor Public si l'acte d'engagement n'est pas revêtu du visa préalable du contrôleur financier. Il est fait défense au comptable public d'honorer un tel engagement.
- Article 46** L'avis de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif sur les contrats de travail et de prestations intellectuelles est obligatoire et donné dans un délai n'excédant pas 20 jours ouvrables à partir de la date de réception de ces contrats à la CSCCA.
- Article 47** Un agent public émargeant aux alinéas 110,111,112 et 113 du budget général ne peut détenir sous quelque forme que ce soit, un contrat de travail avec son institution d'attaché ou toute autre institution de l'administration d'Etat, sauf si ledit contrat concerne des prestations de services spécialisés sur une période n'excédant pas un trimestre non renouvelable ou des prestations dans les établissements publics d'enseignement classique à partir du troisième cycle secondaire et supérieur public (cours, travaux de recherche, études et encadrement) .
- Article 48** L'agent public ne peut émarger en même temps aux crédits budgétaires de plus d'une institution, sauf s'il est mis à disposition ou s'il remplit la fonction d'enseignant à temps partiel, c'est-à-dire bénéficiant de deux chaires au plus à côté de son emploi principal. Toutefois, cette disposition énoncée au paragraphe précédent ne s'applique pas à l'enseignement classique à partir du troisième cycle secondaire et supérieur public, compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines et de la flexibilité d'horaire qui y est pratiqué (enseignement dispensé le soir et en fin de semaine).
- Article 49** Tout avis de mouvement dans le personnel, tout projet de contrat d'embauche, ayant pour effet d'augmenter la masse salariale, doit être visé par un Contrôleur Financier de la Direction Générale du Budget, attestant la disponibilité du crédit avant la signature de l'ordonnateur. Les institutions ont jusqu'au 15 mai de l'exercice en cours pour transmettre au Ministère de l'Économie et des Finances leurs avis de mouvement.
- Article 50** L'article 34 du décret du 9 octobre 2015 modifiant celui du 18 Février 2011 révisant celui du 06 Octobre 2004 sur la pension civile de retraite se lit désormais ainsi : l'agent public qui a reçu sa pension ne peut recommencer une carrière dans la Fonction Publique. Il peut travailler sur base contractuelle ou exercer une fonction dans l'Administration.
- Au cas où le bénéficiaire prêterait ses services à l'État, il devra opter pour le montant de la pension à lui déjà allouée ou pour les indemnités ou appointements afférents à la fonction ou au poste occupé.
- Les nouveaux appointements et indemnités ne seront pas assujettis à la retenue mensuelle légale et la pension liquidée ne sera pas revisée.
- Article 51** Il est fixé par arrêté pris en Conseil des Ministres la date de clôture des engagements de l'exercice fiscal relatifs aux charges liées à la constatation préalable du service fait. Ces actes sont examinés au regard de l'imputation de la dépense, de la disponibilité des crédits, de l'application des dispositions d'ordre financier, de la vérification des prix par rapport aux prix ordinairement appliqués à

des produits ou prestations similaires, des lois et règlements, de leur conformité avec les autorisations parlementaires.

- Article 52** Les fonctionnaires et employés (agents de sécurité, secrétaires de direction, chauffeurs, gardiens de bâtiment public) affectés directement au service des Grands Commis bénéficient, en lieu et place de la rémunération pour des travaux fournis en heures supplémentaires, d'une prime de fonction mensuelle n'excédant pas 50% du salaire de base.
- Article 53** Les primes d'efficacité et d'efficience octroyées aux agents publics ne peuvent être en aucun cas accordées sur une base mensuelle.
- Article 54** Le barème des frais de déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, le plafond à l'octroi d'indemnités de fonction et de rémunérations pour travaux en heures supplémentaires seront déterminés par Arrêté pris en Conseil des Ministres, 15 jours après la publication de la présente loi au Journal officiel de la République.
- Article 55** Les frais de voyage accordés à partir des ressources du Trésor Public sont destinés à couvrir tous les frais relatifs au séjour d'un grand commis ou d'un agent de la fonction publique à l'étranger ou dans une région autre que son lieu d'affectation, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.
- Article 56** Lorsque les frais de voyage sont couverts par une organisation tierce, un montant complémentaire ne dépassant pas 30% peut être accordé à titre de complément de perdiem.
- Article 57** Tout remboursement relatif aux déplacements de personnes requiert, une preuve de voyage notamment la carte d'embarquement accompagnée d'un ordre de mission; exception faite pour le Président de la République, le Premier Ministre, le Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, les Presidents de la Chambre des Députés et du Sénat.
- Article 58** Toute personne, autre que les agents publics, en mission pour le compte des pouvoirs publics, peut également bénéficier de frais de voyage équivalant à celui d'un technicien.
- Article 59** Dans le cadre de subventions permanentes ou d'allocations octroyées à des institutions publiques n'émergeant pas au budget ou à des institutions privées, les organes de contrôle de l'Etat peuvent intervenir à tout moment pour vérifier l'utilisation des fonds avancés et s'enquérir de l'état d'avancement des activités financées.
- Article 60** Une entité administrative émergeant au budget de la République ne peut réaliser des dépenses à partir de ses crédits budgétaires pour le compte d'une entité administrative de même rang. Toutefois, une entité administrative de second rang peut effectuer des dépenses à partir de ses crédits budgétaires pour le compte d'une entité administrative de même rang, si les deux relèvent de la même entité administrative de premier rang.
- Article 61** Les subventions à partir du Trésor Public, au nom de la population ou des collectivités, sont assujetties au contrôle du ministère concerné ainsi qu'à celui du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.
- Article 62** Aucune dépense relative au titre IV "dépenses de transferts" ne peut être effectuée à partir du titre VI «-Autres dépenses publiques ».

- Article 63** A la troisième semaine du mois d'octobre 2016, le Ministre de l'Economie et des Finances communique à la Banque de la République d'Haïti le relevé de toutes les dépenses engagées au cours de l'exercice 2015-2016.
- Article 63-1** Le Ministre de l'Economie et des Finances transmet aux deux chambres du Corps Législatif le 31 décembre de chaque exercice fiscal, un état récapitulatif de tous les engagements non exécutés et le solde disponible au compte Trésor Public pour l'exercice clos le 30 septembre.
- Article 64** Le montant correspondant à la balance, entre le total des dépenses engagées et le total des débours faits au titre de l'année fiscale accomplie, est inscrit sur un fonds de compensation. Ce fonds est destiné à prendre en charge le paiement différé des engagements de l'exercice budgétaire clos.
- Article 65** Au 31 mars, soit six mois après la clôture de l'exercice fiscal, les activités du fonds de compensation prennent fin et, à la décision du Ministre de l'Economie et des Finances, le solde en date est pris en compte à travers l'encours de la dette publique ou dans le financement des opérations budgétaires de l'exercice en cours.
- Article 66** Le Ministre chargé des finances, ordonnateur principal et unique des recettes et des dépenses du budget de l'Etat et des comptes spéciaux, soumet aux chambres législatives dans les 30 jours suivant chaque trimestre, un rapport sur la balance générale des comptes en comptabilité et un rapport sur l'état de l'exécution de la loi de finances (base engagement et base paiement).
Le bilan financier de la Banque de la République d'Haïti et de toutes les autres institutions de l'Etat Haïtien seront soumis aux deux chambres législatives dans les 15 jours suivant chaque trimestre.
- Article 67** Il est fait obligation aux institutions de l'Administration d'Etat de faire parvenir au Ministère de l'Economie et des Finances pour être acheminé à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, au plus tard le 31 octobre, l'inventaire au coût d'acquisition de leurs immobilisations corporelles. Défense est faite aux Contrôleurs Financiers et aux Comptables Publics d'autoriser ou de payer une dépense sans la soumission de cet inventaire.
- Article 68** Toutes les entités de l'Administration d'Etat feront parvenir au Ministre de l'Economie et des Finances pour être déposé au Parlement, au plus tard le troisième lundi du mois de janvier, l'effectif de leurs personnels regroupés par direction, fonction, salaire, âge et sexe.

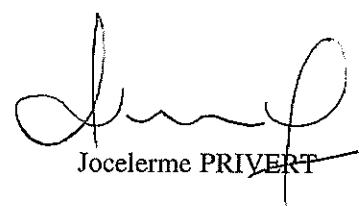
Dispositions Finales

- Article 69** Les dispositions fiscales inscrites à l'article 33 du décret relatif au budget de l'exercice fiscal 2015-2016 sont rapportées.
- Article 70** Les mesures à caractère fiscal contenues dans le budget 2016-2017 restent en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle disposition vienne les modifier. Les mesures de financement alternatif, les mesures en soutien à l'emploi et la croissance économique, les normes sur les achats groupés, les fiches techniques des politiques publiques majeures, le Fonds National d'Education font partie intégrante des textes accompagnant le budget. Le code et le tarif douaniers sont inclus aussi dans le lot.
- Article 71** Le présent budget sera publié et exécuté à la diligence des Ministres de l'Économie et des Finances et de la Planification et de la Coopération Externe.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 septembre 2016, An 213^e de l'Indépendance.

Par:

Le Président



Jocelerme PRIVERT

Le Premier ministre



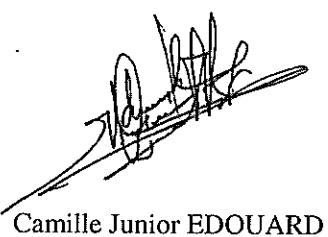
Enex J. JEAN-CHARLES

Le Ministre de l'Intérieur
et des Collectivités Territoriales

pr François Anick JOSEPH



Le Ministre de la Justice
et de la Sécurité publique



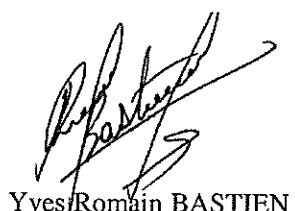
Camille Junior EDOUARD

Le Ministre des Affaires étrangères
et des Cultes



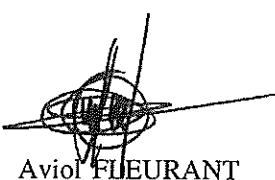
Pierrot DELIENNE

Le Ministre de l'Économie
et des Finances



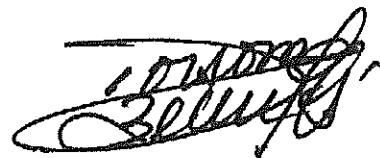
Yves/Romain BASTIEN

Le Ministre de la Planification
et de la Coopération externe



Aviol FLEURANT

Le Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



Jean Beauvois DORSONNE

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources naturelles
et du Développement rural



Pierre Guito LAURORE

La Ministre de la Santé publique
et de la Population

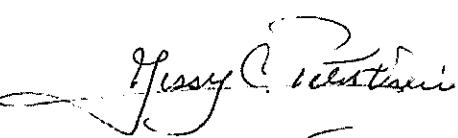
pr



Daphnée BENOIT DELSOIN

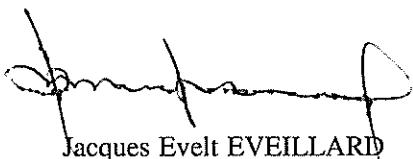
Le Ministre du Tourisme
et des Industries Crréatives

pr



Guy Didier HYPPOLITE

Le Ministre des Travaux publics,
Transports et Communications



Jacques Evely EVEILLARD

Le Ministre de la Culture
et de la Communication

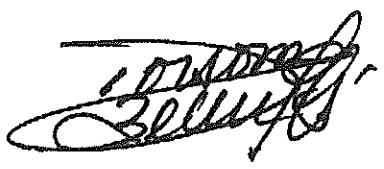
pr



Marc Aurèle GARCIA

Le Ministre des Affaires sociales
et du Travail

pr



Jean René Antoine NICOLAS

Le Ministre de l'Environnement



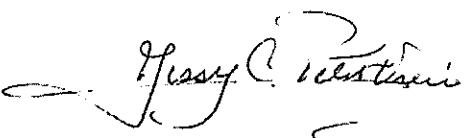
Simon Dieuseul DESRAS

La Ministre à la Condition féminine
et aux Droits des femmes



Marie Denise CLAUDE

La Ministre du Commerce
et de l'Industrie



Jessy C. PETIT-FRÈRE

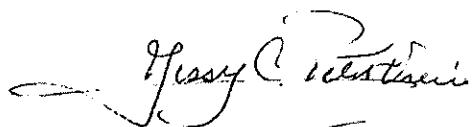
Le Ministre de la Jeunesse, des Sports
et de l'Action civique



Abel NAZAIRO

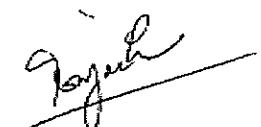
Le Ministre des Haïtiens vivant
à l'Étranger

pr



Guy Didier HYPPOLITE

Le ministre de la Défense

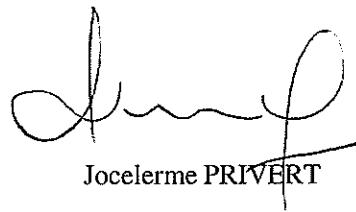


Enex J. JEAN-CHARLES

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ORDONNE QUE L'ARRÊTÉ CI-JOINT, PORTANT SUR LE BUDGET 2016 - 2017, SOIT REVÊTU DU SCEAU DE LA RÉPUBLIQUE, IMPRIMÉ, PUBLIÉ ET EXÉCUTÉ.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 septembre 2016, An 213^e de l'Indépendance.



Jocelerme PRIVERT
Président de la République

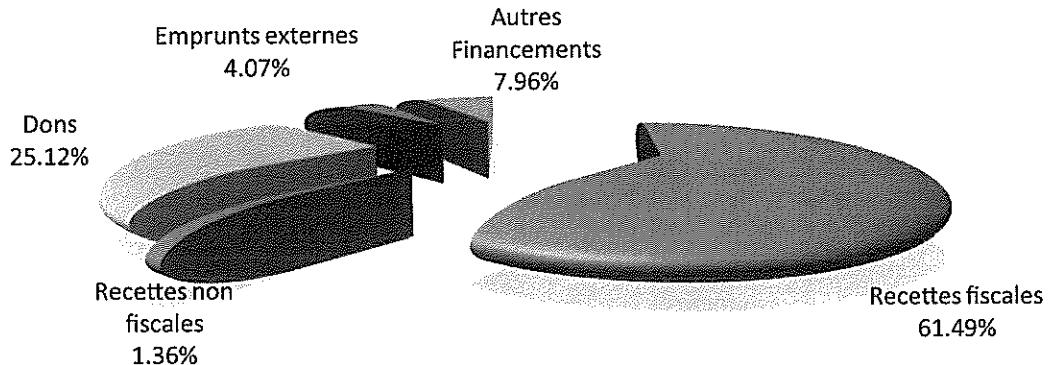
**PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017

VOIES ET MOYENS DU BUDGET
CLASSES PAR NATURE
(En Gourdes)
Exercice 2016-2017

TOTAL DES VOIES & MOYENS	121,945,000,000
RESSOURCES	107,284,421,626
RECETTES COURANTES	76,647,747,448
Recettes fiscales	74,984,541,629
Recettes non fiscales	1,663,205,819
AUTRES RESSOURCES	30,636,674,177
Dons	30,636,674,177
FINANCEMENT	14,660,578,374
Emprunts externes	4,958,599,212
Autres Financements	9,701,979,162

VOIES ET MOYENS DU BUDGET
Exercice 2016-2017



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017

RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par champ de taxation

Exercice 2016-2017

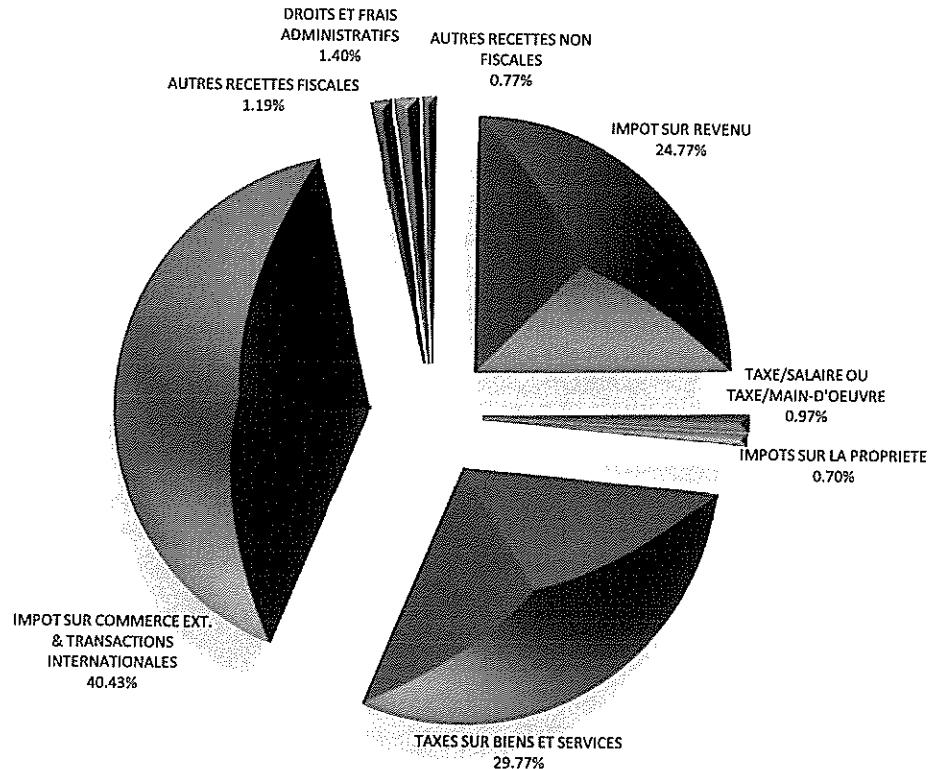
(En Gourdes)

PARAGRAPHE	MONTANT	POURCENTAGE (%)
IMPOT SUR REVENU	18,987,598,956	24.77
TAXE/SALAIRE OU TAXE/MAIN-D'OEUVRE	742,668,171	0.97
IMPOTS SUR LA PROPRIETE	539,083,592	0.70
TAXES SUR BIENS ET SERVICES	22,814,438,536	29.77
IMPOT SUR COMMERCE EXT. & TRANSACTIONS INTERNATIONALES	30,990,719,488	40.43
AUTRES RECETTES FISCALES	910,032,886	1.19
DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	1,069,607,495	1.40
AUTRES RECETTES NON FISCALES	593,598,325	0.77
TOTAL	76,647,747,448	100.00

RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par champ de taxation

Exercice 2016-2017



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017**RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES**

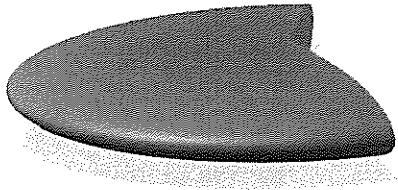
Par Institution de perception
Exercice 2016-2017
(En gourdes)

<u>Direction Générale des Impôts (DGI)</u>	<u>33,104,080,092</u>
TCA	8,631,141,748
IMPOT SUR REVENU	18,987,598,956
ACCISE	407,455,868
AUTRES	5,077,883,520
SUB/TOTAL1	<u>33,104,080,092</u>
<u>Administration Générale des Douanes (AGD)</u>	<u>43,060,667,357</u>
DROITS D'ACCISES	8,348,009,222
TAXE SUR VEHICULES A MOTEUR	387,465,301
IMPOT / COMMERCE EXTERIEUR ET TRANSACTIONS INTERNATIONALES	24,331,384,444
RECETTES NON FISCALES	93,028,202
AUTRES	9,900,780,187
SUB/TOTAL2	<u>43,060,667,357</u>
TOTAL	<u>76,164,747,448</u>

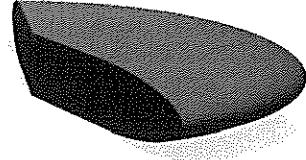
RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par Institution de perception
Exercice 2016-2017

Administration
Générale des
Douanes (AGD)
56.54%



Direction Générale
des Impôts (DGI)
43.46%

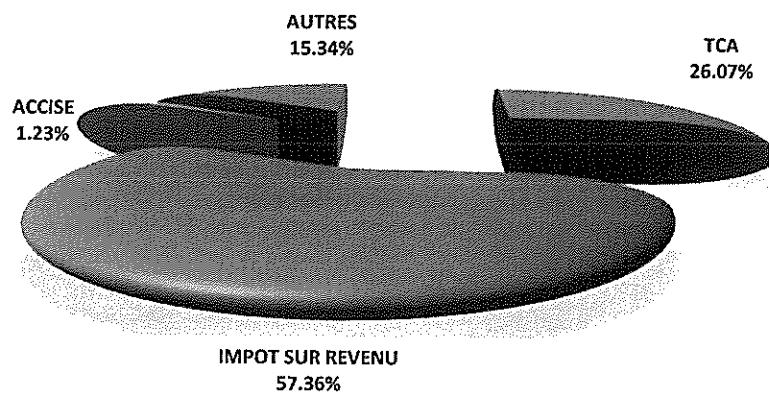


**BUDGET GENERAL DE
L'EXERCICE 2016-2017**

STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR LA DGI
Exercice 2016-2017
(En Gourdes)

DGI	MONTANT	POURCENTAGE (%)
TCA	8,631,141,748	26.1
IMPOT SUR REVENU	18,987,598,956	57.4
ACCISE	407,455,868	1.2
AUTRES	5,077,883,520	15.3
TOTAL	33,104,080,092	100.00

STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR LA DGI
Exercice 2016-2017

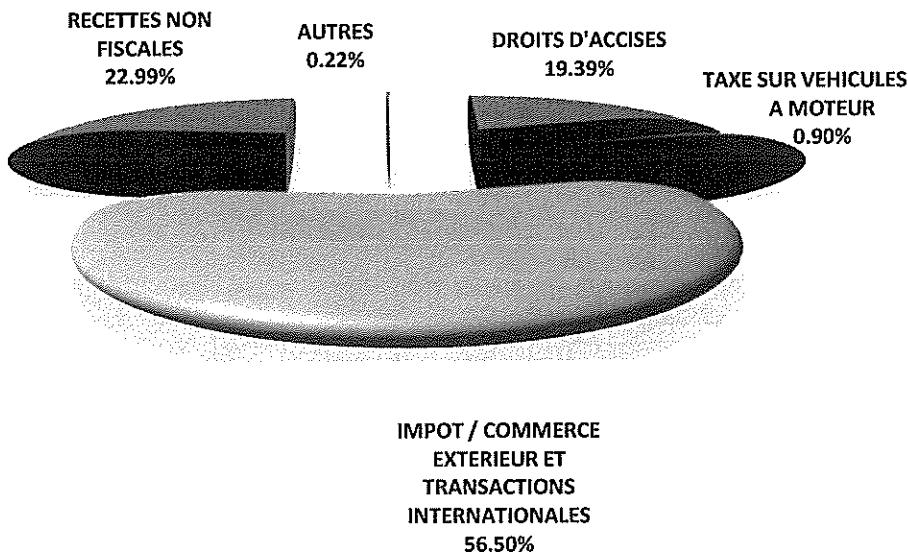


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017

STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES POUR L'AGD
Exercice 2016-2017
(En Gourdes)

AGD	MONTANT	POURCENTAGE (%)
DROITS D'ACCISES	8,348,009,222	19.4
TAXE SUR VEHICULES A MOTEUR	387,465,301	0.9
IMPOT / COMMERCE EXTERIEUR ET TRANSACTIONS INTERNATIONALES	24,331,384,444	56.5
RECETTES NON FISCALES	9,900,780,187	23.0
AUTRES	93,028,202	0.2
SUB/TOTAL1	43,060,667,357	100.00

STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR L'AGD
Exercice 2016-2017

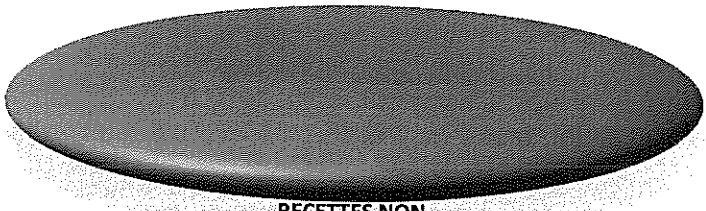


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017**RESUME DES PREVISIONS DES AUTRES RECETTES DOMESTIQUES****Exercice 2016-2017****(En gourdes)**

	MONTANT	POURCENTAGE (%)
RECETTES FISCALES	-	-
RECETTES NON FISCALES	483,000,000	100
TOTAL	483,000,000	100.00

RESUME DES PREVISIONS DES AUTRES RECETTES DOMESTIQUES**Exercice 2016-2017**

RECETTES FISCALES
0.00%



RECETTES NON
FISCALES
100.00%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017

RESUME DES AIDES-PROJETS PREVUS PAR SOURCE

*Exercice 2016-2017**(En gourdes)*

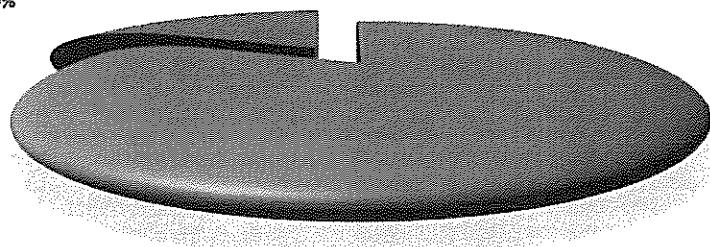
AIDE PROJETS	27,779,174,177
ORGANISMES INTERNATIONAUX	22,919,710,878
BM	3,111,815,000
BID	13,677,137,206
FIDA	14,548,652
PAM	4,361,370,052
UE	1,754,839,968
GOUVERNEMENTS ETRANGERS	4,859,463,299
ALLEMAGNE	333,830,000
CANADA	167,347,500
ESPAGNE	392,500,000
FRANCE	182,142,973
JAPON	1,126,801,040
USA	750,000,000
TAIWAN	1,291,148,838
TOTAL	27,779,174,177

RESUME DES DONS PREVUS PAR SOURCE

Exercice 2016-2017

**GOUVERNEMENTS
ETRANGERS
17.49%**

**ORGANISMES
INTERNATIONAUX
82.51%**



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017

RESUME DU FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE
Exercice 2016-2017
(En gourdes)

FINANCEMENT TOTAL	14,660,578,374
FINANCEMENT EXTERNE	4,958,599,212
PETROCARIBE	4,958,599,212
AUTRES FINANCEMENTS INTERNES DES PROJETS	6,397,748,349
ANNULATION DE LA DETTE DU FMI	3,535,303,982
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)	2,862,444,367

FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE
Exercice 2016-2017

AUTRES FINANCEMENTS
INTERNES DES PROJETS
56.34%

FINANCEMENT EXTERNE
43.66%

Source : Ministère des Finances et du Budget

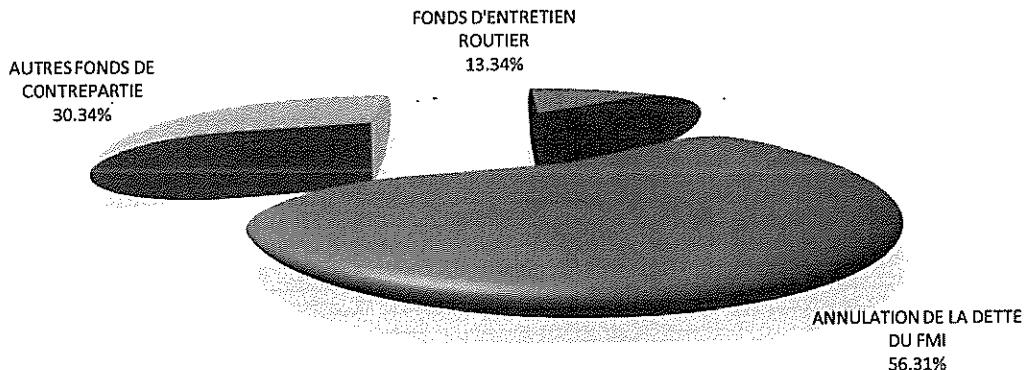
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2016-2017**DETAILS DES AUTRES FINANCEMENTS INTERNES DES PROJETS**

Exercice 2016-2017
(En gourdes)

AFC TOTAL	6,397,748,349
FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	837,497,526
FONDS DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME	120,000,000
ANNULATION DE LA DETTE DU FMI	3,535,303,982
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE	1,904,946,841

FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE

Exercice 2016-2017



DETAILS DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

EXERCICE 2016-2017

(en Gourdes)

PREVISION DES RESSOURCES

	NATURE	DGI	AGD	AUTRES	TOTAL
	Recettes courantes + Dons + Prêts+Financement	33,104,080,092	31,084,934,909	11,975,732,448	45,700,252,552
	Ressources hors Dons et Emprunts	33,104,080,092	31,084,934,909	11,975,732,448	483,000,000
	Recettes courantes	33,104,080,092	31,084,934,909	11,975,732,448	483,000,000
ARTICLE					
1	RECETTES FISCALES	32,016,902,475	30,991,906,707	11,975,732,448	-
10	Impôts sur le revenu	18,987,598,956	-	-	18,987,598,956
100	<i>Sociétés et autres personnes morales</i>	6,971,326,118	-	-	6,971,326,118
1000	Impôts base forfaitaire	6,971,326,118	-	-	6,971,326,118
101	<i>Personnes physiques</i>	12,016,272,838	-	-	12,016,272,838
1010	Impôt sur le salaire	12,016,272,838	-	-	12,016,272,838
11	Taxe sur le salaire ou taxe sur main-œuvre	742,668,171	-	-	742,668,171
110	<i>Taxe sur la masse salariale</i>	742,668,171	-	-	742,668,171
12	Impôts sur la propriété	539,083,592	-	-	539,083,592
120	<i>Propriété immobilière</i>	108,431,386	-	-	108,431,386
1200	Taxe additionnelle sur CFPB	108,431,386	-	-	108,431,386
121	<i>Droits de successions et donations</i>	278,466,859	-	-	278,466,859
1210	Droit proportionnel d'enregistrement	278,466,767	-	-	278,466,767
122	<i>Droits sur transactions mobilières et immobilières</i>	93,843,471	-	-	93,843,471
1221	Taxe supplémentaire sur droit proportionnel d'enregistrement	93,843,471	-	-	93,843,471
123	<i>Droits sur autres actes relatifs à la propriété</i>	3,988,983	-	-	3,988,983
1230	Droit proportionnel d'enregistrement	3,988,983	-	-	3,988,983
124	<i>Divers impôts sur la propriété</i>	52,968,572	-	-	52,968,572
1240	Taxe sur transmission de titres et taxe sur actions	52,968,572	-	-	52,968,572
125	<i>Droits d'hypothèque</i>	73,444	-	-	73,444
129	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / Impôts sur la propriété</i>	1,310,877	-	-	1,310,877
13	Taxes sur les biens et services	10,838,706,089	14,332,777,580	4,302,289,912	-
130	<i>Taxe sur le chiffre d'affaires (TCA)</i>	8,631,141,748	9,737,797,524	-	18,368,939,272
1300	Taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation	-	9,737,797,524	-	9,737,797,524
1301	Taxe sur le chiffre d'affaires Intérieur	8,631,141,748	-	-	8,631,141,748
131	<i>Droits d'accises</i>	407,455,868	4,045,719,310	4,302,289,912	-
1310	Droits d'accises ordinaires sur boissons alcoolisées et non alcoolisées	180,538,921	4,045,719,310	-	4,226,258,231
13104	<i>Boissons vinaigrees</i>	-	4,045,719,310	-	4,045,719,310
13105	<i>Autres boissons non gazeuses (à base de lait, fruits, légumes)</i>	180,538,921	-	-	180,538,921
1312	Droits d'accises ordinaires sur allumettes et cigarettes	226,916,947	-	-	226,916,947
13120	<i>Allumettes</i>	1,847	-	-	1,847
13121	<i>Cigarettes</i>	226,915,101	-	-	226,915,101
1314	Droits d'accises ordinaires sur les combustibles et lubrifiants	-	-	3,219,853,360	-
13143	<i>Gasoline</i>	-	-	3,219,853,360	-
1315	Droits d'accises variables sur combustibles et lubrifiants	-	-	1,082,436,552	-
13151	<i>Gasoil accise variable</i>	-	-	1,082,436,552	-
132	<i>Taxes sur services déterminés</i>	350,802,992	-	-	350,802,992
1321	Taxe sur ventes de cartes de bordeau	350,802,992	-	-	350,802,992
133	<i>Taxes sur utilisation des biens mobiliers et immobiliers</i>	1,124,353,848	387,465,301	-	1,511,819,150
1330	Contributions patentées et licences	1,124,353,848	-	-	1,124,353,848
13303	<i>Licence d'exploitation</i>	1,124,353,848	-	-	1,124,353,848
1331	Taxes sur les véhicules à moteur	-	387,465,301	-	387,465,301
13310	<i>Taxe 1ère immatriculation véhicules</i>	-	218,694,217	-	218,694,217
13314	<i>Taxe touristique</i>	-	168,771,085	-	168,771,085
134	<i>Diverses taxes sur biens et services</i>	323,738,457	161,795,445	-	485,533,902
1341	Taxe sur billets de voyage	323,738,457	161,795,445	-	485,533,902
139	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / taxes sur biens et services</i>	1,213,175	-	-	1,213,175
	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales				
14					
140	<i>Droits d'importation</i>	-	16,657,941,908	7,673,442,536	-
1400	Droits de Douane	-	9,750,164,183	6,311,956,175	-
141	<i>Autres perceptions à l'importation</i>	-	9,750,164,183	6,311,956,175	-
1410	Frais de vérification	-	6,834,902,601	1,361,486,360	-
1411	Droit de transit	-	6,075,444,852	1,361,486,360	-
1412	Droit d'entrepôt	-	244,585	-	244,585
1419	Recettes à l'importation non ventillées ailleurs	-	885,387	-	885,387
			758,347,778	-	758,347,778

DETAILS DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

EXERCICE 2016-2017

(en Courdes)

PREVISION DES RESSOURCES

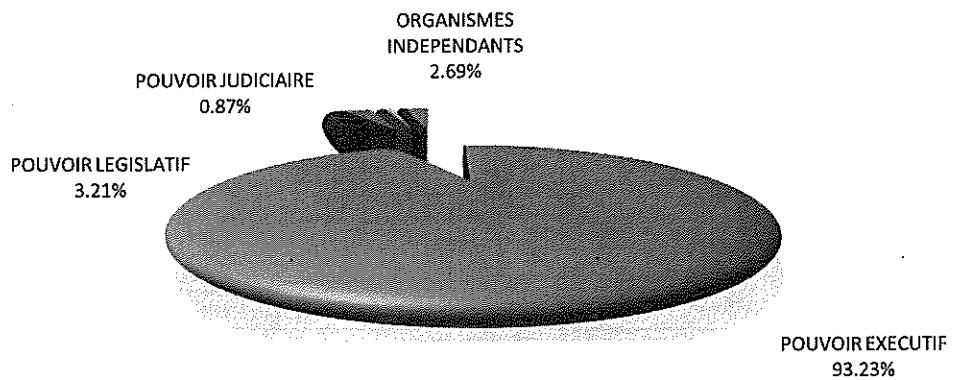
	NATURE	DGI	AGD	AUTRES	TOTAL
149	Pénalités, amendes et frais de poursuite / Impôts sur commerce extérieur et transactions internationales	-	72,875,124	-	72,875,124
1490	Pénalités, amendes et frais de poursuite / importation		72,875,124		72,875,124
15	Autres recettes fiscales	908,845,667	1,187,219	-	910,032,886
150	Impôts de capitaition	65,980,379	-	-	65,980,379
1500	Carte d'identité fiscale	65,980,379			65,980,379
151	Droits de timbre	612,340,722	1,187,219	-	613,527,941
1510	Droits de timbre fixe	612,340,722	-	-	612,340,722
15100	Droit de fonctionnement	612,340,722			612,340,722
1511	Droits de timbre proportionnel		1,149,855	-	1,149,855
15111	Autres droits de timbre proportionnel		1,149,855		1,149,855
1512	Droit de timbres spéciaux		37,364		37,364
152	Droit fixe d'enregistrement	2,410,171	-	-	2,410,171
1520	Sur actes civils	441,988			441,988
1522	Taxe supplémentaire sur droits fixe d'enregistrement	1,988,183			1,988,183
153	Diverses autres recettes fiscales	221,811,468	-	-	221,811,468
1531	Droit spécial sur bureaux administratifs	129,560,699			129,560,699
1532	Carte d'immatriculation fiscale	92,250,769			92,250,769
159	Pénalités, amendes et frais de poursuite / autres recettes fiscales	6,302,927			6,302,927
ARTICLE 2	RECETTES NON FISCALES	1,087,177,617	93,028,202	483,000,000	1,663,205,819
20	Revenus des Domaines et de l'entreprise	2,971,762	-	483,000,000	485,971,762
200	Revenus provenant des entreprises publiques non financières et des institutions financières	-	-	483,000,000	483,000,000
2000	Apports des entreprises publiques	-		483,000,000	483,000,000
201	Revenus de la propriété	2,971,762	-	-	2,971,762
2019	Autres revenus de la propriété	2,971,762			2,971,762
21	Droits et frais administratifs, ventes non industrielles et accessoires	976,579,293	93,028,202	-	1,069,607,495
210	Droits administratifs	956,694,547	-	-	956,694,547
2100	Droit de passeport	956,694,547		-	956,694,547
211	Frais administratifs	19,884,746	93,028,202	-	112,912,948
2116	Vente de formulaires administratifs divers		4,296,621		4,296,621
2118	Taxe d'immigration et d'émigration	204,640	10,508,734		10,713,374
2119	Autres frais administratifs non ventilés ailleurs	19,680,106	78,222,847		97,902,953
22	Amendes et sanctions	86,143,298	-	-	86,143,298
229	Autres Amendes et sanctions non fiscales	86,143,298			86,143,298
23	Autres recettes non fiscales	21,483,265	-	-	21,483,265
230	Frais de recouvrement et de perception	21,483,265			21,483,265
ARTICLE 5	DONS	-	-	30,636,674,177	30,636,674,177
50	Dons pour dépenses courantes	-	-	2,857,500,000	2,857,500,000
501	Dons extérieurs	-	-	2,857,500,000	2,857,500,000
5011	Dons de gouvernements étrangers et d'autres administrations publiques étrangères			2,857,500,000	2,857,500,000
51	Dons pour dépenses en capital	-	-	27,779,174,177	27,779,174,177
510	Dons intérieurs	-	-	4,859,463,299	4,859,463,299
5100	Dons d'autres administrations			4,859,463,299	4,859,463,299
511	Dons extérieurs	-	-	22,919,710,878	22,919,710,878
5110	Dons d'organismes internationaux			22,919,710,878	22,919,710,878
ARTICLE 8	EMPRUNTS	-	-	14,660,578,374	14,660,578,374
80	Emprunts intérieurs	-	-	9,701,979,162	9,701,979,162
801	Emprunts auprès des autres institutions financières			2,862,444,367	2,862,444,367
802	Souscriptions de bons du Trésor			3,304,230,813	3,304,230,813
809	Autres emprunts internes			3,535,303,982	3,535,303,982
81	Emprunts extérieurs	-	-	4,958,599,212	4,958,599,212
810	Emprunts auprès d'autres Etats - Dette bilatérale			4,958,599,212	4,958,599,212

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES PAR INSTITUTION

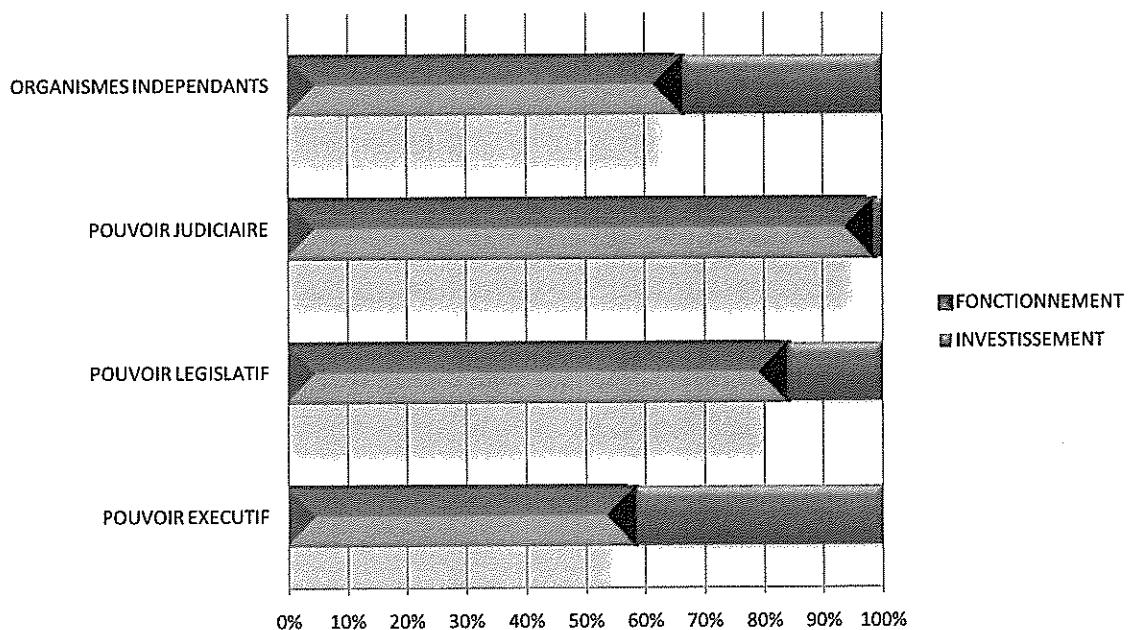
Crédits budgétaires 2016-2017 par catégorie institutionnelle

CATEGORIE INSTITUTIONNELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
POUVOIR EXECUTIF	66,259,783,991	47,433,704,114	113,693,488,105
POUVOIR LEGISLATIF	3,281,686,455	630,000,000	3,911,686,455
POUVOIR JUDICIAIRE	1,040,742,940	15,000,000	1,055,742,940
ORGANISMES INDEPENDANTS	2,177,786,613	1,106,295,886	3,284,082,499
TOTAL	72,760,000,000	49,185,000,000	121,945,000,000

Crédits budgétaires 2015-2017 par catégorie institutionnelle

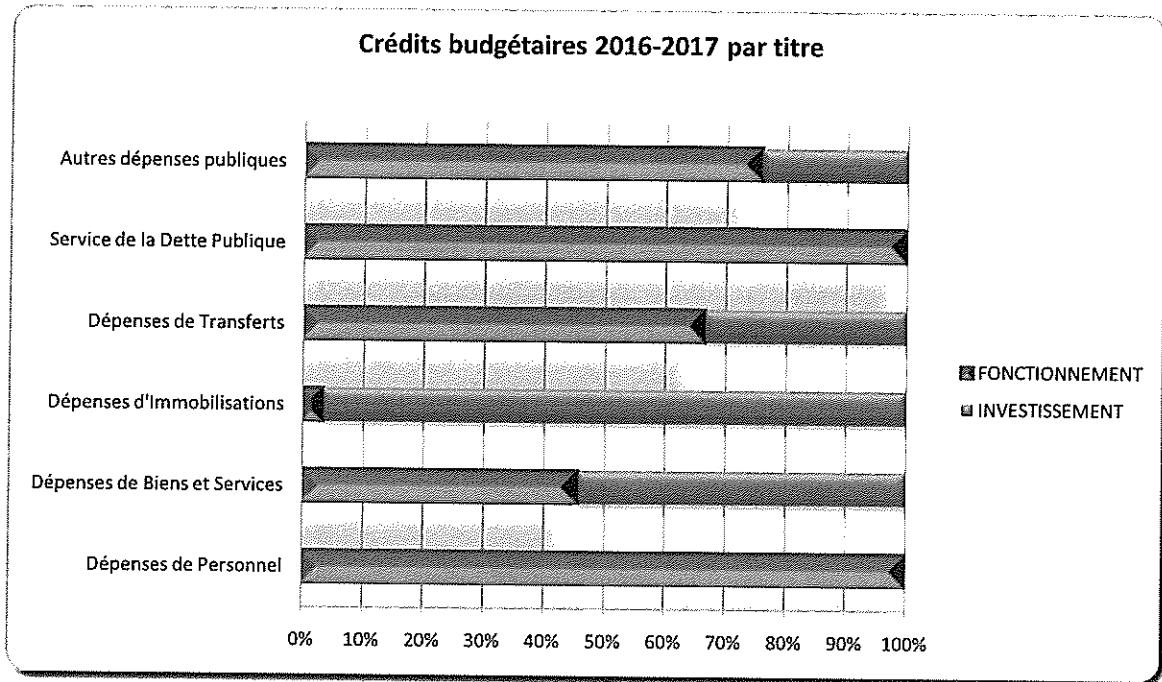
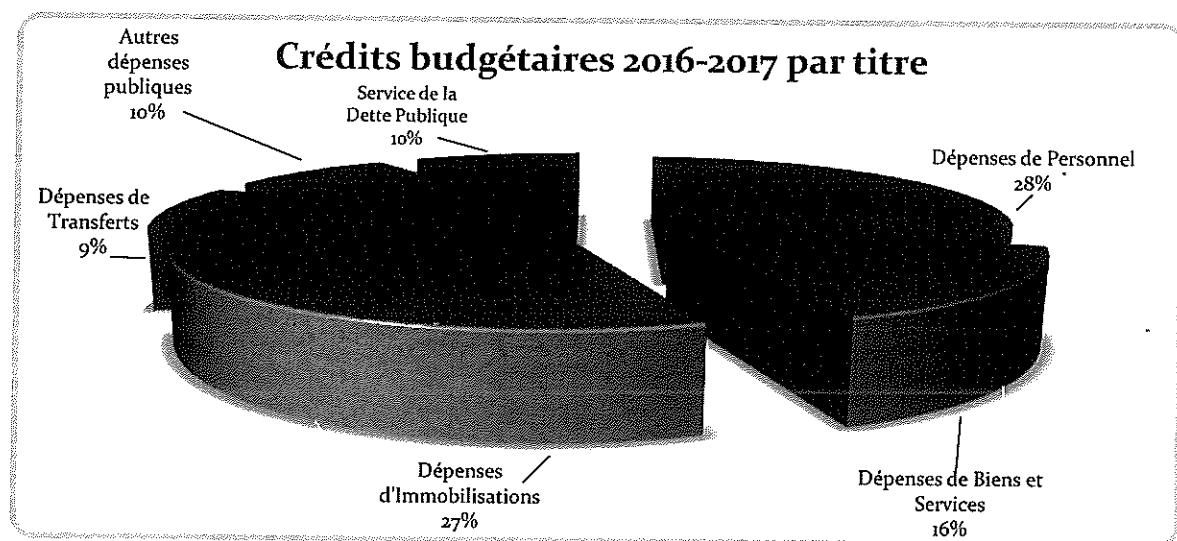


Crédits budgétaires 2016-2017 par catégorie institutionnelle et par nature



Crédits budgétaires 2016-2017 par Titre

TITRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses de Personnel	34,516,958,711	-	34,516,958,711
Dépenses de Biens et Services	8,979,158,631	10,735,455,248	19,714,613,879
Dépenses d'Immobilisations	1,041,999,951	31,779,349,336	32,821,349,287
Dépenses de Transferts	7,388,975,709	3,736,091,416	11,125,067,126
Service de la Dette Publique	11,591,848,971	-	11,591,848,971
Autres dépenses publiques	9,241,058,026	2,934,104,000	12,175,162,026
TOTAL	72,760,000,000	49,185,000,000	121,945,000,000

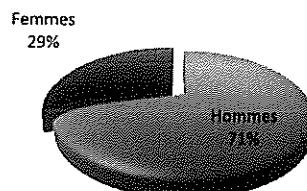


CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF

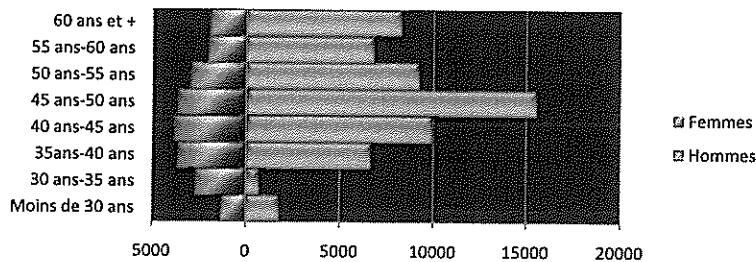
Effectif de la fonction publique par tranche d'âge et par sexe

Groupe d'Age	Hommes	Femmes	TOTAL
Moins de 30 ans	1,790	976	2,766
30 ans-35 ans	778	350	1,128
35ans-40 ans	6,659	2,680	9,339
40 ans-45 ans	9,959	3,609	13,568
45 ans-50 ans	15,553	5,862	21,415
50 ans-55 ans	9,243	3,688	12,931
55 ans-60 ans	6,823	3,096	9,919
60 ans et +	8,294	4,122	12,416
TOTAL	59,099	24,383	83,482

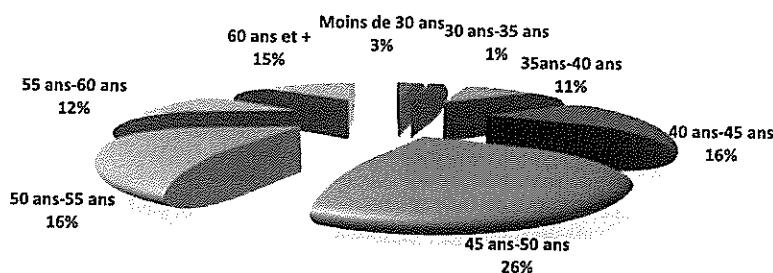
Répartition du personnel régulier de la fonction publique par sexe



Répartition du personnel de la fonction publique par age et par sexe



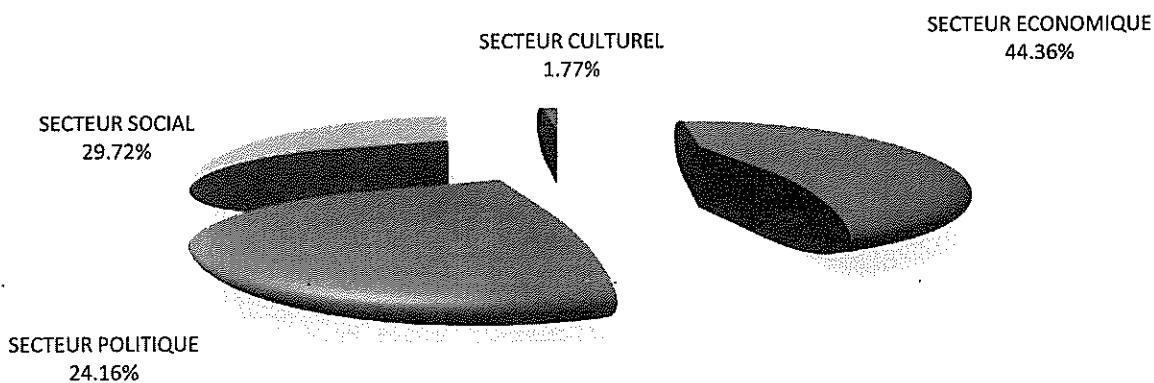
Répartition du personnel de la fonction publique par tranche d'âge



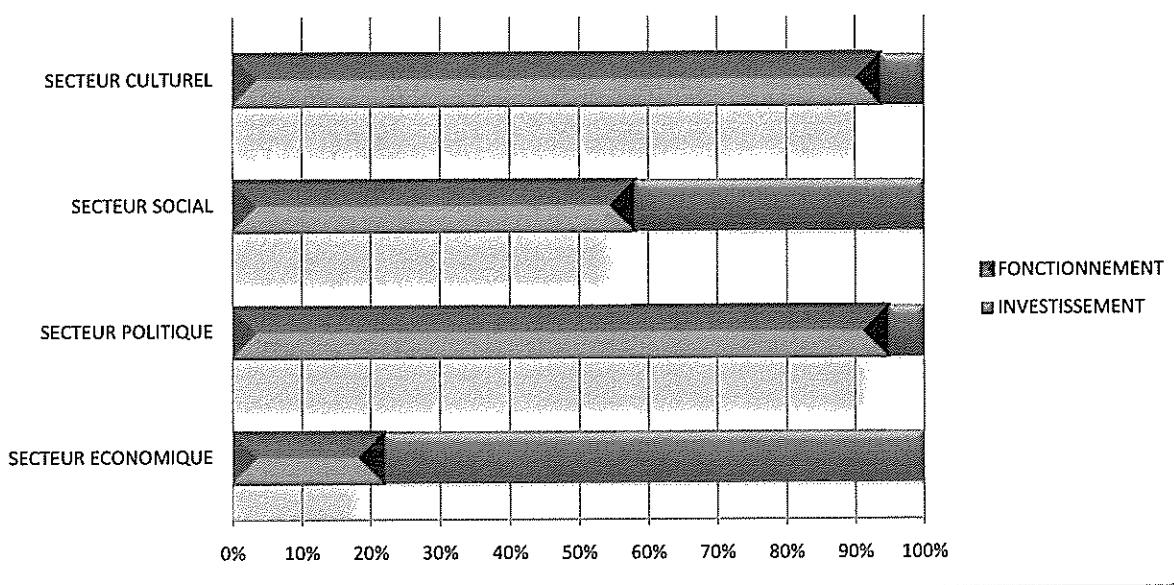
Crédits budgétaires 2016-2017 par secteur

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
SECTEUR ECONOMIQUE	9,773,895,329	35,136,006,521	44,909,901,850
SECTEUR POLITIQUE	23,165,854,111	1,296,400,000	24,462,254,111
SECTEUR SOCIAL	17,449,229,436	12,639,093,479	30,088,322,915
SECTEUR CULTUREL	1,674,082,608	113,500,000	1,787,582,608
AUTRES ADMINISTRATIONS	20,696,938,515	-	20,696,938,515
TOTAL	72,760,000,000	49,185,000,000	121,945,000,000

Crédits budgétaires 2016-2017 par secteur



Crédits budgétaires 2016-2017 par secteur et par nature

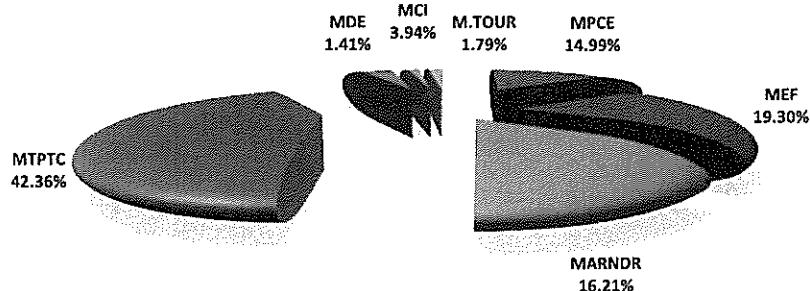


**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR ÉCONOMIQUE**

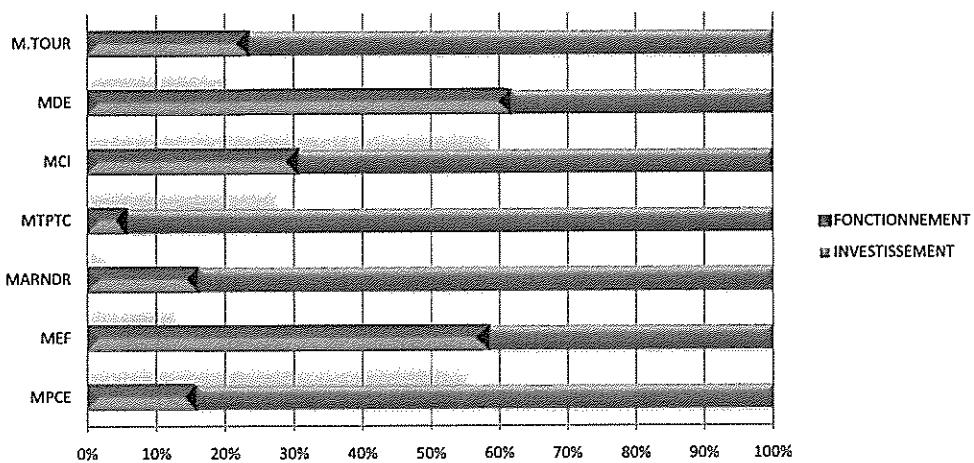
Crédits budgétaires 2016-2017 du secteur économique

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	1,022,542,529	5,451,046,967	6,473,589,496
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	4,864,294,003	3,467,447,452	8,331,741,456
MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	1,126,885,281	5,874,027,278	7,000,912,560
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,043,073,673	17,246,210,296	18,289,283,969
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	518,225,880	1,181,064,000	1,699,289,880
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	375,047,511	233,500,000	608,547,511
MINISTÈRE DU TOURISME	180,311,821	592,500,000	772,811,821
TOTAL	9,130,380,698	34,045,795,994	43,176,176,692

Pondération des crédits budgétaires 2016-2017 du secteur économique



Crédits budgétaires 2016-2017 du secteur économique



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE**

1111.- MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe est créé par le Décret du 10 février 1989 et régi par celui du 10 mars 1989. Ses principales mission et attributions sont :

- Élaborer des plans nationaux et améliorer les systèmes de Planification devant permettre l'utilisation normale des ressources disponibles pour un développement économique et social équilibré ;
- Formuler la politique nationale dans le domaine de l'organisation et du développement des Coopératives;
- Former des cadres moyens et supérieurs en planification, statistique et économie appliquée, en priorité pour l'Administration publique;
- Rechercher, traiter, utiliser toutes les données susceptibles d'inspirer le choix des priorités et des moyens qui formeront le «Plan National de Développement Économique et Social» ;
- Cordonner les activités de planification entreprises par les Ministères et autres organismes de l'État ;
- Analyser les implications budgétaires, économiques et sociales des programmes d'investissements publics ;
- Analyser les implications budgétaires, économiques et sociales des accords de coopération externe ;
- S'assurer que les conditions techniques, économiques et organisationnelles de l'exécution du plan sont convenablement étudiées et remplies;
- Assurer la supervision et l'évaluation des programmes et projets de développement à l'intérieur du Plan National ;
- Intégrer les apports de la coopération externe au cadre de planification nationale, et coordonner sa participation au développement économique et social du pays.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État.

Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une structure centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de six (6) Directions Techniques, de deux (2) Unités de Coordination, d'une (1) Unité Informatique et de dix (10) Directions Départementales;
- Trois (3) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

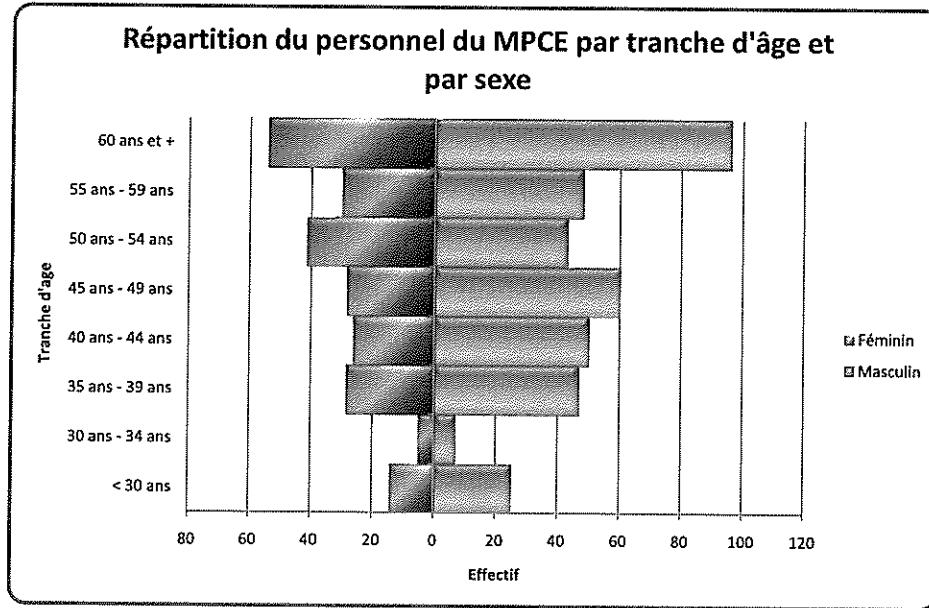
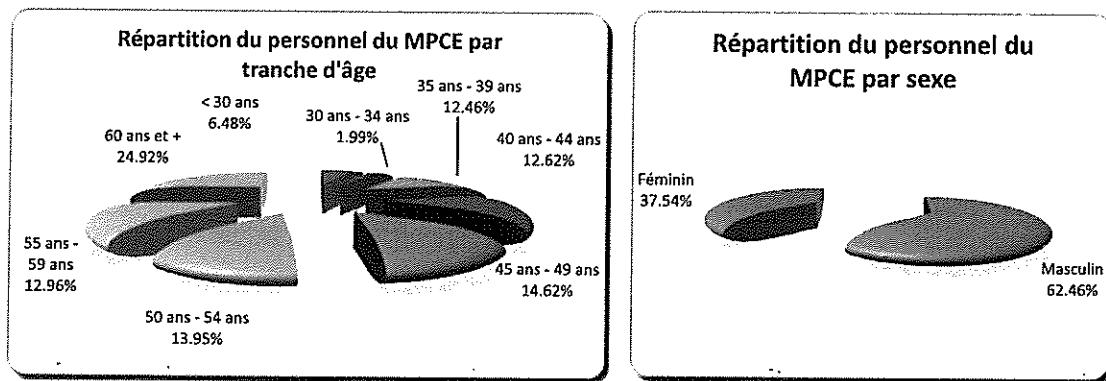
- Renforcer la coordination des stratégies et politiques globales de développement et renforcer le cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers;
- Améliorer les rapports de coopération et assurer un meilleur suivi de l'aide au développement;
- Identifier et promouvoir les pôles régionaux et locaux de développement;
- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles au service de la planification et de l'aménagement du territoire;
- Établir un système de réseautage entre les ministères et les UEP dans le domaine de la planification, le suivi et l'évaluation;
- Mettre en place un système d'information géo-référencée avec une plateforme web donnant accès à des bases de données pour s'informer sur différents aspects des quartiers.

d) Situation des agents publics permanents au mois de Mai 2016

- o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)					
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale
	Hommes	Femmes	Total		Salaire moyen
Services internes	376	226	602	45	18,746,375
Bureau du Ministre et Direction Générale	309	185	494	46	15,589,695
CTPEA	22	12	34	56	858,530
CNC	20	15	35	45	1,000,510
CNIGS	25	14	39	45	1,297,640
					33,273

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MPCE

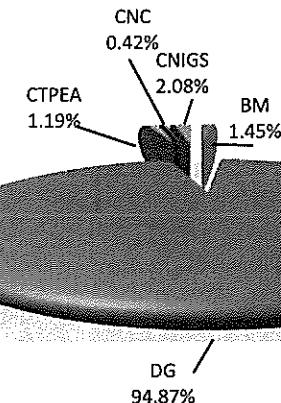


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

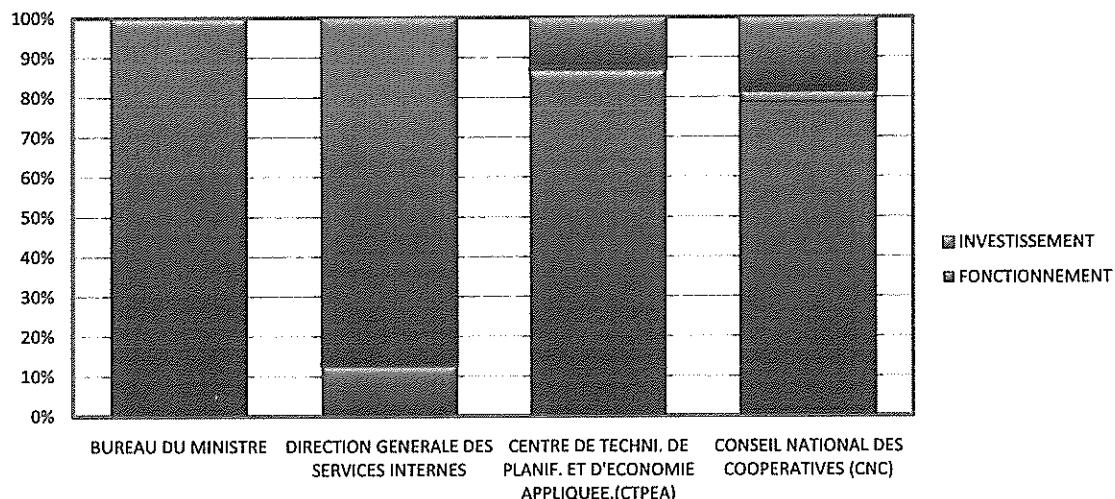
1111 MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE

	SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1111-1-11-	BUREAU DU MINISTRE	93,589,269	-	93,589,269
1111-1-12-	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	781,523,579	5,359,946,967	6,141,470,546
1111-1-13-	CENTRE DE TECHNI. DE PLANIF. ET D'ECONOMIE APPLIQUEE.(CTPEA)	67,094,463	10,000,000	77,094,463
1111-1-14-	CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES (CNC)	22,080,506	5,000,000	27,080,506
1111-1-15-	CENTRE NTL DE L'INFORM. GEO SPAT.	58,254,711	76,100,000	134,354,711
	TOTAL	1,022,542,529	5,451,046,967	6,473,589,496

Pondération des crédits budgétaires du MPCE 2016-2017 par section



Crédits budgétaires du MPCE 2016-2017 par section



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

1112.- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de l'Économie et des Finances est régi par le Décret du 13 mars 1987. Ses principales mission et attributions sont:

- Formuler et mettre en application la politique économique et financière de l'État ;
- Déterminer la politique générale de l'État, assurer la perception des impôts et taxes, gérer les biens de l'État;
- Coordonner les travaux d'élaboration du Budget général de la République et en assurer l'exécution ;
- Assurer la gestion de la trésorerie ;
- Juger de l'opportunité des dépenses de l'Etat;
- Établir, avec le concours de la Banque Centrale, la politique monétaire du pays et en superviser l'exécution ;
- Veiller à l'application des lois sur l'établissement, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des banques, bureaux de change, institutions de crédit et compagnies d'assurance ;
- Fixer les normes de la comptabilité publique et veiller à leur application;
- Entreprendre des études de conjoncture et de prévisions économiques ;
- Participer à l'élaboration des plans et programmes de développement économique national ;
- Encourager les investissements nationaux et étrangers et stimuler la création de nouveaux emplois ;
- Veiller à l'observance des clauses financières des contrats régissant les entreprises concessionnaires de services publics ;
- Exercer le contrôle financier des collectivités territoriales, des entreprises et établissements publics ou mixtes ;
- Représenter l'État dans les entreprises mixtes et d'État à caractère financier, commercial et industriel et contrôler leurs activités ;
- Donner son avis écrit et motivé sur tout projet de loi à caractère économique, fiscal ou financier ;
- Négocier et signer tout contrat, accord, convention et traité à incidence économique et entraînant des obligations financières pour l'État ;
- Exercer toutes autres attributions de nature économique et financière découlant de la mission qui lui est assignée.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Économie et des Finances est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants:

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, de deux (2) Unités Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de Dix (10) Directions Départementales;
- Dix (10) Services Externes

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

- Stabiliser et affiner les prévisions macroéconomiques à court terme, et améliorer l'analyse de l'impact des politiques budgétaires et fiscales sur la pauvreté;
- Établir une présentation claire et transparente des documents budgétaires reflétant les politiques publiques;
- Poursuivre la réforme budgétaire à travers la mise en application de la nouvelle loi portant élaboration et exécution des lois de finances en révision du décret du 16 février 2005 et d'un cadre légal approprié;
- Bâtir le plan d'action pour la mise en place progressive du budget-programme;
- Faciliter la mise à disposition suffisante et à temps de la trésorerie nécessaire à l'application d'un processus budgétaire basé sur des plans d'actions réalisables;
- Accompagner les ministères et institutions dans l'élaboration de leur perspective de budget-programme;
- Améliorer la performance de la Direction Générale des Impôts en renforçant le contrôle interne;

- Moderniser le cadre légal et institutionnel en adéquation aux règles de l'OMC sur le commerce extérieur et la sensibilisation des agents aux nouvelles dispositions;
- Renforcer les capacités d'intervention de l'Administration Générale des Douanes et intensifier les brigades frontalières et développer une capacité d'analyse des risques et fraudes;
- Renforcer le contrôle interne pour améliorer la gestion, la transparence et la rationalisation des dépenses;
- Renforcer les liaisons informatiques entre administrations fiscales et financières à travers la mise en place du Schéma Directeur Informatique (SDI);
- Finalisation de l'avant projet de loi relatif au Plan de Retraite des Agents de la Fonction Publique.

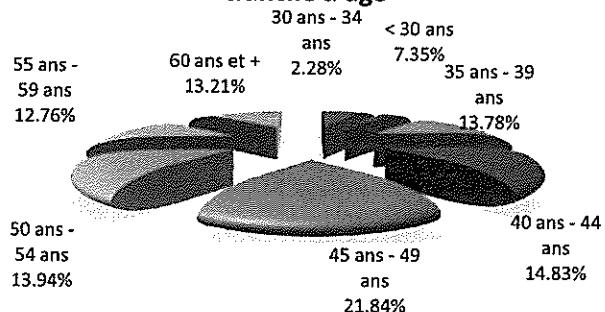
c) Situation des agents publics permanents au mois d'avril 2016

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	507	279	786	42	26,254,184	33,402
Bureau du Ministre et Direction						
Générale	482	264	746	40	25,155,484	33,720
FAES	0	0	0	0	-	-
ULCC	0	0	0	0	-	-
ENAF	25	15	40	44	1,098,700	27,468
Services technique méthodologique et déconcentrés	2387	1209	3596	43	100,263,147	27,882
IHSI	86	53	139	46	4,370,933	31,446
DGB	75	44	119	41	3,934,483	33,063
DGI	1107	679	1786	46	48,533,710	27,175
AGD	1074	415	1489	43	41,255,320	27,707
IGF	45	18	63	38	2,168,700	34,424

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MEF

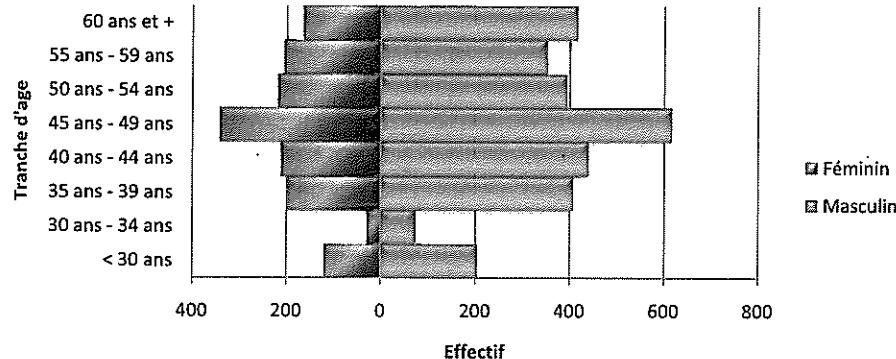
Répartition du personnel du MEF par tranche d'âge



Répartition du personnel du MEF par sexe

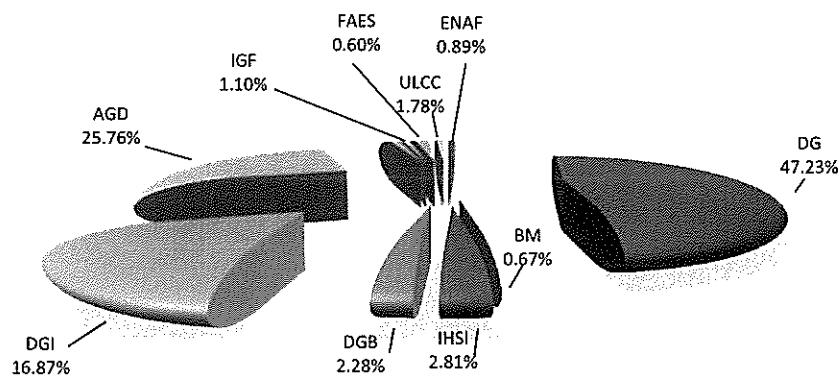
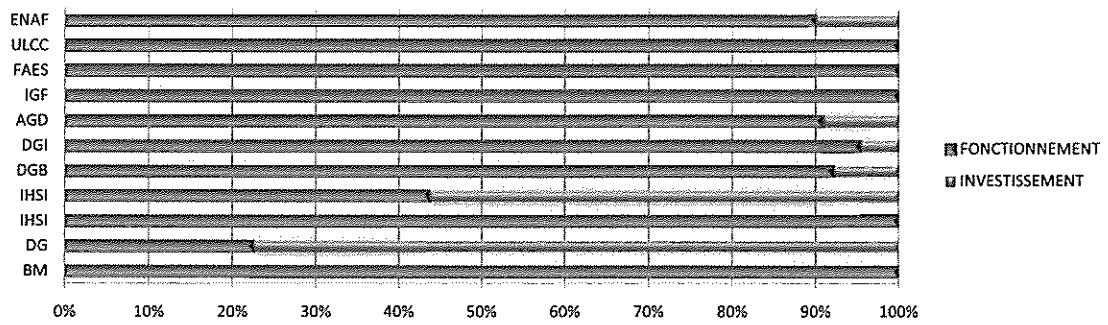


Répartition du personnel du MEF par tranche d'âge et par sexe



1112 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1112-1-11- BUREAU DU MINISTRE	55,697,669	-	55,697,669
1112-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	883,427,492	3,051,379,150	3,934,806,642
1112-1-17- INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	97,200	-	97,200
1112-2-13- INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	102,204,999	131,870,000	234,074,999
1112-2-14- DIRECTION GENERALE DU BUDGET	175,179,682	15,000,000	190,179,682
1112-2-15- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	1,339,999,073	65,978,078	1,405,977,151
1112-2-16- ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES	1,950,461,930	195,720,225	2,146,182,155
1112-2-25- INSPECTION GENERALE DES FINANCES	92,041,342	-	92,041,342
1112-1-19- FAES	50,086,849	-	50,086,849
1112-1-21- UNITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	148,198,893	-	148,198,893
1112-1-22- ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION FINANCIERE	66,898,875	7,500,000	74,398,875
TOTAL	4,864,294,003	3,467,447,452	8,331,741,456

Pondération des crédits budgétaires du MEF 2016-2017 par section**Crédits budgétaires 2016-2017 du ME F par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES
NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

1113.- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOP-PEMENT RURAL

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural est créé et régi par le Décret du 30 septembre 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler, appliquer, orienter, faire respecter la politique économique du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural ;
- Fixer les objectifs du Gouvernement en matière de politique agricole et d'élevage ;
- Mettre en oeuvre tous les moyens susceptibles de stimuler et de soutenir l'accroissement de la production agricole et de l'élevage destinés en priorité à la consommation nationale ;
- Orienter, organiser et encourager la recherche agricole et faciliter la vulgarisation des résultats ;
- Élaborer la politique du Gouvernement en matière de gestion des ressources naturelles renouvelables, en ce qui concerne l'inventaire, la conservation et l'exploitation des sols, des eaux, des forêts et de la faune ;
- Définir les objectifs du Gouvernement en matière de développement rural et contribuer à leur réalisation ;
- Participer à la réalisation du cadastre physique et juridique des aires rurales en vue d'en faciliter l'aménagement et la valorisation ;
- Faciliter l'accès des habitants du milieu rural aux facteurs de production tels: terres, eaux, crédits, engrains, semences, informations et technologies appropriées ;
- Cordonner l'assistance technique et financière accordée aux Organismes Gouvernementaux et non Gouvernementaux dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural et entretenir des relations avec les institutions étrangères publiques ou privées, internationales ou régionales oeuvrant dans ces domaines.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de dix (10) Directions Départementales ;
- Deux (2) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

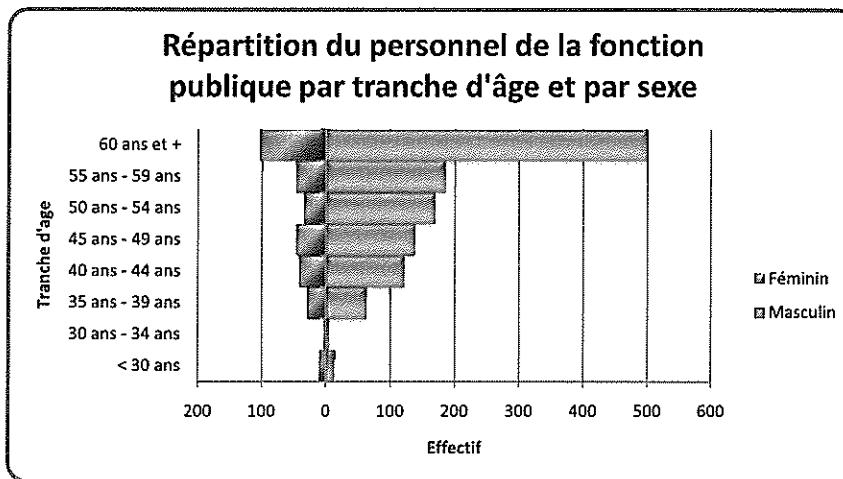
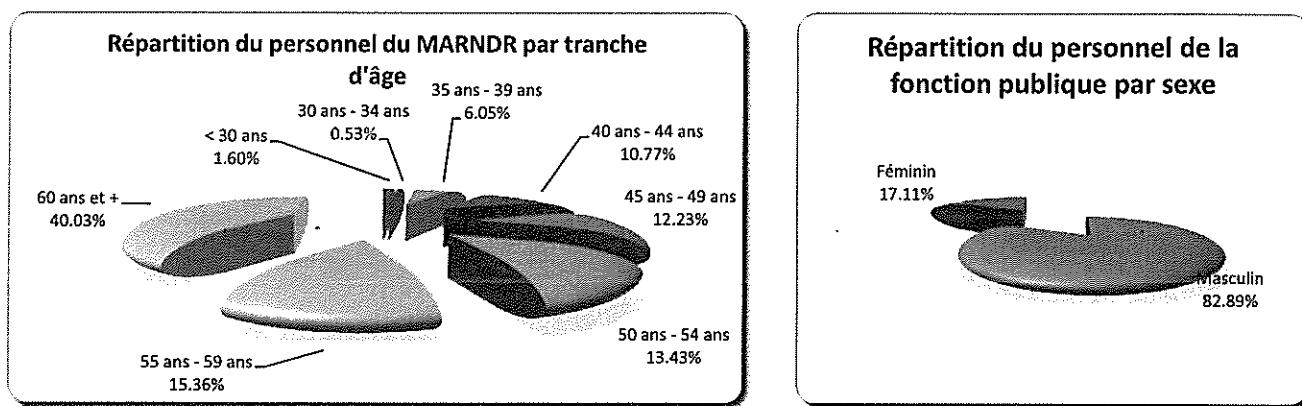
- Renforcer le dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires (chaîne de froid, hygiène, etc.);
- Intensifier les productions animales (création de fermes, amélioration génétique et promotion de l'élevage à cycle court, promotion de l'élevage non conventionnel, aménagement des pêcheries, ...);
- Améliorer la commercialisation des denrées alimentaires issues de la transformation des produits agricoles locaux;
- Améliorer les performances des dispositifs d'intervention en matière de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles;
- Faciliter l'accès aux financements agricoles à travers la promotion des micro-assurances dans le secteur;
- Favoriser l'accès aux infrastructures et équipements agricoles de conservation;
- Mettre en place un réseau d'aires protégées et un mécanisme de gestion des ressources forestières;
- Aménager de nouvelles terres irriguées à travers la construction et réhabilitation des systèmes d'irrigation dans sept (7) départements du pays;
- Renforcer les dispositifs de lutte contre les accrues principales maladies animales et de surveillance épidémiologique;
- Mettre en place un réseau de transport national à travers la construction et l'aménagement de 250 Kms de pistes agricoles de desserte;
- Accélérer la planification et l'aménagement des bassins versants dans les montagnes (en amont des systèmes d'irrigation);
- Élaborer et mettre en œuvre une loi portant sur l'identité de l'exploitant agricole.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2016

- o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	<i>Effectif</i>			<i>Age Moyen</i>	<i>Masse Salariale</i>	<i>Salaire moyen</i>
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>			
Services internes	1192	311	1503	54	39,417,750	26,226
Bureau du Ministre et Direction Générale	907	254	1161	75	30,639,190	26,390
ODVA	200	25	225	50	5,207,950	23,146
INARA	83	32	115	50	3,410,610	29,657
ODN	2	0	2	44	160,000	80,000

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MARNDR



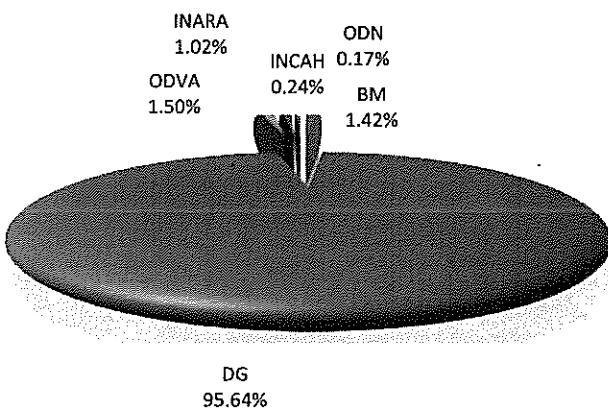
CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

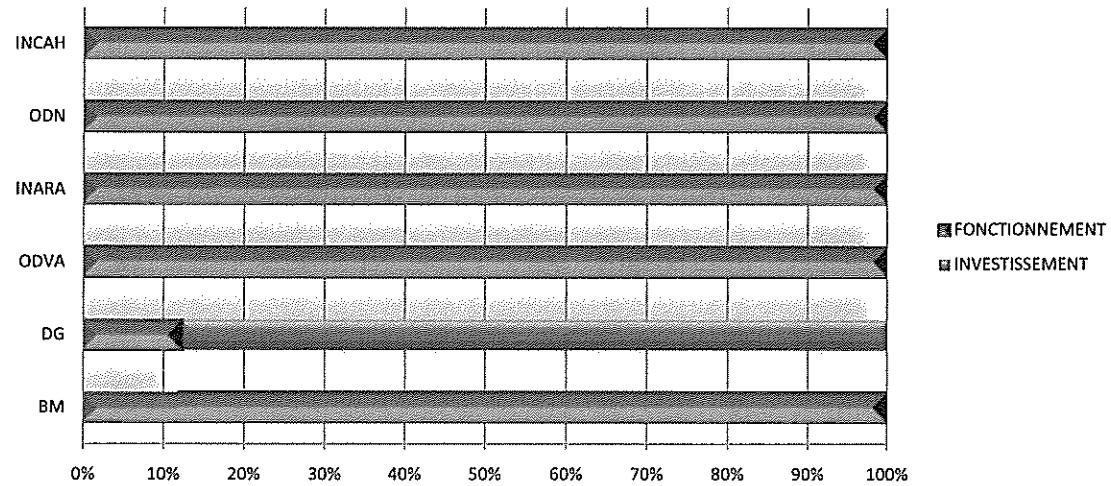
1113

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1113-1-11- BUREAU DU MINISTRE	99,678,753	-	99,678,753
1113-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	821,514,320	5,874,027,278	6,695,541,598
1113-1-13- ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE	105,071,835	-	105,071,835
1113-1-14- INSTITUT NATIONAL DE REFORME AGRAIRE	71,523,920	-	71,523,920
1113-1-16- ORGANISME DE DEVELOPPEMENT DU NORD (ODN)	12,018,595	-	12,018,595
1113-1-17- INSTITUT NATIONAL DU CAFE D'HAITI (INCAH)	17,077,860	-	17,077,860
TOTAL	1,126,885,281	5,874,027,278	7,000,912,560

Pondération des crédits budgétaires du MARNDR 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 du MARNDR par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

1114.- MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications est créé et régi par le Décret du 18 octobre 1983. Ses principales mission et attributions sont :

- Concevoir, définir et concrétiser la politique du gouvernement dans les domaines : Travaux Publics, Transports, Communications, Eau Potable, Energie ;
- Assurer l'étude, la planification, l'exécution, l'entretien, le contrôle, la supervision et l'évaluation de toutes les infrastructures physiques relatives aux équipements urbains et ruraux, aux routes, ports et aéroports, aux systèmes de télécommunications, aux systèmes d'alimentation en eau potable ;
- Etablir les règlements d'urbanisme et les normes techniques de construction ;
- Règlementer et contrôler la prestation des services fournis par des entités publiques et privées agissant dans les différents domaines relevant de sa compétence.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Coordination Technique, d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de dix (10) Directions Départementales ;
- Huit (8) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

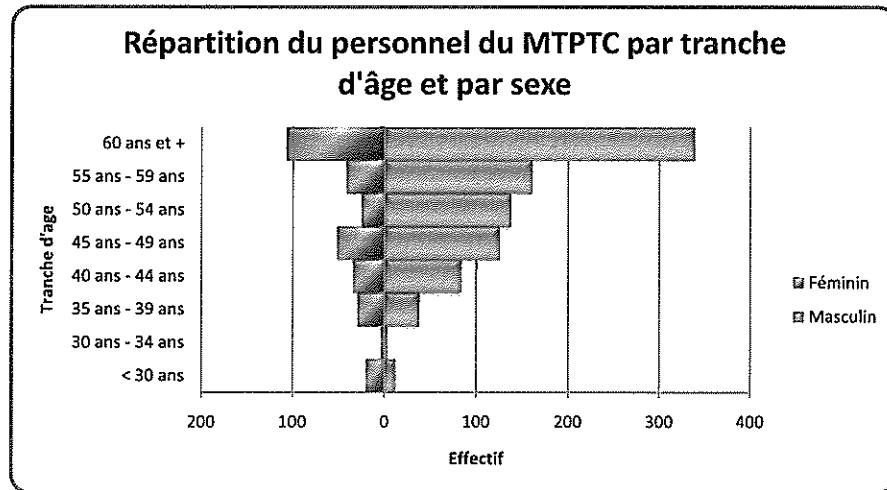
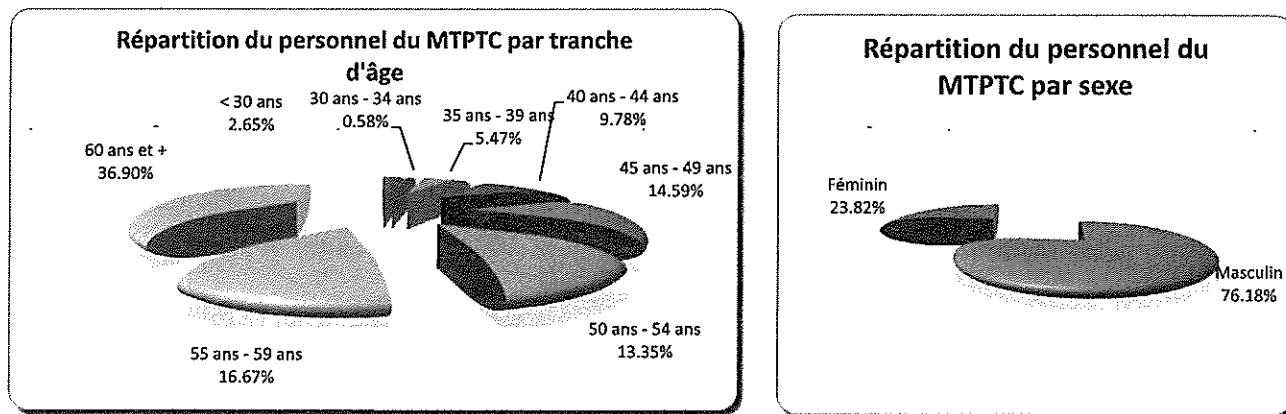
- Améliorer l'accès à toutes les régions du pays par le développement des infrastructures routières;
- Développer un réseau régional secondaire, y compris le développement des liaisons routières avec les principaux points d'accès au pays;
- Réhabiliter et construire des infrastructures portuaires et aéroportuaires;
- Finaliser le maillage routier à travers la protection, la construction et la réhabilitation des ponts dans tous les dix (10) départements géographiques du pays;
- Augmenter le taux de branchement au réseau d'eau potable à partir de la réhabilitation des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) dans les dix (10) départements;
- Accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines par le biais de l'extension du réseau, l'électrification de certaines communes et la construction d'un centrale hydraulique Saut Baril;
- Poursuivre l'implantation d'installations solaires sur le territoire national, spécialement dans les régions dépourvues d'infrastructures, avec au minimum une installation par section communale;
- Moderniser et dynamiser le secteur des télécommunications;
- Rationaliser et contrôler les exploitations de sable;
- Identifier et promouvoir de nouvelles sources de matériaux de construction;
- Moderniser le cadastre et mettre en place des mesures visant à inciter le respect des droits de propriété.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2016

- o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	<i>Effectif</i>			<i>Age Moyen</i>	<i>Masse Salariale</i>	<i>Salaire moyen</i>
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>			
Services internes	870	294	1,192	39	29,665,370	24,887
Bureau du Ministre et Direction Générale	621	199	820	52	20,433,090	24,918
LNBTP	44	7	51	47	1,410,800	27,663
ONACA	80	37	117	45	2,775,420	23,722
SEMANAH	35	15	50	49	1,336,870	26,737
CONATEL	24	4	28	51	613,830	21,923
BME	81	38	119	50	2,959,360	24,869
FER	0	0	0	0	-	-
CNE	0	0	0	0	-	-
DINEPA	3	4	7	61	136,000	19,429

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MTPTC

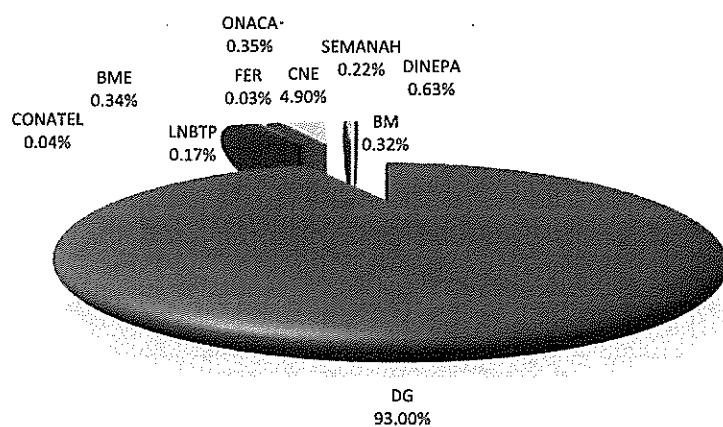


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

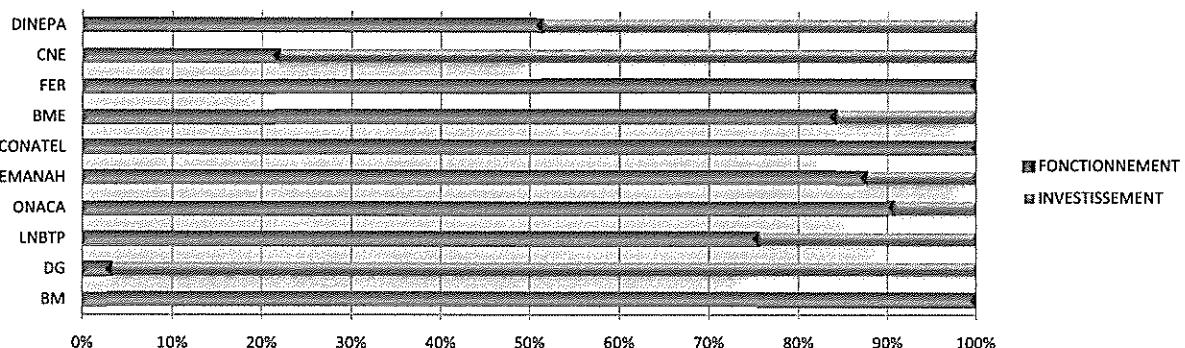
1114 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATION

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1114-1-11- BUREAU DU MINISTRE	58,722,404	-	58,722,404
1114-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	547,984,672	16,461,710,296	17,009,694,968
1114-1-15- LABOR. NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAV. PUBL.	23,093,809	7,500,000	30,593,809
1114-1-16- OFFICE NATIONAL DU CADASTRE	58,000,000	6,000,000	64,000,000
1114-1-17- SERVICES MARITIME ET DE NAVIGATION	35,000,000	5,000,000	40,000,000
1114-1-18- CONSEIL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS	7,740,558	-	7,740,558
1114-1-19- BUREAU DES MINES ET DE L'ENERGIE	53,000,001	10,000,000	63,000,001
1114-1-20- FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	4,994,417	-	4,994,417
1114-1-21- CENTRE NATIONAL DES EQUIPEMENTS	195,315,129	700,000,000	895,315,129
1114-1-22- DIRECTION NATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	59,222,683	56,000,000	115,222,683
TOTAL	1,043,073,673	17,246,210,296	18,289,283,969

Pondération des crédits budgétaires du MTPTC 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 du MTPTC par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE**

1115.- MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie est créé et régi par le Décret du 13 mars 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler et appliquer la Politique du Gouvernement en matière commerciale et industrielle ;
- Étudier toute mesure tendant à promouvoir le développement du Commerce et de l'Industrie ;
- Coordonner toute négociation portant sur des Accords, Conventions, Traité en matière Commerciale, Industrielle ou dans le domaine de l'intégration économique ;
- Veiller à l'application à l'échelle nationale des Lois, Arrêtés, Règlements et Communiqués relatifs aux activités Commerciales et Industrielles ;
- Définir et coordonner les activités de Promotion Commerciale et Industrielle à l'étranger ;
- Superviser et orienter les activités des organismes publics ou semi-publics sous sa tutelle ;
- Servir d'intermédiaire entre les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Associations de Protection du Consommateur.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de sept (7) Directions Techniques ;
- Quatre (4) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

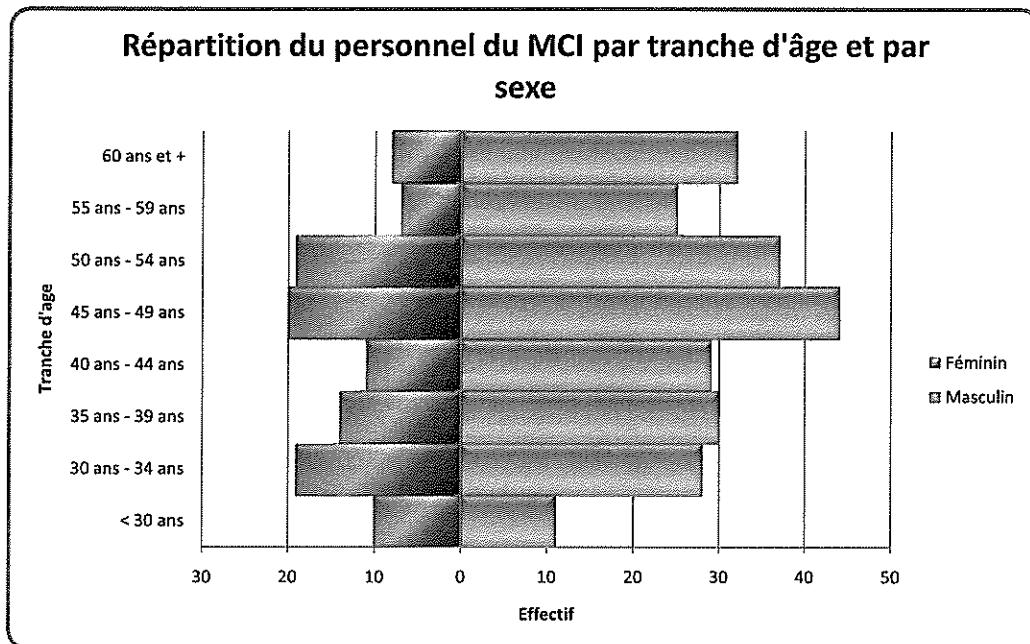
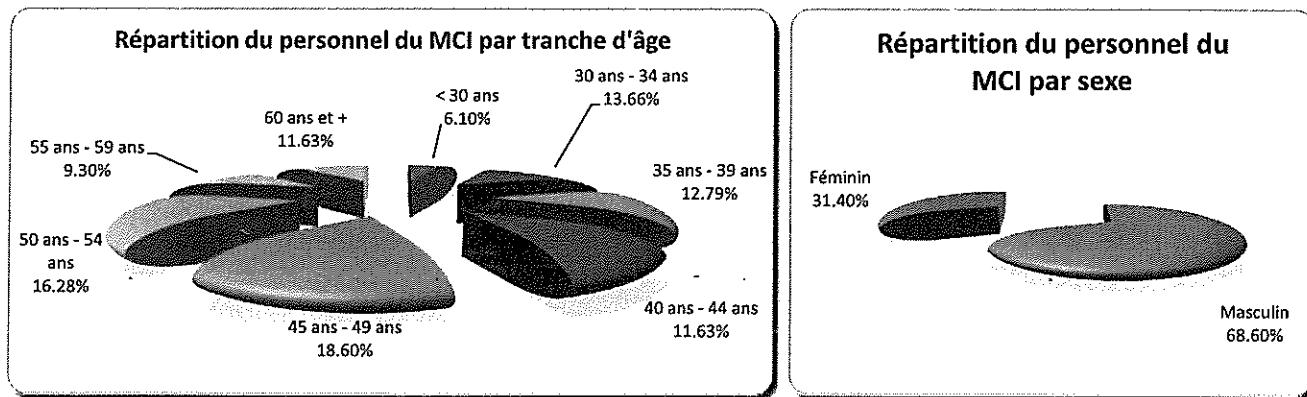
- Simplifier les procédures et réduire les délais de création des sociétés ;
- Promouvoir les filières porteuses pour accroître le potentiel commercial interne et externe d'Haïti en vue d'améliorer la compétitivité ;
- Aménager des Zones Économiques Spéciales et des Zones industrielles ;
- Développer des industries compétitives tournées vers la transformation des matières premières ;
- Créer un environnement favorable à l'éclosion d'un secteur privé dynamique ;
- Développer le secteur de l'artisanat ;
- Promouvoir la normalisation, la protection des consommateurs et améliorer la qualité des produits ;
- Améliorer le service postal universel.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2016

- o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif		Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen	
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	236	108	344	46	11,520,740	33,491
Bureau du Ministre et Direction Générale	221	100	321	46	10,674,140	33,253
OPH	0		-	-	-	-
DGZF	15	8	23	46	846,600	36,809
CFI	0	-	-	-	-	-

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MCI

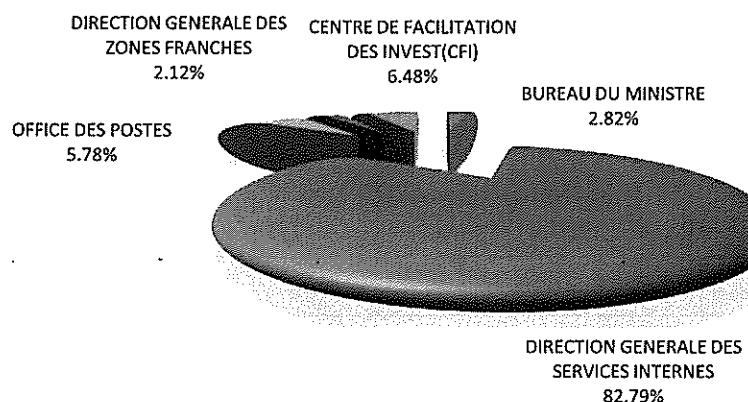


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

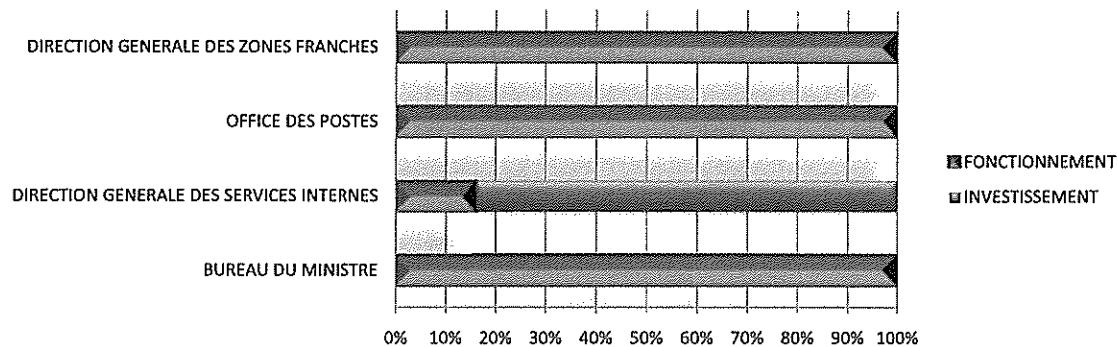
1115 MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1115-1-11- BUREAU DU MINISTRE	47,971,097	-	47,971,097
1115-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	225,784,343	1,181,064,000	1,406,848,343
1115-1-13- OFFICE DES POSTES	98,279,392	-	98,279,392
1115-1-15- DIRECTION GENERALE DES ZONES FRANCHES	36,068,992	-	36,068,992
1115-1-16- CENTRE DE FACILITATION DES INVEST(CFI)	110,122,055	-	110,122,055
TOTAL	518,225,880	1,181,064,000	1,699,289,880

Pondération des crédits budgétaires du MCI 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 du MCI par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

1116.- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de l'Environnement est régi par l'Arrêté du 6 mars 1996. Ses principales mission et attributions sont:

- Formuler, promouvoir et faire appliquer la politique du gouvernement en matière de garantie de pérennité des ressources renouvelables, d'amélioration du cadre de vie de la population et de protection des écosystèmes pour un développement durable ;
- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'environnement ;
- Promouvoir, encourager, exécuter et participer à des recherches tendant à améliorer la connaissance des divers écosystèmes du pays et des phénomènes environnementaux qui le touchent ;
- Identifier, créer et gérer des aires à protéger, des zones réservées et des parcs nationaux ;
- Prendre toutes mesures, de concert avec les autorités compétentes, pour prévoir ou prévenir les catastrophes naturelles ;
- Accorder une attention particulière aux problèmes de gestion de pôles géographiques de développement en regard de leurs incidences sur la démographie, les migrations et la dégradation de l'environnement ;
- Promouvoir, orienter, appuyer et participer à la coordination des initiatives de protection d'écosystèmes naturels, de la diversité biologique, d'espèces animales ou végétales menacées de disparition ;
- Faciliter la participation des populations concernées, des organisations civiques, des institutions non gouvernementales et des collectivités territoriales aux consultations menant à des décisions pouvant affecter le cadre de vie des communautés.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Environnement est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'un Secrétariat Technique, d'une Direction Administrative, de six (6) Directions Techniques, de deux (2) Unités et de dix (10) Directions Départementales.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

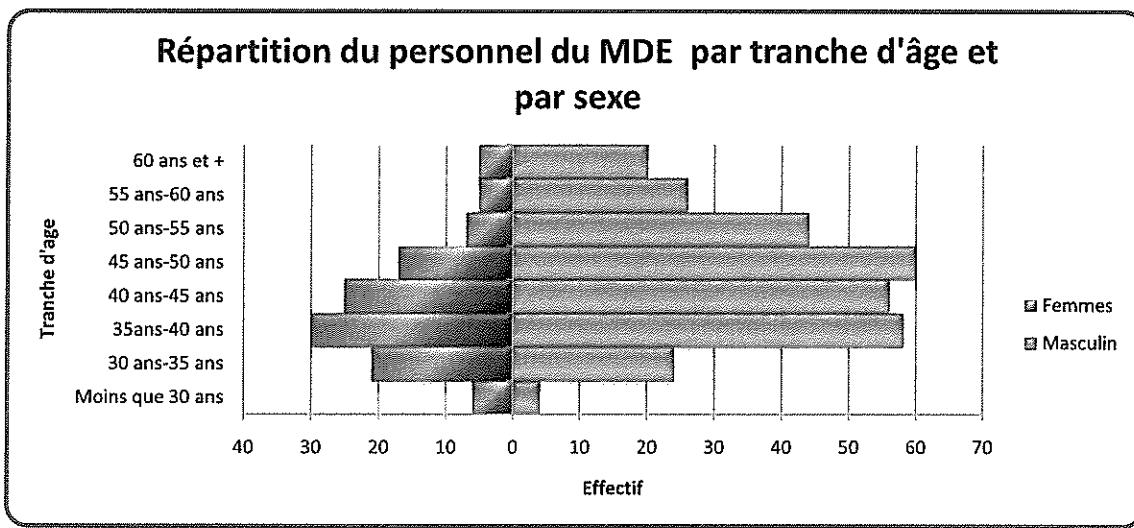
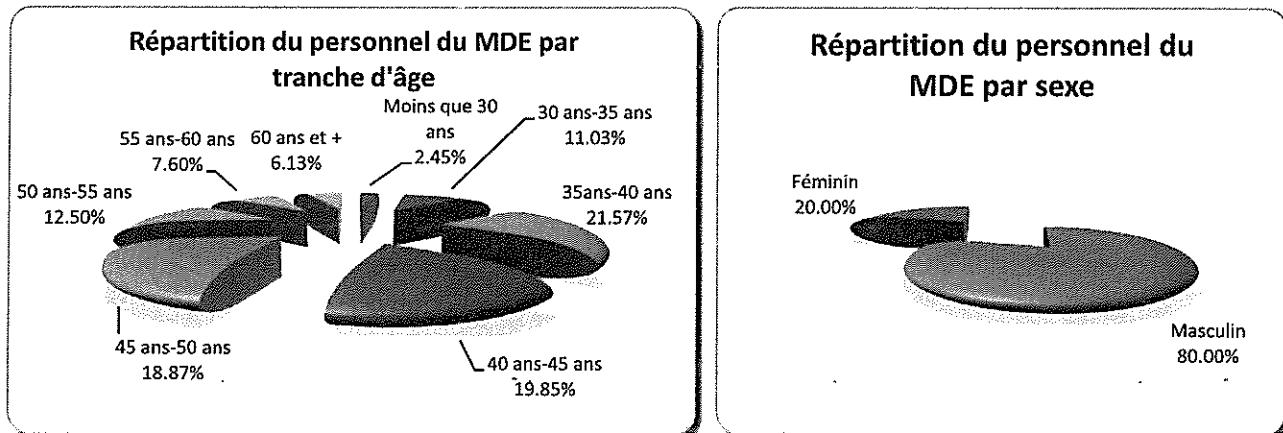
- Promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et conserver la biodiversité ;
- Lutter contre la désertification, la déforestation et de la dégradation des terres et sauvegarder la faune et la flore ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Gérer les bassins versants et les crues ;
- Lutter contre les plantes envahissantes et poliférantes terrestres et hydriques ;
- Mettre en œuvre des politiques alternatives à l'utilisation des combustibles forestiers ;
- Soutenir l'accroissement de l'offre de gaz butane et la réduction de la demande en combustibles forestiers ;
- Lutter contre les rejets chimiques pouvant mettre en danger les nappes phréatiques et/ou les eaux superficielles.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2016

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	<i>Effectif</i>			<i>Age Moyen</i>	<i>Masse Salariale</i>	<i>Salaire moyen</i>
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>			
Services internes	292	116	408	44	11,811,530	266,848
Bureau du Ministre et Direction Générale	292	116	408	44	11,811,530	28,950

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MDE

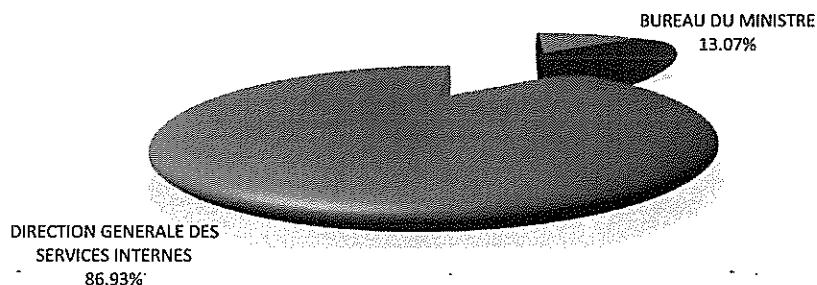


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

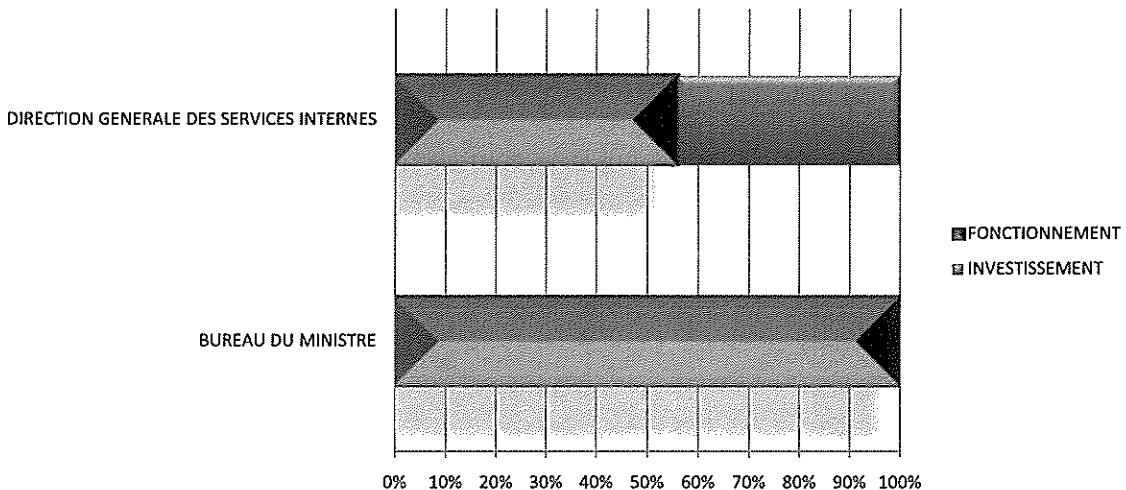
1116 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1116-1-11- BUREAU DU MINISTRE	79,533,980	-	79,533,980
1116-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	295,513,531	233,500,000	529,013,531
TOTAL	375,047,511	233,500,000	608,547,511

Pondération des crédits budgétaires du MDE 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 MDE par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DU TOURISME**

1117.- MINISTÈRE DU TOURISME**a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère du Tourisme est régi par la loi du 23 mai 2002. Ses principales mission et attributions sont :

- Contribuer à l'expansion du tourisme international vers Haïti ;
- Développer le tourisme interne par la création, l'amélioration, la promotion et la mise en valeur de l'équipement touristique ;
- Préparer et diffuser à l'étranger du matériel de promotion touristique, tels dépliants, brochures, livres, diapositives, photographies et films ;
- Organiser dans le pays, dans le but de propagande, des visites de personnalités internationales connues dans différents secteurs ;
- Concevoir et réaliser des programmes de publicité à la radio, à la télévision des pays émetteurs de touristes; produire des films touristiques sur Haïti et sur les divers sites touristiques du pays; et utiliser des firmes de publicité ou de relations publiques pour la représentation du Ministère à l'étranger.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère du Tourisme est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de quatre (4) Directions Techniques et de trois (3) Directions Départementales.
- Un service externe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

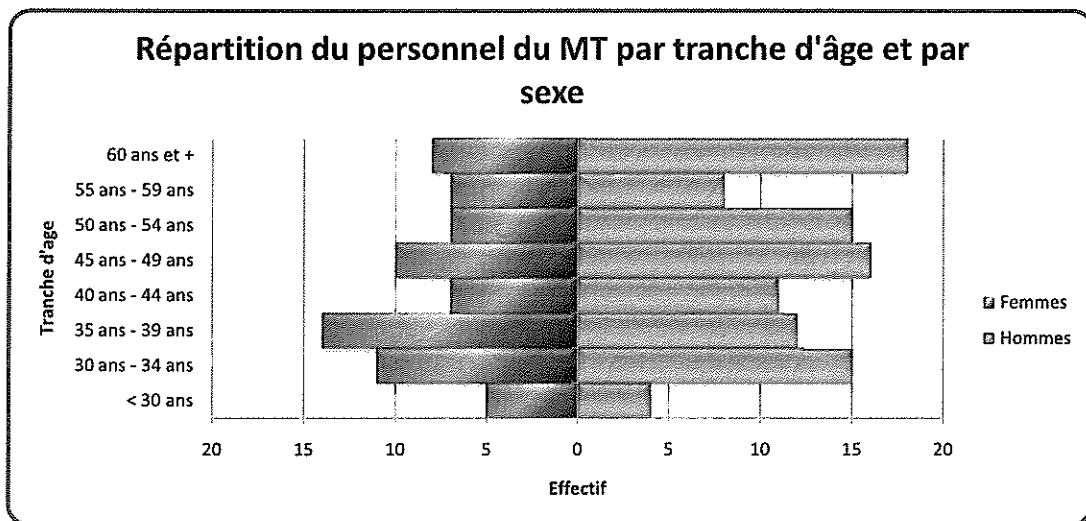
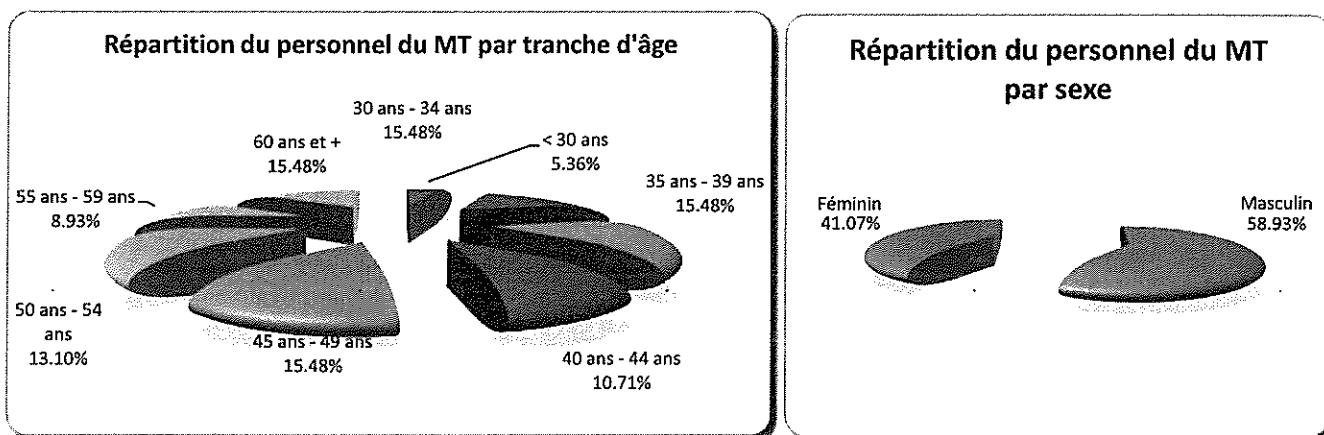
- Mettre en place un cadre légal et réglementaire des sites touristiques ;
- Promouvoir une bonne image du pays à travers les représentations diplomatiques et consulaires ;
- Développer des partenariats avec les tour-opérateurs ;
- Protéger le patrimoine touristique national à travers la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement touristique ;
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur du tourisme par la formation des guides, des hôteliers, restaurateurs et agents de voyage et la mise en place de mécanismes de certification au sein des organisations professionnelles ;
- Intensifier l'offre des services touristiques destinés aux haïtiens de la Diaspora ;
- Classer ou reclasser les établissements de tourisme ;
- Inciter les acteurs du secteur à développer leur offre à destination des touristes haïtiens de la Diaspora.

d) Situation des agents publics permanents au mois de Mai 2016

- o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	99	69	168	45	5,512,630	32,813
Bureau du Ministre et Direction Générale	83	58	141	47	4,745,730	33,658
ECOLE HOTELIERE	16	11	27	43	766,900	28,404

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTÈRE DU TOURISME

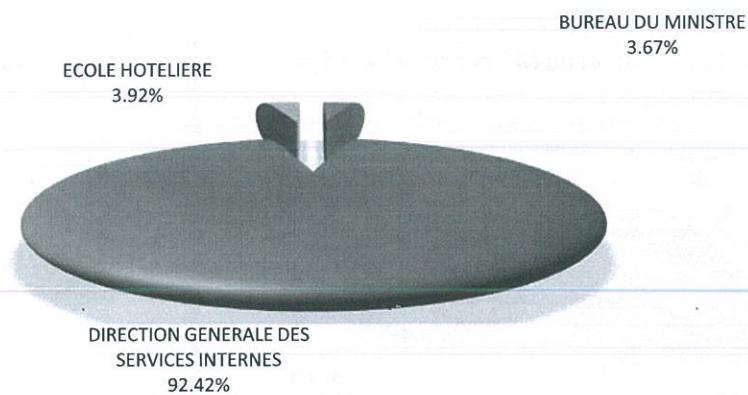


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

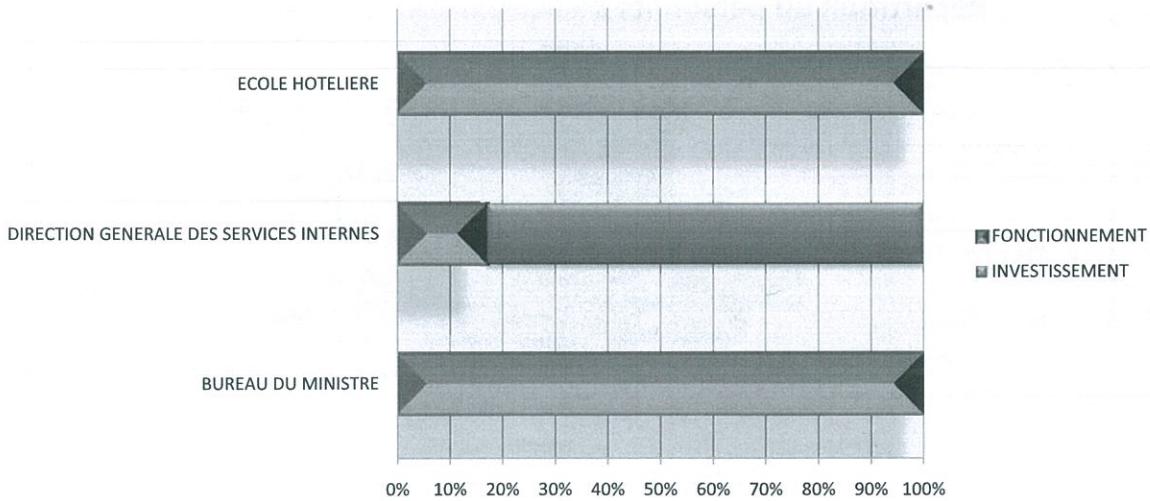
1117 MINISTERE DU TOURISME

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1117-1-11- BUREAU DU MINISTRE	28,323,937		28,323,937
1117-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	121,714,840	592,500,000	714,214,840
1117-1-13- ECOLE HOTELIERE	30,273,043	-	30,273,043
TOTAL	180,311,821	592,500,000	772,811,821

Pondération des crédits budgétaires du MT 2016-2017 par section



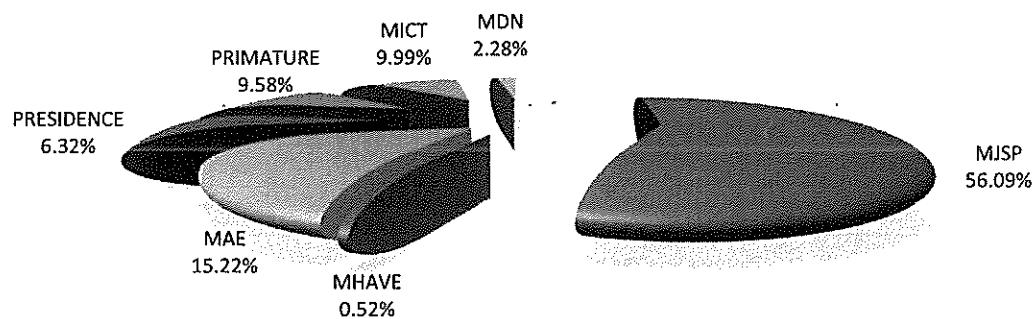
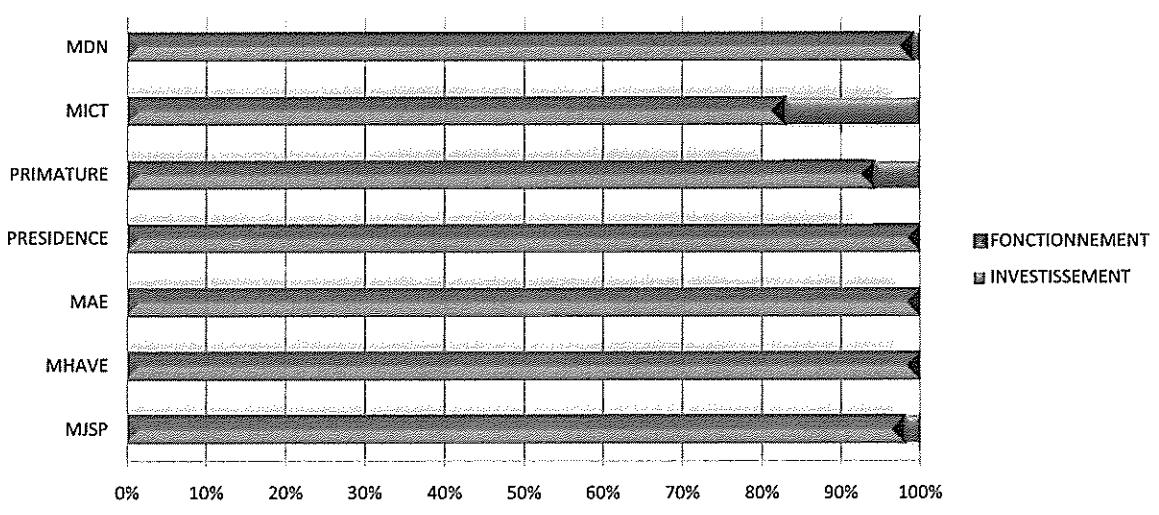
Crédits budgétaires 2016- 2017 du MT par section et par nature



**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR POLITIQUE**

CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1211 MINISTERE DE LA JUSTICE	10,473,535,222	215,000,000	10,688,535,222
1212 MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	100,000,000	-	100,000,000
1213 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	2,900,000,000	-	2,900,000,000
1214 LA PRESIDENCE	1,204,571,170	-	1,204,571,170
1215 LA PRIMATURE	1,718,688,094	106,000,000	1,824,688,094
1216 MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	1,576,830,803	326,400,000	1,903,230,803
1217 MINISTERE DE LA DEFENSE	430,558,643	4,000,000	434,558,643
TOTAL	18,404,183,934	651,400,000	19,055,583,934

Pondération des crédits budgétaires 2016-2017 du Secteur Politique par entité administrative**Crédits budgétaires 2016-2017 du Secteur Politique par entité administrative et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

1211.- MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique est créé et régi par le Décret du 28 décembre 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler et appliquer la politique du gouvernement dans le domaine de l'administration de la justice ;
- Organiser l'institution judiciaire ;
- Préparer les projets de Loi, de Décret et d'Arrêté ;
- Présenter des rapports sur l'état de l'administration de la justice, sur les matières de Législation, sur la Statistique de la Justice Civile, Commerciale et Criminelle ;
- Proposer au Gouvernement des mesures ponctuelles en matière de Justice et de sécurité publique ;
- Donner délégation de pouvoir et de signature conformément à la loi.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques et de quatre (4) Directions Départementales ;
- Quatre (4) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

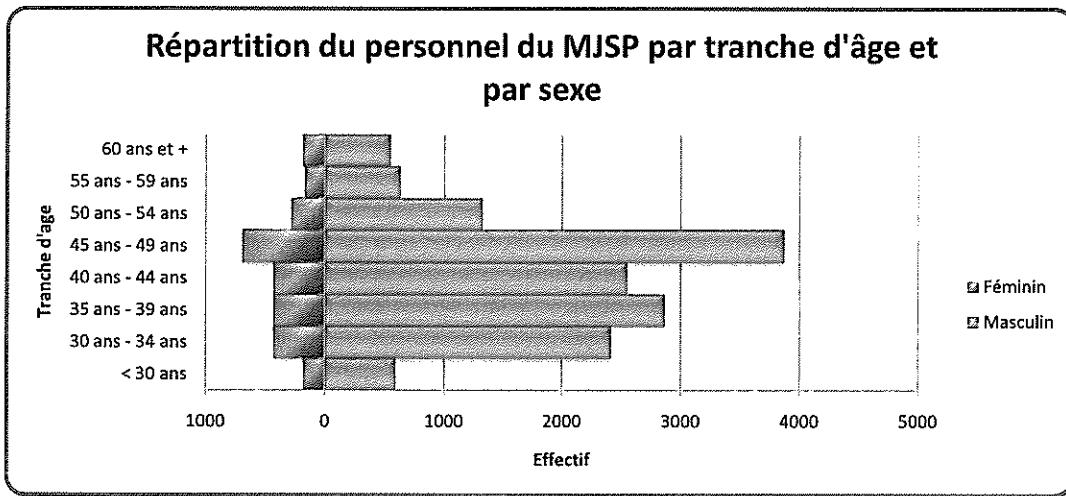
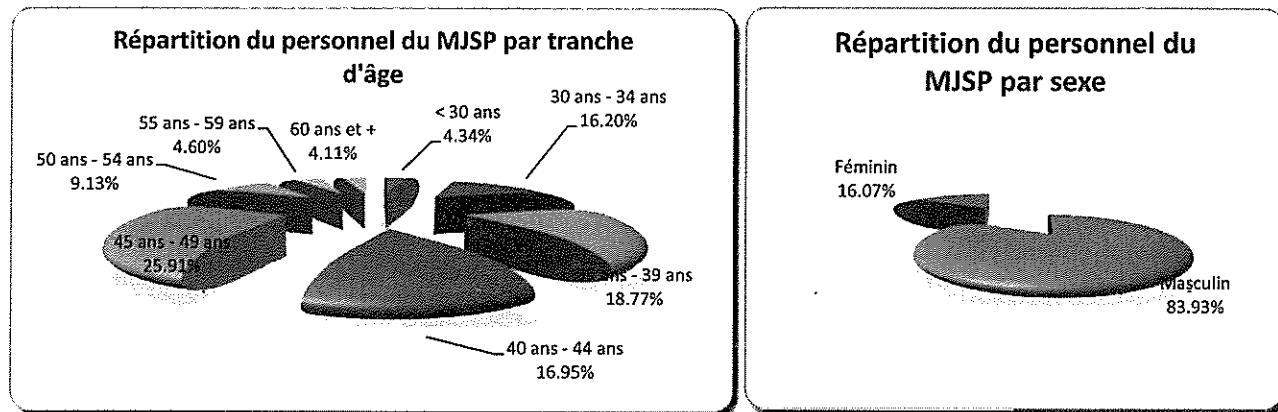
- Améliorer l'exécution des décisions de justice et accroître la crédibilité de la justice ;
- Assurer le traitement égalitaire des justiciables et l'effectivité de l'indépendance du juge de l'information et de la communication en matière judiciaire ;
- Construire et réhabiliter des commissariats ;
- Renforcer la Police Nationale d'Haïti ;
- Améliorer les conditions de détention et respecter les droits de la personne détenue ;
- Préparer les ex-détenus à la réinsertion sociale et lutter contre la récidive ;
- Moderniser les infrastructures et les équipements à travers la construction des locaux pour l'administration centrale de la justice, les cours d'appels, et les tribunaux ;
- Renforcer le système d'état civil ;
- Réduire le délai de délivrance des titres d'identité aux haïtiens ;
- Lutter contre l'insécurité en mettant en place une police de proximité à travers la formation de plus de 2 000 policiers ;
- Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière ;
- Intensifier les efforts de contrôle des opérations importantes en espèces et dynamiser le renseignement financier ;
- Établir des statistiques régulières sur les données relatives au blanchiment des avoirs ;
- Moderniser la législation haïtienne.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'avril 2016

- o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	<i>Effectif</i>			<i>Age Moyen</i>	<i>Masse Salariale</i>	<i>Salaire moyen</i>
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>			
Services internes	14,977	2,836	17,600	44	457,220,969	25.978
Bureau du Ministre et Direction Générale	2,515	1,002	3,517	46	77,013,099	21.897
BUREAU DU MINISTRE	2,490	988	3,478	47	75,920,559	21,829
UCREF	-	-	-	-	-	-
BSESP	-	-	-	-	-	-
EMA	25	14	39	45	1,092,540	28,014
Services techniquelement déconcentrés	12,256	1,827	14,083	41	380,207,870	26.998
PNH	12,256	1,827	14,083	41	380,207,870	26.998

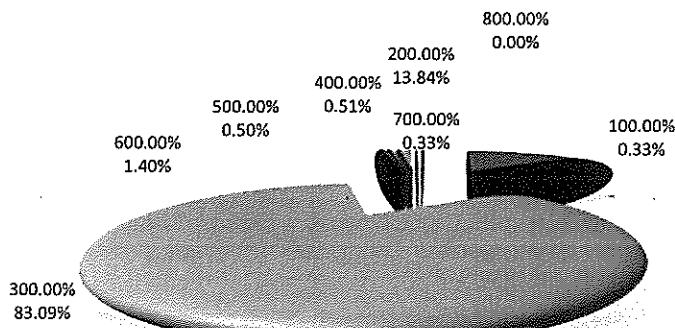
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MJSP



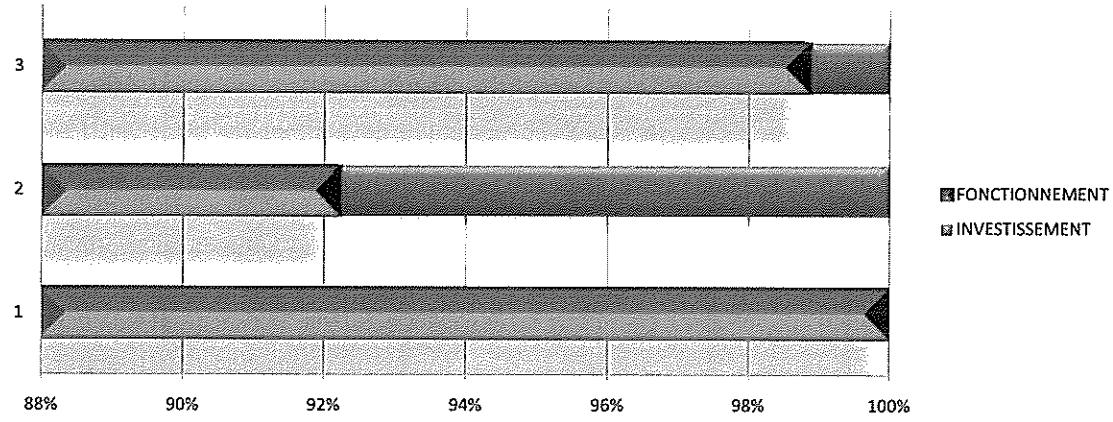
1211 MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1211-1-11- BUREAU DU MINISTRE	35,685,420	-	35,685,420
1211-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,364,099,367	115,000,000	1,479,099,367
1211-2-16- POLICE NATIONALE D'HAITI	8,780,744,758	100,000,000	8,880,744,758
1211-1-17- UNITE CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	54,209,421	-	54,209,421
1211-1-18- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA SECURITE PUBLIQUE	53,796,257	-	53,796,257
1211-1-19- OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION	150,000,000	-	150,000,000
1211-1-21- ECOLE DE LA MAGISTRATURE	35,000,000	-	35,000,000
TOTAL	10,473,535,222	215,000,000	10,688,535,222

Pondération des crédits budgétaires du MJSP 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 du MJSP par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES HAÏTIENS
VIVANT À L'ÉTRANGER**

1212.- MINISTÈRE DES HAÏTIENS VIVANT À L'ÉTRANGER

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger est régi par le Décret du 16 mars 2004. Ses principales mission et attributions sont :

- Promouvoir et formaliser la plus large participation des communautés haïtiennes vivant à l'étranger au processus de développement socio-économique du pays ;
- Appuyer l'intégration des membres des diverses communautés haïtiennes déjà à l'étranger ;
- Aménager, conjointement avec les autres instances gouvernementales concernées, les structures d'accueil propices à la réinsertion des cadres qui veulent retourner au pays ;
- Formaliser et dynamiser les liens multiformes qui existent entre les diverses communautés haïtiennes vivant à l'étranger et les composantes nationales, d'une part, entre ces communautés et le gouvernement haïtien, d'autre part ;
- Créer en coordination avec les instances gouvernementales concernées, un cadre global d'investissement de ressources financières et humaines impliquant le développement des potentialités de formulation, d'évaluation et de suivi de projet ;
- Participer à la redéfinition d'une politique migratoire.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

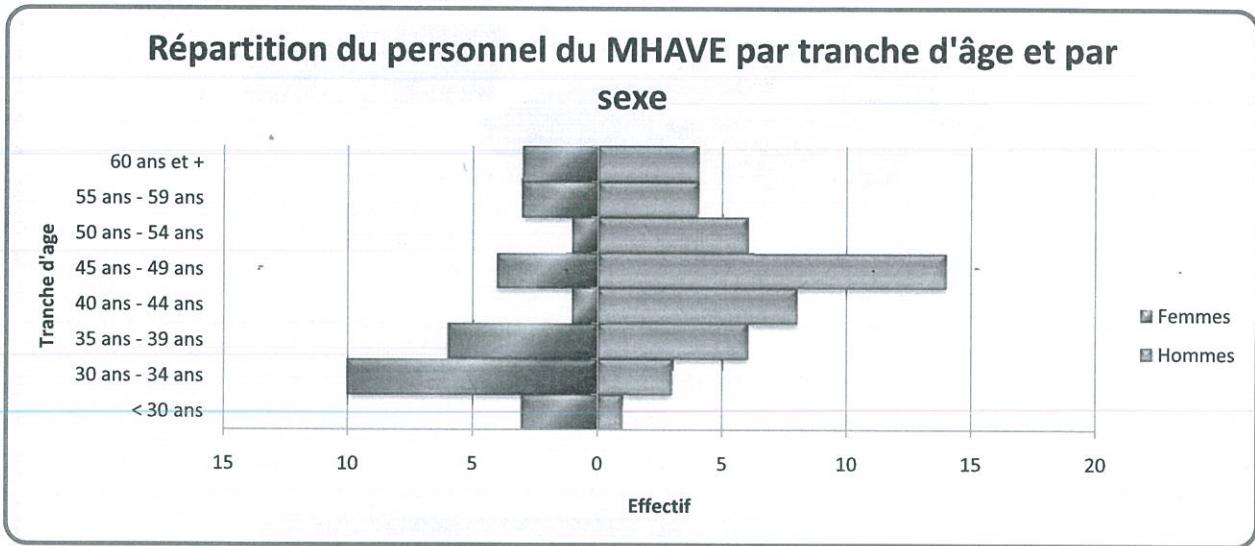
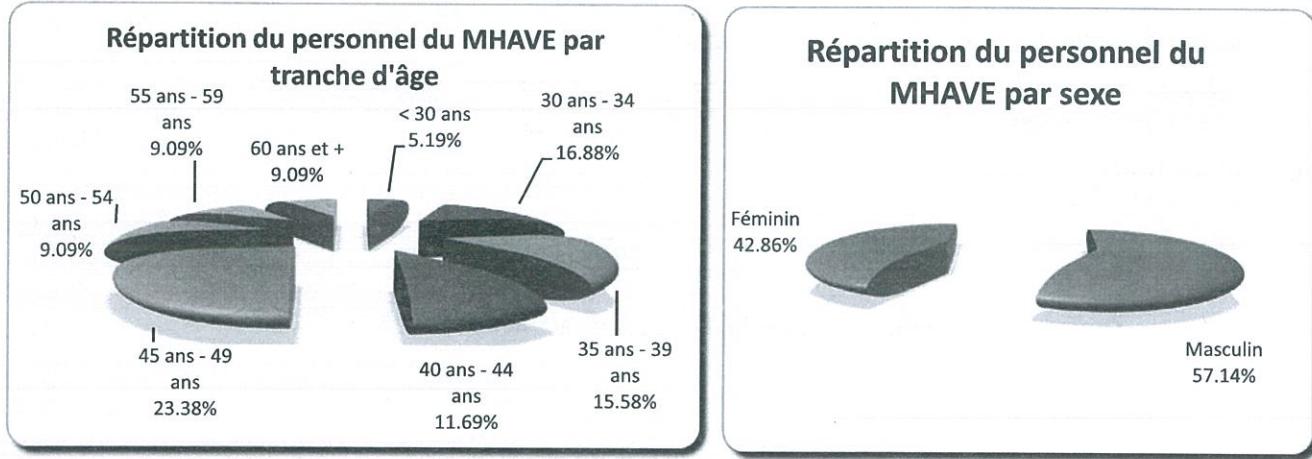
- Renforcer les liens entre les communautés de la diaspora et celles de l'alma mater ;
- Mettre en place un mécanisme d'identification des haïtiens vivant à l'étranger ;
- Protéger et défendre les intérêts des haïtiens résidant à l'étranger.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2016

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	46	31	77	44	2,477,610	32,177
Bureau du Ministre et Direction Générale	46	31	77	44	2,477,610	32,177

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MHAVE

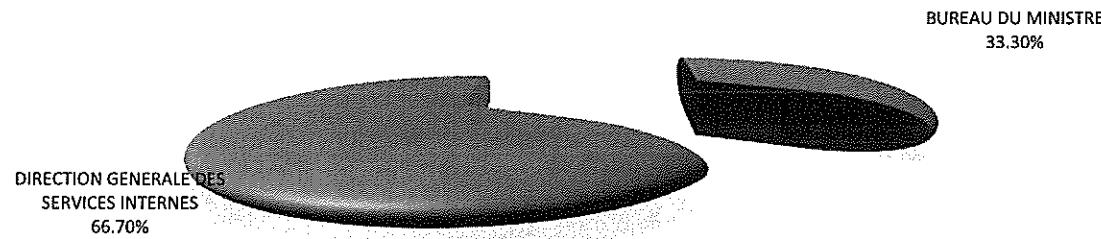


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

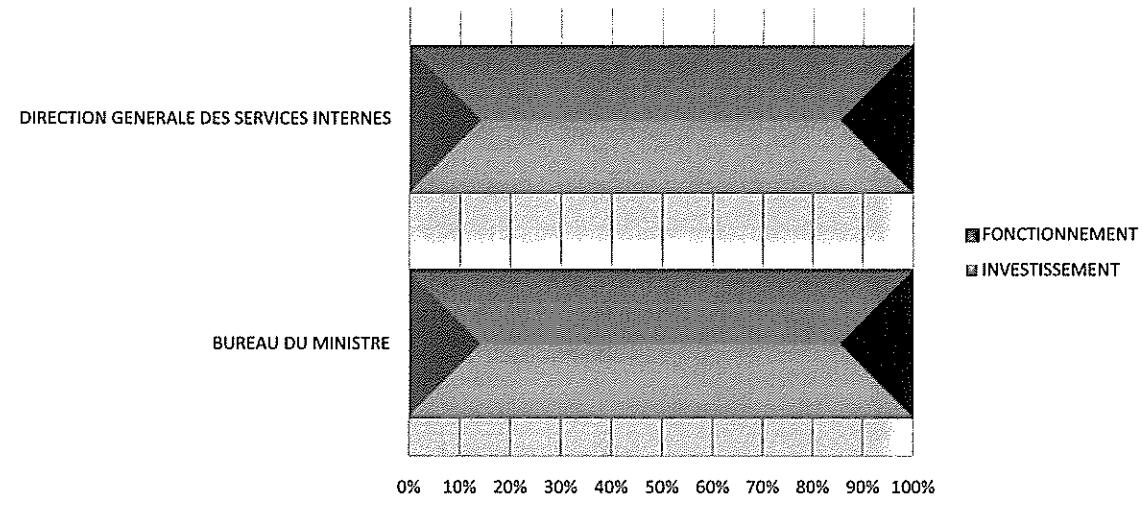
1212 MINISTÈRE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1212-1-11- BUREAU DU MINISTRE	33,299,736	-	33,299,736
1212-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	66,700,264	-	66,700,264
TOTAL	100,000,000	-	100,000,000

Pondération des crédits budgétaires du MHAVE 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 MHAVE par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

1213.- MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère des Affaires Étrangères est créé et régi par le Décret du 17 août 1987. Sa principale mission est de planifier et d'assurer la politique extérieure de la République d'Haïti.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère des Affaires Étrangères est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de huit (8) Directions Techniques ;

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

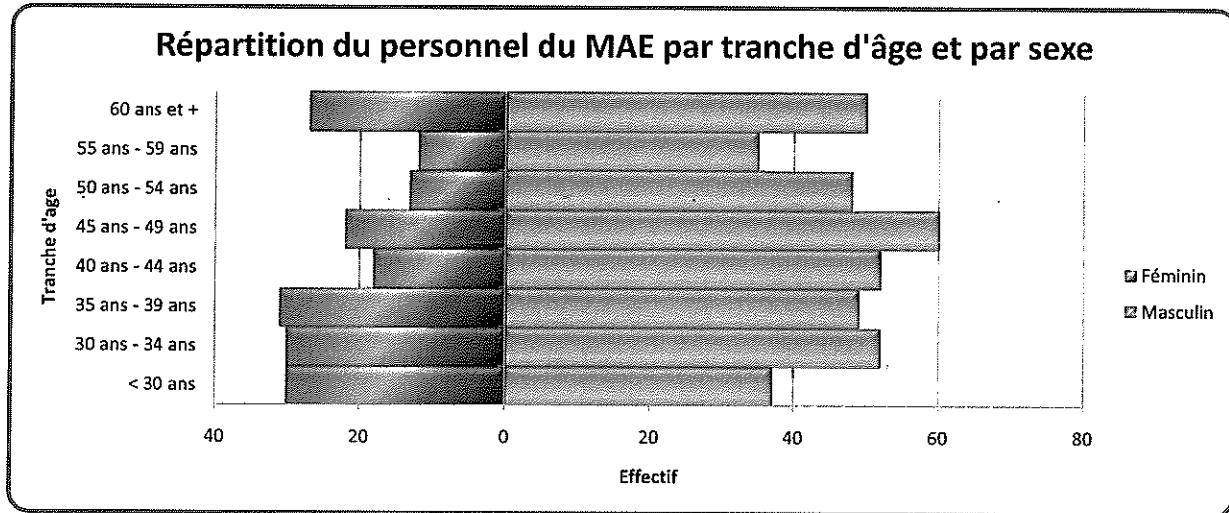
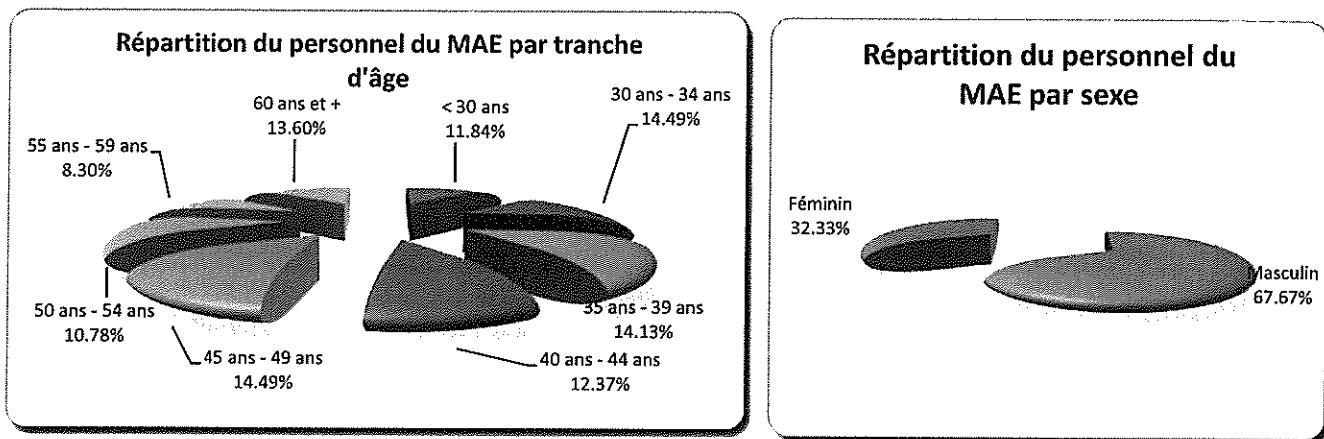
- Renforcer les capacités des administrations diplomatiques ;
- Améliorer l'image d'Haïti à l'extérieur à travers la promotion des sites touristiques et des valeurs haïtiennes ;
- Poursuivre la modernisation et la consolidation des approches stratégiques concernant la coopération Sud-Sud et toute la coopération internationale aux fins du développement ;
- Renforcer la Coopération Sud-Sud ;
- Intensifier les contacts et la collaboration avec les organisations et organismes du système des Nations Unies pour le développement ;
- Poursuivre la diplomatie d'affaires devant attirer les investissements étrangers.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2017

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
<i>Services internes</i>	383	183	566	46	19,398,985	34,274
Bureau du Ministre et Direction Générale	383	183	566	46	19,398,985	34,274

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MAE

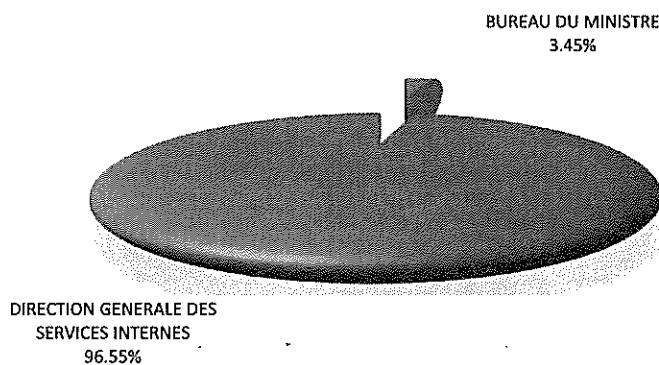


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

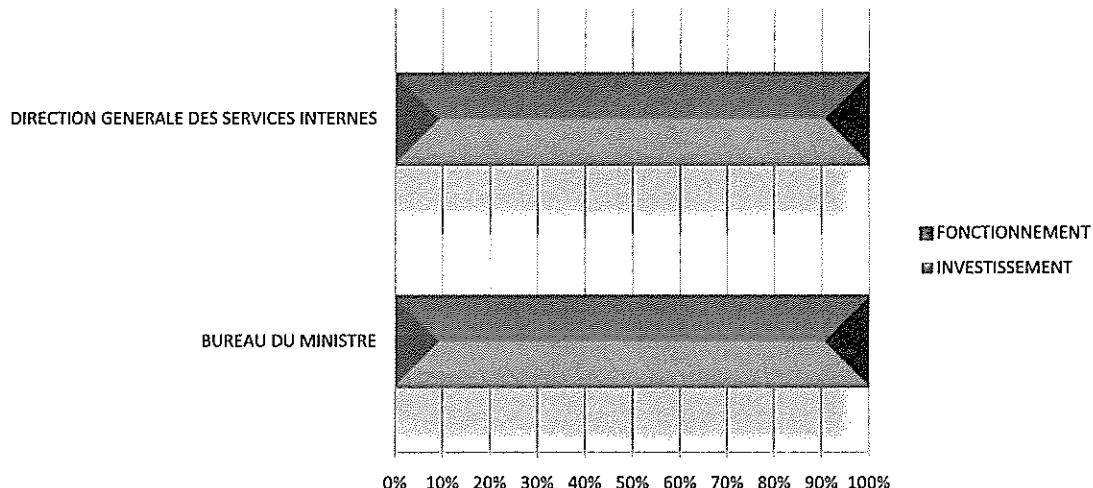
1213 MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1213-1-11- BUREAU DU MINISTRE	100,018,865	-	100,018,865
1213-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	2,799,981,135	-	2,799,981,135
TOTAL	2,900,000,000	-	2,900,000,000

Pondération des Crédits budgétaires du MAE 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 du MAE par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DE LA PRÉSIDENCE**

1214.- LA PRÉSIDENCE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

La Présidence est régie par le Décret du 17 mai 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Veiller au respect et à l'exécution de la Constitution et à la stabilité des Institutions ;
- Négocier et signer tous traités, conventions et accords internationaux et les soumettre à la ratification de l'Assemblée Nationale ;
- Accréditer les Ambassadeurs et les Envoyés Extraordinaires auprès des Puissances Étrangères ;
- Recevoir les lettres de créance des Ambassadeurs des puissances étrangères et accorder l'exéquatur aux Consuls ;
- Faire sceller les lois du Sceau de la République et les promulguer dans les délais prescrits par la Constitution ;
- Assurer la gestion des questions d'intendance du Président de la République et le suivi administratif de toutes les décisions qu'il aura prises ;
- Assurer la gestion administrative et financière des services de la Présidence de la République ;
- Assurer le suivi administratif de toutes les décisions, notamment, des projets de loi adoptés en Conseil des Ministres ainsi que des lois votées par le Parlement ;
- Gérer les ordres de décoration de la République ;
- Recevoir les dépôts de tous les textes à caractère officiel ou légal et s'assurer, le cas échéant, de leur publication au Journal officiel de la République quand la responsabilité présidentielle est engagée.

b) Structure organisationnelle

La Présidence est placée sous l'autorité du Président de la République et comprend :

- Le Secrétariat Privé du Président de la République ;
- Le Cabinet Particulier du Président de la République ;
- Le Secrétariat Général de la Présidence.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

- Veiller à la bonne organisation des élections ;
- Travailler au renforcement des institutions de l'État, comme le Parlement, le Pouvoir Judiciaire, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, le Bureau du Premier Ministre ;
- Renforcer le climat de sécurité dans le pays ;
- S'assurer de la bonne exécution du mandat de la mission spéciale des Nations Unies en Haïti ;
- Renforcer les liens d'Haïti avec la Communauté de la Caraïbe, l'Organisation des États Américains, l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

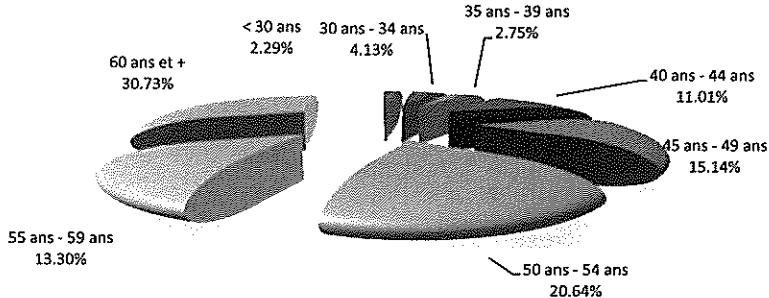
d) Situation des agents publics permanents au mois de Mai 2016

o Effectif et masse salariale

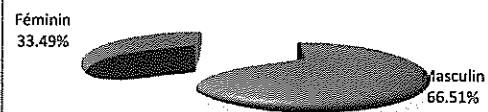
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	145	73	218	54	4,984,930	22,867

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA PRESIDENCE

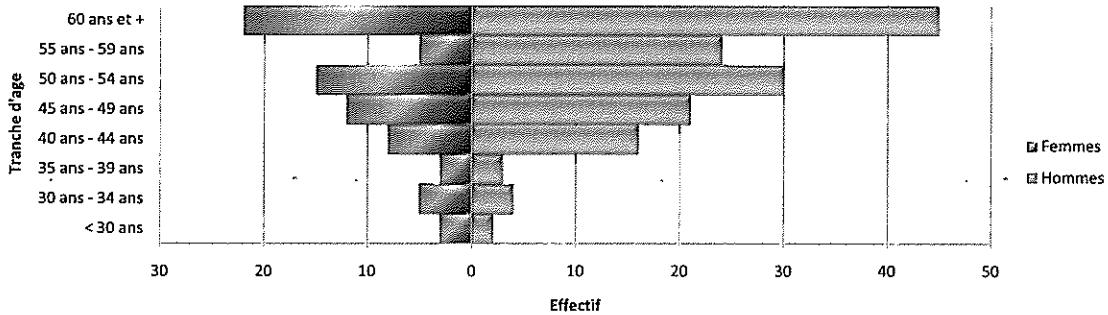
Répartition du personnel de la Présidence par tranche d'âge



Répartition du personnel de la Présidence par sexe

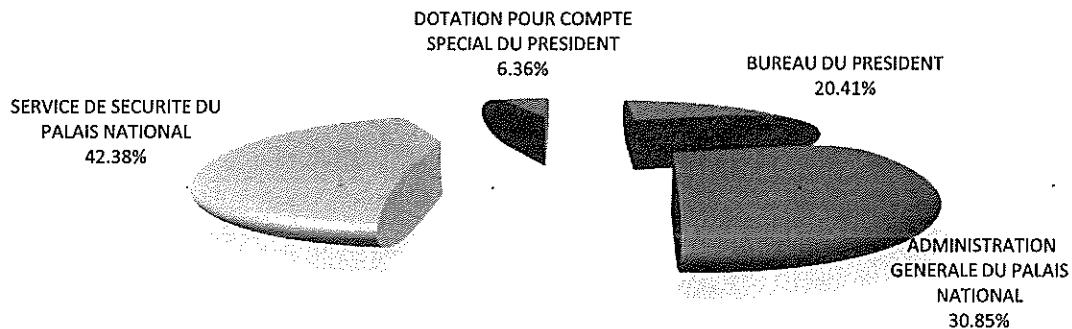
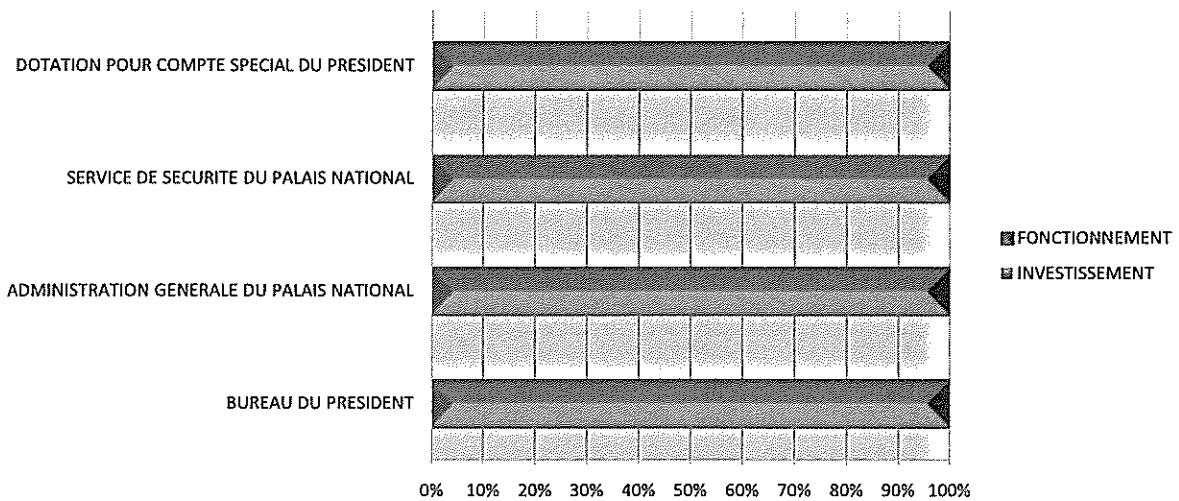


Répartition du personnel de la Présidence par tranche d'âge et par sexe



CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE**1214 LA PRESIDENCE**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1214-1-11- BUREAU DU PRESIDENT	245,827,686	-	245,827,686
1214-1-12- ADMINISTRATION GENERALE DU PALAIS NATIONAL	371,630,999	-	371,630,999
1214-1-13- SERVICE DE SECURITE DU PALAIS NATIONAL	510,512,485	-	510,512,485
1214-1-14- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PRESIDENT	76,600,000	-	76,600,000
TOTAL	1,204,571,170	-	1,204,571,170

Pondération des crédits budgétaires de LA PRESIDENCE 2016-2017 par section**Crédits budgétaires 2016-2017 de LA PRESIDENCE par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DE LA PRIMATURE**

1215.- LA PRIMATURE**a) Cadre légal, Mission et Attributions**

La Primature est régie par les Articles 155 à 165 de la Constitution de 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Réformer en profondeur l'Administration Publique, principal levier de l'État dans l'accomplissement de sa mission ;
- Mettre en place les mesures immédiates permettant de garantir un climat de sécurité et de justice propice au développement économique et social ;
- Appliquer une politique sociale visant la satisfaction des besoins de base de la population et l'intégration nationale.

b) Structure organisationnelle

La Primature est placée sous l'autorité du Premier Ministre et comprend :

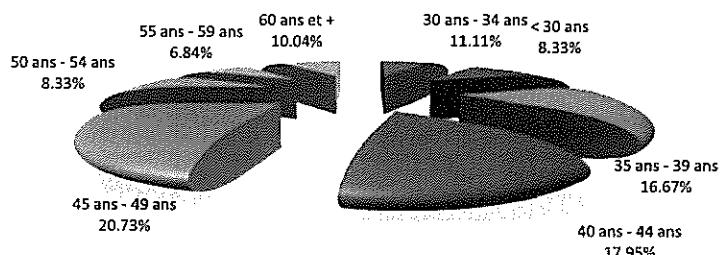
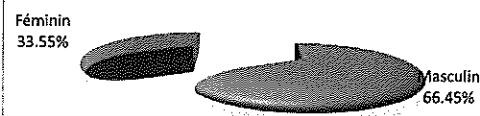
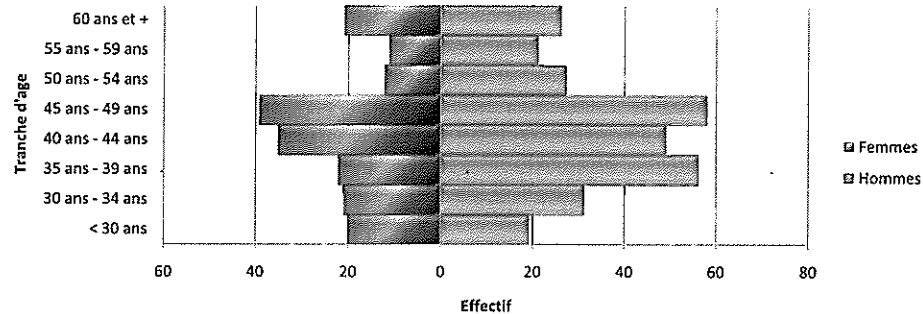
- Le Secrétariat privé du Premier Ministre ;
- Quatre Ministres Délégués et deux Organes Stratégiques ;
- Le Cabinet technique du Premier Ministre ;
- Le Secrétariat général de la Primature ;
- Treize (13)Unités Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

- Assurer une meilleure coordination de l'action gouvernementale ;
- Développer la transparence dans l'action publique et stimuler une citoyenneté active ;
- Poursuivre la réforme de l'Administration Centrale ;
- Améliorer l'efficacité du système national de passation des marchés publics et son contrôle à travers la modernisation de ses outils ;
- Inciter tous les maîtres d'ouvrage à élaborer un plan annuel de passation des marchés publics en cohérence avec le budget général de l'État ;
- Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement du pays ;
- Améliorer la gestion des carrières des Agents de la Fonction Publique à travers la professionnalisation et la rationalisation des ressources humaines de l'administration.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'avril 2016**o Effectif et masse salariale**

	Personnel Régulier (PR)					
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	287	172	459	47	5,177,300	11,280
Bureau du Premier Ministre et Administration	277	172	449	44	13,354,740	29,743
CMEP	-	-	-	-	-	-
CONALD	-	-	-	-	-	-
BON	-	-	-	-	-	-
CNMP	-	-	-	-	-	-
CSPN	-	-	-	-	-	-
BACOZ	-	-	-	-	-	-
Services techniquement déconcentrés	10	0	10	50	570,100	57,010
CEFOPAFOP	10	0	10	50	570100	57,010
BGMD	-	-	-	-	-	-

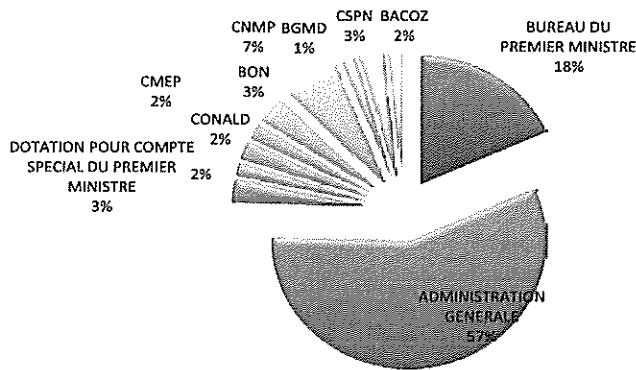
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA PRIMATURE**Répartition du personnel de la Primature par tranche d'âge****Répartition du personnel de la Primature par sexe****Répartition du personnel de la Primature par tranche d'âge et par sexe**

CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

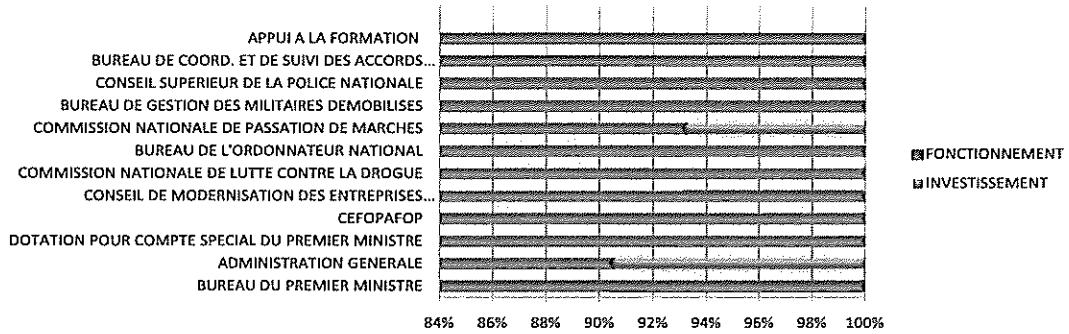
1215 LA PRIMATURE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1215-1-11- BUREAU DU PREMIER MINISTRE	330,628,453	-	330,628,453
1215-1-12- ADMINISTRATION GENERALE	934,969,575	98,000,000	1,032,969,575
1215-1-13- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PREMIER MINISTRE	52,028,539	-	52,028,539
1215-2-14- CEFOPAFOP	29,912,953	-	29,912,953
1215-1-16- CONSEIL DE MODERNISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	41,424,733	-	41,424,733
1215-1-17- COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE	35,551,293	-	35,551,293
1215-1-18- BUREAU DE L'ORDONNATEUR NATIONAL	60,053,972	-	60,053,972
1215-1-19- COMMISSION NATIONALE DE PASSATION DE MARCHES	110,000,000	8,000,000	118,000,000
1215-2-20- BUREAU DE GESTION DES MILITAIRES DEMOBILISES	26,065,363	-	26,065,363
1215-1-21- CONSEIL SUPERIEUR DE LA POLICE NATIONALE	52,200,000	-	52,200,000
1215-1-22- BUREAU DE COORD. ET DE SUIVI DES ACCORDS CARICOM/OMC/ZLEA	28,621,512	-	28,621,512
1215-1-23- APPUI A LA FORMATION	17,231,701	-	17,231,701
TOTAL	1,718,688,094	106,000,000	1,824,688,094

Pondération des crédits budgétaires de LA PRIMATURE 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 de LA PRIMATURE par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

1216.- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales est régi par le Décret du 17 mai 1990. Ses principales mission et attributions sont :

- Concevoir, définir et concrétiser la Politique du Gouvernement en ce qui concerne la tutelle des Collectivités Territoriales; l'Immigration et l'Émigration et la Protection Civile ;
- Prendre, en matière de protection civile, toutes les mesures de prévention et de secours que requiert la sauvegarde des populations, notamment en cas de calamités publiques ;
- Veiller au respect des prescrits constitutionnels en ce qui a trait aux garanties individuelles et aux droits fondamentaux ;
- Veiller à l'exécution des lois et mesures visant à garantir la sécurité intérieure de l'État, tout en tenant compte des garanties constitutionnelles ;
- Veiller à l'application des lois et mesures sur l'Immigration et l'Émigration.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de Cinq (5) Directions Techniques.
- Deux (2) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

- Valoriser les initiatives et les projets des collectivités haïtiennes en matière d'aménagement de leurs territoires et de fournitures de services publics;
- Améliorer les finances locales et la capacité de gestion des collectivités territoriales;
- Mutualiser les efforts des collectivités territoriales haïtiens;
- Améliorer la gestion des frontières haïtiennes;
- Renforcer les capacités de gestion des délégations et vice-délégations ;
- Mettre en place de dispositif de mitigation de risques et un système de protection des populations vulnérables contre les catastrophes naturelles.

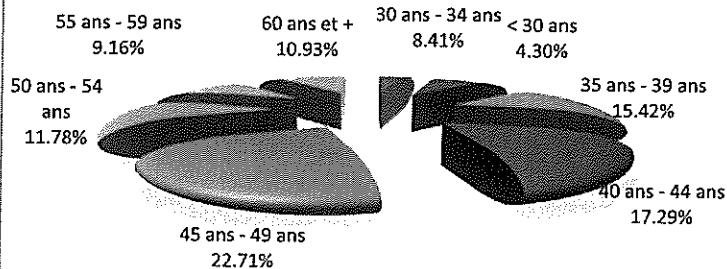
d) Situation des agents publics permanents au mois De Mai 2016

o Effectif et masse salariale

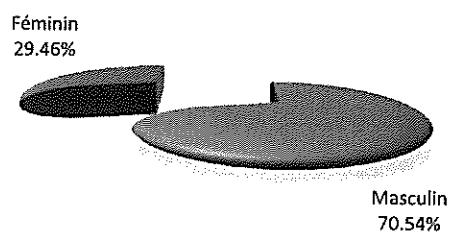
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	711	359	1,070	47	26,590,670	24,851
Bureau du Ministre et Direction Générale	711	359	1,070	47	26,590,670	24,851
OSMH	-	-	-	-	-	-
SMCRS	-	-	-	-	-	-

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MICT

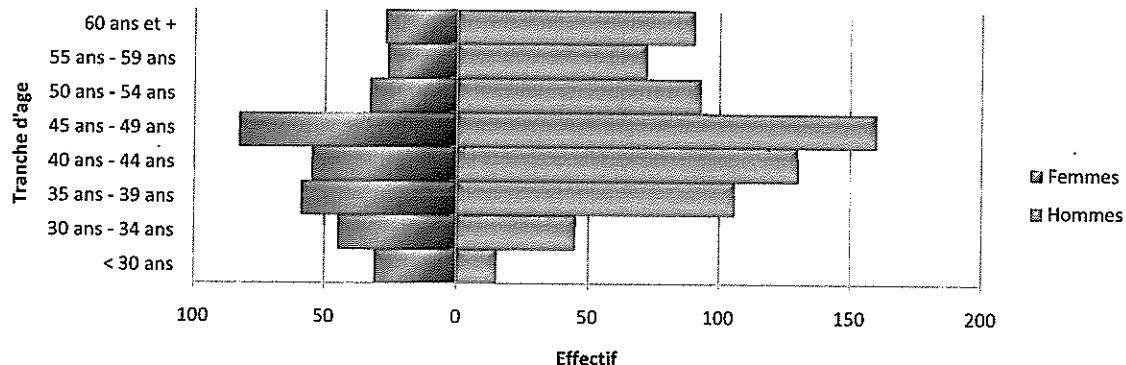
Répartition du personnel du MICT par tranche d'âge



Répartition du personnel du MICT par sexe



Répartition du personnel du MICT par tranche d'âge et par sexe

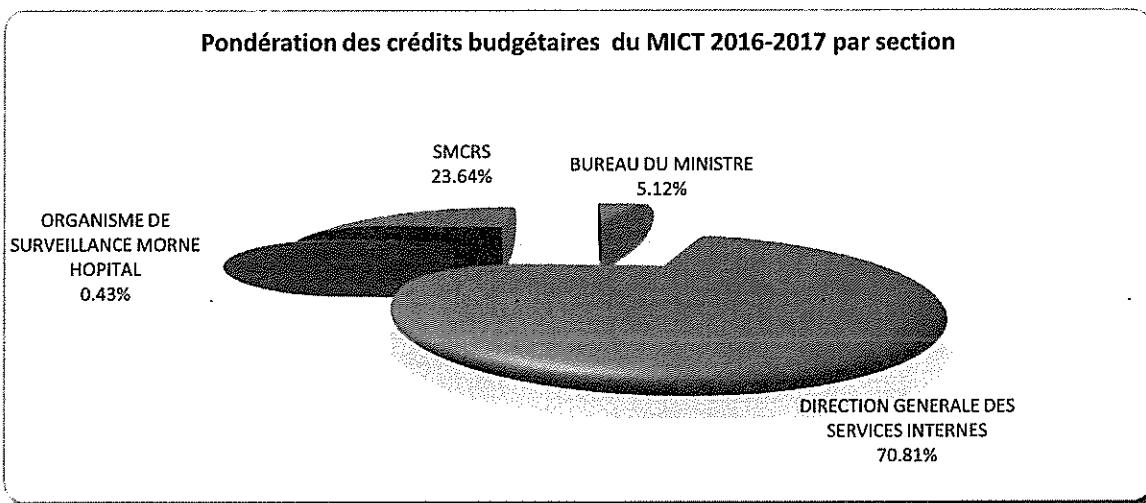


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

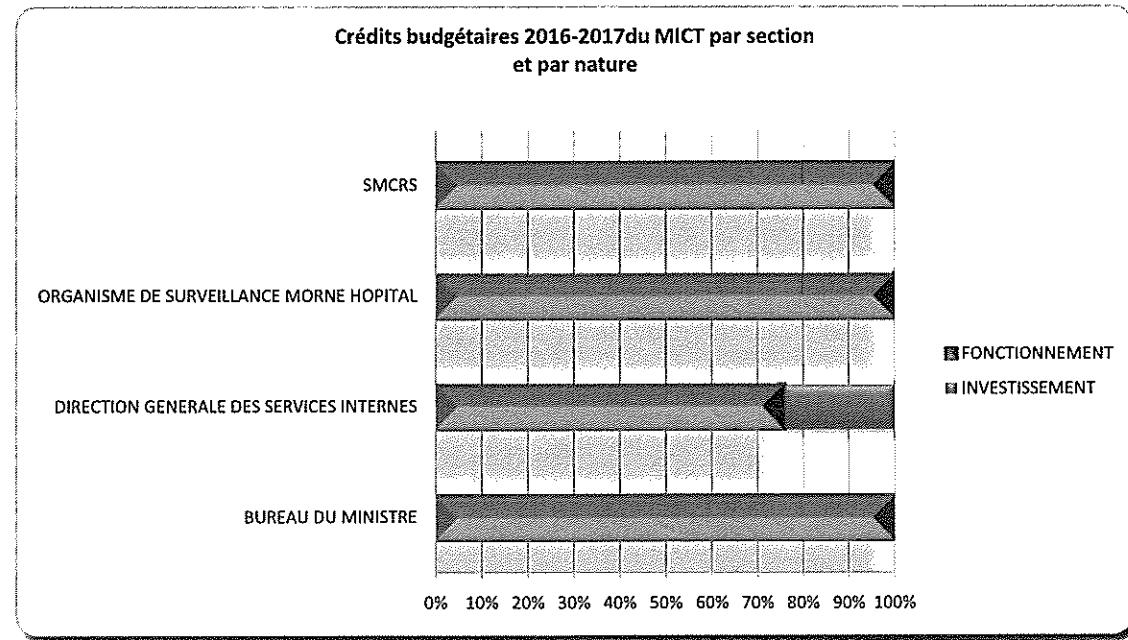
1211 MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1216-1-11- BUREAU DU MINISTRE	97,369,775	-	97,369,775
1216-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,021,367,195	326,400,000	1,347,767,195
1216-1-15- ORGANISME DE SURVEILLANCE MORNE HOPITAL	8,093,833	-	8,093,833
1216-1-17- SMCRS	450,000,000	-	450,000,000
TOTAL	1,576,830,803	326,400,000	1,903,230,803

Pondération des crédits budgétaires du MICT 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 du MICT par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

1217.- MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Défense Nationale est régi par le Décret du 31 mai 1990. Ses principales mission et attributions sont :

- Assurer la défense nationale ;
- Participer au maintien de la paix sur tout le territoire de la République ;
- Veiller, de concert avec les autres organismes concernés, à l'execution des lois et mesures prises par l'exécutif en vue de garantir la sécurité intérieure et extérieure de l'État ;
- Participer à l'élaboration et à la coordination des mesures à prendre en cas de guerre, troubles civiles ou en cas de catastrophe naturelle ;
- Veiller à l'entretien, au développement et à la modernisation de l'infrastructure militaire ;
- Assurer en tout lieu, en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la protection physique de la population ;
- Pourvoir au respect des lois, mesures, alliances et conventions relatives à la défense nationale ;
- Superviser le fonctionnement des Institutions et Services se rattachant aux Forces armées ;
- Établir les cartes militaires de la République ;
- Élaborer et superviser la politique de formation et d'éducation professionnelle des Membres des Forces Armées ;
- Concevoir le plan national de lutte contre le trafic de stupéfiants en respectant les Accords, Traité et Conventions relatifs à la coopération internationale en la matière;
- Délivrer s'il y a lieu les permis de construire dans le voisinage d'un ouvrage à caractère militaire ;
- Contrôler l'acquisition, l'importation, l'exportation ainsi que l'utilisation de l'équipement et du matériel militaire ;
- Collecter toutes les informations relatives à la sécurité intérieure et extérieure de l'État ;
- Cordonner la participation de l'Armée aux tâches de développement ;
- Établir toutes mesures tendant à garantir la sécurité et la protection des Frontières Terrestres, Maritimes et Aériennes et en assurer l'exécution ;
- Gérer les Décorations Militaires ;
- Planifier, organiser et coordonner les activités du Service Militaire Civique ;
- Exercer toutes attributions découlant de sa mission en conformité avec la Constitution et la Loi.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de la Défense Nationale est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de Quatre (4) Directions Techniques ;
- Trois (3) Services Externes.

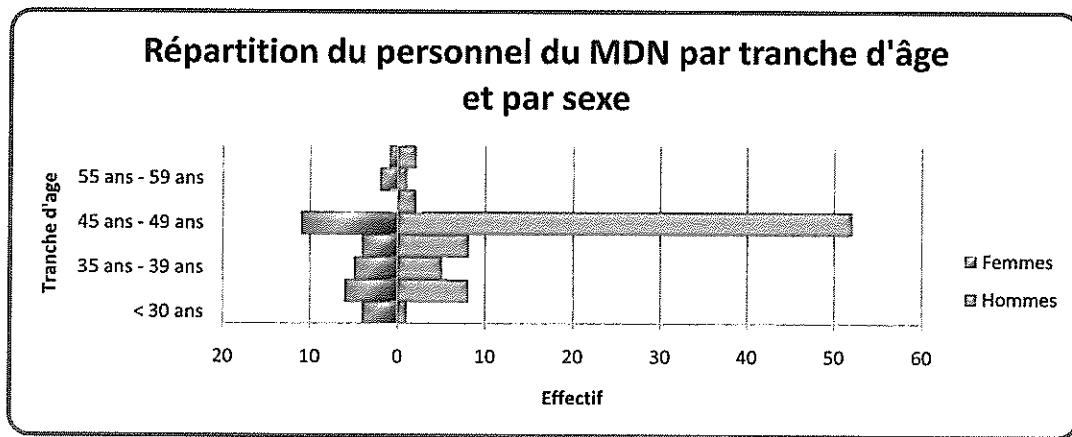
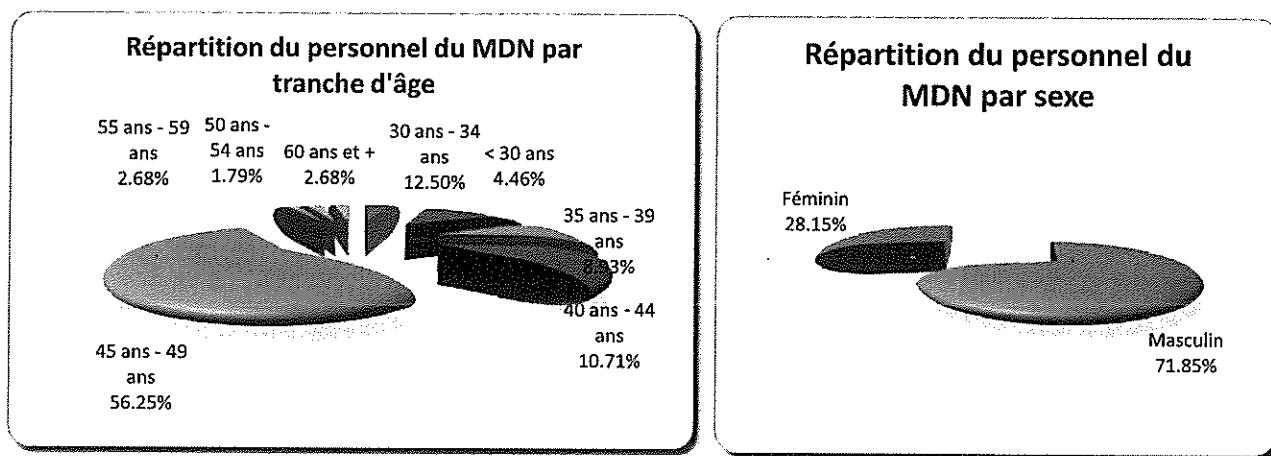
c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

- Elaborer et mettre en oeuvre un programme de formation civique et militaire, assorti de matériels pédagogiques adaptés, qui prend en compte à la fois la finalité du programme et le niveau réel des participants ;
- Constituer sur la base de l'organisation des services mixtes obligatoires, une force de réserve de citoyens formés, capables d'intervenir en renfort, pour soutenir les efforts des différents organismes centraux déconcentrés ou décentralisés de l'État lors des catastrophes affectant la population civile ;
- Assurer les tâches de service public ou de mesures d'ordre à l'égard de la population civile, en cas de catastrophes ou de situations d'urgence notamment en renforçant les moyens destinés à la défense civile du territoire ;
- Mettre en place le dispositif d'encadrement de suivi et certification des jeunes volontaires, en concertation avec les opérateurs de l'action communautaire bénévole des secteurs public et privé ;
- Initier le chantier des infrastructures de la garde nationale.

- d) Situation des agents publics permanents au mois de Mai 2016
- o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)					
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale
	Hommes	Femmes	Total		Salaire moyen
Services internes	79	33	112	43	3,555,620
Bureau du Ministre et Direction Générale	79	33	112	43	3,555,620

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MDN

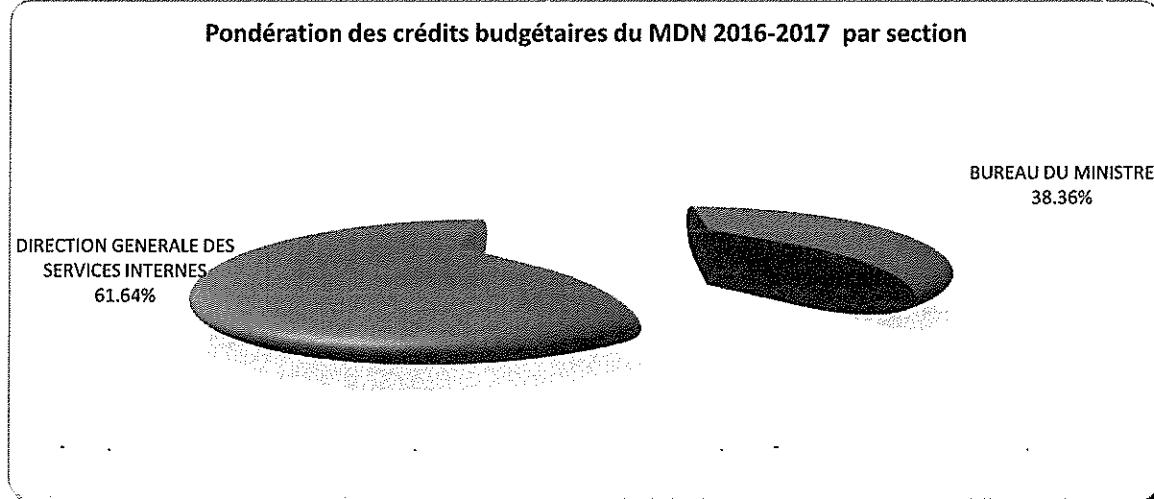


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

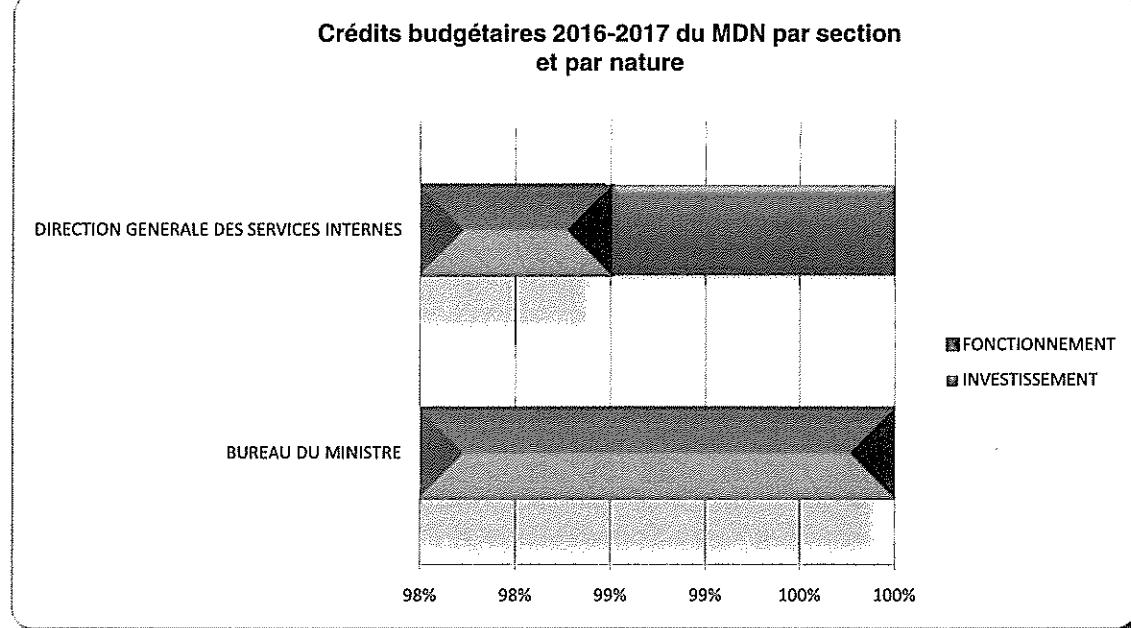
1217 MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1217-1-11- BUREAU DU MINISTRE	166,708,927	-	166,708,927
1217-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	263,849,716	4,000,000	267,849,716
TOTAL	430,558,643	4,000,000	434,558,643

Pondération des crédits budgétaires du MDN 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 du MDN par section et par nature

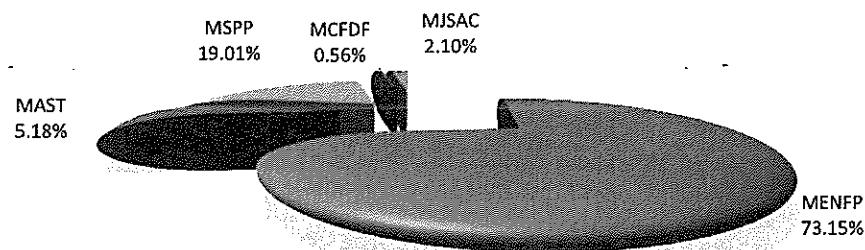


**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR SOCIAL**

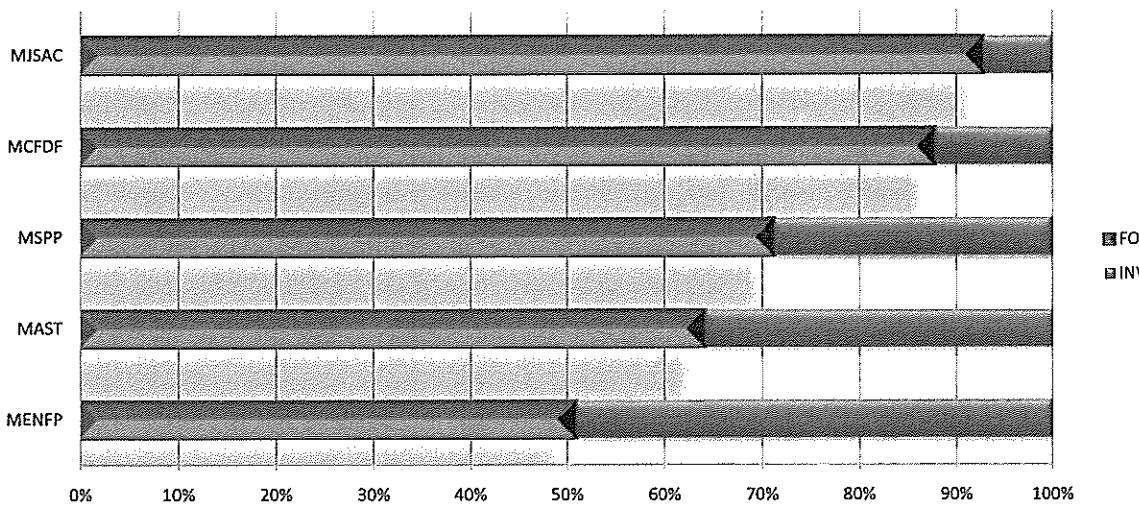
CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCT.	INV,	TOTAL
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORM. PROFESS.	10,786,399,667	10,430,097,462	21,216,497,129
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES	962,343,527	539,407,694	1,501,751,221
MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	3,923,625,987	1,589,502,963	5,513,128,950
MINISTÈRE A LA CONDITION FEMININE	143,000,000	20,000,000	163,000,000
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE	563,860,255	44,000,000	607,860,255
TOTAL	16,379,229,436	12,623,008,119	29,002,237,555

Pondération des crédits budgétaires du secteur social 2016-2017 par entité administrative



Crédits budgétaires du secteur social 2016-2017 par entité administrative



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

1311.- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONNALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle est régi par le Décret du 8 mai 1989. Ses principales mission et attributions sont :

- Formuler et appliquer la politique du Pouvoir Exécutif dans les domaines de l'Éducation ;
- Élaborer la politique éducative nationale aux niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et professionnel ;
- Veiller à l'application de la Politique Nationale d'Enseignement Supérieur ;
- Définir les objectifs d'enseignement et élaborer des programmes éducatifs conformes aux objectifs retenus ;
- Réaliser les activités relatives à l'administration de l'éducation notamment : la planification, la programmation, la promotion, le développement et l'application de l'éducation dans tous ses aspects et à tous les niveaux ;
- Autoriser le fonctionnement des établissements privés d'enseignement relevant de sa compétence ;
- Contrôler et évaluer les établissements d'enseignement tant du secteur public que du secteur privé ;
- Développer des programmes de recherche et d'expérimentation pédagogique ;
- Délivrer des Diplômes, titres et certificats nationaux et veiller à l'équivalence des études et à la validation des Diplômes, des Certificats et titres Étrangers avec les Organismes Nationaux Compétents ;
- Assurer la Coordination de l'assistance technique dans le domaine de l'Éducation.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de neuf (9) Directions Techniques et de dix (10) Directions Départementales ;
- Deux (2) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

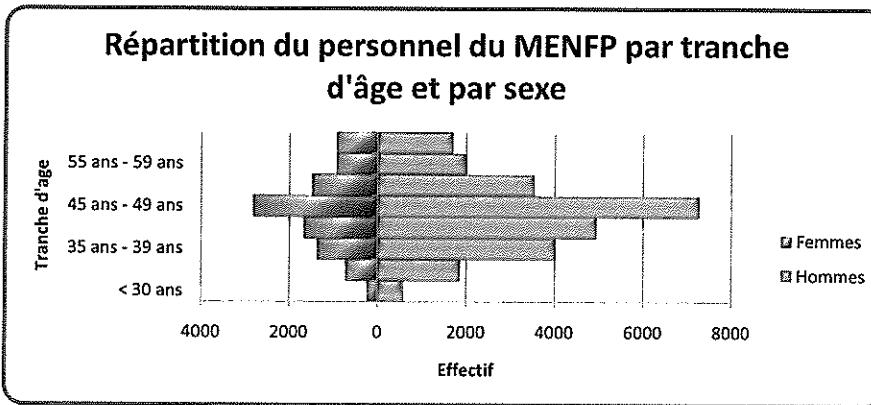
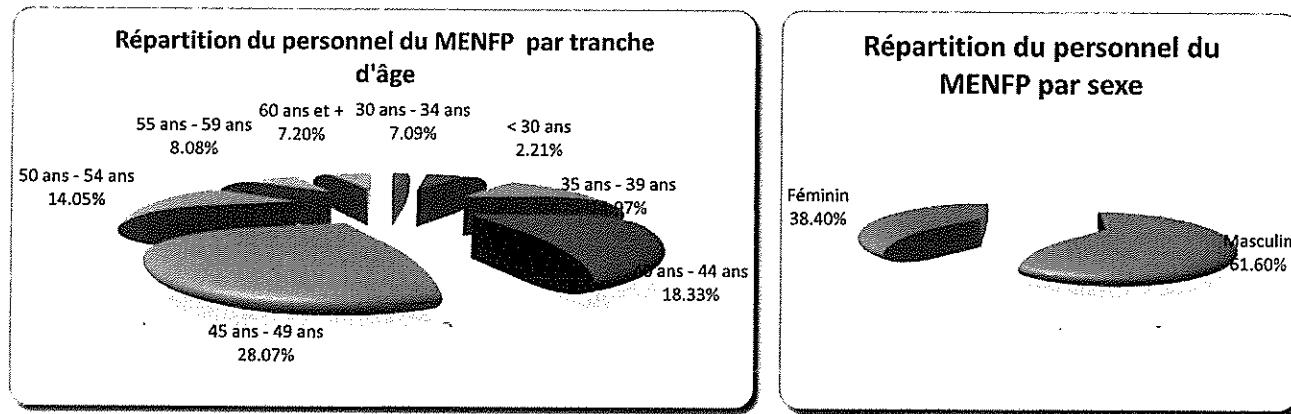
- Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur de la formation professionnelle à travers la construction de centre de formations professionnelle ;
- Restructuration des curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative ;
- Poursuivre la prise en charge de la Petite Enfance, obligation et gratuité scolaires aux trois cycles du fondamental ;
- Augmenter l'accès des enfants de 4 et 5 ans à l'éducation préscolaire publique ;
- Accroître le taux brut et le taux net de scolarisation ;
- Accroître la part du secteur public dans les deux premiers cycles du fondamental à travers la construction de 70 nouvelles écoles et la réhabilitations de 80 écoles dans les 10 départements géographiques du pays ;
- Améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité interne du sous-secteur fondamental par la mise en place d'un dispositif de formation sanctionnée par un diplôme des enseignants ;
- Développer et organiser des modules de formation spécifiques à l'intention des enseignants en charge des enfants non scolarisés ;
- Poursuivre la campagne de vulgarisation et sensibilisation à l'intention de tous les acteurs éducatifs et du grand public sur les initiatives liées à la scolarisation universelle et la réforme du fondamental ;
- Accroître le nombre de suragés à être scolarisés de 150 élèves ;
- Améliorer la coordination des opérateurs du secteur éducatif haïtien ;
- Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement supérieur en région à travers le renforcement des universités publiques ;
- Atteindre l'objectif à 92% le taux net de scolarisation de base ;
- Développer l'alphabétisation et promouvoir l'éducation non formelle de qualité ;
- Poursuivre la lutte contre les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire ;

d) Situation des agents publics permanents au mois de Mai 2016

- o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	25,220	9,872	36,653	47	567,534,892	15,484
Bureau du Ministre et Direction Générale	25,220	9,872	35,092	47	550,371,932	15,684
SEA	-	-	-	-	-	-
CNHCU	16	9	25	47	862,100	18,390
INFP	548	220	768	50	16,300,860	21,225
ONAPE	1	-	1	40	46,000	46,000

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MENFP

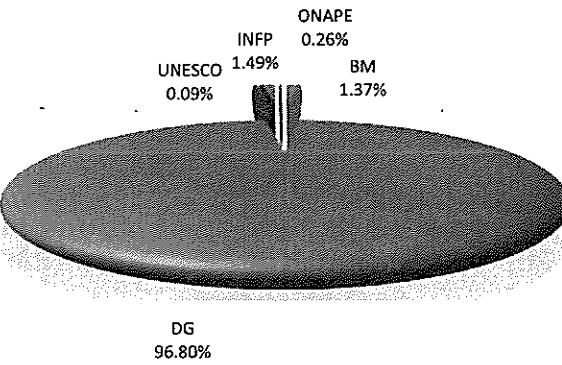


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

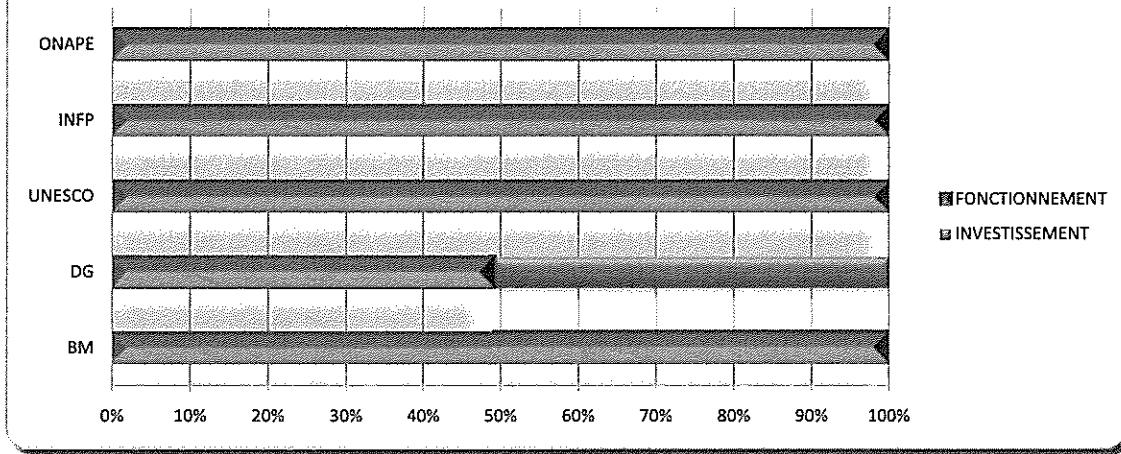
1311 MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1311-1-11- BUREAU DU MINISTRE	290,761,679	-	290,761,679
1311-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	10,106,543,565	10,430,097,462	20,536,641,027
1311-1-15- COMMISSION NLE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO	18,194,738	-	18,194,738
1311-1-17- INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	315,890,010	-	315,890,010
1311-1-18- OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT	55,009,675	-	55,009,675
TOTAL	10,786,399,667	10,430,097,462	21,216,497,129

Pondération des crédits budgétaires du MENFP 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 du MENFP par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
SOCIALES ET DU TRAVAIL**

1312.- MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL**a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail est régi par le Décret du 25 octobre 1983. Ses principales mission et attributions sont :

- Définir et exécuter la politique sociale du Gouvernement ;
- Veiller au respect de la liberté du travail et des obligations qui en découlent ;
- Assurer la protection du travailleur, tant dans le secteur formel qu'informel et l'harmonie du travail et du capital ;
- Établir un régime approprié de sécurité Sociale contre les risques physiologiques, économiques, sociaux et autres ;
- Créer, autoriser, encourager et superviser les œuvres de prévoyance et d'assistance sociale tant publiques que privées ;
- Assurer, sur le plan Technique et Administratif, le contrôle et la supervision de toutes les institutions de Défense Sociale ;
- Entretenir des rapports avec les Organismes Internationaux de travail et d'Affaires Sociales ;
- Recommander et préparer la participation du Gouvernement aux Congrès et Conférences sur les Affaires Sociales.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de quatre (4) Directions Départementales;
- Quatre (4) Services Externes.

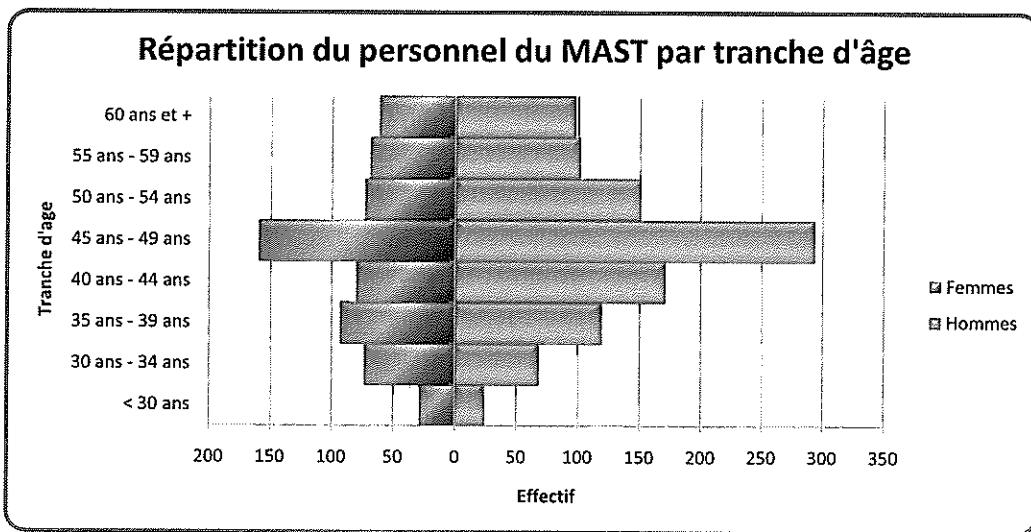
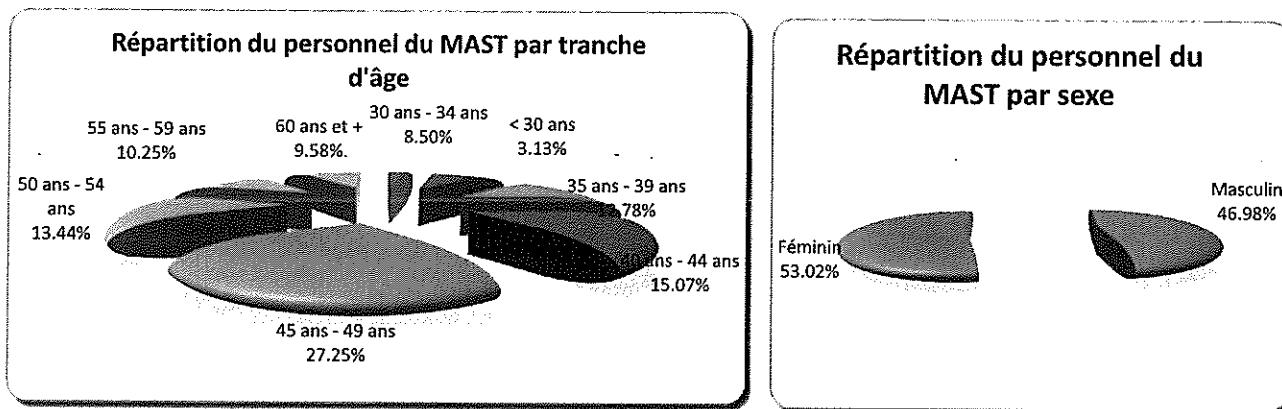
c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

- Poursuivre l'aide aux familles défavorisées, notamment en maintenant le programme de lutte contre la faim et l'exclusion sociale ;
- Améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu ;
- Mettre en place des services structurés d'accompagnement pour les personnes handicapées par le biais de la construction de 4 centres de formations professionnelles au profit de 20000 handicapés ;
- Renforcer les structures d'accueil et les centres d'hébergement pour la réinsertion sociale des enfants des rues et des rapatriés ;
- Améliorer l'offre de services visant le respect des personnes âgées à travers la construction d'un centre d'hébergement pour les personnes du 3^e âge à Port-au-Prince.

d) Situation des agents publics permanents au mois de Mai 2016
 o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	830	521	1,351	47	38,381,180	28,409
Bureau du Ministre et Direction Générale	830	521	1,351	45	30,524,580	22,594
IBESR	54	52	106	51	2,551,220	49,840
EPPLS	58	14	72	51	2,124,700	41,752
ONM	54	32	86	45	2,135,360	47,440
SEIPH	26	18	44	45	1,045,320	23,276

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MAST

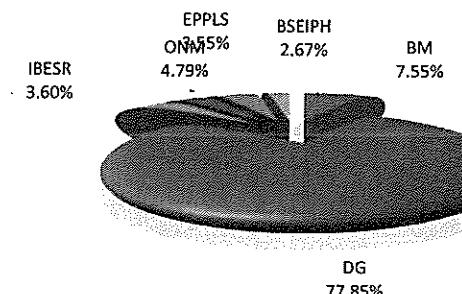


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

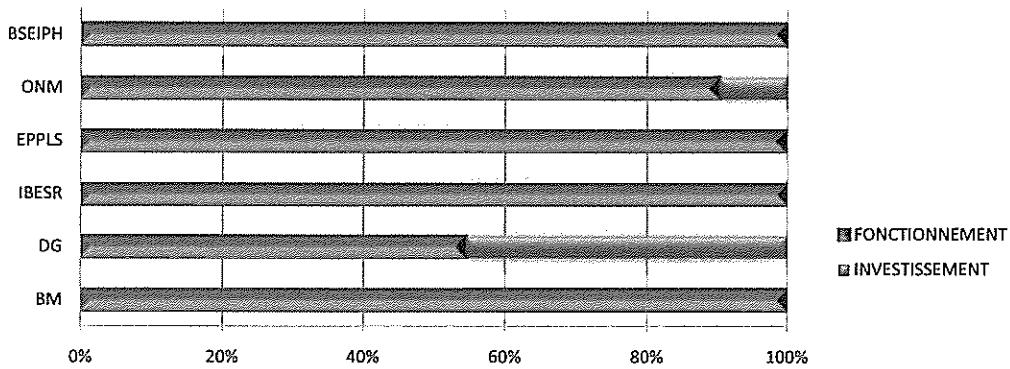
1312 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1312-1-11- BUREAU DU MINISTRE	113,341,024	-	113,341,024
1312-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	636,658,976	532,407,694	1,169,066,670
1312-1-13- INSTITUT DU BIEN ETRE SOCIAL ET DE RECHERCHES	54,000,000	-	54,000,000
1312-1-14- E.P.P.L.S	53,303,777	-	53,303,777
1312-1-15- OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION	65,000,000	7,000,000	72,000,000
1312-1-17- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX HANDICAPES	40,039,750	-	40,039,750
TOTAL	962,343,527	539,407,694	1,501,751,221

Pondération des crédits budgétaires du MAST 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 du MAST par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
PUBLIQUE ET DE LA POPULATION**

1313.- MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population est créé et régi par le Décret du 17 novembre 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Concevoir, définir, concrétiser et évaluer la politique sanitaire et démographique du Pouvoir Exécutif ;
- Promouvoir et valoriser la santé individuelle et collective et entreprendre les actions nécessaires en vue de l'épanouissement progressif de la personne humaine ;
- Créer et conserver les conditions généralement quelconques susceptibles de maintenir la santé collective ainsi que l'équilibre physique, mental et social de l'individu ;
- Mettre en place un système qui garantit la prestation de soins médico-sanitaires efficaces à tous les citoyens ;
- Participer à la réhabilitation de tous les citoyens frappés d'incapacité physique ou mentale et les aider à intégrer la vie collective ;
- Cordonner, réglementer, superviser et inspecter les activités des organismes régionaux, communaux et privés dans le domaine de la santé publique ;
- Établir les normes et spécifications relatives à la construction, la restauration ou l agrandissement des édifices destinés à fournir des services de santé ;
- Formuler, évaluer et exécuter des plans de santé ;
- Établir les normes techniques sanitaires et veiller à leur application en tout ce qui a trait aux aliments, à l'eau potable, aux produits pharmaceutiques et cosmétiques utilisés par l'homme ;
- Établir les normes techniques sanitaires destinées à protéger la santé des citoyens contre les risques provoquées par certains développements agricoles, industriels ou urbains ;
- Enregistrer et contrôler les titres de professions médicales et paramédicales et s'assurer de l'exercice de toute profession ou activité en relation quelconque avec la santé ;
- Collaborer avec les associations professionnelles du monde médical et paramédical ;
- Établir conjointement avec les autres Ministères, les normes techniques sanitaires relatives à l'hygiène publique, aux bâtiments et installations à l'usage de l'homme ;
- Participer avec les organismes intéressés à la lutte contre les épidémies, les inondations et autres calamités publiques ;
- Participer à toutes activités liées à des traités, conventions, protocoles, déclarations, actes, pactes, accords et autres instruments internationaux intéressant le domaine de la santé ;
- Entretenir des relations avec les organismes étrangers et internationaux compétents dans le domaine de la santé ;
- Recommander et préparer la participation du gouvernement aux congrès et conférences sur la santé ;
- Participer à l'étude, à la définition et à l'exécution de la stratégie globale de la population.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de quatorze (14) Directions Techniques ou assimilées, de quatre (4) Unités de Coordination, de deux (2) écoles de Formation et de dix (10) Directions Départementales;
- Deux (2) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

- Améliorer la qualité de la prise en charge des pathologies (diarrhée, infections respiratoires aiguës, fièvre, anémie...) et lutter contre les maladies courantes ;

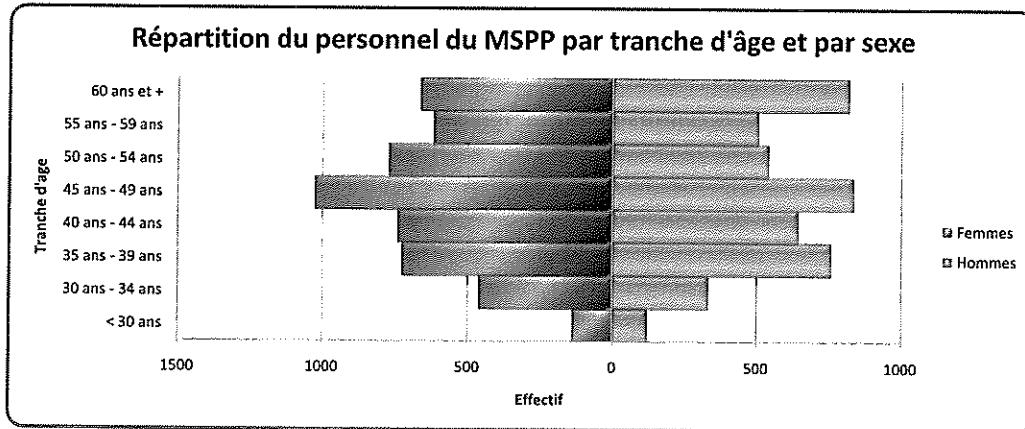
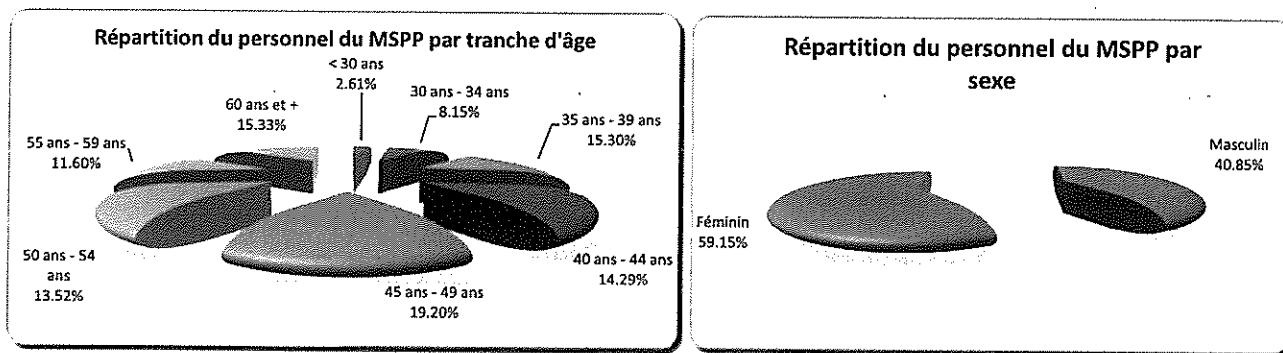
- Renforcer la couverture vaccinale et intensifier la lutte contre les maladies endémiques et les épidémies;
- Améliorer l'offre sanitaire régionale avec notamment la construction/réhabilitation des infrastructures sanitaires (10 hôpitaux départementaux, Construction de 30 nouvelles institutions de santé, 2 centres ambulanciers régionaux...);
- Garantir une répartition équilibrée de l'offre de soins entre les milieux urbain et rural et entre les régions ;
- Consolider les acquis des programmes de lutte et de prévention contre les maladies transmissibles ;
- Améliorer les conditions d'utilisation des hôpitaux publics ;
- Améliorer la disponibilité des médicaments et dispositifs médicaux ;
- Sensibiliser le public aux problèmes de santé mentale et lutter contre la stigmatisation.

d) Situation des agents publics permanents au mois de Mai 2016

- o Effectif et masse salariale

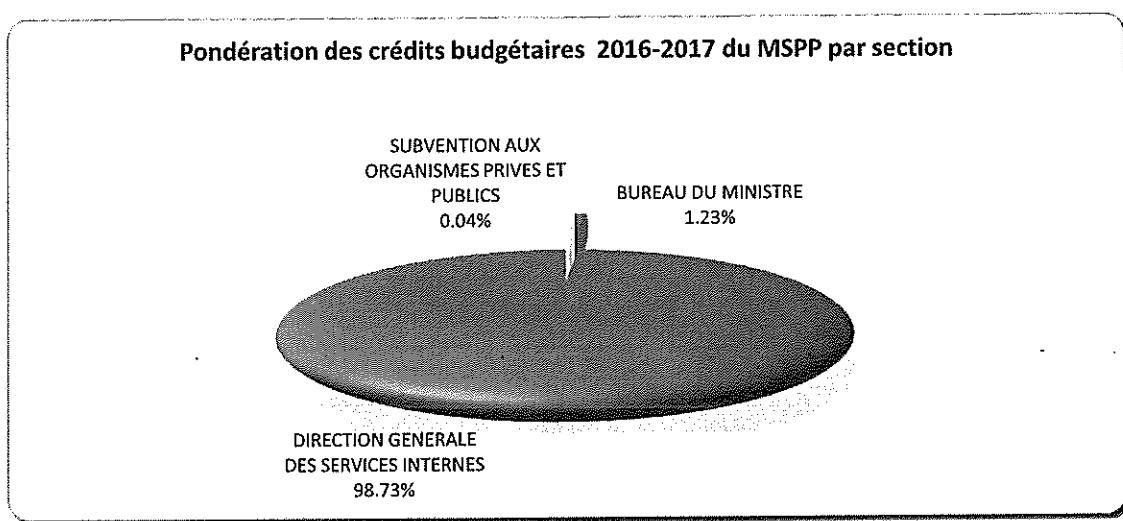
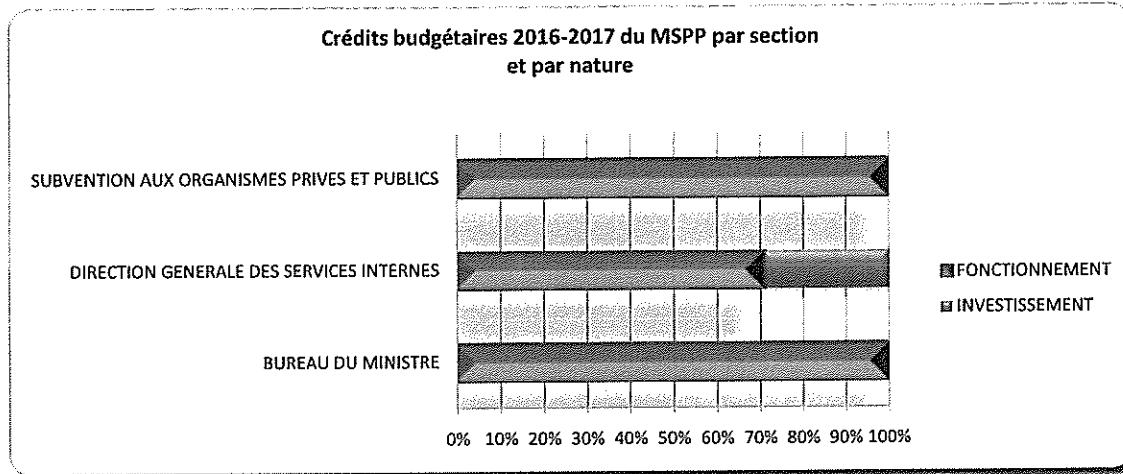
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	4,549	5,133	9,682	48	190,756,130	19,702

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MSPP



CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE**1313 MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1313-1-11- BUREAU DU MINISTRE	67,717,722	-	67,717,722
1313-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	3,853,508,265	1,589,502,963	5,443,011,228
1313-1-14- SUBVENTION AUX ORGANISMES PRIVES ET PUBLICS	2,400,000	-	2,400,000
TOTAL	3,923,625,987	1,589,502,963	5,513,128,950

Pondération des crédits budgétaires 2016-2017 du MSPP par section**Crédits budgétaires 2016-2017 du MSPP par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE
ET AUX DROITS DE LA FEMME**

1314- MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE ET AUX DROITS DE LA FEMME**a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme est créé et régi par le Décret du 14 août 1995. Ses principales mission et attributions sont:

- Définir la politique sectorielle du Ministère ;
- Orienter, diriger, coordonner, contrôler, superviser, évaluer les activités du Ministère ;
- Présenter et défendre par-devant la chambre législative, les projets de loi du Pouvoir Exécutif;
- Veiller à l'exécution des actes que le MCFDF signe et contresigne ;
- Préparer et présenter au Conseil des Ministres les rapports sur sa gestion ;
- Elaborer et présenter aux Institutions compétentes les avant-projets de budget de son Ministère ;
- Exercer son pouvoir de tutelle et de contrôle conformément aux lois en vigueur ;
- Connaître et résoudre les conflits au sein du Ministère.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de trois (3) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2015-2017

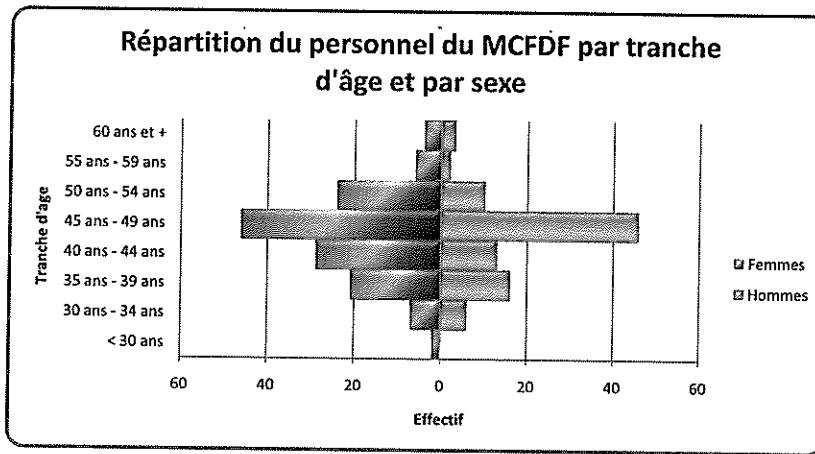
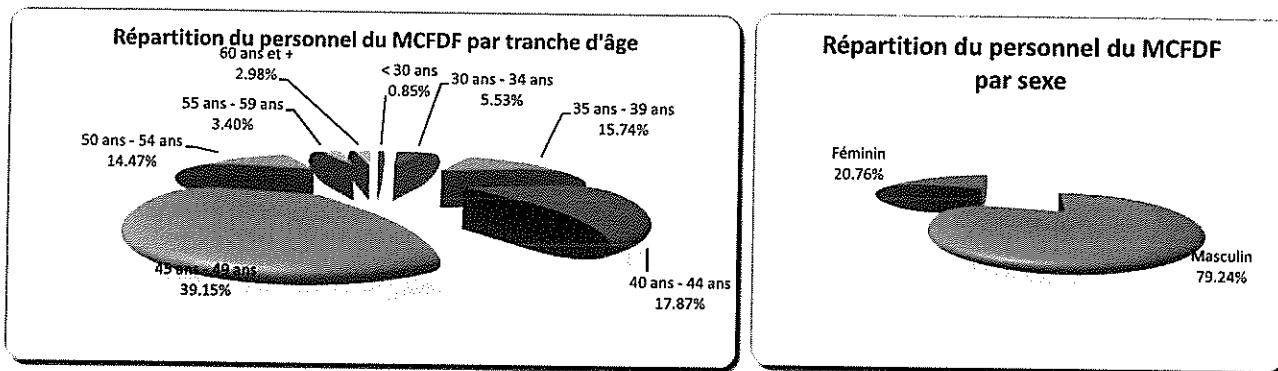
- Promouvoir les droits pour l'équité de genre et renforcer la sécurité et la protection des femmes;
- Promouvoir des opportunités économiques pour les femmes par la mise en place des mécanismes de financements des activités génératrices;
- Mettre en œuvre des centres d'accueil pour des femmes victimes de violence dans les pôles locaux de développement.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2016

- Effectif et masse salariale

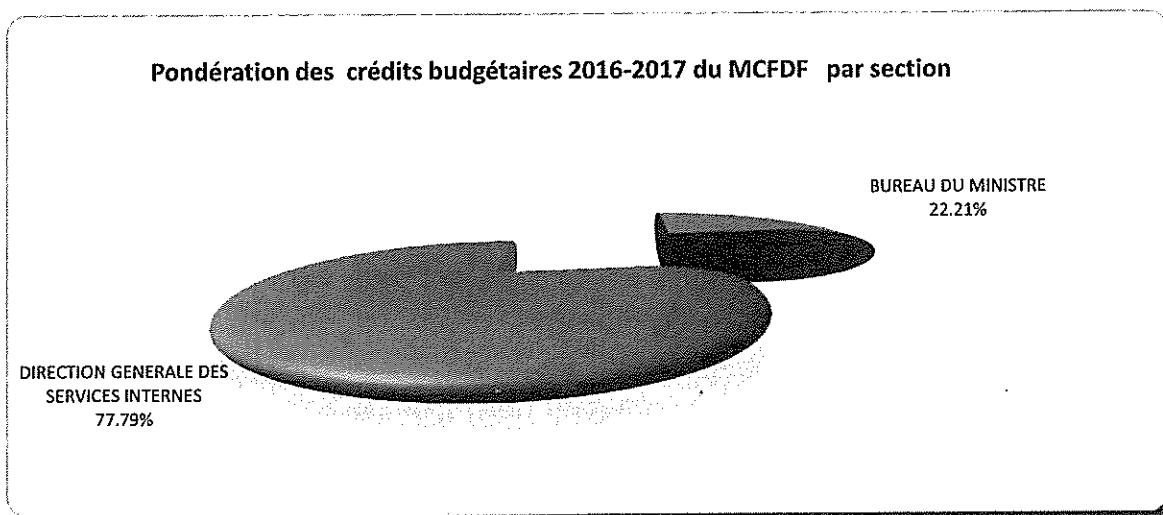
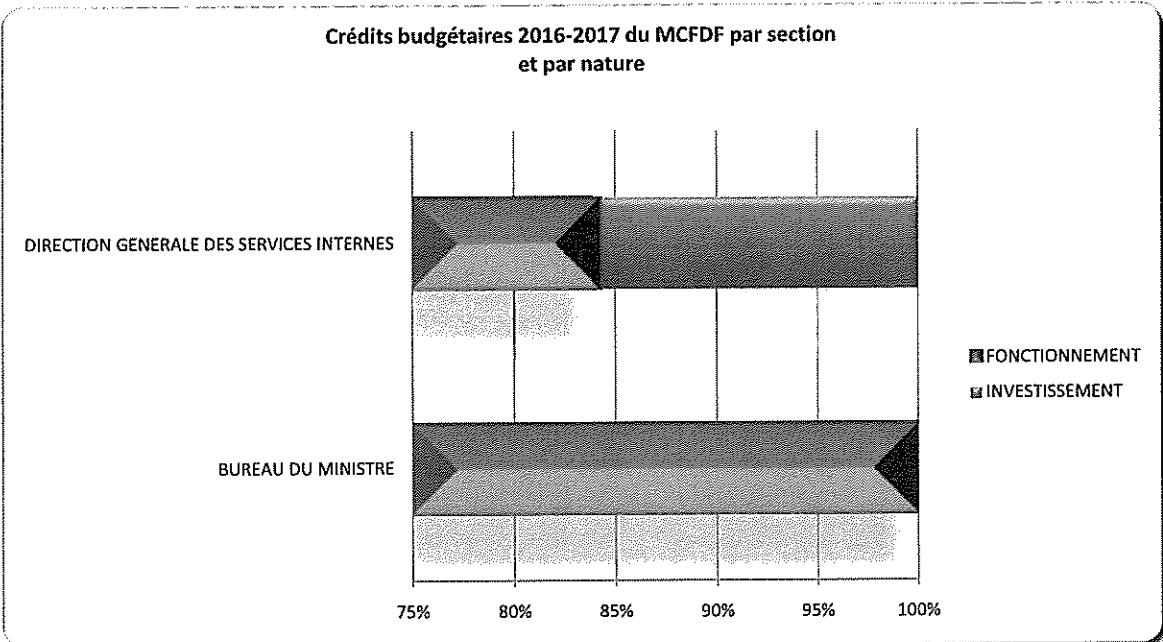
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif		Total	Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes				
Services internes	96	139	235	44	6,927,810	29,480
Bureau du Ministre et Direction Générale	96	139	235	44	6,927,810	29,480

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MCFDF



CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE**1314 MINISTÈRE A LA CONDITION FÉMININE ET AUX DROITS DE LA FEMME**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1314-1-11- BUREAU DU MINISTRE	36,206,718	-	36,206,718
1314-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	106,793,282	20,000,000	126,793,282
TOTAL	143,000,000	20,000,000	163,000,000

Pondération des crédits budgétaires 2016-2017 du MCFDF par section**Crédits budgétaires 2016-2017 du MCFDF par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES
SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE**

1315- MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L’ACTION CIVIQUE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Cadre légal : Non disponible

Les principales mission et attributions du MJSAC sont:

- Formuler la politique du gouvernement en matière de sport, de jeunesse et de civisme et mettre en œuvre cette politique;
- Développer, coordonner et superviser les activités physiques et sportives ;
- Intégrer la culture sportive dans l’éducation à tous les niveaux;
- Promouvoir la vie associative et l’encadrement de la jeunesse ;
- Promouvoir et participer à la formation des cadres sportifs.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l’Action Civique est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l’autorité d’un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d’État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants:

Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d’une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques et de dix (10) Directions Départementales.

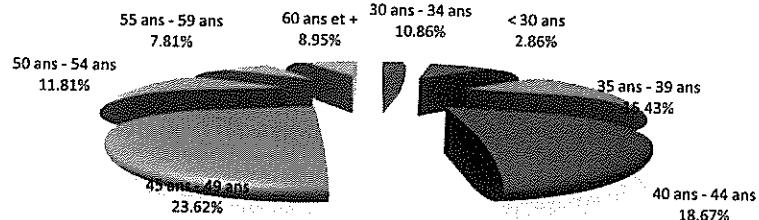
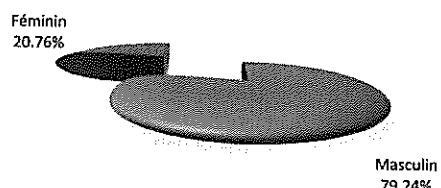
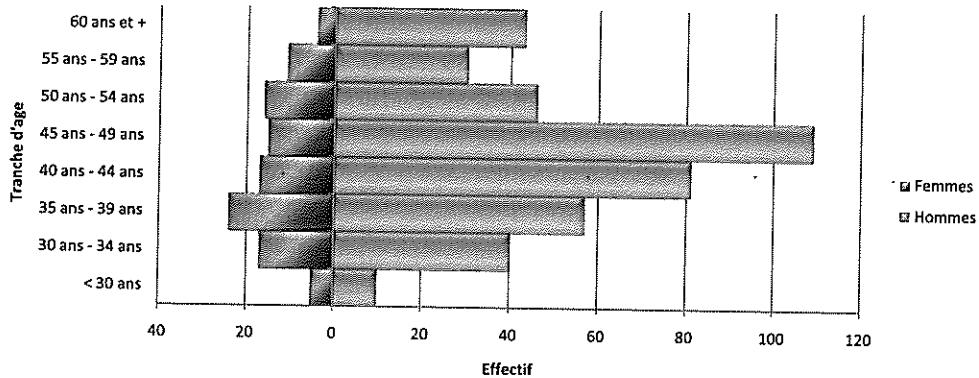
c) Objectifs pour l’année fiscale 2016-2017

- Améliorer les conditions de pratiques du sport au niveau individuel et professionnel par l’entremise de la construction et réhabilitation des infrastructures de pratiques des sports;
- Élaborer et adopter une politique nationale de sports et un mécanisme de financement du sport;
- Promouvoir la participation des femmes aux activités physiques et sportives;
- Développer le sport de compétition dans une perspective d’émergence d’un sport de haut niveau;
- Élaborer en collaboration avec les Fédérations une stratégie de détection et de formation des jeunes talents sportifs;
- Assurer une couverture adéquate du territoire national en infrastructures sportives;
- Faciliter l’acquisition du matériel et des équipements sportifs;
- Lutter contre l’usage de stupéfiants et de substances psychotropes chez les jeunes;
- Améliorer les normes nationales sur l’emploi en vue de lutter efficacement contre le chômage et la pauvreté des jeunes;
- Développer le sens du civisme et du patriotisme chez les jeunes.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2016

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	416	109	525	46	15,446,130	29,421
Bureau du Ministre et Direction Générale	416	109	525	46	15,446,130	29,421

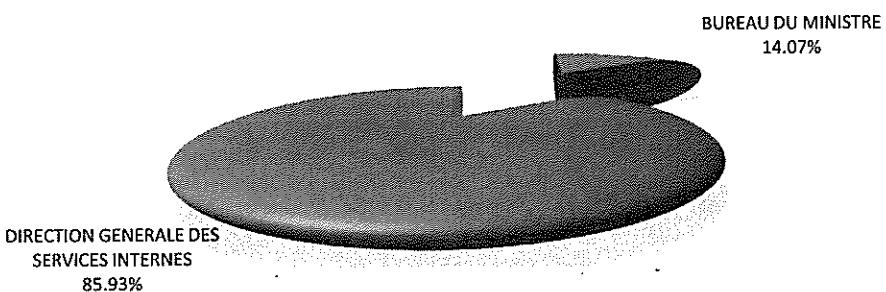
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MJSAC**Répartition du personnel du MJSAC par tranche d'âge****Répartition du personnel du MISAC par sexe****Répartition du personnel du MJSAC par tranche d'âge et par sexe**

CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

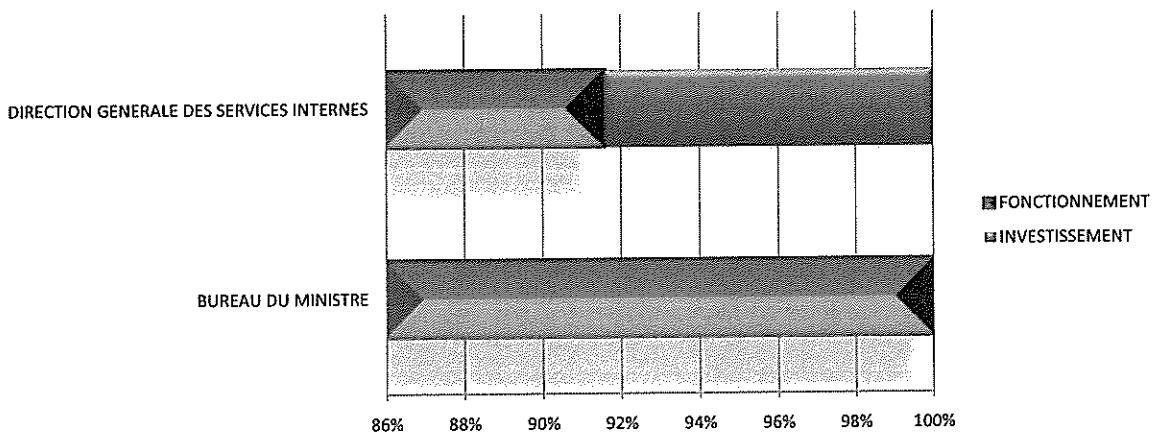
1211 MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1315-1-11- BUREAU DU MINISTRE	85,525,292	-	85,525,292
1315-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	478,334,963	44,000,000	522,334,963
TOTAL	563,860,255	44,000,000	607,860,255

Pondération des crédits budgétaires du MJSAC 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 du MJSAC par section et par nature

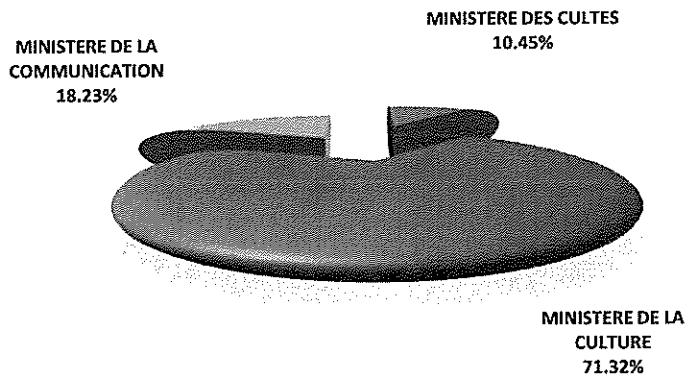


**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR CULTUREL**

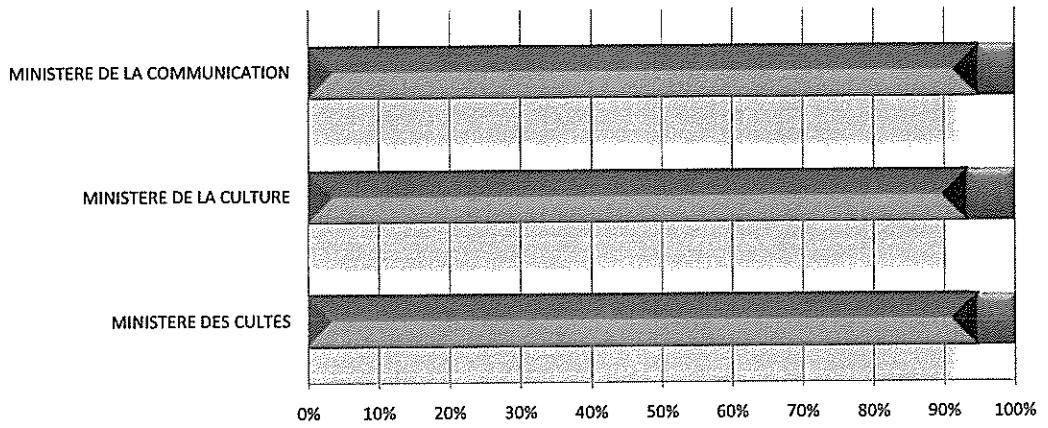
CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCT.	INV,	TOTAL
1411 MINISTERE DES CULTES	174,152,190	10,000,000	184,152,190
1412 MINISTERE DE LA CULTURE	1,170,557,606	86,500,000	1,257,057,606
1413 MINISTERE DE LA COMMUNICATION	304,341,612	17,000,000	321,341,612
TOTAL	1,649,051,408	113,500,000	1,762,551,408

Pondération des crédits budgétaires 2016-2017 par entité administrative



Crédits budgétaires 2016-2017 par entité administrative



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTRE DES CULTES**

1411- Ministère des Cultes

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère des Cultes est créé et régi par le Décret du 5 août 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Veiller à l'exécution des lois relatives au libre exercice des divers Cultes Religieux;
- Veiller aussi à l'exécution des conventions, des concordats ou des accords particuliers signés par le Gouvernement avec les Églises ou toutes Religions établies sur le territoire de la République ;
- Recenser et enregistrer les divers cultes, sectes, confessions, missions religieuses et Églises établis dans le pays ;
- Visiter régulièrement les églises, les temples...etc et faire un relevé de leurs œuvres sociales et éducatives en vue de leur intégration dans le plan global de développement du pays ;
- Recevoir les plaintes et les réclamations des Responsables des différents Cultes ;
- Mener des enquêtes et veiller à l'exécution des décisions prises.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère des Cultes est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques et de quatre (4) Directions Départementales.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

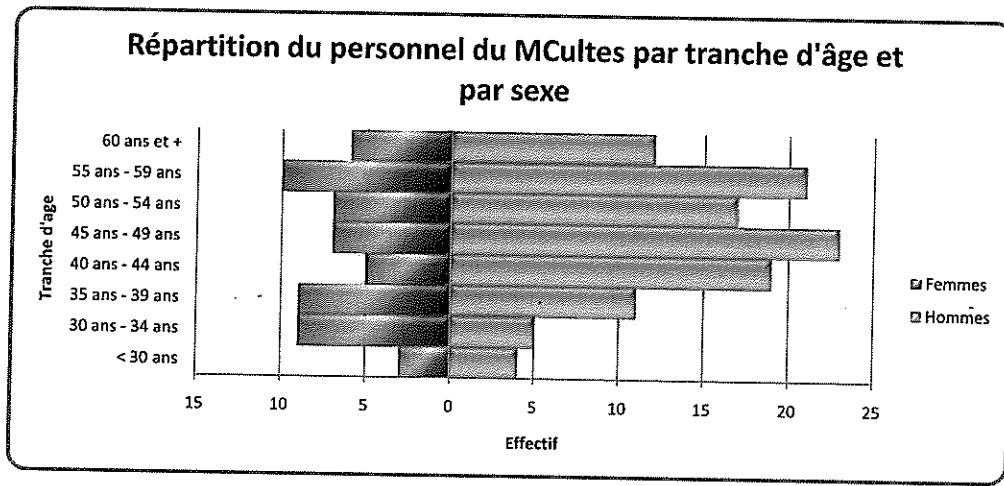
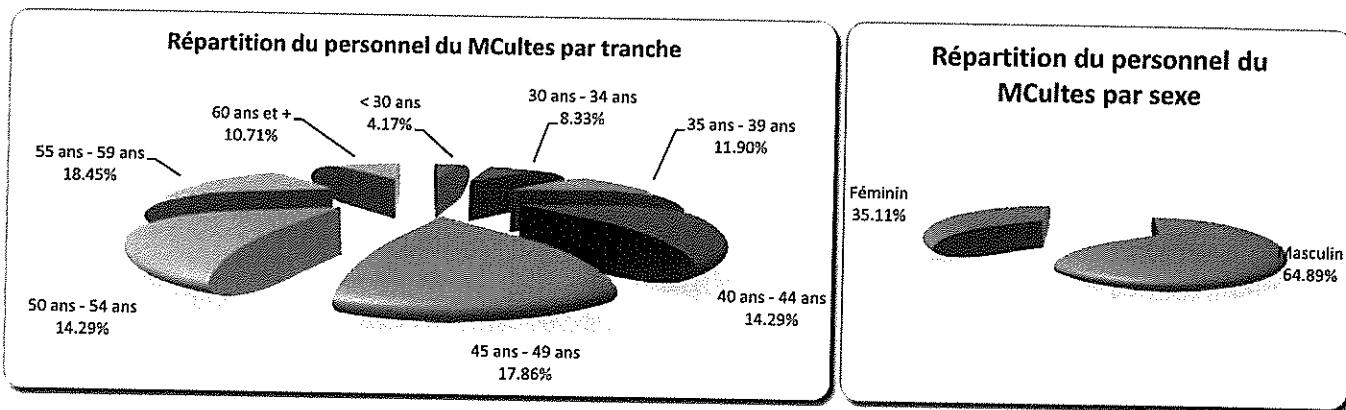
- Encourager très fortement, par des mécanismes appropriés, toutes les initiatives visant au regroupement des Églises en vue d'un meilleur encadrement de la part du Ministère des Cultes ;
- Contribuer à maintenir une culture de tolérance, de paix et d'harmonie entre les diverses confessions.

d) Situation des agents publics permanents au mois mai 2016

- Effectif et masse salariale

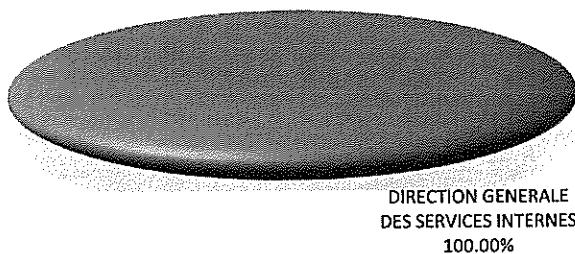
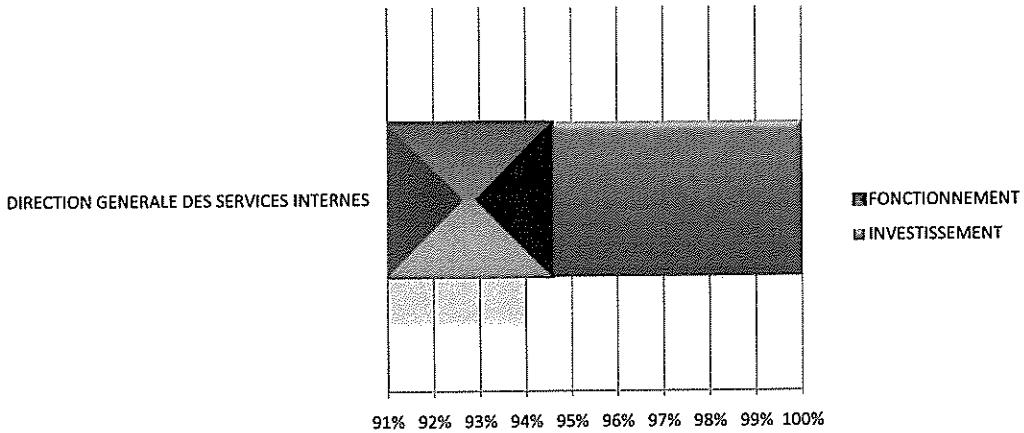
Personnel Régulier (PR)						
	<i>Effectif</i>			<i>Age Moyen</i>	<i>Masse Salariale</i>	<i>Salaire moyen</i>
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>			
Services internes	112	56	168	48	4,736,500	28,193
Direction Générale	112	56	168	48	4,736,500	28,193

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MC



CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE**1411 MINISTERE DES CULTES**

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1411-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	174,152,190	10,000,000	184,152,190
TOTAL	174,152,190	10,000,000	184,152,190

Pondération des crédits budgétaires 2016-2017 du MC par section**Crédits budgétaires 2016-2017 du MC
par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

1412- Ministère de la Culture**a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Culture est régi et créé par l'Arrêté du 16 mars 2004. Ses principales mission et attributions sont :

- Sauvegarder, conserver et Promouvoir la Culture Nationale ;
- Préserver et conserver les traditions culturelles, les documents, œuvres et monuments qui constituent le patrimoine national ;
- Stimuler et encourager la création et la production artistique ;
- Promouvoir et diffuser la culture nationale ;
- Participer à l'éducation civique du peuple haïtien;
- Défendre l'environnement culturel contre tout ce qui tendrait à le défigurer;
- Encadrer les créateurs dans la défense de leurs droits d'auteur ;
- Représenter l'État dans toutes activités et négociations dans les domaines relatifs à la Culture;

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Culture est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de deux (2) Directions Départementales;
- Douze (12) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

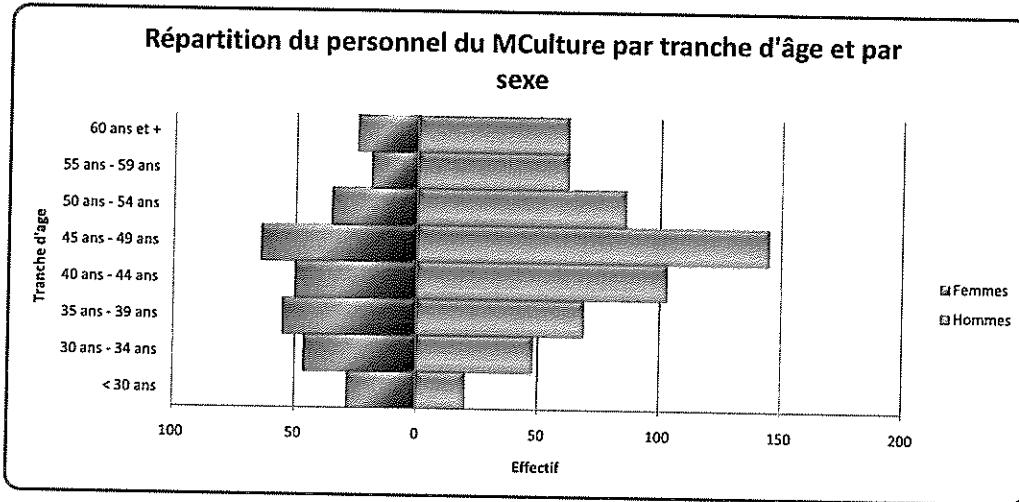
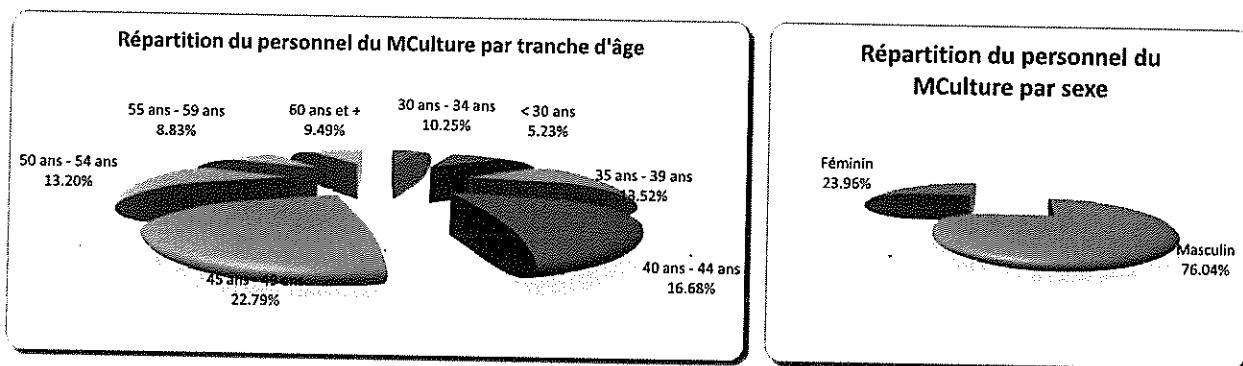
- Protéger et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel par l'établissement de partenariats efficaces;
- Améliorer le dispositif institutionnel et juridique en vue d'assurer une bonne régulation du secteur;
- Développer l'entrepreneuriat et les industries culturelles;
- Développer l'offre culturelle attractive et diversifiée sur toute l'étendue du territoire national;
- Rendre plus visibles les manifestations culturelles traditionnelles;
- Apporter l'appui technique aux musées, aux structures et aux initiatives locales de protection du patrimoine;
- Renforcer les capacités opérationnelles des centres de formation culturelle et artistique à travers la construction de 3 centres de lecture et d'animation culturelle.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2015

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	595	322	917	46	24,675,530	26,909
Bureau du Ministre et Direction Générale	128	44	172	46	5,438,160	31,617
ENARTS	54	16	70	52	1,766,410	25,234
ISPLAN	40	8	48	49	1,358,400	28,300
THEATRE NATIONAL	82	33	115	46	2,501,610	21,753
MUPANAH	33	14	47	48	1,333,100	28,364
BNE	23	10	33	46	951,200	28,824
BIBLIOTHEQUE NATIONALE	54	43	97	46	2,104,400	21,695
AR NLE	129	124	253	42	7,075,010	27,964
DNL	38	18	56	43	1,321,140	23,592
BHDA	14	12	26	41	826,100	31,773

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MCULTURE

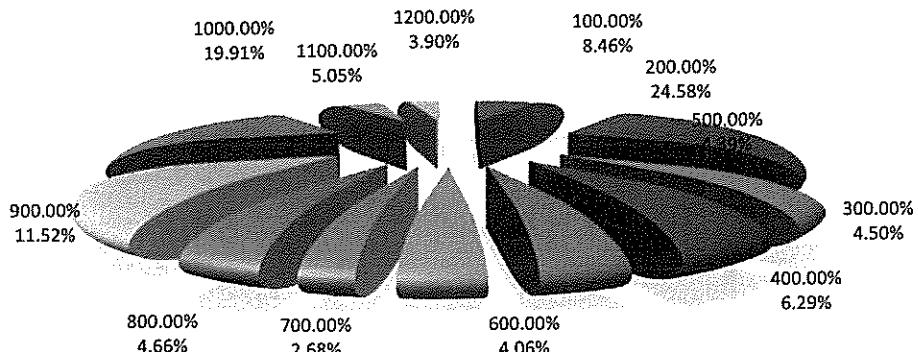


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

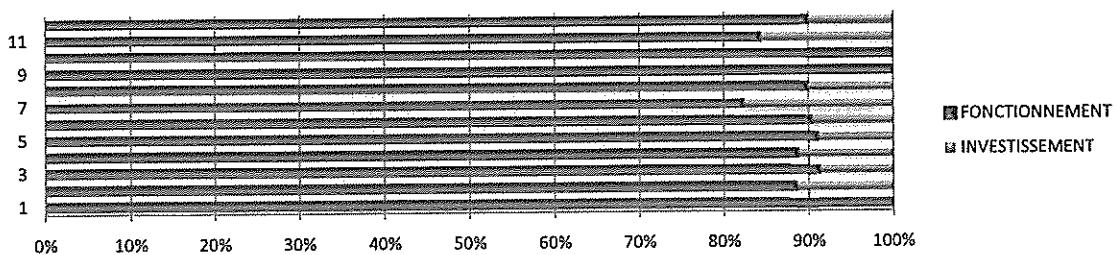
1412 MINISTERE DE LA CULTURE

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1412-1-11- BUREAU DU MINISTRE	106,359,273	-	106,359,273
1412-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	273,520,352	35,500,000	309,020,352
1412-1-13- ECOLE NATIONALE DES ARTS	51,564,755	5,000,000	56,564,755
1412-1-14- INSTITUT DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL	70,076,624	9,000,000	79,076,624
1412-1-15- THEATRE NATIONAL	50,184,116	5,000,000	55,184,116
1412-1-16- MUSEE DU PANTHEON NATIONAL	46,083,956	5,000,000	51,083,956
1412-1-17- BUREAU D ETHNOLOGIE	27,647,883	6,000,000	33,647,883
1412-1-18- BIBLIOTHEQUE NATIONALE	52,574,488	6,000,000	58,574,488
1412-1-19- ARCHIVES NATIONALES	144,784,641	-	144,784,641
1412-1-23- ACTIVITES CULTURELLES	250,263,000	-	250,263,000
1412-1-24- DIRECTION NATIONALE DU LIVRE	53,463,878	10,000,000	63,463,878
1412-1-25- BUREAU HAITIEN DU DROIT D AUTEUR	44,034,640	5,000,000	49,034,640
TOTAL	1,170,557,606	86,500,000	1,257,057,606

Pondération des crédits budgétaires 2016-2017 du MC par section



Crédits budgétaires 2016-2017 du MC par section et par nature

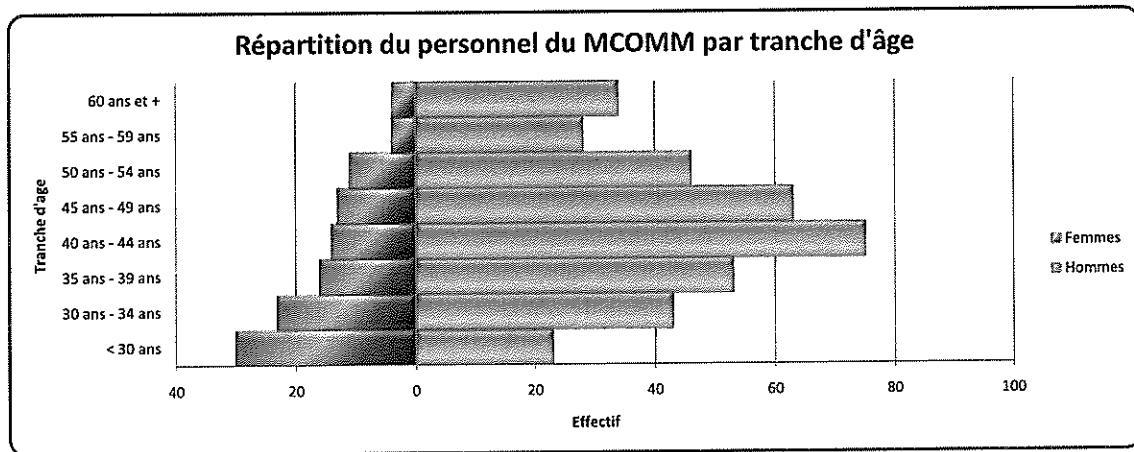
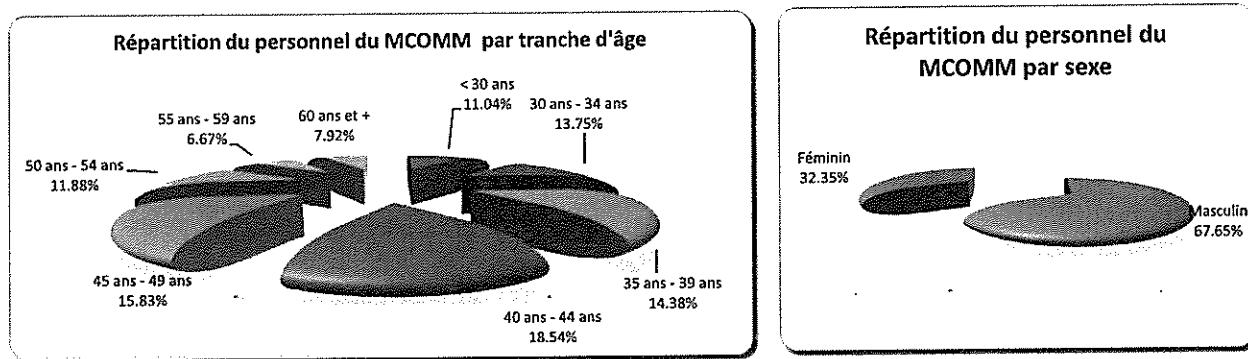


**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION**

1413.- MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION**Situation des agents publics permanents au mois de Mai 2016**

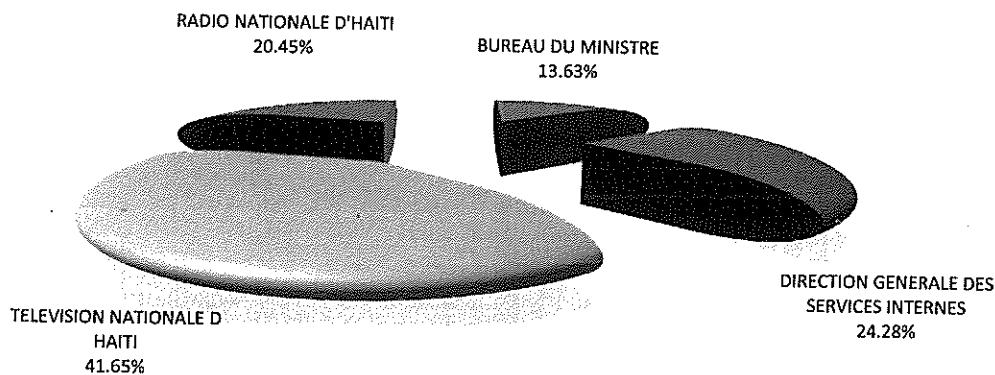
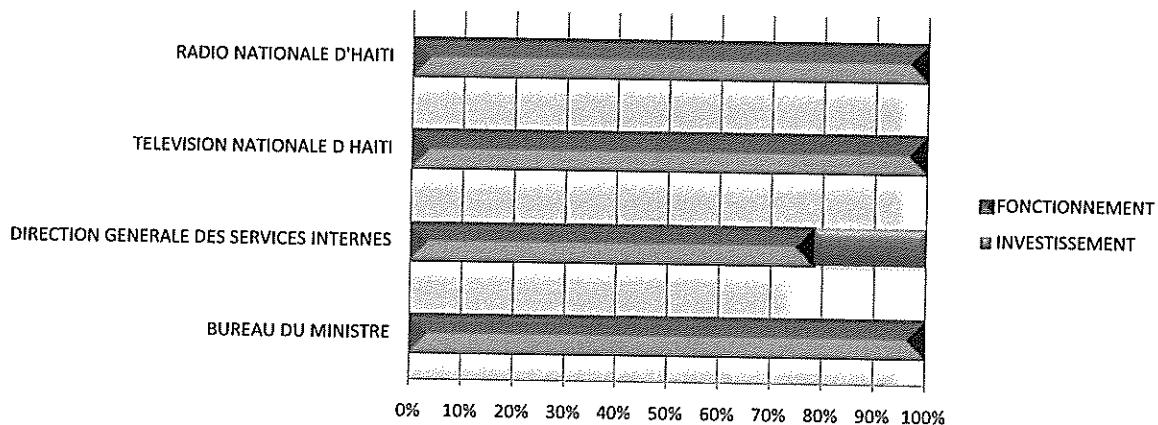
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	365	115	480	42	12,660,610	26,376
Bureau du Ministre et Direction Générale	57	20	77	37	2,687,610	34,904
TNH	227	67	294	43	7,074,650	24,063
RNH	81	28	109	46	2,898,350	26,590

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MCOM

CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE**1413 MINISTERE DE LA COMMUNICATION**

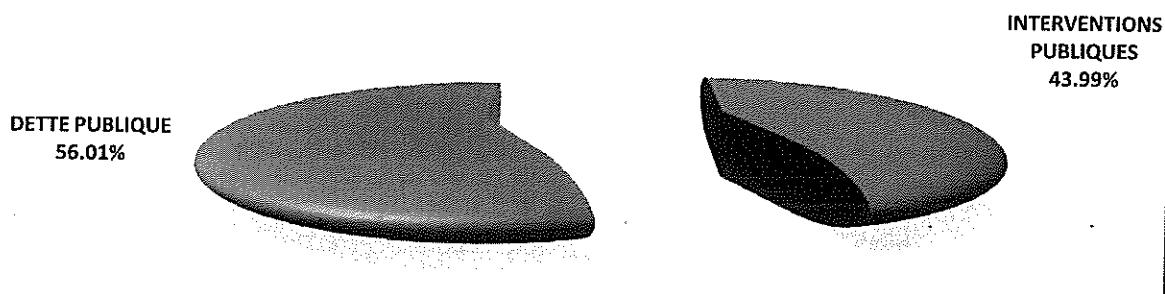
SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1413-1-11- BUREAU DU MINISTRE	43,802,443	-	43,802,443
1413-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	61,011,716	17,000,000	78,011,716
1413-1-13- TELEVISION NATIONALE D HAITI	133,828,501	-	133,828,501
1413-1-14- RADIO NATIONALE D'HAITI	65,698,953	-	65,698,953
TOTAL	304,341,612	17,000,000	321,341,612

Pondération des crédits budgétaires 2016-2017 du MCOM par section**Crédits budgétaires 2016-2017 du MCOM par section et par nature**

**POUVOIR EXÉCUTIF
AUTRES ADMINISTRATIONS**

AUTRES ADMINISTRATIONS

INSTITUTION	FONCT.	INV,	TOTAL
INTERVENTIONS PUBLIQUES	9,105,089,544	-	9,105,089,544
DETTE PUBLIQUE	11,591,848,971	-	11,591,848,971
TOTAL	20,696,938,515	-	20,696,938,515

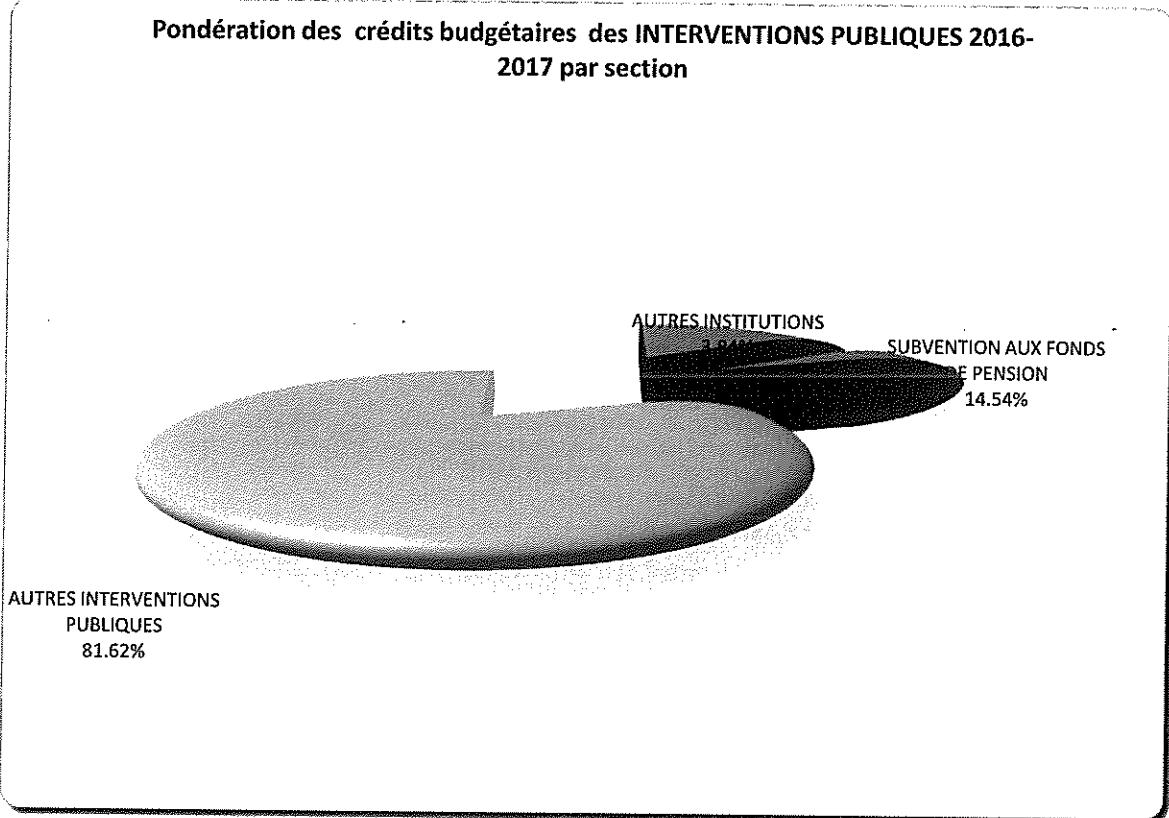
Pondération des crédits budgétaires 2016-2017 des autres administrations

INTERVENTIONS PUBLIQUES

CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE**1511 INTERVENTIONS PUBLIQUES**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1511-1-11- SUBVENTION AUX FONDS DE PENSION	1,323,889,109	-	1,323,889,109
1511-1-13- AUTRES INSTITUTIONS	350,000,000	-	350,000,000
1511-1-49- AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	7,431,200,435	-	7,431,200,435
TOTAL	9,105,089,544	-	9,105,089,544

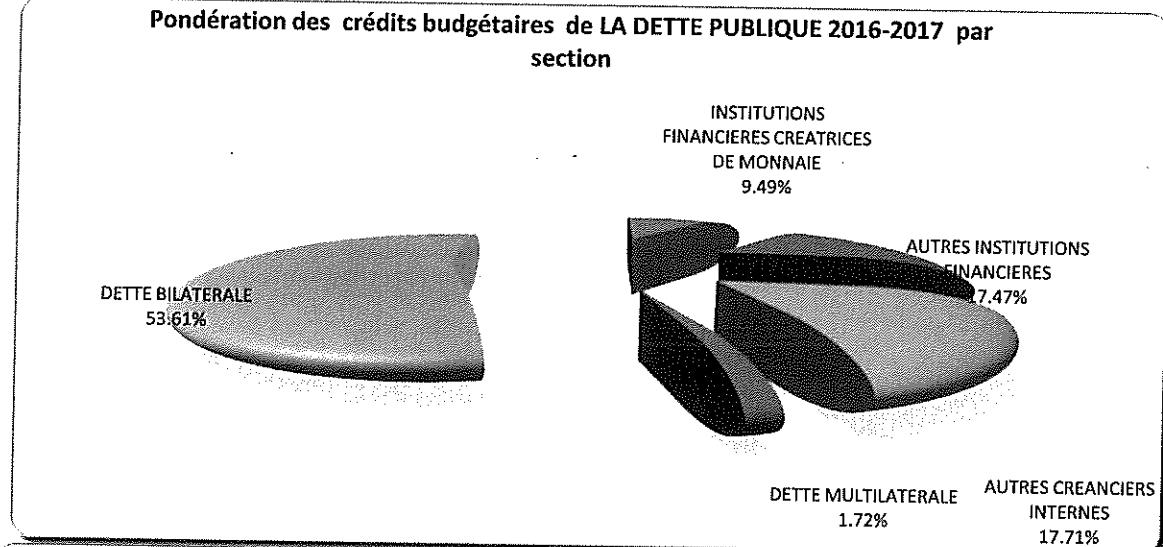
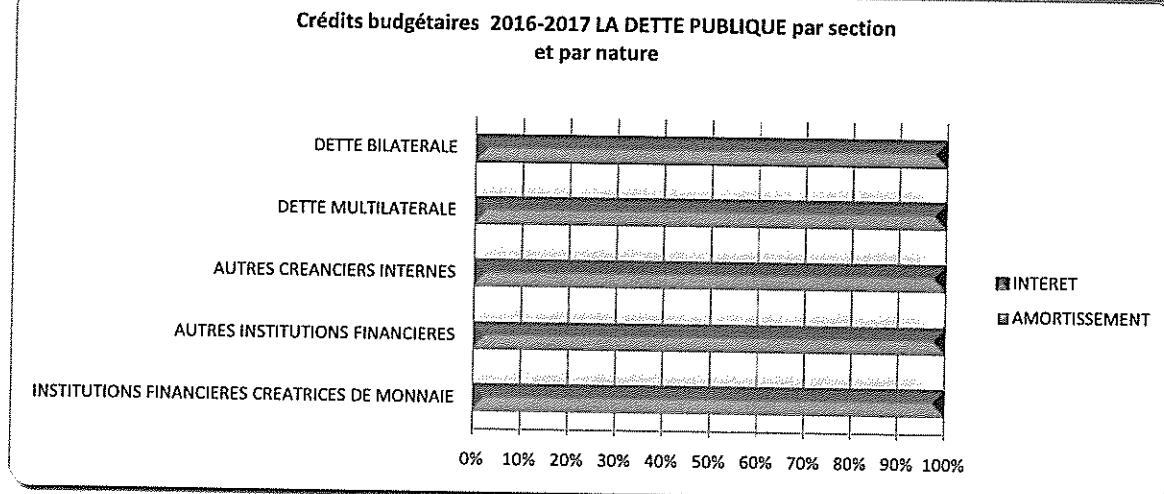
Pondération des crédits budgétaires des INTERVENTIONS PUBLIQUES 2016-2017 par section



DETTE PUBLIQUE

CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE**1512 DETTE PUBLIQUE**

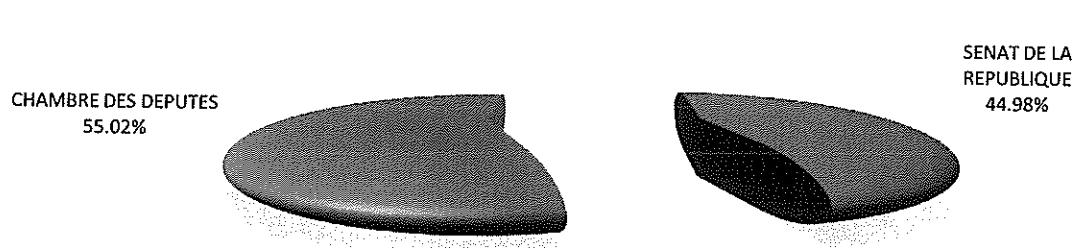
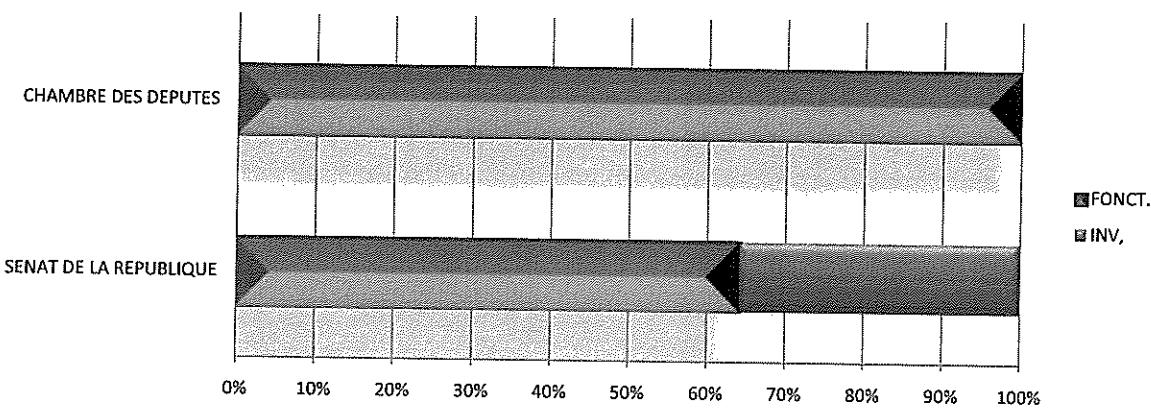
SECTION	INTERET	AMORTISSEMENT	TOTAL
1512-1-11- INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	1,100,000,000	-	1,100,000,000
1512-1-12- AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	2,025,580,925	-	2,025,580,925
1512-1-13- AUTRES CREANCIERS INTERNES	2,053,000,000	-	2,053,000,000
1512-2-11- DETTE MULTILATERALE	199,220,615	-	199,220,615
1512-2-12- DETTE BILATERALE	6,214,047,432	-	6,214,047,432
TOTAL	11,591,848,971	-	11,591,848,971

Pondération des crédits budgétaires de LA DETTE PUBLIQUE 2016-2017 par section**Crédits budgétaires 2016-2017 LA DETTE PUBLIQUE par section et par nature**

CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU POUVOIR LÉGISLATIF

Credits budgetaires 2016-2017 par catégorie institutionnelle

INSTITUTION	FONCT.	INV,	TOTAL
SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,129,424,683	630,000,000	1,759,424,683
CHAMBRE DES DEPUTES	2,152,261,772	-	2,152,261,772
TOTAL	3,281,686,455	630,000,000	3,911,686,455

Pondération des crédits budgétaires du pouvoir législatif 2016-2017 par branche**Crédits budgétaires du Pouvoir Légitif 2016-2017 par branche**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU
SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE**

2211.- SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Sénat de la République est régi par la Constitution de 1987. Ses principales mission et attributions sont de :

- Voter les lois d'intérêt public, préparées soit de sa propre initiative, soit de celle de la chambre des Députés, soit de l'initiative de l'Exécutif ;
- Exercer un contrôle continu et efficace de l'action gouvernementale, de celle des institutions et organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés de l'Etat ;
- Analyser, amender au besoin, les projets de loi d'intérêt public, les sanctionner par décision majoritaire de l'Assemblée des Sénateurs et les transmettre à l'Exécutif aux fins utiles;
- Réaliser le suivi de l'application des lois et de l'exécution du budget national;
- Accomplir des missions d'information ou d'enquête auprès des Ministères, des Organismes et Entreprises Publiques Autonomes et déconcentrés de l'Etat, des Collectivités Territoriales et toutes autres institutions utilisant des fonds publics;
- S'ériger en Haute Cour de Justice à l'occasion du jugement des grands dignitaires de l'Etat mis en accusation pour crime de haute trahison conformément à l'article 186 de la Constitution;
- Approuver ou rejeter le choix du chef de l'Etat de personnalités désignées aux fonctions prévues à cet effet par la Constitution: Commandant en chef de l'Armée, Commandant en chef de la Police Nationale, membre de Conseil d'Administration d'Entreprises Publiques ou d'organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés et Ambassadeur d'Haïti;
- Participer au processus de désignation des membres du Conseil Électoral Permanent et du Protecteur du Citoyen;
- Soumettre au Chef de l'Etat une liste de trois (3) candidats par siège à pouvoir à la Cour de Cassation;
- Elire les membres de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif;
- Donner un vote de confiance ou de censure à la déclaration de politique générale du Premier Ministre;
- Questionner ou interroger le Premier Ministre et/ou les membres de son cabinet;
- Incrire les Sénateurs et valider leur pouvoir;
- Maintenir des relations harmonieuses avec les autres Pouvoirs de l'Etat, les Institutions Publiques Nationales et Parlements Étrangers.

b) Structure organisationnelle

Le Sénat de la République a une structure composée du Bureau de l'Assemblée des Sénateurs assisté d'une Questure, d'un Secrétariat Général .

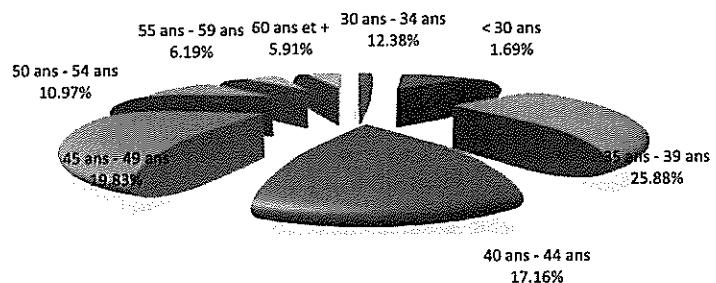
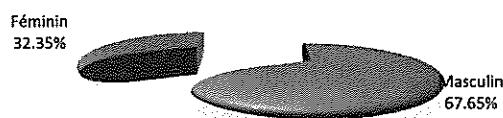
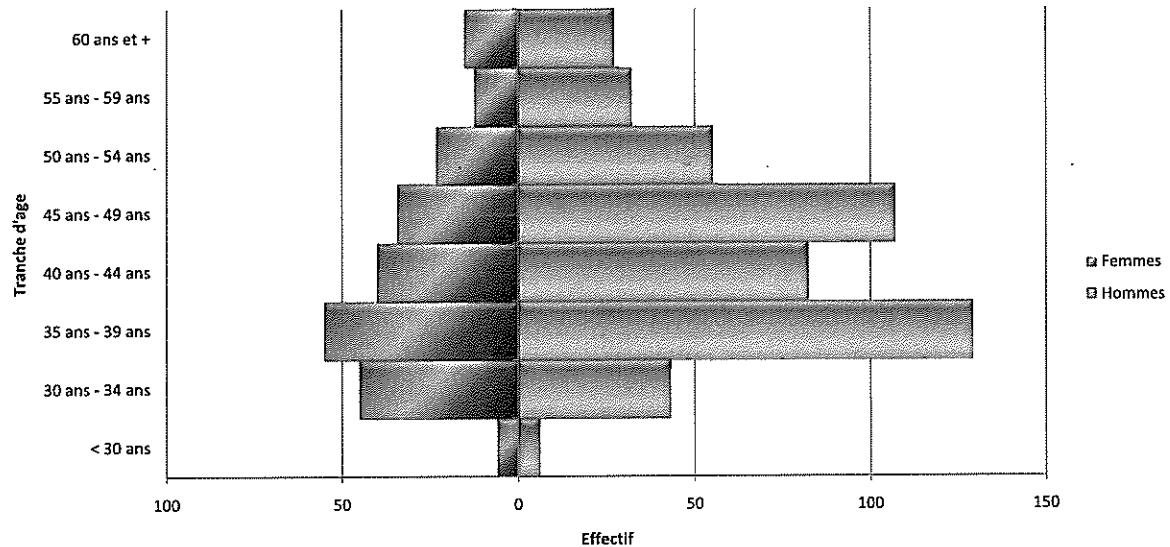
c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

- Contribuer à doter le pays d'un cadre légal pour sa modernisation et son développement ;
- Renforcer les différentes commissions du Sénat pour un contrôle plus efficace de l'action gouvernementale ;
- Améliorer le cadre de fonctionnement du Sénat.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'avril 2016

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salair moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	481	230	711	44	21,533,400	30,286

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU SENAT**Répartition du personnel du Sénat par tranche d'âge****Répartition du personnel du Sénat par sexe****Répartition du personnel du Sénat par tranche d'âge et par sexe**

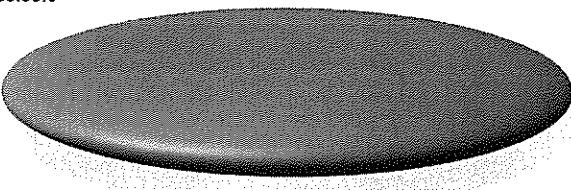
CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

2211 SENAT DE LA REPUBLIQUE

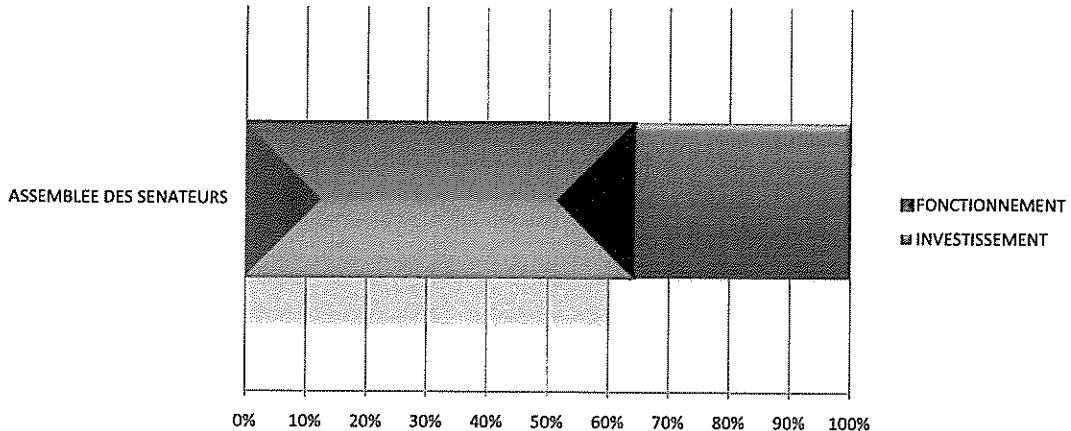
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
2211-1-11- ASSEMBLEE DES SENATEURS	1,129,424,683	630,000,000	1,759,424,683
TOTAL	1,129,424,683	630,000,000	1,759,424,683

Pondération des crédits budgétaires du SENAT 2016-2017

ASSEMBLEE DES
SENATEURS
100.00%



Crédits budgétaires 2016-2017 du SENAT par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS DE
LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

2212.- CHAMBRE DES DÉPUTÉS

a) Cadre légal, Mission et Attributions

La Chambre des Députés est régie par la Constitution de 1987. Ses principales mission et attributions sont :

- Voter les lois d'intérêt public, préparées soit de sa propre initiative, soit de celle du Sénat, soit de l'initiative de l'Exécutif ;
- Exercer un contrôle continu et efficace de l'action gouvernementale, de celle des institutions et organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés de l'Etat ;
- Analyser, amender au besoin, les projets de loi d'intérêt public, les sanctionner par décision majoritaire de l'Assemblée des Députés et les transmettre à l'Exécutif aux fins utiles;
- Réaliser le suivi de l'application des lois et de l'exécution du budget national ;
- Prononcer la mise en accusation de hauts dignitaires du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire pour fautes graves commises dans l'exercice de leur fonction;
- Donner un vote de confiance ou de censure à la déclaration de politique générale du Premier Ministre ;
- Questionner ou interroger le Premier Ministre et/ou les membres de son cabinet;
- Dotter la chambre des Députés de règlements et d'un plan d'organisation ;
- Incrire les Députés et valider leur pouvoir ;
- Maintenir des relations harmonieuses avec les autres pouvoirs de l'État, les Institutions Publiques Nationales.

b) Structure Organisationnelle

La Chambre des Députés a une structure composée du Bureau de l'Assemblée des Députés assisté d'un Conseil Technique, d'une Questure, d'un Secrétariat Général.

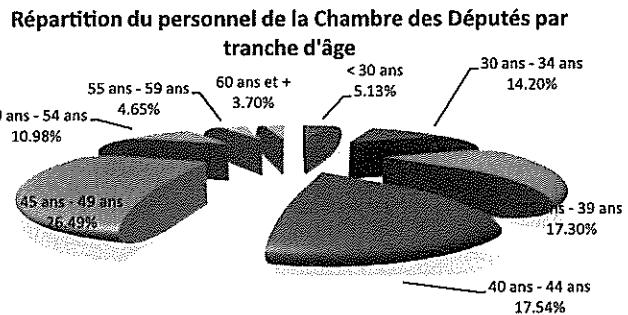
c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

- Contribuer à doter le pays d'un cadre légal pour sa modernisation et son développement ;
- Renforcer les différentes commissions de la Chambre des Députés pour un contrôle plus efficace de l'action gouvernementale ;
- Améliorer le cadre de fonctionnement de la Chambre des Députés;
- Renforcer l'action parlementaire.

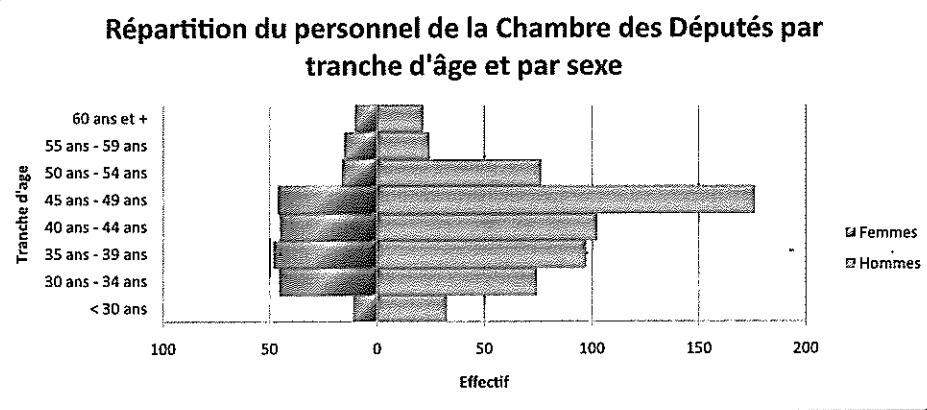
d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2016

- Effectif et masse salariale

	Personnel Régulier (PR)					
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
CHAMBRE DES DÉPUTÉS	272	114	386	46	17,641,800	45,704
SECRETARIAT GÉNÉRAL	330	122	452	40	11,734,500	25,961

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA CH. DES DÉPUTÉS**Répartition du personnel de la Chambre des Députés par sexe**

Sexe	Pourcentage
Féminin	14.50%
MASCULIN	85.50%

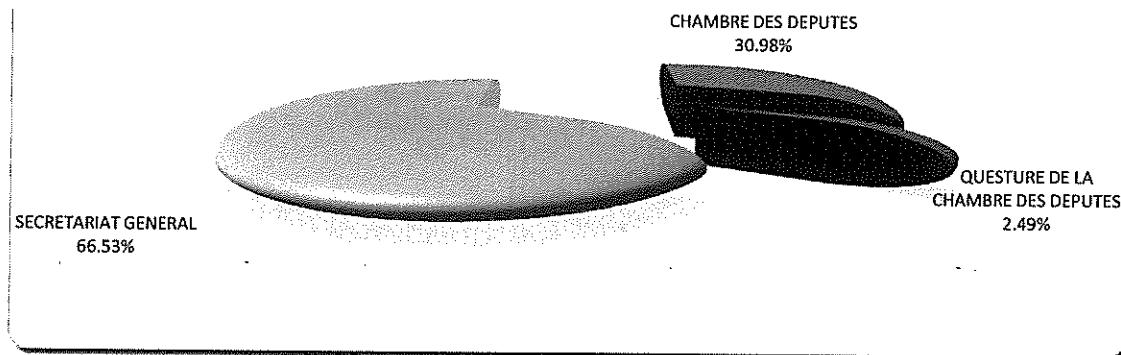


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

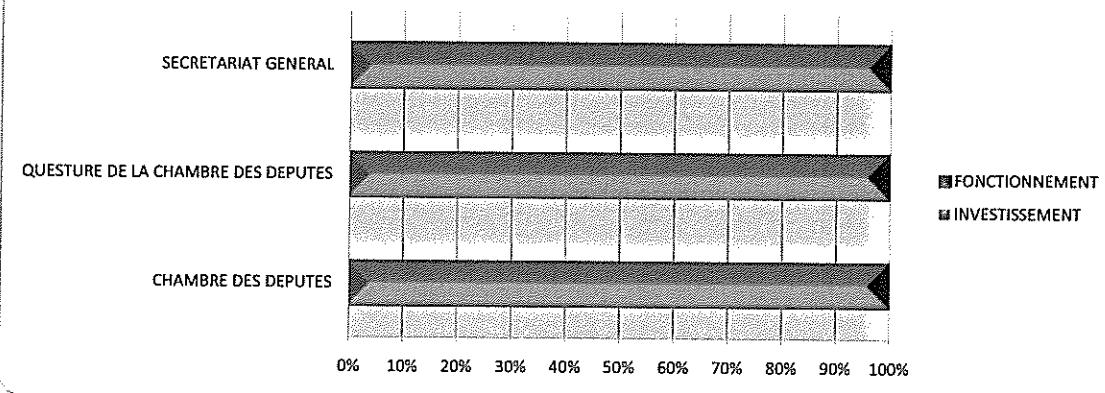
2212 CHAMBRE DES DEPUTES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
2212-1-11- CHAMBRE DES DEPUTES	666,793,925	-	666,793,925
2212-1-12- QUESTURE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES	53,585,321	-	53,585,321
2212-2-11- SECRETARIAT GENERAL	1,431,882,526	-	1,431,882,526
TOTAL	2,152,261,772	-	2,152,261,772

**Pondération des crédits budgétaires de LA CHAMBRE DES DEPUTES
2016-2017 par section**

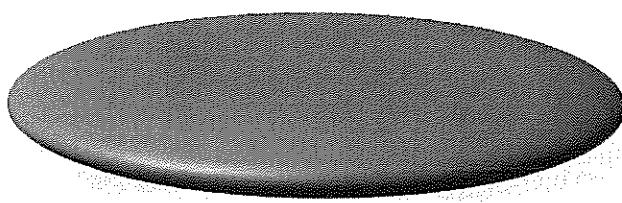


**Crédits budgétaires 2016-2017 de la CHAMBRE DES DEPUTES par section
et par nature**



**CRÉDITS BUDGÉTAIRES
DU POUVOIR JUDICIAIRE**

MIN,	FONCT.	INV,	TOTAL
CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	1,040,742,940	15,000,000	1,055,742,940
TOTAL	1,040,742,940	15,000,000	1,055,742,940

Crédits budgétaires 2016-2017 du Pouvoir Judiciaire

CONSEIL SUPERIEUR DU
POUVOIR JUDICIAIRE
100.00%

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU
CONSEIL SUPÉRIEUR
DU POUVOIR JUDICIAIRE
SECTEUR POLITIQUE**

3211.- CONSEIL SUPÉRIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Pouvoir Judiciaire est régi par la loi du 17 décembre 2007. Ses principales mission et attributions sont :

- Veiller au fonctionnement régulier et efficace des Cours et Tribunaux ;
- Donner son avis sur les projets de politique judiciaire élaborés par le Pouvoir Exécutif ;
- Appliquer la politique judiciaire de l'État ;
- Veiller à ce que les dossiers des justiciables soient traités avec diligence ;
- Participer avec le pouvoir exécutif à l'élaboration de la politique de formation des juges, des auxiliaires de justice et des autres catégories de personnel du Pouvoir Judiciaire.

b) Structure Organisationnelle

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire Comprend :

- L'Administration
- La Cour de Cassation
- La Cour d'Appel
- Les Tribunaux

c) Objectifs pour l'exercice fiscal 2016-2017

- Contribuer à la fourniture d'une justice équitable et de qualité en toute transparence ;
- Contribuer à la modernisation du système judiciaire.

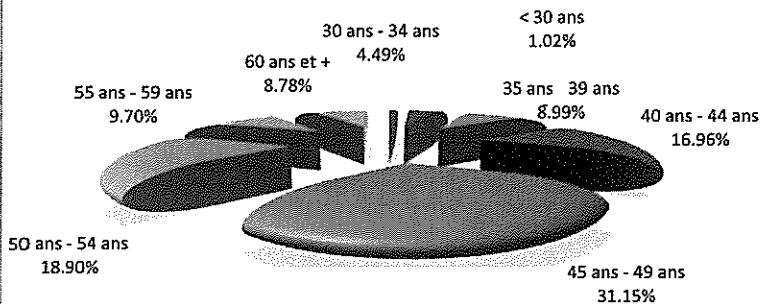
d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2016

- Effectif et masse salariale

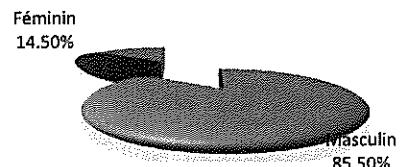
	Personnel Régulier (PR)					
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Administration Générale	32	21	53	42	1,659,350	31,308
COUR DE CASSATION	68	35	103	48	4,030,770	39,134
COUR D'APPEL	35	9	44	58	3,494,260	79,415
TRIBUNAUX	702	77	779	48	41,944,880	53,845

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU CSPJ

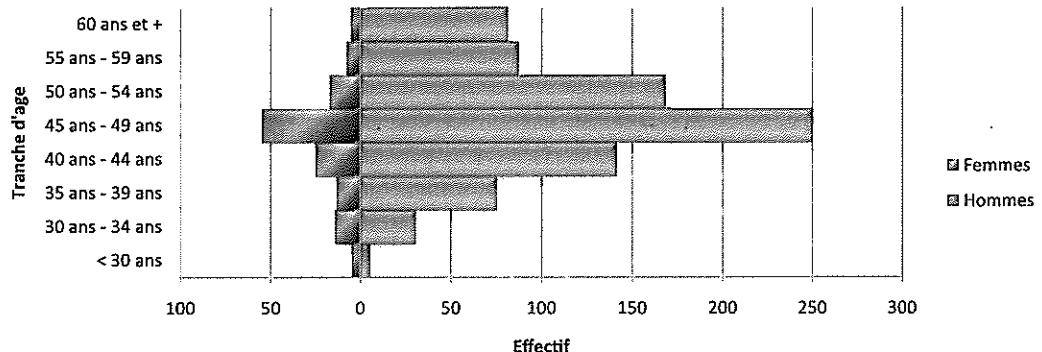
Répartition du personnel du CSPJ par tranche d'âge



Répartition du personnel du CSPJ par sexe



Répartition du personnel du CSPJ par tranche d'âge et par sexe

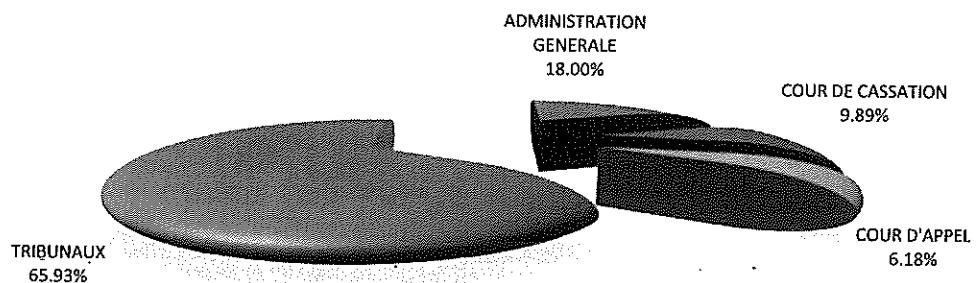


CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

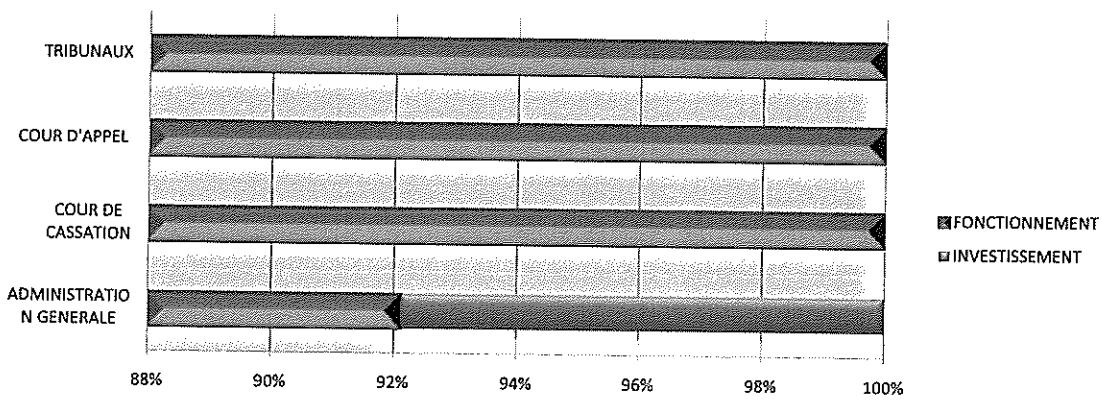
3211 CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
3211-1-11- ADMINISTRATION GENERALE	175,039,022	15,000,000	190,039,022
3211-2-12- COUR DE CASSATION	104,387,458	-	104,387,458
3211-2-13- COUR D'APPEL	65,291,086	-	65,291,086
3211-2-14- TRIBUNAUX	696,025,375	-	696,025,375
TOTAL	1,040,742,940	15,000,000	1,055,742,940

Pondération des crédits budgétaires du CSPJ 2016-2017 par section



Crédits budgétaires 2016-2017 du CSPJ par section et par nature

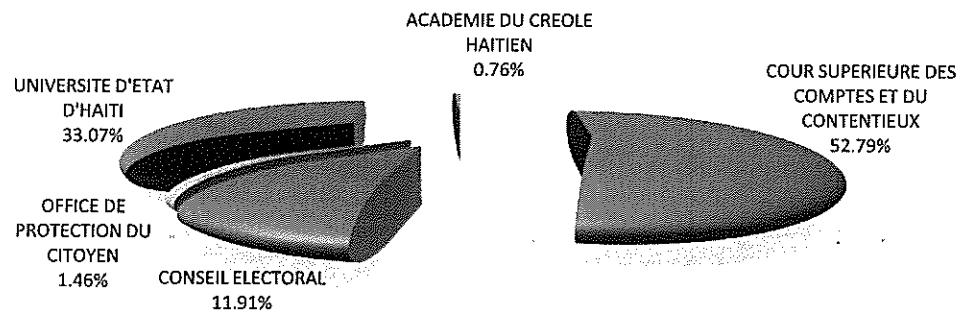


INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

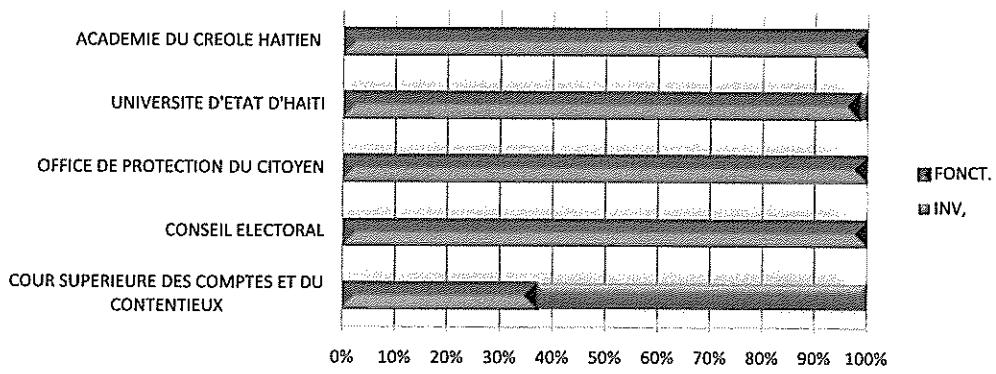
Crédits budgétaires 2016-2017 par catégorie institutionnelle

INSTITUTION	FONCT.	INV,	TOTAL
COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	643,514,632	1,090,210,526	1,733,725,158
CONSEIL ELECTORAL	391,240,782	-	391,240,782
OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	48,000,000	-	48,000,000
UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	1,070,000,000	16,085,360	1,086,085,360
ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	25,031,200	-	25,031,200
TOTAL	2,177,786,613	1,106,295,886	3,284,082,499

Pondération des crédits budgétaires des institutions indépendantes 2016-2017 par entité administrative



Crédits budgétaires des institutions indépendantes 2016-2017 par entité administrative



**COUR SUPÉRIEURE DES
COMPTES ET DU CONTENTIEUX
ADMINISTRATIF**

4111.- COUR SUPÉRIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

a) Cadre légal, Mission et Attributions

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif est régie par le Décret du 23 novembre 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Contrôler, sur les plans Administratif et Juridictionnel, les recettes et les dépenses de l'État ;
- Jouer le rôle de Tribunal Administratif ;
- Vérifier la Comptabilité des Collectivités Territoriales ainsi que celle des Entreprises d'État, des Organismes Autonomes et des Entreprises Mixtes ;
- Connaître les litiges mettant en cause l'État et les Collectivités Territoriales, l'Administration et les Fonctionnaires Publics, les Services Publics et les Administrés.

b) Structure organisationnelle

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif est organisée suivant une Structure Centrale placée sous l'autorité d'un Conseil et comprend :

- Une Direction des Affaires Administratives, cinq (5) Directions Techniques, une (1) Unité de Coordination et neuf (9) Directions Départementales.
- Un Tribunal Administratif ayant un Auditorat et un Greffe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

- Assurer un service de contrôle de qualité fidèle aux normes et procédures nationales ;
- Accompagner le processus de décentralisation ;
- Établir un environnement de contrôle propice à la reddition des comptes devant la nation ;
- Renforcer la capacité institutionnelle de la CSCCA pour un meilleur contrôle de l'utilisation des ressources de l'État;
- Moderniser et systématiser les tâches de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

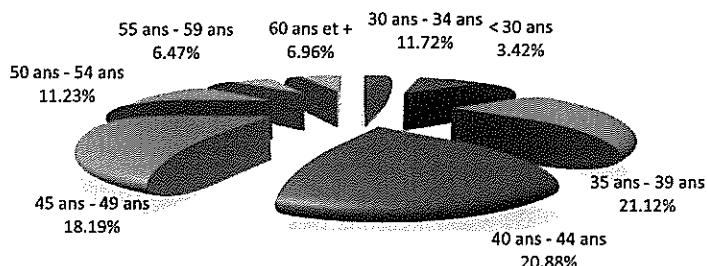
d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2016

- Effectif et masse salariale

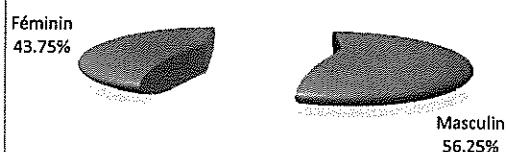
	Personnel Régulier (PR)				
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale
	Hommes	Femmes	Total		
Services internes	502	317	819	44	24,657,000
					30,106

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA CSCCA

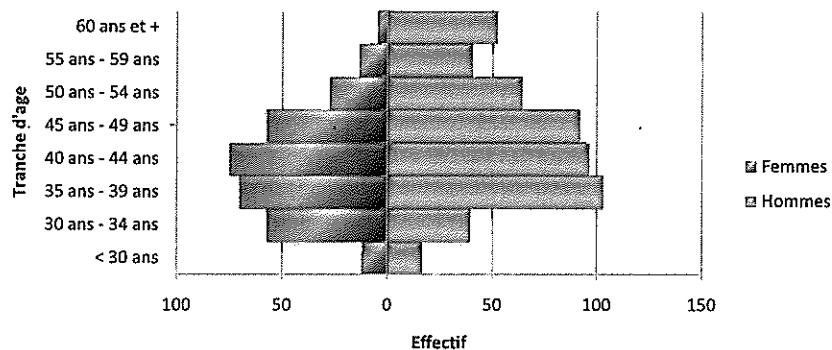
Répartition du personnel de la CSCCA par tranche d'âge



Répartition du personnel de la CSCCA par sexe



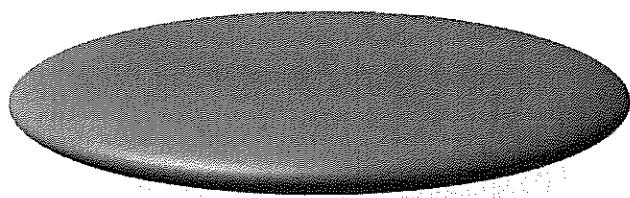
Répartition du personnel de la CSCCA par tranche d'âge et par sexe



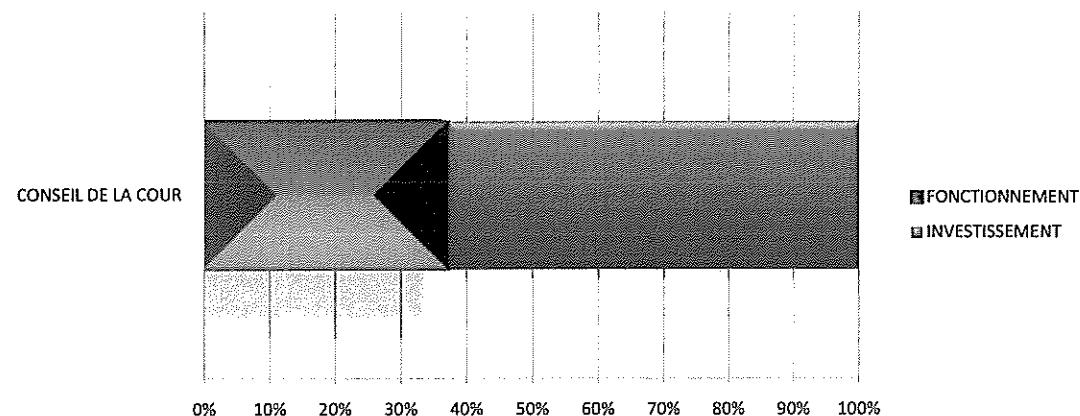
CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

4111 COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4111-1-11- CONSEIL DE LA COUR	643,514,632	1,090,210,526	1,733,725,158
TOTAL	643,514,632	1,090,210,526	1,733,725,158

Pondération des crédits budgétaires de la CSCCA 2016-2017 par section

CONSEIL DE LA COUR
100.00%

Crédits budgétaires 2016-2017 de la CSCCA par section et par nature

CONSEIL ÉLECTORAL

4211.- CONSEIL ÉLECTORAL

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Conseil Électoral est régi par l'Arrêté du 12 octobre 2005. Ses principales mission et attributions sont :

- Élaborer le projet de loi électorale qui sera soumis à l'exécutif pour les suites nécessaires ;
- Respecter, faire respecter et faire appliquer le Décret électoral, la Constitution et les Lois de la République en matière électorale;
- Préparer les dossiers des contrevenants pour les déférer par-devant le Tribunal compétent;
- Assurer la tenue à jour des listes électorales ;
- Entreprendre ou encourager toute initiative susceptible d'éduquer le peuple en matière électorale ;
- Procéder à l'identification et au recensement des électeurs;
- Organiser des élections ;
- Organiser les Tribunaux Électoraux (Bureau du Contentieux Électoral Communal (BCEC), Bureau du Contentieux Électoral Départemental (BCED), Bureau du Contentieux Électoral National (BCEN) pour connaître les cas de contestation soulevés à l'occasion des élections) ;
- Entreprendre et encourager toute initiative susceptible d'éduquer le peuple haïtien en matière électorale ;
- Préparer les dossiers des contrevenants pour les déférer par-devant le tribunal compétent ;
- Déterminer et acquérir l'équipement nécessaire à l'exécution des opérations électorales ;
- Veiller à l'entretien et à la conservation des biens meubles et immeubles de l'Institution;
- Tenir les archives du processus électoral.

b) Structure organisationnelle

Le Conseil Électoral comprend :

- Le Bureau de Conseil
- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale assistée de la Direction Administrative et de trois (3) Directions Techniques.

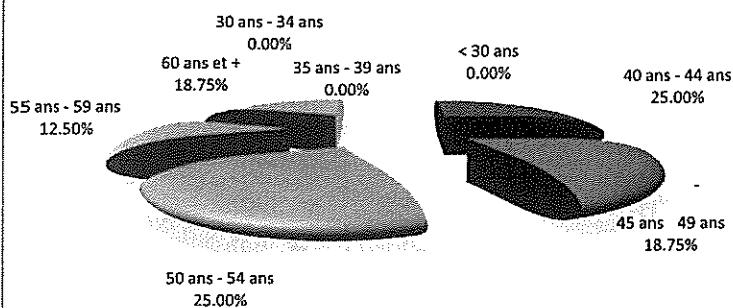
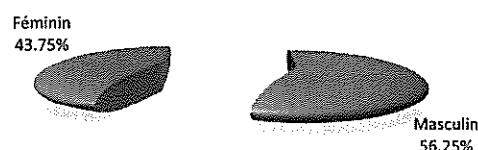
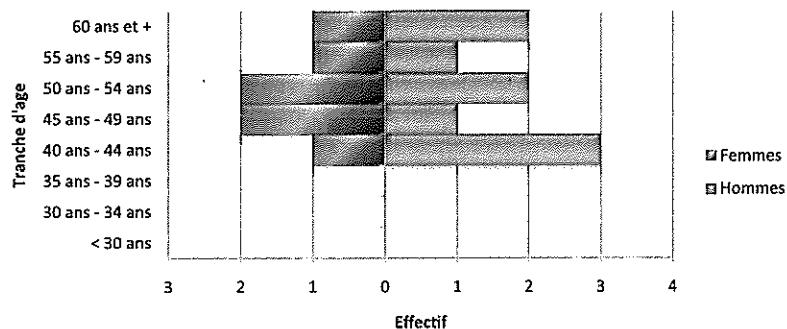
c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

- Assurer le financement des élections;
- Réaliser des élections législatives et présidentielle et celles pour le renouvellement des organes des collectivités territoriales.

d) Situation des agents publics permanents au mois de d'avril 2016

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	9	7	16	52	2,439,710	152,482

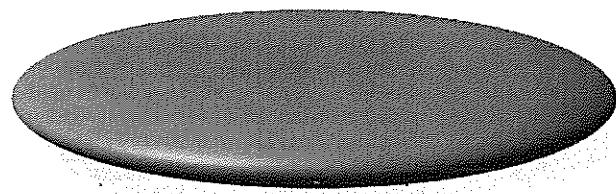
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU CE**Répartition du personnel du CEP par tranche d'âge****Répartition du personnel du CEP par sexe****Répartition du personnel du CEP par tranche d'âge et par sexe**

CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

4211 CONSEIL ELECTORAL

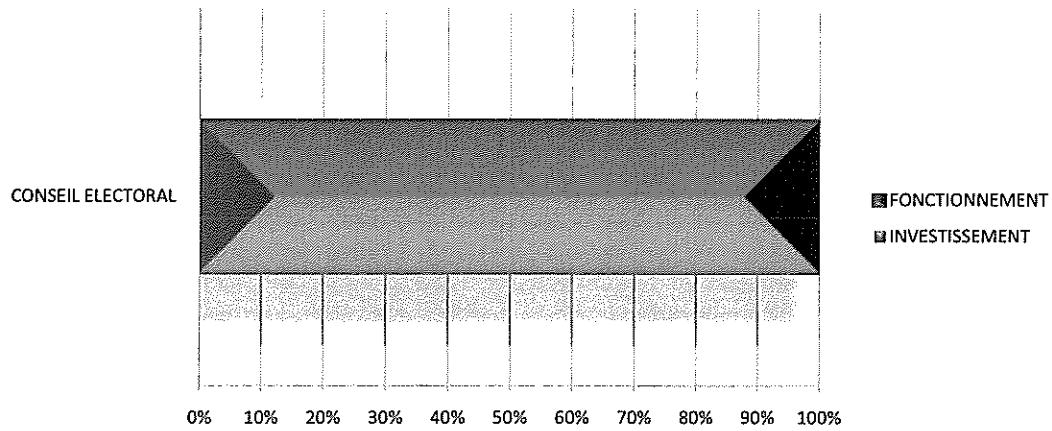
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4211-1-11- CONSEIL ELECTORAL	391,240,782	-	391,240,782
TOTAL	391,240,782	-	391,240,782

Pondération des crédits budgétaires du CE 2016-2017 par section



CONSEIL ELECTORAL
100.00%

Crédits budgétaires 2016-2017 du CE par section et par nature



**OFFICE DE PROTECTION
DU CITOYEN**

4212.- OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN

a) Cadre légal, Mission et Attribution

L'Office de Protection du Citoyen est régi par le décret du 16 octobre 1995. Sa principale mission et attribution est de protéger tout individu contre toutes formes d'abus et d'erreurs, volontaires ou non de l'Administration Publique et des institutions autonomes.

b) Structure Organisationnelle

L'Office de la Protection du Citoyen comprend :

- Le Bureau du Protecteur
- Une (1) Direction des Affaires Administratives
- Une (1) Direction Technique

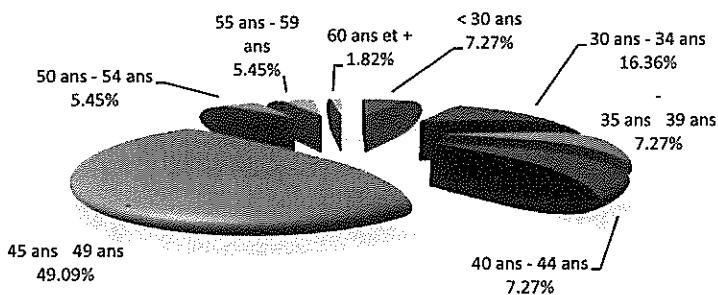
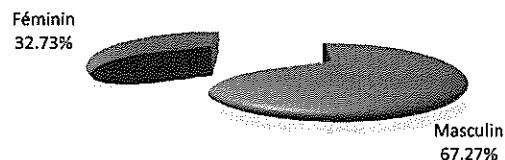
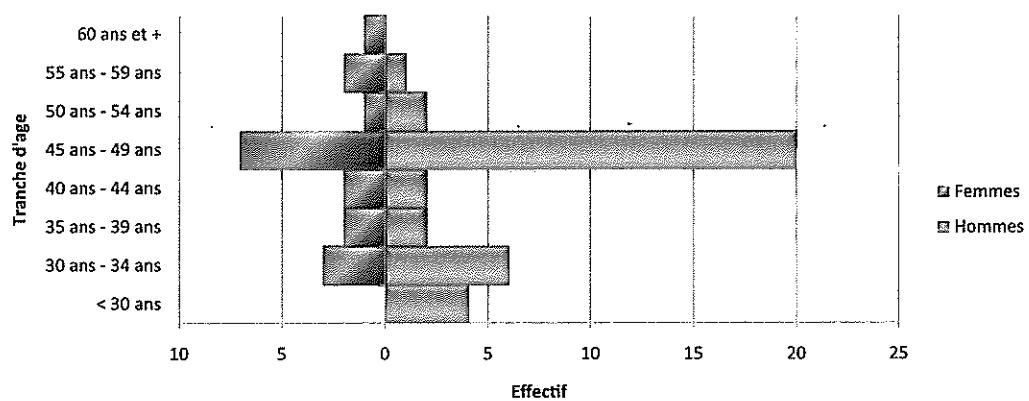
c) Objectifs pour l'année fiscale 2016-2017

- Rapprocher l'Office de Protection Civile de l'ensemble de la population;
- Améliorer la visibilité de l'Office de Protection du Citoyen ;
- Développer la sensibilisation aux droits et devoirs pour une citoyenneté consciente;
- Assurer le droit à la citoyenneté Civile de l'ensemble de la population.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2016

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	37	18	55	42	1,795,925	32,653

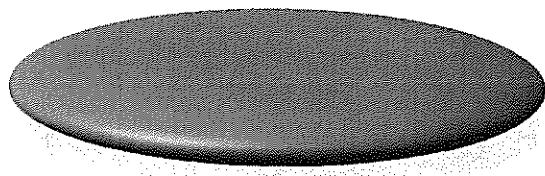
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE L'OPC**Répartition du personnel de l'OPC par tranche****Répartition du personnel de l'OPC par sexe****Répartition du personnel de l'OPC par tranche d'âge**

CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

4212 OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN

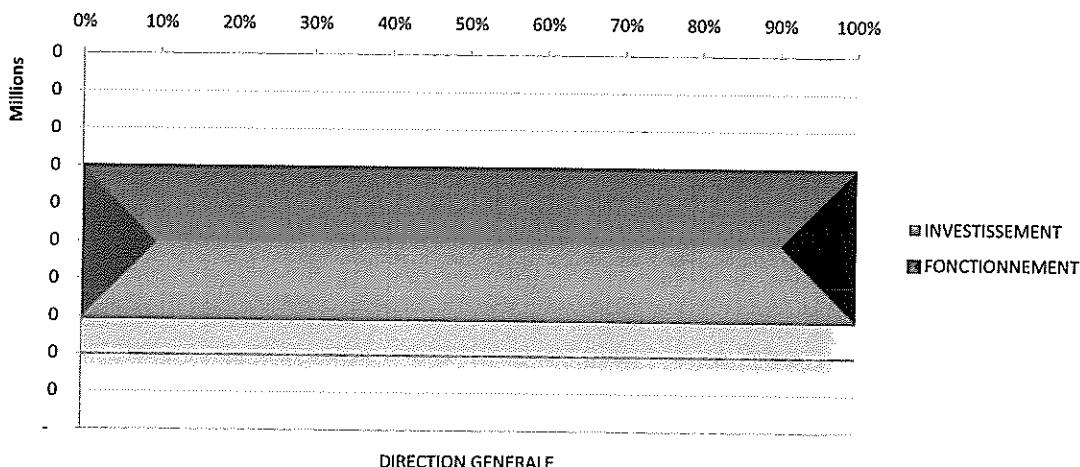
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4212-1-12- DIRECTION GENERALE	48,000,000	-	48,000,000
TOTAL	48,000,000	-	48,000,000

Pondération des Crédits budgétaires de l'OPC 2016-2017 par section



DIRECTION GENERALE
100.00%

Crédits budgétaires de l'OPC 2016-2017 par section et par nature



UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAITI

4311.- UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI

a) Cadre légal, Mission et Attributions

L'Université d'État d'Haïti (UEH) est une institution publique d'enseignement supérieur. Elle est régie par la Constitution de 1987 (Art. 208, 209, 210, 211, 211.1, 212, notamment) et par les Dispositions Transitoires relatives à l'organisation de l'Administration Centrale en date de février 1997. Ses principales mission et attributions sont de :

- Promouvoir et transmettre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dans toutes les couches de la société haïtienne;
- Oeuvrer au développement de la recherche dans les domaines scientifique, technique, culturel, économique, social;
- Accompagner l'État, la société et la population haïtienne en général dans le processus de développement;
- Contribuer à la modernisation de l'enseignement supérieur en Haïti.

b) Structure organisationnelle

L'Université d'État d'Haïti (UEH) regroupe aujourd'hui onze (11) entités situées dans la région métropolitaine et six (6) facultés ou écoles de droit, de gestion et d'économie dans les villes du Cap-Haïtien, de Fort-Liberté, des Gonaïves, de Hinche, de Jacmel et de Port-de-Paix. Un nouveau campus à Limonade vient d'augmenter son patrimoine physique. Une quarantaine de programmes d'études de premier cycle sont offerts parmi un vaste champ de connaissances. Le programme d'études post-graduées inclut treize programmes de maîtrise existant dans les domaines du patrimoine, de la philosophie, des sciences informatiques, des sciences juridiques, des sciences de la santé, des sciences du développement, et des sciences pures (Mathématiques, Physique, Chimie) en partenariat avec des universités étrangères, pour la plupart. Y seront aussi intégrés des programmes de doctorat et d'autres programmes de maîtrise en perspective. Les premières inscriptions au doctorat à l'UEH se sont réalisées au cours de l'année 2012-2013.

c) Objectifs pour l'exercice fiscal 2016-2017

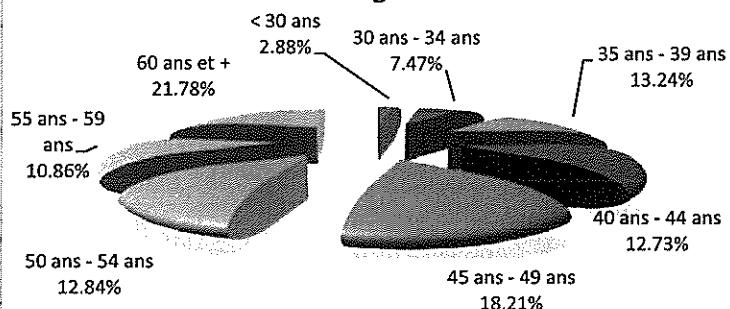
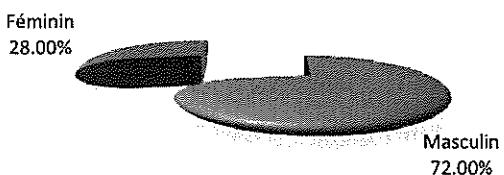
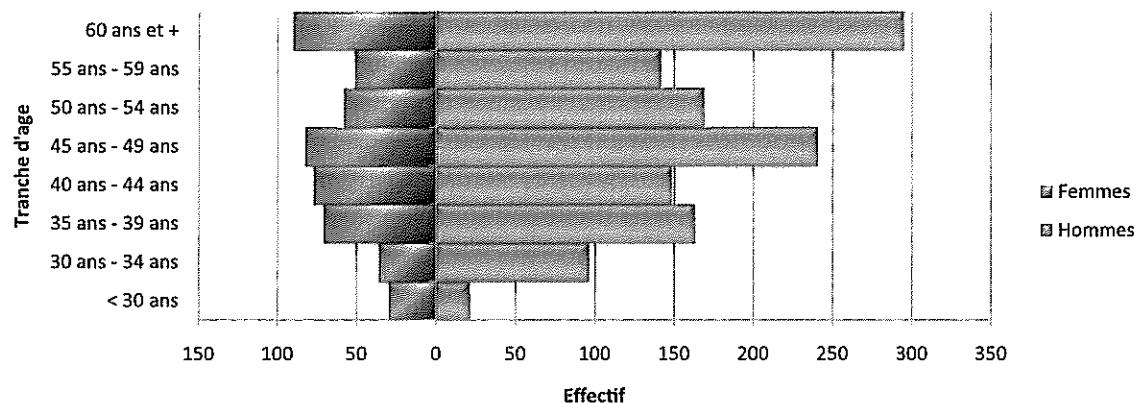
- Améliorer la gouvernance de l'UEH;
- Affermir le rôle de l'Université comme partenaire avec les secteurs économiques, sociaux et culturels;
- Doter l'université d'infrastructures lui permettant d'assurer sa mission et d'offrir un milieu de travail accueillant et motivant ;
- Renforcer les structures académiques à travers l'engagement et la qualification du corps enseignant ;
- Améliorer la condition étudiante ;
- Développer la recherche au sein de l'UEH et assurer son excellence;
- Dynamiser les relations UEH-Société ;
- Développer les relations internationales.

d) Situation des agents publics permanents au mois de mai 2016

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)

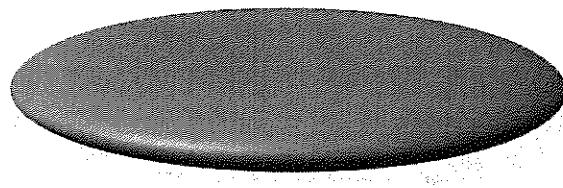
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	1273	495	1768	49	55,150,126	31,194
Services internes	1273	495	1768	49	55,150,126	31,194

Répartition du personnel de l'UEH par tranche d'âge**Répartition du personnel de l'UEH par sexe****Répartition du personnel de l'UEH par tranche d'âge**

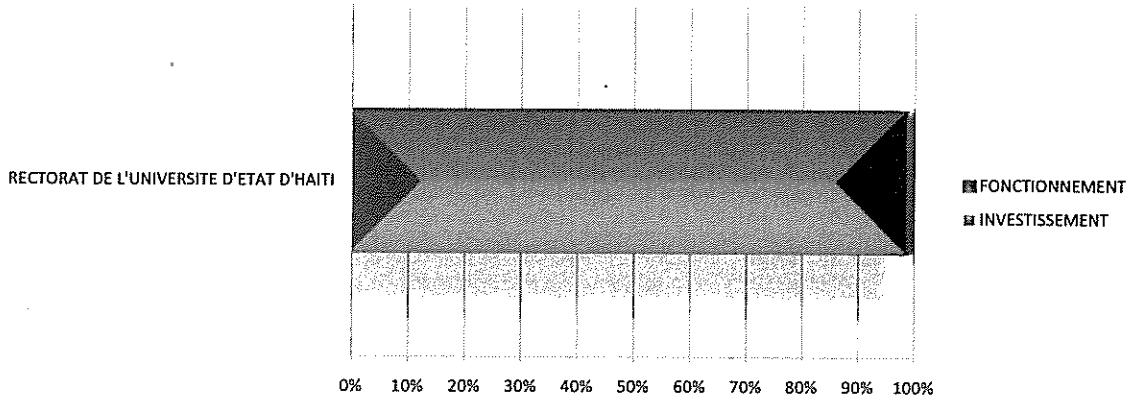
CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

4311 UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4311-1-11- RECTORAT DE L'UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	1,070,000,000	16,085,360	1,086,085,360
TOTAL	1,070,000,000	16,085,360	1,086,085,360

Pondération des crédits budgétaires de l'UEH 2016-2017 par section

RECTORAT DE L'UNIVERSITE
D'ETAT D'HAITI
100.00%

Crédits budgétaires 2016-2017 de l'UEH par section et par nature

4411.- ACADEMIE DU CRÉOLE HAÏTIEN

a) Estati, misyon ak travay akademi an

Akademi kreyòl Ayisyen an se yon enstitisyon Leta. Li kreye jan Konstitisyon 1987 amande a mande l nan atik 213 ak 214-i. Li endepandan e li kouvri tout peyi a. Li gen karaktè administratif, kiltirèl ak syantifik.

Akademi Kreyòl Ayisyen an genyen misyon pou li:

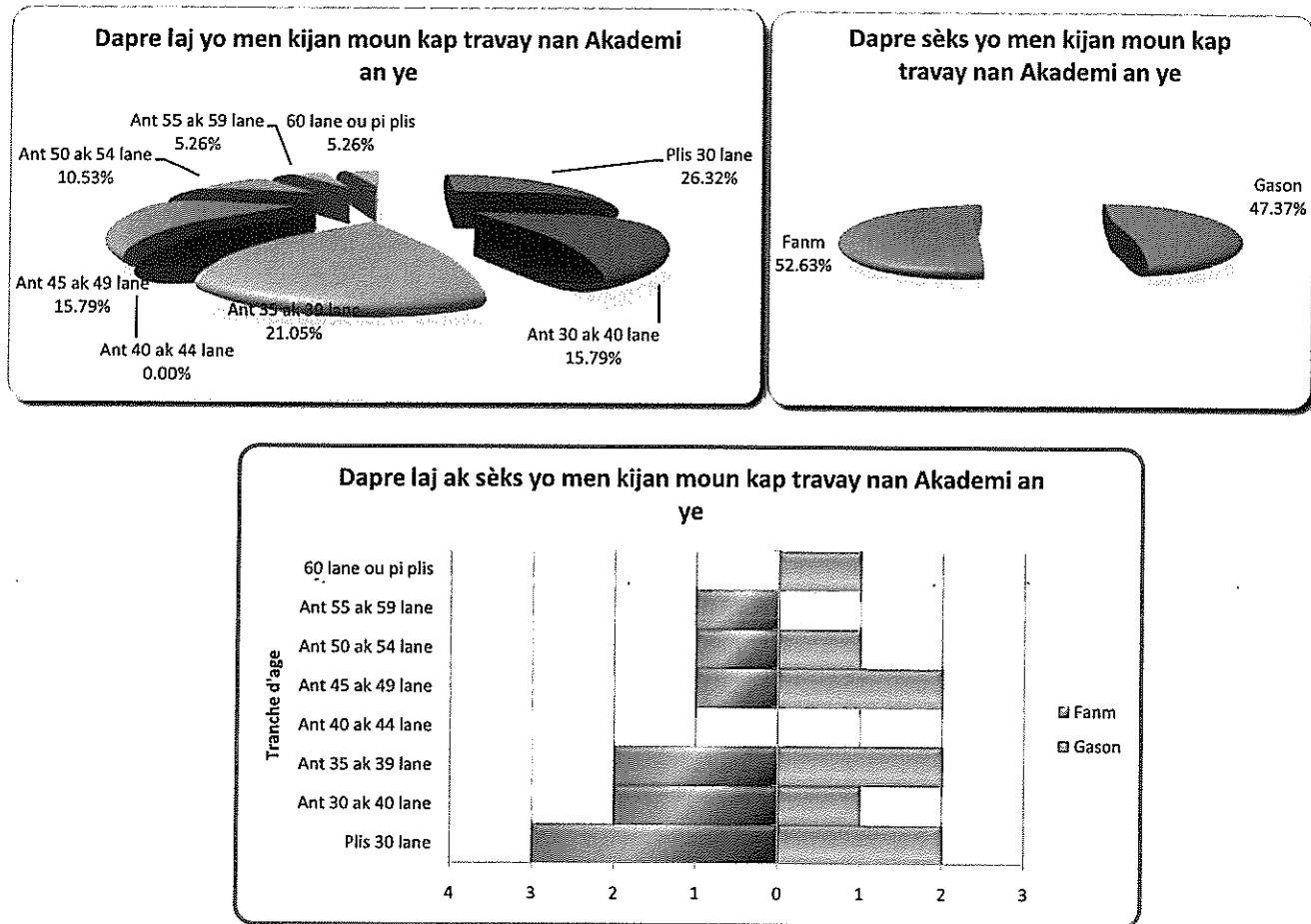
- a) Fè tout sa ki nesesè pou ankouraje pwodiksyon nan lang kreyòl ;
- b) Ankouraje eksperyans pèp la ap fè nan dekouvèt, nan kreyasyon, nan pwodiksyon I ap fè an kreyòl, kit se pwodiksyon oral, kit se pwodiksyon ekri;
- ch) Fè tout sa ki nesesè pou fè kreyòl la gen bonjan reyònman ak prestij nan je popilasyon ayisyen an ak nan je lòt popilasyon yo ;
- d) Travay epi siveye pou gen relasyon ki byen balanse nan jan enstitisyon yo ap sèvi ak lang yo ;
- e) Travay pou enstitisyon leta yo aplike Konstitisyon an nan piblikasyon tout dokiman ofisyèl yo nan lang kreyòl;
- f) Fè pwopozisyon sou fason moun kapab sèvi ak lang kreyòl la nan komunikasyon piblik nan peyi a;
- g) Ankouraje travay sou devlopman zouti tankou gramè, diksyonè, leksik nan tout domèn ;
- h) Ankouraje travay sou pwogram fòmasyon teknik pou tout sektè ki bezwen fòmasyon avanse nan lang kreyòl;
- i) Fè envantè tout moun k ap travay sou lang kreyòl ak espesyalis nan tout domèn kap pwodui nan lang kreyòl;
- j) Fè envantè pwodiksyon k ap fèt nan lang kreyòl ak pwodiksyon sou lang kreyòl anndan peyi a kou deyò;
- k) Ankouraje epi pwopoze bonjan travay rechèch sou lang kreyòl la;
- l) Travay pou enstitisyon rejyonal yo sèvi ak lang kreyòl la pou entegrasyon popilasyon kreyolofòn yo.

b) Òganizasyon Akademi Kreyòl Ayisyen an

Akadèmi Kreyòl Ayisyen an ap fonksyon ak kat (4) ògàn:

- a) Yon Konsèy Akademisyen;
- b) Yon Konsèy Administrasyon;
- ch) Yon Konsèy Konsilitatif;
- d) Yon Sekretarya Egzekitif.

Personnel Régulier (PR)				
	Effectif			
	Hommes	Femmes	Total	Age Moyen
Services internes	9	10	19	39
				680,500
				35,816



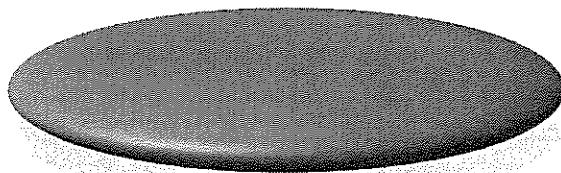
CREDITS BUDGETAIRES 2016-2017 PAR SECTION ET PAR NATURE

4411 ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4411-1-11- SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	25,031,200	-	25,031,200
TOTAL	25,031,200	-	25,031,200

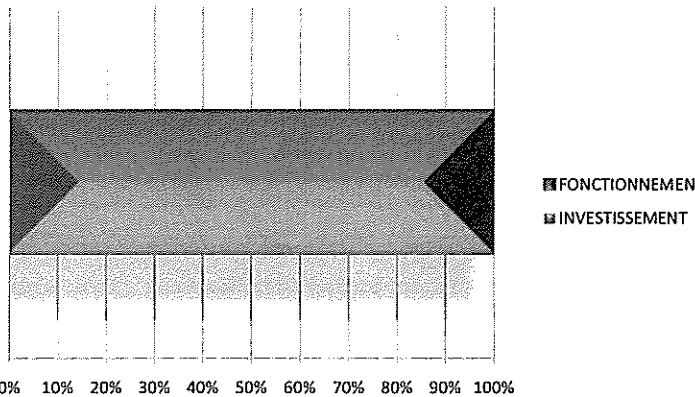
Pondération des crédits budgétaires de l'ACH 2016-2017 par section

SECRETARIAT TECHNIQUE
DE L'ACADEMIE DU CREOLE
HAITIEN
100.00%



Crédits budgétaires 2016-2017 de l'ACH par section et par nature

SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE
HAITIEN



* * * * *

* * * *

* *

*